



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

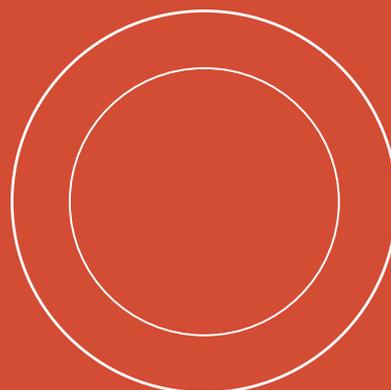


Centre
d'analyse
stratégique

Beaucoup d'autres
documents disponibles, à
télécharger sur
www.lavieduboncote.info

2013 **PANORAMA**
QUESTIONS SOCIALES

5



propositions, innovations
et curiosités sociales
venues de l'étranger

BILAN 2012



500 propositions, innovations et curiosités sociales venues de l'étranger

2^e édition, année 2012

Coordonnée par
Delphine CHAUFFAUT
Marie-Pierre HAMEL
Marie-Cécile NAVES
Mathilde REYNAUDI
Sarah SAUNERON

Sommaire

Introduction.....	3
Guide de lecture.....	7
I. Comment prévenir les risques et investir dans le social ?	9
I.1. La santé publique.....	11
▶ Drogue, alcool, tabac et autres addictions.....	12
▶ Hygiène de vie, maladies chroniques et infectieuses.....	19
▶ Mal-être, troubles mentaux, suicide	27
I.2. La famille	33
▶ Modes d'accueil des jeunes enfants	34
▶ Congés parentaux et allocations familiales	37
▶ Protection des enfants et des adolescents	38
I.3. L'éducation	47
▶ Innovations pédagogiques.....	48
▶ Évaluations	53
▶ Inégalités et lutte contre les inégalités	55
II. Comment adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux ?	61
II.1. Vieillesse, handicap et dépendance.....	63
II.2. Les transformations des structures familiales.....	75
II.3. Le cadre de vie	85
▶ Urbanisme	86
▶ Logement.....	89
▶ Nuisances	96
II.4. Exclusion sociale et précarité	101

III. Comment prendre en compte les particularités de chacun ?.....	111
III.1. L'égalité femmes/hommes.....	113
III.2. La diversité et le multiculturalisme.....	125
III.3. Les droits des homosexuels et des transsexuels.....	139
IV. Comment rendre les politiques publiques plus efficaces et effectives ?.....	145
IV.1. Utiliser les technologies de l'information et de la communication.....	147
▶ TIC et santé.....	148
▶ TIC et éducation.....	151
IV.2. Encourager la participation citoyenne.....	155
IV.3. Lutter contre la fraude, les abus et la criminalité.....	163
IV.4. Une illustration sectorielle : les politiques de santé.....	173
▶ Accès aux soins.....	174
▶ Régulation des systèmes de santé et des pratiques médicales.....	179
▶ Éthique et droits des patients.....	190
 Annexe 1	
Les référents pays.....	195

Introduction

Delphine Chauffaut
chef du département Questions sociales

La première édition annuelle du Panorama des questions sociales¹ ayant rencontré un grand succès, c'est avec plaisir que nous vous proposons une nouvelle édition dressant cette fois-ci le bilan de l'année 2012. Ce ne sont plus 300 mais 500 curiosités (les *brèves*) qui constituent l'ouvrage. La sélection de pays a en effet été élargie pour intégrer l'Argentine, le Japon ou encore les Pays-Bas. La démarche et l'esprit restent identiques : le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique a assuré durant toute l'année une fonction de veille chez nos voisins (plus ou moins éloignés) afin d'y déceler des projets et innovations originaux en matière de politiques sociales.

Comme l'an passé, la crise économique mondiale forme le cadre des innovations sociales de l'année 2012. D'une part, en limitant les ressources disponibles, elle rend indispensable une réflexion sur leur allocation. D'autre part, en ayant montré le rôle fondamental d'amortisseur des systèmes de protection sociale, elle oblige à une réflexion sur les modalités les plus efficaces d'intervention auprès des publics.

Par ailleurs, des tendances démographiques et sociales structurantes comme le vieillissement de la population et l'accroissement de l'emploi des femmes se poursuivent, elles alimentent les besoins dans le champ de la vieillesse et du soutien aux familles actives dans la plupart des pays couverts par le panorama.

Parmi ces pays, certains ont créé leur modèle de protection sociale de longue date ; les pays européens en font partie : leurs innovations s'insèrent alors sur le socle de leur modèle d'État providence de référence, social-démocrate, libéral ou conservateur². D'autres, en Amérique du Nord, peuvent aussi s'intégrer dans ce schéma d'une prise en compte ancienne des problématiques sociales.

Mais ce panorama couvre également des pays qui, puissances émergentes (Inde, Chine, Brésil), ou aux références culturelles différentes (Israël, Japon), construisent un modèle fondé sur d'autres principes. Les innovations qu'ils proposent peuvent concerner des problèmes qui se posent en termes différents dans les pays occidentaux (une relative déscolarisation, une pauvreté très importante, une circulation massive d'armes au Brésil, *brève 404*), mobiliser autrement les acteurs (exemple de l'appel aux entreprises pour contrôler l'obésité des salariés au Japon, *brève 36*), ou reposer sur des principes d'intervention qui nous sont peu familiers (comme l'illustre le signalement des personnes âgées désorientées par un bracelet en Chine, *brève 412*). Ces façons de réfléchir ne peuvent que nous faire prendre de la distance sur nos habitudes de pensée face à un problème social.

¹ <http://www.strategie.gouv.fr/content/300-propositions-innovations-et-curiosites-sociales-venues-de-l%E2%80%99etranger>

² Gosta Esping Andersen (1990), *Les trois mondes de l'État providence*, PUF.

La structure de cette édition est très proche de la précédente. Certains aménagements ont toutefois été réalisés, pour mieux prendre en compte les tendances 2012. Ainsi, les propositions s'articulent autour de quatre questions.

- Comment prévenir les risques et investir dans le social ? La prévention et l'investissement apparaissent toujours comme l'une des voies permettant de réduire les dépenses de réparation.
- Comment adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux ? Sur ce thème en particulier, on notera que les vieux systèmes de protection sociale sont contraints de prendre des tournants importants, alors que les plus récents prennent en compte les évolutions en cours au moment même de leur création.
- Comment prendre en compte les particularités de chacun ? Cette question englobe celle du ciblage, que nous posions l'an passé, manifestant une évolution vers la dimension de reconnaissance des situations individuelles.
- Comment rendre les politiques publiques plus efficaces et effectives ? Cette interrogation englobe à la fois le thème de la productivité et celui de la mise en œuvre effective des politiques, partant de l'idée qu'avant d'inventer de nouveaux modes d'intervention sociale, une bonne mise en œuvre des dispositifs s'impose.

Au sein de ces chapitres, les brèves sont présentées par risque ou problématique sociale (santé, famille, éducation, vieillissement, cadre de vie...). Trois sous-chapitres ont été ajoutés cette année, soulignant une importance accrue de ces sujets.

✓ L'évaluation dans l'éducation, qui a nourri de nombreux débats tant sur son principe que sur ses modalités. Par exemple, la question de la pertinence de la notation aux différents stades de scolarité est débattue de par le monde. Alors que plusieurs pays comptent s'inspirer du modèle scandinave pour assouplir les systèmes d'évaluation des élèves, on apprend que la Suède revient en arrière pour faire noter les élèves dès 10 ans, contre 14 ans auparavant (*brève 129*).

✓ L'exclusion sociale et la précarité, qui voient leur ampleur décuplée par la crise. De nombreux États proposent de nouveaux dispositifs visant à soulager les manques des populations touchées, à l'image des supermarchés sous conditions de ressources en Israël (*brève 265*).

✓ La participation citoyenne, revendication de plus en plus puissante des démocraties modernes. On apprend ainsi que le gouvernement italien, engagé dans un effort de réduction des dépenses publiques, a mis à « contribution le contribuable » en lui proposant de signaler les dépenses qu'il considère comme des « gaspillages » d'argent public (*brève 407*).

En outre, de très nombreuses brèves ont trait cette année aux politiques de santé publique. Alors que les contraintes financières ne se démentent pas, le secteur est en forte tension, entre une demande croissante en raison du vieillissement, et une offre affectée par une réorganisation des systèmes de soins et des évolutions technologiques.

En plus des brèves, des textes introductifs tirent, pour chaque sous-chapitre, quelques enseignements généraux des tendances en cours. Sans prétendre à une analyse, ils organisent la pensée au travers de quelques orientations partagées ou divergentes entre les pays concernés. Par ailleurs, comme l'an passé, certaines brèves nous donnent l'occasion de revenir sur les travaux publiés en 2012 par le département Questions sociales.

Le lecteur trouvera ainsi dans cet ouvrage une collection de brèves volontairement hétéroclites. Qu'elles choquent ou amusent, qu'elles intriguent ou rendent perplexe, ces innovations, nous l'espérons, stimuleront l'imagination sociale !

Guide de lecture

La présentation adoptée pour ce recueil est la suivante :

- les 500 propositions, innovations et curiosités sociales peuvent être lues de manière indépendante ; elles sont regroupées selon une logique thématique ;
- chacune est conclue par la référence de la source ainsi que la date de l'information : la rédaction s'excuse par avance si un changement est survenu depuis ;
- les encadrés **Publication** mettent en évidence les parutions du département Questions sociales en lien avec les brèves ; sur le format pdf de cette édition, l'accès direct à ces parutions est donné *via* le lien créé sur le titre de la publication avec la page correspondante sur le site du Centre d'analyse stratégique ;
- l'annexe 1 précise quelle a été la personne référente de chacun des pays suivis ;
- ce recueil annuel a été élaboré à partir d'une parution mensuelle accessible sur <http://www.strategie.gouv.fr/le-panorama-questions-sociales>

Afin d'alimenter les prochaines parutions,
toute suggestion de *brève* peut être transmise à
daniele.vidal@strategie.gouv.fr



Partie I

Comment prévenir les risques et investir dans le social ?

Nombreux sont les pays qui passent en revue leurs modèles sociaux à l'aune de leur capacité à favoriser « l'investissement social ». Selon ce principe, les dépenses consacrées à la petite enfance, à la jeunesse et à l'éducation permettent de prévenir des dépenses « réparatrices » futures. Dans cette perspective, les dépenses octroyées à la jeunesse ne représentent pas un coût, mais plutôt un investissement pour prévenir les maux futurs que constituent la perte de qualification professionnelle et le chômage ou encore, plus largement, la détérioration du lien social. On cherche ainsi à s'assurer du bien-être et du bon développement d'enfants qui passent aujourd'hui en moyenne plus de temps à l'extérieur de la maison qu'auprès de leurs parents. Il s'agit de faire en sorte que ces derniers puissent choisir librement de rester auprès de leurs jeunes enfants ou encore de les confier à des services de garde et d'éducation de qualité.

Dans tous les pays examinés, les préoccupations et les efforts portent ainsi sur l'amélioration de la qualité du système éducatif. On pense à la répartition des ressources pour venir en aide aux élèves qui en ont le plus besoin, à la diversification de l'offre éducative de façon à s'adapter à la demande, mais aussi à la prévention du décrochage et de la démotivation scolaires, ce qui passe notamment par l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques, dont certains sont encore au stade de l'expérimentation.

Dans le champ de la santé, on note également une attention croissante portée à la prévention des troubles qui, une fois déclarés, seront coûteux pour le système de protection sociale et pour la société dans son ensemble. On pense aux maladies associées à la consommation d'alcool, de tabac, de drogue, mais encore aux conséquences d'une mauvaise alimentation ou du manque d'activité physique. De même le développement des pathologies dites « de la modernité » (stress, dépression, suicide) inquiète les pouvoirs publics.

La difficulté consiste principalement à trouver le juste équilibre entre, d'un côté, l'accompagnement, l'information et la pédagogie, et, de l'autre, la coercition, voire la répression de comportements trop risqués. La ligne de crête est parfois étroite : il s'agit de mieux connaître les comportements des citoyens pour identifier les risques, sans pour autant verser dans la normalisation des comportements.

I.1. La santé publique

Virginie Gimbert, chargée de mission
département Questions sociales

Construire des politiques de prévention en santé est une préoccupation partagée par l'ensemble des pays observés. La clé de nombreux problèmes sanitaires est largement connue : une hygiène de vie satisfaisante, qui conjugue une alimentation équilibrée, une activité physique régulière, des activités sociales, un sommeil régulier et suffisant, pourraient permettre de maintenir son « capital santé », voire prévenir certaines pathologies. Comment dès lors faire évoluer efficacement les comportements individuels ?

Recommandations, incitations, réglementations voire interdictions, ces outils traditionnels sont utilisés à titre divers par tous les pays. À noter, l'importance des « dispositifs de parole », entre pairs afin de « faire communauté » entre personnes concernés par un même problème, ou bien entre l'utilisateur et son thérapeute, qu'il soit réel ou virtuel. Internet : pour les pathologies qui rendent un face à face délicat (en cas de troubles alimentaires par exemple), ces télé-consultations sont particulièrement prisées, au moins pour amorcer une prise en charge.

Sur ces différents pans, la question de l'équilibre se pose souvent : comment encadrer les pratiques individuelles au nom d'un bien-être collectif supérieur tout en respectant les libertés individuelles ? Comment responsabiliser les individus sans les discriminer ? Deux principales limites apparaissent communes à l'ensemble des pays observés. La première tient à la difficile cohérence des politiques publiques entre elles, les intérêts en termes de santé collective étant souvent contradictoires avec d'autres intérêts, notamment industriels. Certaines mesures semblent ainsi inabouties du point de vue de la santé publique, éventuellement non équitables du point de vue de la défense des intérêts industriels et finalement, peu légitimes du fait de leur caractère arbitraire (par exemple, interdiction de vente d'un produit dans certains lieux de distribution, mais autorisés dans d'autres). Une seconde limite tient à la relative inefficacité des mesures de prévention auprès des populations les plus vulnérables. Cela invite à développer des modes d'intervention plus ciblés, passant par la coordination de multiples acteurs relevant de différents domaines (école, famille, emploi, social, santé).

Les efforts de prévention doivent être complétés par des investissements importants en matière de prise en charge : à titre d'illustration, c'est le cas pour l'épidémie de sida ou pour l'obésité. L'exemple des problèmes posés par l'incinération des personnes en surpoids en Suisse met en évidence un point majeur : alors que l'évolution de l'obésité est préoccupante dans tous les pays, la prise en compte de ce phénomène supposera l'adaptation de nombreuses infrastructures que ce soit dans le domaine des transports publics, des services publics, des hôpitaux, pour disposer de matériel adapté à l'accueil des personnes en surpoids. Cette construction de politique transversale est sans doute l'un des enjeux majeurs pour les années à venir, que l'on retrouve dans d'autres domaines (défi du vieillissement des populations, défi environnemental).

► **Drogue, alcool, tabac et autres addictions**

 1. Hanovre est la première ville **allemande** à interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans les locaux municipaux et les transports. La municipalité justifie cette décision par l'étude publiée par l'institut fédéral en charge de l'évaluation des risques (*Bundesinstitut für Risikobewertung*) d'après laquelle il n'est aujourd'hui pas possible de dire précisément quelles substances sont rejetées dans l'environnement et à quel niveau, au moment de l'expiration. La municipalité étudie la possibilité d'interdire plus généralement l'usage de la cigarette électronique dans l'ensemble des lieux publics.

Source : site d'information *Weltonline*, 28/12/11

<http://www.welt.de/gesundheit/article13787795/Hannover-verbietet-allen-Bediensteten-die-E-Zigarette.html>

 2. Aux **États-Unis**, les adolescents délaisseraient les cigarettes pour les mini-cigares aromatisés à la fraise, au melon, à la vanille ou au chocolat, qui sont proposés à un prix très bas et peuvent être achetés à l'unité (un dollar pièce). Les jeunes pensent également (à tort) que l'addiction est moins forte que pour les cigarettes. L'État du Maryland, où la consommation explose auprès des « *teens* » (entre 2000 et 2010, la consommation de cigarettes y a baissé de 40 % mais celle de cigares a augmenté de 11 % chez les lycéens), a lancé une campagne de prévention par affichage sur les bus, les trains et dans la rue, et *via* un site Internet, intitulé thecigartrap (« le piège du cigare »). L'industrie du tabac s'engouffre dans une brèche, la *Food and Drug Administration* ayant, en 2009, interdit la vente de cigarettes aromatisées, sans penser à faire la même chose pour les cigares. Dans le pays, il est interdit de vendre du tabac aux mineurs mais cette mesure est difficile à faire respecter. En outre, la plupart des États américains ont instauré des taxes sur les cigares bien inférieures à celles sur les cigarettes.

Source : quotidien *The Washington Post*, 13/12/11

http://www.washingtonpost.com/national/health-science/teens-swapping-cigarettes-for-flavored-mini-cigars/2011/11/30/gIQAQuWmqO_story.html

 3. En **Grande-Bretagne**, le 1^{er} octobre 2012, le *National Health Service* (NHS) a lancé le « *Stoptober* », une campagne nationale contre le tabagisme d'un genre nouveau. Partant du constat – connu – des méfaits du tabac sur la santé publique (décès prématurés dans un cas sur deux en raison de pathologies associées au tabagisme, prégnance des cancers de toutes sortes parmi les fumeurs, etc.), cette campagne propose à chacun de s'engager à ne pas fumer pendant vingt-huit jours. Les scientifiques estiment en effet que les personnes ayant arrêté le tabac pendant ce laps de temps multiplient par cinq leurs chances de ne pas rallumer de cigarette. Cette campagne, très présente sur Internet et les réseaux sociaux, avec également des applications smartphone, met à disposition des outils d'information et de soutien, des jeux en ligne, ainsi qu'une série de déplacements à travers le pays pour sensibiliser les fumeurs. Des entreprises comme Next, Unilever ou Morrison's soutiennent le projet en encourageant leurs salariés à participer à l'expérience de sevrage.

Sources : site gouvernemental de *Media Centre*, 08/09/12, et de la *NHS*

<http://mediacentre.dh.gov.uk/2012/09/08/smokers-across-the-country-encouraged-to-join-stoptober/>
<http://smokefree.nhs.uk/>

 4. En **Norvège**, certaines entreprises différencient les traitements réservés aux fumeurs et non fumeurs, à l'instar de *Bedriften Infosenter*, une entreprise informatique, qui offre deux jours de congés supplémentaires à ses employés non fumeurs, dans l'objectif d'inciter les fumeurs à s'arrêter. Un nombre croissant d'employeurs refuse par ailleurs d'embaucher des salariés fumeurs. Une tendance saluée par le ministère de la Santé, qui y voit un moyen efficace de lutter contre le tabagisme.

Source : site d'information The Norway Post, 27/05/12

<http://www.norwaypost.no/index.php/news/latest-news/26969-more-vacation-days-to-non-smokers-26969>

 5. L'interdiction de fumer dans les lieux publics est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011 en **Chine** mais son application est très difficile. Elle se heurte à des habitudes bien ancrées : 300 millions de Chinois fument et les propriétaires de lieux publics comme les restaurants craignent les réactions négatives de leurs clients. Le tabagisme est associé à de multiples pratiques sociales : par exemple, l'échange de cigarettes permet d'engager une conversation. Dans les provinces, les autorités locales sont soucieuses de ne pas voir diminuer l'activité des usines de fabrication de cigarettes. La loi n'est accompagnée d'aucune sanction. Or, selon les statistiques officielles, le tabac coûte chaque année près de 30 milliards d'euros en frais médicaux et en incendies, bien plus que les revenus associés aux taxes sur le tabac.

Source : site d'information *Aujourd'hui la Chine*, 01/05/12

<http://chine.aujourduilemonde.com/linterdiction-nempeche-pas-les-chinois-de-fumer-dans-les-lieux-publics>

 6. Aux **États-Unis**, et plus particulièrement à New York, les Asiatiques sont nombreux à ne pas renoncer à fumer. Beaucoup ont une cigarette à la bouche dans la rue, sur leur vélo ou lorsqu'ils quittent un bâtiment. L'administration Bloomberg a pourtant tout fait pour dissuader ses administrés de fumer, y compris à l'extérieur. La communauté asiatique serait la seule à ne pas avoir changé ses habitudes en dix ans. Les services santé de la ville se mettent donc à la cibler dans leurs campagnes anti-tabac (distribution de patches et de chewing-gums à la nicotine dans certains quartiers, messages télévisés sur les chaînes asiatiques...). Le même type de dispositif devrait également cibler la communauté russe.

Source : quotidien *The New York Times*, 01/03/12

<http://www.nytimes.com/2012/03/02/nyregion/asian-new-yorkers-resist-anti-smoking-efforts.html?scp=2&sq=for%20many%20asian%20new&st=cse>

 7. En **Grande-Bretagne**, les mères adolescentes fumeuses sont près de 6 sur 10 à continuer de fumer pendant leur grossesse. Cette question de santé publique est revenue sur le devant de la scène médiatique quand une finaliste du jeu X-Factor a admis qu'elle fumait encore au bout de sept mois de grossesse. Le site Internet qui l'avait désignée comme la « mère de l'année » lui a retiré cette distinction à la suite de cette révélation. D'après les chiffres publiés par le ministère de la Santé, les jeunes ont tendance, en moyenne, à moins fumer qu'avant. La proportion de fumeuses parmi les adolescentes est ainsi passée en dix ans de 31% à 17 %. Mais les chiffres montrent aussi qu'un quart des femmes continuent à fumer pendant tout ou partie de leur grossesse. Le gouvernement s'est donné pour objectif de réduire la proportion de fumeuses au moment de l'accouchement pour atteindre 11 %. Certains experts considèrent par ailleurs que les méthodes de lutte contre cette forme de tabagisme ne sont pas efficaces car elles reviennent à donner en exemple un mode de vie typique des classes moyennes, à l'opposé des milieux dont sont issues les adolescentes en question. Celles-ci cumulent en effet problèmes de santé et difficultés sociales (faible niveau d'éducation, monoparentalité fréquente, grossesses précoces, etc.).

Source : quotidien *The Guardian*, 10/03/12
www.guardian.co.uk/society/2012/mar/10/smoking-pregnant-teenagers

 8. Un rapport du Trésor public **néozélandais** appuie l'idée que fumer permet à l'État de faire des économies. D'une part les fumeurs meurent plus rapidement ce qui allège la charge du système de retraite. D'autre part les taxes sur le tabac qu'ils paient sont d'un montant supérieur à l'ensemble des coûts des soins qui leur sont administrés. Une hausse de 20 dollars du prix des paquets de 20 cigarettes est par ailleurs prévue dans les quatre prochaines années à venir permettant 0,4 milliard de recettes supplémentaires.

Source : quotidien *New Zealand Herald*, 29/05/12
http://www.nzherald.co.nz/health/news/article.cfm?c_id=204&objectid=10809145

 9. En **Suisse**, la possible introduction du « principe de causalité » dans la loi relative à l'Assurance maladie pourrait bouleverser le système de santé dans les années à venir. Le texte adopté par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des États prévoit le principe suivant : une personne alcoolisée ou droguée au point de devoir être secourue, voire hospitalisée, en sera pour ses frais. Les mineurs ne seront pas oubliés, les parents devant payer les conséquences d'un abus d'alcool par leurs enfants. En revanche, les alcooliques et toxicomanes, parce que considérés comme malades, ne seront pas concernés. Alors que les hôpitaux ont fait part de leurs craintes de voir augmenter les impayés, les caisses-maladie attirent l'attention sur les dangers du « principe de causalité » que l'on pourrait vouloir appliquer à d'autres comportements dommageables pour la santé (par exemple, un cancer du poumon dû au tabagisme).

Source : *Le Matin*, 25/01/12
<http://www.lematin.ch/suisse/standard/La-facture-fera-plus-mal-que-la-gueule-de-bois-/story/26175304>

 10. Après des années de débat sur les pratiques de consommation excessive d'alcool, le gouvernement **britannique** a décidé d'imposer un prix minimum aux boissons alcoolisées. Cette mesure dont le Premier ministre David Cameron assume l'impopularité n'est pas censée faire décliner la consommation dans les pubs, mais éviter les situations d'alcoolisation excessive « avant même d'avoir mis le pied au pub ».

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 23/03/12
www.theglobeandmail.com/news/world/uk-moves-to-curb-excessive-drinking-with-ban-on-super-cheap-liquor/article2379175/
www.bbc.co.uk/news/health-17073816

 11. Nombreuses sont les mères qui se demandent si elles peuvent allaiter après avoir consommé un verre de vin. Un nouveau test d'alcool disponible au **Québec** leur permet d'avoir l'esprit tranquille. *Milkscreen* détecte ainsi en deux minutes la présence de 13,1 milligrammes d'alcool ou plus par décilitre de lait, indiquant ainsi si le lait peut ou non être consommé.

Source : quotidien *La Presse*, 27/10/12

http://www.cyberpresse.ca/vins/nouvelles-du-vin/201110/27/01-4461863-un-test-dalcool-pour-le-lait-maternel-arrive-au-quebec.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B2_vins_1508967_accue il_POS1

 12. « *Alkohol & Samfund* », une association **danoise** qui lutte contre la consommation d'alcool, s'insurge contre la tendance de certains clubs de football à favoriser la promotion d'alcool auprès d'un public jeune. Dans sa ligne de mire, le FC Copenhague et l'un des sponsors du club depuis 1999, la célèbre marque de bière Carlsberg. Il arrive en effet que les joueurs visitent les écoles pour signer des autographes et prendre des photos avec les enfants, tout en arborant le logo de Carlsberg sur leur maillot. Après avoir déjà été alerté en 2007 par le Conseil de la publicité sur l'alcool appelant la marque de bière à la vigilance, le FC Copenhague et son sponsor ont de nouveau été rappelés à l'ordre en mars 2012, alors que le site web du club contenait des photos des joueurs célébrant une victoire arrosée de bière dans des verres Carlberg.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 11/06/12

<http://www.cphpost.dk/news/national/fc-copenhagen-and-carlsberg-accused-promoting-alcohol-kids>

 13. L'agence régionale de la Santé de la Lombardie en **Italie** s'attaque au problème du *binge drinking*. En quinze ans, la consommation d'alcool chez les plus jeunes a beaucoup augmenté, et ce davantage chez les filles que chez les garçons. Chez les filles de 14 à 17 ans, la consommation d'alcool (hors repas) a doublé entre 1995 et 2010. Outre la sensibilisation « préventive » dans les cabinets des médecins ou dans le cadre de l'école, la Région met en place des points de renseignement sur l'abus l'alcool dans les centres d'urgence hospitaliers.

Source : quotidien *Giornale di Brescia*, 24/02/12

<http://www.giornaledibrescia.it/in-citta/asl-in-campo-contro-il-binge-drinking-1.1093415>

 14. Une nouvelle étude souligne des points à améliorer dans la santé des adolescents **israéliens** au regard des comparaisons internationales : anxiété, attitude négative par rapport à l'école, comportements à risque, *binge drinking*, inactivité physique et temps passé devant l'ordinateur. Le taux d'alcoolisation chez les jeunes âgés de 11 ans est plus élevé que dans les pays européens (Ukraine exceptée). Toutefois, depuis deux ans, les campagnes d'information à destination des jeunes (notamment *via* Internet) semblent commencer à porter leurs fruits puisque le taux de *binge drinking* aurait chuté de 50 %.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 09/11/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=291134#>

 **15.** En **Argentine**, il sera bientôt impossible d'entrer alcoolisé dans les boîtes de nuit. Le gouvernement argentin a annoncé la mise en place d'une phase de test concernant le contrôle d'alcoolémie à l'entrée des clubs. Si le test d'alcoolémie est positif, l'établissement aura alors un « droit d'admission » lui permettant de refuser l'accès. Le seuil est fixé à 0,5 gramme d'alcool par litre de sang. Selon Alejandro Collia, ministre de la Santé de la Province de Buenos Aires, cette mesure permettrait de réduire la violence dans les boîtes de nuit.

Source : quotidien *La Nacion*, 19/11/12

<http://www.lanacion.com.ar/1528362-haran-test-de-alcoholemia-a-jovenes-al-ingresar-a-boliches>

 **16.** Au **Danemark**, de plus en plus de conducteurs se voient retirer leur permis pour consommation de cannabis, après qu'une loi entrée en vigueur début 2012 interdise aux personnes sous l'emprise de la drogue de prendre le volant. Ainsi, les automobilistes dont le contrôle sanguin révèle des traces de THC, la molécule du cannabis, sont privés de permis de conduire pour une durée de trois ans. Cette mesure n'a pas manqué de donner lieu à de nombreuses plaintes, certains automobilistes arguant du fait que le THC peut rester détectable dans le sang plus d'un mois après avoir été fumé. Nombreux sont ainsi les amateurs de chanvre qui prennent la voiture sans être véritablement sous l'emprise du cannabis, donc sans être conscients d'enfreindre la loi.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 13/07/12

<http://www.cphpost.dk/news/national/if-you-drive-high-wave-your-licence-goodbye>

 **17.** Dans la municipalité de Landskrona, dans le sud de la **Suède**, des chiens spécialement entraînés à la détection de drogues vont être utilisés dans les collèges et les lycées pour lutter contre la consommation de stupéfiants. Les chiens passeront renifler les casiers des élèves pendant que ces derniers seront en cours, et si le test olfactif s'avère positif, alors les élèves seront soumis à un test sanguin. Cette mesure n'a pas fait l'unanimité au Conseil municipal, certains estimant que l'école devait rester un lieu de travail où chacun est en confiance.

Source : quotidien *The Local*, 03/03/12

<http://www.thelocal.se/39472/20120303/>

 **18.** En **Italie**, devant les difficultés d'accès au cannabinoïdes et face au développement du marché noir du cannabis pour raisons médicales, la Région a tranché : en Toscane, il sera désormais possible d'avoir un accès facilité au cannabis comme anti-douleur. L'approvisionnement des patients passera dorénavant directement par les structures médicales les prenant en charge, afin d'éviter les délais dus aux procédures bureaucratiques actuelles. Cet accès facilité pour certaines maladies comme la sclérose en plaques, la dépression, le cancer ou encore le glaucome devrait permettre une réduction de la consommation de morphine et de la consommation illégale de cannabis au profit de médicaments pharmaceutiques, à inhaler ou infuser, qui seront désormais davantage accessibles, sous stricte recommandation médicale.

Source : quotidien *L'Unità*, 03/05/12

<http://www.unita.it/sociale/toscana-si-alla-cannabis-br-per-curarsi-gasparri-sdegnato-1.407193>

 **19.** Aux **États-Unis**, une association californienne controversée, « *Project Prevention* », propose 300 dollars aux toxicomanes si ces derniers acceptent de se faire stériliser ou d'utiliser une contraception. À ce jour, 4 000 personnes (qui sont en très grande majorité des femmes) auraient accepté l'offre. L'idée est que les enfants de parents toxicomanes ont beaucoup plus de probabilité que les autres d'être en mauvaise santé (notamment d'être séropositifs à leur naissance) et d'être très vite désocialisés : dès le départ, ils coûteraient donc très cher à la collectivité. « *Project Prévention* », qui se voit régulièrement accuser d'eugénisme, agit aussi sur le continent africain.

Source : hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, 15/05/12

 **20.** À l'occasion de la journée mondiale contre la consommation et le trafic de drogue, le département de lutte contre les drogues, au sein du ministère **italien** de la Coopération internationale et de l'Intégration, a lancé, sous le patronage du Président de la République et du Parlement, une opération de communication jouant sur la responsabilité individuelle et les répercussions de l'usage de drogues pour la collectivité. Ainsi, sur les monuments historiques de 14 grandes villes italiennes a été déployé en grand, le 27 juin 2012, le slogan suivant : « Qui achète de la drogue finance les mafias, leurs violences et le terrorisme. Libérés de toutes les drogues, libérés de toutes les mafias ».

Source : site d'information *affaritaliani.libero.it*, 26/06/12

http://affaritaliani.libero.it/sociale/iniziativa-contro-le-droghe-e-le-mafie260612.html?refresh_ce

 **21.** Les photos d'étudiants passant leurs examens sous perfusion, dans une université de Xiaogan, une ville du Hubei, en **Chine**, ont fait le tour de l'Internet chinois. Le directeur des affaires académiques réfute l'existence d'un dopage étudiant en prétextant qu'il ne s'agissait que d'acides aminés.

Source : site d'information *Aujourd'hui la Chine*, 08/05/12

<http://chine.aujourdhuilemonde.com/des-etudiants-chinois-sous-perfusion-pour-etre-plus-performants-photos>

 **22.** La culture du corps et l'obsession de l'apparence concernent de plus en plus les jeunes hommes. Aux **États-Unis**, en particulier dans les grandes villes, la pratique intensive de certains sports comme la musculation se développe chez les adolescents. Cela s'accompagne souvent de régimes alimentaires drastiques (compléments protéinés...), voire de la consommation d'anabolisants. Les pédiatres s'alarment de cette évolution : selon une étude médicale, plus de 40 % des adolescents affirment faire de l'exercice pour augmenter leur masse musculaire ; 38 % reconnaissent avoir pris des suppléments protéinés et presque 6 %, des stéroïdes. Le rêve d'obtenir un corps idéal, très musclé et dépourvu de graisse progresse dans la jeunesse. Or non seulement la composition des compléments alimentaires n'est pas toujours connue, mais leur consommation sans contrôle est dangereuse pour la santé.

Source : quotidien *The New York Times*, 19/11/12

<http://www.nytimes.com/2012/11/19/health/teenage-boys-worried-about-body-image-take-risks.html?pagewanted=all>

 **23.** Une enquête **québécoise** s'est intéressée à la consommation de stéroïdes chez les jeunes hommes. Elle démontre que ce phénomène déborde désormais du strict cadre sportif et gagne de plus en plus de jeunes adeptes, soucieux d'exhiber un corps musclé. Ces produits ne sont cependant pas sans danger : problèmes de foie, acné, réduction des testicules, croissance des seins (gynécomastie), perte des cheveux, effet sur les émotions etc. Il est de plus impossible de bien contrôler ces produits illégaux, presque toujours fabriqués dans des laboratoires clandestins.

Source : quotidien *La Presse*, 09/09/12

<http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201209/08/01-4572324-steroides-rapides-dangereux-et-populaires.php>

Publication
Département Questions sociales

« Les technologies d'amélioration des capacités humaines »

Depuis le début des années 2000, un certain nombre de rapports évoquent la possible mise au point de nouvelles technologies permettant d'améliorer significativement les capacités physiques et intellectuelles de l'être humain. La réalité de ces avancées, tout comme leur caractère désirable ou non, font aujourd'hui débat. Nous sommes vraisemblablement encore assez loin des visions les plus futuristes proposées par certains auteurs. Mais le développement éventuel de ces technologies suscite des inquiétudes et interrogations nombreuses, à la fois en termes de risques sanitaires et environnementaux, de déstabilisation des équilibres sociaux et de remise en cause de principes éthiques fondamentaux. La *Note d'analyse* n° 310 (décembre 2012) présente un état de l'art de ces technologies et les principaux termes des débats qu'elles suscitent.

 **24.** Un million de **Suédois** souffrirait d'angoisses liées à la non-utilisation de *Facebook*. C'est le résultat d'une étude menée par Leif Denti, de l'université de Göteborg. De plus, cette étude révèle que les Suédoises membres du célèbre réseau social passeraient en moyenne 81 minutes par jour sur *Facebook*, contre 64 minutes pour leurs homologues masculins. L'utilisation du site favoriserait aussi la morosité : les internautes publient généralement des photos prises lors d'événements joyeux, ce qui donnerait à certains (et certaines) l'illusion que les autres sont plus heureux qu'eux (elles).

Source : quotidien *The Local*, 05/03/12

<http://www.thelocal.se/39490/20120305/>

 **25.** Selon une étude de la Haute École zurichoise de sciences appliquées, 5 % des jeunes **Suisses** de 12 à 19 ans peuvent être considérés comme dépendants au portable. Sont reconnus comme symptômes d'addiction : les tentatives vaines pour limiter son utilisation, les conséquences négatives sur l'environnement social et le manque de sommeil. Les auteurs mettent en évidence divers facteurs de risque de dépendance : impulsivité, comportement extraverti et difficultés relationnelles avec ses parents. Pour détecter rapidement l'apparition d'une dépendance au portable et en atténuer les conséquences négatives, la sensibilisation des parents et des enseignants s'avèrerait nécessaire. En outre, il faudrait mettre en œuvre des mesures basiques de protection, parmi lesquelles le port d'une montre ou la limitation des fonctionnalités spécifiques comme les jeux et celle du nombre de SMS.

Source : Compte-rendu de l'étude sur le site de la Haute École zurichoise de sciences appliquées

http://www.psychologie.zhaw.ch/fileadmin/user_upload/psychologie/Downloads/Forschung/Handystudie/Waeller_und_Suess_2012_Handygebrauch_der_Schweizer_Jugend.pdf

► **Hygiène de vie, maladies chroniques et infectieuses**

 **26.** En **Allemagne**, 45 % des femmes et 60 % des hommes seraient en surpoids ou obèses, d'après une étude de l'OCDE. Le centre de recherche et de traitement de l'obésité de Leipzig a lancé un programme de thérapie par Internet. L'idée est d'aider les personnes obèses à contrôler leurs envies soudaines de manger (« *essattacken* »). Pendant les quatre mois du programme, le patient et les thérapeutes communiquent par Internet et ont des rendez-vous fixés à l'avance. L'objectif est de donner les moyens aux patients d'observer leurs comportements et de les aider à tenir un journal quotidien alimentaire dans lequel sont notés le nombre d'envies subites de manger par semaine, le contexte, etc. Le patient peut recevoir des conseils d'un thérapeute à tout moment. Aujourd'hui, vingt-cinq patients suivent ce programme, mais il y a une grande liste d'attente de patients venant d'Allemagne ou d'autres pays germanophones. Ce programme est étudié de près par les experts qui souhaitent en mesurer l'efficacité : jusqu'à l'été 2012, des questionnaires sont régulièrement envoyés aux patients pour évaluer les effets d'une telle thérapie.

Source : site d'information *Weltonline* 29/12/11

<http://www.welt.de/gesundheit/article13788921/Fettsuechtige-werden-jetzt-uebers-Internet-therapiert.html>

 **27.** Une étude **américaine** établit que l'interdiction des distributeurs de snacks dans les écoles a des effets positifs mesurables sur l'obésité infantile. Cette recherche, menée de 2004 à 2007, et dont les résultats ont été publiés en août 2012 dans la revue *Pediatrics*, a porté sur plus de 6 000 jeunes de 11 à 14 ans, dans 40 États fédérés, en tenant compte du type de mesures éventuellement mises en place par ces derniers : un nombre croissant d'États ont appliqué des politiques de restriction d'accès aux sucreries, ou *a minima* aux sucreries contenant beaucoup de sucre ou de matières grasses ; d'autres se contentent de prodiguer des recommandations nutritionnelles. Selon l'étude, là où les mesures sont les plus strictes, le nombre d'enfants en surpoids a baissé de 5 % et celui des enfants obèses, de 8 %. Les chercheurs recommandent que les informations dispensées aux enfants soient claires, que les restrictions en matière de distribution de snacks concernent tous les produits (boissons, sucreries, produits salés, etc.), et que d'autres leviers soient mobilisés (changement des habitudes familiales, valorisation de l'activité physique, etc.).

Source : quotidien *Le Figaro*, 13/08/12

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2012/08/13/18790-linterdiction-snacks-lecole-reduit-lobesite>

 **28.** De 2006 à 2011, une centaine d'élèves de l'école primaire de la ville de Sion en **Suisse** a suivi un programme d'éducation à l'alimentation nommé « *Senso5* ». Résultats, alors que le pourcentage d'enfants en état d'obésité était au départ comparable entre ces élèves et un groupe témoin au profil sociodémographique similaire (1,5 %), il est ensuite resté stable chez les enfants suivant le programme et s'est élevé à 8 % dans le groupe témoin. « *Senso5* » n'est pas basé sur une approche nutritionnelle de type « manger bouger » mais de type « exploratoire ». Ainsi, grâce à ses cinq sens, l'enfant explore le monde alimentaire, mémorise les expériences vécues, verbalise ce qu'il perçoit et apprivoise les aliments rebutants à première vue. En plus d'ateliers spécifiques, quelque 150 enseignants ont été formés à cette approche pour l'intégrer dans huit à dix leçons annuelles. Par exemple, en cours de dessin, les enfants devaient réaliser une nature morte après dégustation et description sensorielle des fruits utilisés.

Source : quotidien *20 Minutes*, 08/02/12

<http://www.20min.ch/ro/news/romandie/story/17042452>

 **29.** La revue scientifique **américaine** *Nature* publiait en janvier 2012 une étude sur les dangers, pour la santé, d'une consommation abusive de sucre. Si les États-Unis sont concernés au premier chef (nombre de produits de consommation courante contiennent de grandes quantités de sucre ajouté), aucun pays ne semble y échapper. Les populations les plus défavorisées sont les plus vulnérables, car ce sont elles qui consomment le plus de produits manufacturés et de mauvaise qualité nutritionnelle (y compris dans les pays du Sud). Les auteurs de l'étude estiment les ravages du sucre sur la santé comparables à ceux du tabac ou de l'alcool, et considèrent que, dans le monde, le sucre est le principal responsable des maladies non transmissibles (maladies métaboliques comme le diabète, l'obésité, mais aussi le cancer). Celles-ci seraient à l'origine de 35 millions de décès chaque année – chiffre supérieur aux nombres de morts par maladie infectieuse. Les auteurs préconisent une forte taxation des produits sucrés, l'établissement d'un âge minimum pour en acheter et la réduction du nombre de boutiques vendant des sucreries.

Sources : quotidiens *The National Post*, 01/02/12 et *Le Monde*, 02/02/12

<http://news.nationalpost.com/2012/02/01/sugar-should-be-controlled-like-alcohol-report/>
http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/02/02/trop-de-sucre-nuit-gravement-a-la-sante_1637898_3244.html#ens_id=1638310

 **30.** Une étude a été menée par l'université Complutense de Madrid dans le but de connaître la santé bucco-dentaire de la population active employée en **Espagne**. Environ 5 000 personnes (ayant toutes un emploi) ont été interrogées et les résultats sont sans appel : les Espagnols âgés de moins de 35 ans ont entre 4,5 et 6,5 caries non traitées, alors que leur nombre s'élève entre 9 et 11 pour les plus de 35 ans. Le groupe des 35-44 ans, qui représente 70 % des enquêtés, a vu son nombre de caries non traitées passer de 6,75 en 2010 à 8,79 en 2012. Pour cette même tranche d'âge, ils sont 19 % à être atteints d'une inflammation de la gencive, la parodontite. Selon l'auteur de l'étude, ces chiffres sont directement imputables à un manque d'hygiène bucco-dentaire. En effet, seules 6 personnes sur 10 se lavent les dents plus d'une fois par jour et 10 % des enquêtés admettent ne jamais le faire.

Source : quotidien *abc*, 15/11/12

<http://www.abc.es/sociedad/20121115/abci-espanoles-caries-sintratar-201211151557.html>

 **31.** On assiste à une « révolution alimentaire » dans les hôpitaux **canadiens**. Des gouvernements provinciaux, dont celui de l'Ontario, proposent désormais des subventions aux hôpitaux pour les inciter à améliorer la qualité de la nourriture servie aux malades. La plupart des hôpitaux servant de la nourriture réchauffée, préparée par des prestataires externes, il s'agit entre autres de proposer des plats « maison ». Des difficultés se posent cependant, certains hôpitaux ne disposant pas de cuisines équipées. Il s'agit aussi d'inciter les hôpitaux à acheter des produits frais provenant de l'agriculture locale. On juge que des plats frais faits maison contribuent à la rémission des patients en leur « redonnant le moral ». Pour les personnels hospitaliers, s'impliquer dans la préparation des repas plutôt que de simplement les réchauffer serait aussi un facteur de satisfaction. Des hôpitaux observent même que ces changements leur permettent de limiter les gaspillages et de faire des économies.

Source : site d'information *CBC news*, 03/07/12

<http://www.cbc.ca/news/health/story/2012/07/03/f-hospital-food.html>

 **32.** Aux **États-Unis**, plusieurs centaines de médecins ont affirmé publiquement soutenir une ONG de Boston, « *Corporate Accountability International* », qui lutte contre l'implantation de restaurants McDonald's (et plus généralement de chaînes de *fast food*) dans les hôpitaux américains. Ces chaînes sont accessibles aux malades et à leurs familles comme au personnel hospitalier. L'enjeu d'image est très grand pour Mc Donald's. Ses détracteurs avancent comme argument la progression de l'obésité et des maladies métaboliques, en particulier chez les enfants (et notamment ceux qui fréquentent les hôpitaux), lesquels sont une cible privilégiée de McDonald's et autres Pizza Hut. Ces derniers tirent également profit de la mauvaise qualité gustative des repas collectifs de beaucoup d'hôpitaux, qui leur permet d'attirer des clients.

Source : quotidien *Le Figaro*, 12/04/12

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2012/04/12/17959-laberration-mcdonalds-implantes-dans-hopitaux?comments=all>

 **33.** La **Chine** va mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2013, l'obligation pour les producteurs et distributeurs de mentionner sur l'étiquette de leurs produits alimentaires la valeur nutritionnelle de ces derniers, en détaillant la contenance en protéines, calories, sodium, glucides et en énergie (système « 4 + 1 »). Les autorités réagissent à la progression de l'obésité, qui touche désormais 120 millions de Chinois et 8 % des enfants. L'application de la mesure ne sera pas aisée, car les entreprises agro-alimentaires chinoises sont très nombreuses et 80 % d'entre elles comptent moins de dix salariés.

Source : site d'information *Chine Plus*, 08/09/12

<http://www.chine-plus.com/society/2012/0908/841.shtml>

 **34.** Après que le maire de New York aux **États-Unis**, Michael Bloomberg, a fait connaître son souhait d'interdire la vente, dans sa ville, de boissons sucrées de plus d'un demi-litre (16 *ounces*), certaines entreprises s'inquiètent. C'est le cas de Starbucks. Si l'administration Bloomberg avait exclu de la mesure les boissons contenant plus de 50 % de lait, cela n'aurait pas concerné tous les produits vendus par la chaîne, d'où le casse-tête à venir. C'est une illustration, parmi d'autres, de l'imbroglio juridique qui s'annonce et du lobbying qui s'amorce. D'ores et déjà, il semble que la règle ne s'appliquera qu'aux restaurants, fast-foods, cinémas et distributeurs automatiques, mais pas aux épiceries et commerces de proximité, ce qui, selon certains, obère l'efficacité du dispositif.

Source : quotidien *The New York Times*, 12/06/12

<http://www.nytimes.com/2012/06/13/nyregion/at-starbucks-uncertainty-over-mayors-drink-plan.html>

 **35.** En **Israël**, le Comité ministériel de préparation des lois a approuvé une proposition de loi qui va permettre les hospitalisations forcées sur demande des médecins pour traiter les personnes souffrant de troubles alimentaires. Aujourd'hui les patients souffrant de troubles psychiatriques peuvent être hospitalisés sous contrainte s'ils représentent un danger pour eux-mêmes. L'anorexie n'est cependant pas considérée comme relevant de ce champ en Israël. Les médecins seraient favorables au projet. Rappelons qu'en Israël, 1500 personnes sont diagnostiquées chaque année comme ayant un trouble anorexique et 35 en meurent.

Source : quotidien *The Jerusalem post*, 20/02/12

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=258529>

 **36.** Alors qu'au **Japon**, on enregistre un taux de prévalence de l'obésité parmi les plus bas des pays de l'OCDE, le gouvernement a fait voter une loi extrêmement contraignante en la matière puisqu'elle impose ni plus ni moins qu'un tour de taille maximum à partir de quarante ans : 85 centimètres pour les hommes et 90 pour les femmes. De fait, le régime social japonais oblige les entreprises à faire passer, une fois par an, un examen de santé complet à leurs employés. À cette occasion, le tour de taille sera mesuré, et ceux qui dépassent le maximum autorisé se verront dans l'obligation de suivre un traitement. L'objectif fixé aux entreprises est de réduire le nombre d'employés en surpoids de 10 % en 2012 et de 25 % en 2015. Dans le cas contraire, celles-ci devront s'acquitter d'une amende permettant de financer un programme d'aide aux personnes âgées. Cette loi fait l'objet de vives critiques au Japon : pour un même patient, la mesure du tour de taille varie souvent selon le médecin qui la réalise. Par ailleurs, elle n'est qu'un indicateur médiocre des problèmes de surpoids et des maladies qu'ils entraînent. Enfin, certains estiment que c'est la maigreur de nombreux Japonais et surtout de nombreuses Japonaises qui est alarmante, et non le surpoids.

Source : site d'information *JOL Press*, 22/11/12
<http://www.jolpress.com/article/lobesite-rendue-illegale-24960.html>

 **37.** En **Suisse**, les défunts en surpoids posent des problèmes particuliers pour la crémation : en effet, les parties graisseuses fournissant des quantités importantes de chaleur, ce qui peut dégrader les infrastructures, comme ce fut le cas dans le canton de Schwytz. Par ailleurs, certains crématoires, comme ceux de Saint-Gall et de Bâle en Suisse allemande, sont de plus en plus contraints de refuser des demandes d'incinération car leurs installations ne sont pas adaptées pour recevoir des corps dépassant les 130 kg. Pour le moment, ces défunts sont envoyés à Fribourg, qui possède le plus grand dispositif de crémation de Suisse, avec 1,17 m de large.

Source : site d'information *NZZ am Sonntag*, 19/04/12

 **38.** En **Israël**, un comité parlementaire dédié aux droits de l'enfant a tenu une session sur le ressenti des enfants obèses en milieu scolaire. Il ressort que ceux-ci se sentent traumatisés par les pesées, réalisés lors de la visite médicale scolaire, qui viennent renforcer leur stigmatisation. Une formation à la non-discrimination des enfants obèses en milieu scolaire pourrait être envisagée. Le comité attaque par ailleurs la représentation médiatique des obèses, souvent associée à une image de paresse ou de manque de sérieux, et prescrivant des normes corporelles impossibles à atteindre pour ces enfants.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 17/07/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=277740>

 **39.** Au **Québec**, un ancien prisonnier souffrant d'obésité morbide, *Big Mike*, a porté plainte car les équipements carcéraux n'étaient selon lui pas adaptés à sa condition : son lit était trop petit et il ne pouvait pas s'asseoir dans les fauteuils de la cafétéria de sa prison. La Commission des droits de la personne (CDP) du Québec qui le représente demande une indemnisation monétaire, de même que le réaménagement de certaines cellules du centre de détention pour répondre aux besoins de futurs prisonniers. Le ministère de la Sécurité publique réfléchit à la réponse à apporter à cette demande. Selon la CDP, en plus de poser la question de l'adaptation des établissements carcéraux aux personnes obèses, son cas pose aussi la question de leur adaptation pour les personnes âgées souffrant de handicap (difficultés à se déplacer etc.).

Source : quotidien *Le Journal de Montréal*, 01/10/12
<http://www.journaldemontreal.com/2012/10/01/une-offre-jugee-raisonnable>



40. Selon un ouvrage **américain** intitulé *The First 20 Minutes*, l'exercice physique conditionne la bonne santé du cerveau. Un groupe de scientifiques a réalisé une série d'expériences sur le cerveau et ont notamment observé une augmentation de sa flexibilité cognitive, lorsque l'individu pratique un sport de manière régulière. Ce serait même le principal facteur d'amélioration des capacités cérébrales (plus que l'activité de pensée elle-même). En effet, avance l'auteur de l'ouvrage, Justin S. Rhodes, professeur de psychologie à l'université de l'Illinois, on oublie souvent que le cerveau est constitué de tissus comme les autres organes du corps. L'exercice physique retarderait, et même inverserait la dégénérescence cérébrale. En d'autres termes, il permettrait de regagner des neurones.

Source : quotidien *The New York Times*, 18/04/12

http://www.nytimes.com/2012/04/22/magazine/how-exercise-could-lead-to-a-better-brain.html?_r=1

Publication
département Questions sociales

« Comment mettre le sport au service de la santé des salariés ? »

L'activité physique ou sportive, régulière et modérée, est reconnue par les autorités médicales comme un facteur d'amélioration de la santé. Parmi les freins à son développement figurent un défaut de sensibilisation et le manque de temps pour de nombreux individus. La *Note d'analyse* n° 298 (octobre 2012) vise à évaluer dans quelle mesure le lieu de travail peut contribuer à l'essor de l'activité physique et sportive pour tous. Longtemps, dans l'entreprise, le sport a seulement été appréhendé à travers les « valeurs » qu'il est censé incarner : performance, compétition et cohésion d'équipe. Or, les effets positifs, sur la santé des salariés, d'une pratique sportive régulière dans le cadre professionnel ne sont plus à démontrer : diminution de l'absentéisme, augmentation de la capacité de travail, bien-être. Ces résultats sont importants dans un contexte d'allongement de la carrière professionnelle. Toute action en matière d'incitation à la pratique sportive dans le cadre professionnel, qui doit impliquer l'ensemble des parties prenantes, doit cependant tenir compte des limites du rôle de l'employeur et éviter les inégalités entre les salariés des petites et des grandes organisations.



41. Une étude **danoise** atteste que les femmes travaillant de nuit sont quatre fois plus touchées par le cancer du sein que les autres. Cette étude s'est penchée sur le cas d'environ 18 500 femmes employées dans l'armée danoise entre 1964 et 1999, en comparant notamment celles qui ont contracté un cancer du sein en 2005-2006 avec les autres. Un système de questionnaire sur les horaires de travail, mais aussi sur le nombre d'enfants, l'utilisation ou non de contraceptifs ou encore l'exposition régulière au soleil a permis d'établir un lien pertinent entre le travail de nuit et le cancer du sein. Pour expliquer ce résultat, les chercheurs font l'hypothèse que l'exposition longue à la lumière artificielle réduirait le taux de mélatonine, ce qui affecterait des hormones de croissance des cellules mammaires.

Source : hebdomadaire *Time*, 29/05/12

<http://healthland.time.com/2012/05/29/working-the-night-shift-may-boost-breast-cancer-risk/>

 **42.** La *Food and Drug Administration* **américaine** a approuvé, à l'été 2012, le test de dépistage du virus du SIDA à domicile. Aussi simple d'utilisation qu'un test de grossesse, il consiste à prélever de la salive sur un coton-tige, qui est ensuite analysée. Le résultat est disponible entre 20 et 40 minutes plus tard. Le test sera en vente libre, mais il ne pourra être vendu aux moins de dix-sept ans. L'importance du dépistage est par exemple attestée par le fait qu'un individu infecté à qui l'on prescrit un antirétroviral voit sa probabilité de contaminer une autre personne baisser de 96 %. Or environ 20 % des 1,2 million d'Américains séropositifs ignorent qu'ils le sont, et 50 000 personnes sont contaminées chaque année aux États-Unis par le VIH. Néanmoins, découvrir sa maladie seul chez soi et sans soutien psychologique n'est pas sans inconvénient.

Source : quotidien *The New York Times*, 03/07/12

<http://www.nytimes.com/2012/07/04/health/oraquick-at-home-hiv-test-wins-fda-approval.html>

 **43.** Une association d'un quartier défavorisé de Washington aux **États-Unis**, connu pour son taux élevé d'hommes et de femmes séropositifs, a mis en place un dépistage du virus du SIDA auprès des individus qui doivent patienter dans le *Department of Motor Vehicles* pour obtenir la carte grise de leur voiture ou faire renouveler leur permis de conduire. Fondé sur le volontariat, le test est gratuit et offre même une réduction de 15 dollars sur les frais occasionnés par les formalités au sein du *Department of Motor Vehicles*. Les personnes diagnostiquées séropositives bénéficient immédiatement d'un second test (sanguin, celui-ci) et d'un suivi médical. Aux yeux des associations, l'encouragement (et la facilitation d'accès) au dépistage est plus que jamais un enjeu majeur de la lutte contre le SIDA.

Source : quotidien *Le Figaro*, 19/07/12

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2012/07/19/18675-sida-se-faire-depister-attendant-sa-carte-grise>

 **44.** Alors que des études révèlent que les relations sexuelles non protégées sont monnaie courante en **Suède**, l'Institut suédois pour le contrôle des maladies transmissibles a mis en place une application *Facebook* qui permet aux jeunes Suédois de simuler un acte sexuel avec leurs amis ou d'autres contacts afin de les sensibiliser à l'importance du préservatif. D'après le site qui a lancé l'initiative, *Knull De Luxe*, le préservatif est un sujet tabou chez de nombreux jeunes Suédois, ce qui explique leur manque de responsabilité quant à la protection sexuelle. L'application *Facebook* vise ainsi à casser ce tabou pour légitimer l'utilisation du préservatif.

Source : quotidien *The Local*, 19/06/12

<http://www.thelocal.se/41532/20120619/>

 **45.** D'après une étude publiée par le *British Medical Journal*, 80 % des personnes âgées entre 50 et 90 ans sont sexuellement actifs. Toutefois, une grande partie d'entre eux ne se protège pas et le taux des maladies sexuellement transmissibles augmentent fortement dans cette frange de la population. En effet, ces générations n'ont pas été ciblées par les campagnes de promotion du préservatif, alors que les changements de partenaires deviennent plus fréquents. L'association **américaine** « *Safer sex for seniors* » a donc lancé une campagne pour sensibiliser les aînés à l'usage du préservatif. Le site Internet donne des conseils de santé et sexualité.

Source : site de la campagne *Safer sex for seniors*

<http://safersex4seniors.org/>

 **46.** En **Belgique**, une expérience pilote est menée à Bruxelles où le HIV-Café est né d'un constat : les moyens se concentrent surtout sur la prévention du SIDA mais pas sur ceux qui en souffrent. Ce HIV-Café est un endroit où les séropositifs et leurs proches, ou même toute personne intéressée, peuvent venir échanger sur le virus de manière informelle et décomplexée, autour d'un verre. De groupes de discussion, le concept pourrait évoluer vers d'autres activités comme des concerts ou des soirées. L'association gay et lesbienne « *Rainbowhouse* », qui est à la base du projet, réfute tout risque de stigmatisation. « Ce n'est pas un aquarium pour venir pointer du doigt les malades. C'est un endroit où affirmer sa 'sérofierté'. Il est ouvert sur l'extérieur, il délivre un message à la société. Tout le monde est le bienvenu, les séropositifs et les séronégatifs qui s'intéressent au sujet.

Source : quotidien *La Libre Belgique*, 26/04/12

 **47.** Aux **États-Unis**, sous la pression de la *AIDS Healthcare Foundation*, le conseil municipal de Los Angeles a voté une mesure obligeant l'ensemble des acteurs de films pornographiques à mettre systématiquement des préservatifs lors des tournages qui ont lieu dans la mégapole californienne. C'est une première aux États-Unis. Ce dispositif sera financé par une nouvelle taxe sur les permis de tourner des films X. La police sera autorisée à procéder à des flagrants délits. Certains, au sein de la profession et dans les mouvements libertariens, s'insurgent contre cette mesure, qu'ils estiment être une atteinte à la liberté et à la responsabilité individuelles.

Source : quotidien *The New York Times*, 17/01/12

<http://www.nytimes.com/2012/01/18/us/los-angeles-makes-condoms-mandatory-for-adult-film-actors.html?scp=1&sq=los%20angeles%20mandates%20use%20of%20condoms&st=cse>

 **48.** Le sida a fait 28 000 morts en **Chine** en 2011, tandis que 48 000 nouvelles infections par le virus VIH ont été découvertes, selon un rapport du ministère chinois de la Santé, d'Onusida et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon ce même rapport, la Chine compte 780 000 personnes infectées par le virus du sida dont 154 000 ont développé la maladie. Des défenseurs des droits des malades estiment cependant que le nombre d'infections est sous-estimé par les autorités chinoises. De plus, l'évolution des attitudes vis-à-vis de la maladie est contrastée. Les discriminations envers les malades, notamment dans le domaine de l'emploi, sont très fortes. Sous l'influence internationale, la Chine a commencé à évoluer, en introduisant des campagnes de prévention. Mais dans 10 % des villes chinoises, l'anonymat du dépistage a été récemment levé. À Pékin, qui a levé l'anonymat en juillet 2011, les demandes de dépistage ont diminué de 75 % depuis cette date. Les autorités responsables se justifient en mettant en avant le souci de responsabiliser les malades et de protéger leurs proches.

Source : site d'information *Chine informations*, 20/02/12

http://www.chine-informations.com/actualite/chine-sida-coup-de-fievre-pour-le-test-du-vih_39509.html

 **49.** Le ministère de la Santé et de la Famille **indien** a lancé un plan stratégique national de lutte contre la tuberculose pour 2012-2017. Alors que l'épidémie est en plein essor en Inde, ce plan vise à fournir un accès universel à un diagnostic précoce et à un traitement efficace de la tuberculose. L'objectif du gouvernement est de sauver près de 7,5 millions de vie au cours des cinq prochaines années. Parmi les principales mesures, on notera la création d'un registre national des personnes diagnostiquées, la mise en place de contrôles stricts dans la distribution des médicaments, l'ouverture de nouveaux modes de paiement électronique, enfin, la mise à disposition du secteur privé de kits de médicaments antituberculeux subventionnés.

Source : quotidien *The Hindu*, 11/09/12

<http://www.thehindu.com/health/policy-and-issues/article3882634.ece>

Publication
département Questions sociales

« Les bactéries résistantes aux antibiotiques »

Depuis leur découverte et leur utilisation lors de la Seconde Guerre mondiale, les antibiotiques ont permis de faire considérablement reculer la mortalité par maladie infectieuse. Cependant, leur utilisation massive – et bien souvent irraisonnée –, chez l'homme comme chez l'animal, a conduit à l'apparition accélérée de bactéries résistantes aux antibiotiques. Combinée à la raréfaction des nouveaux antibiotiques mis sur le marché, cette augmentation des résistances bactériennes à l'échelle mondiale représente une menace majeure pour la santé publique. L'apparition récente de bactéries multi-résistantes (BMR) insensibles à la plupart, voire à tous les antibiotiques disponibles, fait craindre un retour à l'ère pré-antibiotique. La France, qui reste l'un des plus gros consommateurs d'antibiotiques en Europe, mène depuis les années 2000 des actions pour préserver l'efficacité des antibiotiques, mais beaucoup reste à faire. La *Note d'analyse* n° 299, publiée en novembre 2012, propose des mesures pour accentuer la diminution de la consommation d'antibiotiques chez l'homme comme chez l'animal, et pour développer de nouvelles stratégies anti-infectieuses.

 **50.** L'OMS devrait bientôt rayer l'**Inde** de la liste des pays affectés par la polio, un seul nouveau cas ayant été répertorié en 2011. À titre indicatif, l'Inde comptait en 1978, avant l'invention du vaccin contre la maladie, près de 200 000 cas de polio ; 50 000 en 1999 ; 741 en 2009. Ces statistiques témoignent d'une avancée considérable en matière de santé dans ce pays. Pour éradiquer la maladie, l'Inde a dépensé plus de deux milliards de dollars, principalement utilisés dans le Bihar et l'Uttar Pradesh, deux États pauvres et très peuplés du nord de l'Inde. Au cours de la campagne indienne contre la polio, 2,4 millions de vaccinateurs volontaires, aidés de 150 000 superviseurs, se sont rendus dans 200 millions de foyer pour administrer le vaccin aux enfants de moins de cinq ans. Pour éviter la résurgence de la maladie, l'Inde prolonge cette campagne de vaccination. Il faudra attendre trois ans pour déclarer officiellement que la polio a été éradiquée.

Source : quotidien *Times of India*, 19/01/12

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-01-19/india/30642501_1_polio-cases-paralytic-polio-opv

 **51.** Le nombre de cas de dengue, de paludisme et de chikunguniya a beaucoup augmenté au Tamil Nadu en **Inde** au cours des cinq dernières années. Après avoir tenté plusieurs options (répulsifs, poissons tueurs de larves), les autorités sanitaires estiment que ces maladies seraient principalement liées à la négligence des ménages qui ne nettoieraient pas correctement leurs réservoirs d'eaux. Dans ces conditions, l'État du Tamil Nadu envisage de modifier la loi sur la santé publique adoptée en 1939. Pour éviter aux moustiques de se reproduire, des amendes pouvant aller jusqu'à 800 euros pourraient être payées par les personnes ne nettoyant pas leurs réservoirs d'eau. Dans cette perspective, des agents publics seront chargés d'inspecter les logements et les bureaux.

Source : quotidien *Times of India*, 28/03/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/city/chennai/Keep-homes-clean-or-get-ready-to-pay-a-fine/articleshow/12433126.cms>

► **Mal-être, troubles mentaux, suicide**

 **52.** Le nombre de personnes en arrêt maladie pour cause de troubles psychiques est en nette augmentation en **Allemagne**. Cela a engendré environ 53,5 millions de journées de travail manquantes en 2010, contre 33,6 millions en 2001. Ces arrêts représentent aujourd'hui 13,1 % de l'ensemble des arrêts de travail (contre 6,6 % en 2001). Cette forte augmentation s'explique généralement par des exigences croissantes à l'égard des salariés, une responsabilisation et une flexibilité du travail accrues, et des trajectoires d'activité discontinues. Cette détérioration des conditions de travail aurait ainsi des conséquences majeures sur la santé des populations, mais également au niveau économique. Un rapport paru en juillet 2011 montre qu'un nombre croissant de personnes a recours à l'hôpital pour des problèmes psychiques, comme des dépressions et des *burn out*. Devant ces constats, le gouvernement appelle d'abord à une amélioration des connaissances sur ces questions.

Source : hebdomadaire *Der Spiegel*, 30/04/12

<http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/0,1518,830519,00.html>

 **53.** Durant trente jours, les habitants de Rome en **Italie** et des environs pourront venir consulter gratuitement un psychologue dans les pharmacies volontaires. Les consultations se dérouleront dans des espaces à part, garantissant la confidentialité de l'entretien dans l'officine. Lors des deux éditions précédentes, les consultations ont d'abord porté sur des troubles anxieux (souvent liés à la précarité au travail), sur les problèmes relationnels/de couple et sur les troubles de l'humeur. L'initiative, parrainée par la ville de Rome, est portée par une association et une école de psychologues. Les entretiens sont réservés aux personnes majeures et limités au nombre de trois.

Source : site Internet de la ville de Rome, 17/09/12

http://www.comune.roma.it/wps/portal/pcr?contentId=NEW366208&jp_pagecode=newsview.wp&ahew=contentId:jp_pagecode

 54. Des chercheurs à l'université de Haïfa en **Israël**, ont étudié les pratiques de blogs des adolescents à partir d'un échantillon de 161 jeunes gens âgés de 14 à 17 ans identifiés comme éprouvant des « difficultés émotionnelles ». Ils ont montré que le blog n'est pas uniquement un vecteur d'expression, mais aussi un outil permettant de surmonter et d'élaborer les angoisses. Plus encore, l'écriture sur le cyberspace serait plus thérapeutique que la pratique traditionnelle du journal intime, car davantage adressée. En particulier, l'écriture d'un blog ouvert aux commentaires produit un soulagement des angoisses, significativement supérieur à celui induit par des pratiques sans retour de la part d'un tiers.

Source : quotidien *The Jerusalem post*, 21/02/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=258678#>

 55. Pour lutter contre le mal-être des jeunes, la ville de Florence en **Italie**, sous l'égide de la Région Toscane, lance le projet « You in the Youngle. Zone de survie pour les moins de 20 ans ». Il s'agit d'utiliser le développement du web 2.0 pour mieux aider les jeunes ayant besoin d'une écoute et de conseils (sur certaines angoisses, la sexualité, l'alimentation...). Ainsi, un espace de soutien psychologique a été créé sur *Facebook*. Il est dédié aux adolescents et tenu par des adolescents formés, assistés par des médecins, des psychologues et des experts en communication. Si une situation de malaise réel est repérée, le dialogue entre adolescents prend fin, et le relai est pris par les professionnels.

Source : site d'information *intoshcana.it*, 29/10/12
http://www.intoscana.it/intoscana2/opencms/intoscana/sito-intoscana/Contenuti_intoscana/Canali/Societa/visualizza_asset.html?id=1167215

 56. L'association « La Main Tendue » a conclu un partenariat avec *Facebook* afin de mener une campagne de prévention des suicides auprès des 2,7 millions d'utilisateurs de cette plateforme en **Suisse**. Un formulaire figure désormais sur le « *help center* » de *Facebook*. Les personnes qui le remplissent reçoivent ensuite un e-mail avec les coordonnées de l'association et sont encouragées à chercher de l'aide confidentielle et anonyme auprès des répondants.

Source : quotidien *Le Matin*, 17/04/12
<http://www.lematin.ch/suisse/main-tendue-collabore-facebook/story/11144830>

 57. Selon une étude **suédoise**, les enfants qui ont souffert de rejets ou de moqueries de la part des autres élèves durant leur scolarité sont plus vulnérables à certains problèmes de santé à l'âge adulte, comme l'obésité, l'hypertension artérielle ou encore le diabète. Cette étude s'est penchée sur la santé et les habitudes de vie de 900 personnes, qui ont été suivies de l'âge de 16 ans à celui de 27 ans, avant d'être soumises à une batterie de tests médicaux à l'âge de 43 ans. Les chercheurs ont par ailleurs interrogé les professeurs sur la popularité des élèves en question et sur leur personnalité. Les résultats ont ainsi montré que les femmes les plus impopulaires et introverties à l'âge de 16 ans avaient trois fois plus de risque de souffrir de syndrome métabolique à l'âge de 43 ans. Ces résultats pourraient s'expliquer par le sentiment de solitude qui se traduit par une hausse du niveau de cortisol, l'hormone du stress, et par une tension artérielle élevée, ce qui accentue les risques d'AVC et d'infarctus.

Source : site d'information *RTL*, 29/06/12
<http://www.rtl.be/pourelle/article/obesite-les-enfants-impopulaires-a-l-ecole-plus-touches-124674.htm>

 **58.** Le sommeil des **Norvégiens** n'est plus ce qu'il était. Non pas que ces derniers dorment moins : depuis les années 1970, leur durée moyenne de sommeil est toujours d'environ 7 h. 30. Mais, selon l'institut norvégien de statistiques, ils dorment moins régulièrement que par le passé. En particulier, ils dorment une heure de plus le dimanche que les autres jours de la semaine. Or, un rythme circadien irrégulier est source de fatigue en journée. Les enfants qui dorment sur un rythme différent en semaine et en week-end sont ainsi sujets à des difficultés de concentration en classe et connaissent davantage de problèmes de comportement. Seraient en cause dans cette montée de l'irrégularité du sommeil, les divers gadgets électroniques et autres réseaux sociaux qui nous entourent aujourd'hui.

Source : site d'information *HealthCanal.com*, 12/01/12
<http://www.healthcanal.com/mental-health-behavior/25421-Insomniac-Norwegians.html>

 **59.** Une étude **finlandaise** exploitant des données d'un panel de 6 000 Finlandais nés en 1981 a mis en évidence un lien fort entre symptômes comportementaux à l'âge de huit ans (symptômes dépressifs, violences, comportement agressif) et usage de psychotropes ou hospitalisation à l'adolescence et à l'âge adulte. Les troubles les plus prédictifs de futurs soins médicaux étaient, pour les filles, des symptômes dépressifs et, pour les garçons, des comportements violents ou des vols. Cette étude pose la question de la détection et de la prise en compte de la souffrance psychique à l'école. Elle a donné lieu à plusieurs publications dans des revues scientifiques.

Source : quotidien *Science Daily*, 13/04/12
<http://www.sciencedaily.com/releases/2012/04/120413101110.htm>

 **60.** Des chercheurs de l'université de Stirling, en **Écosse**, ont publié une revue de littérature dans *Mental Health and Physical Activity* montrant que la marche pourrait contribuer à soigner la dépression. L'impact de la marche serait similaire à la pratique d'exercices physiques intenses, dont l'efficacité est reconnue pour soulager les symptômes de la dépression (fatigue, ralentissement physique et intellectuel important, tristesse, hypersensibilité émotionnelle, sentiment d'inutilité, perte de plaisir, dégradation du sommeil et de l'appétit, etc.). Cet article passe en revue huit études analysant les effets de la marche sur 341 patients. Promenade en forêt, footing léger, natation, peu importe l'activité pratiquée, du moment qu'elle reste plaisante. Cinq séances hebdomadaires de 30 à 40 minutes chacune sont préconisées pour commencer à se sentir mieux et rebondir après un épisode dépressif.

Source : site du *think tank* « Sport et Citoyenneté », 18/04/12
<http://sportetcitoyennete.blogactiv.eu/2012/04/18/lutter-contre-la-depression-grace-a-la-marche/#.T47Ni4LGwTc.twitter>

 **61.** Un nouveau cours de « secourisme » fait sensation en Ontario au **Canada**. L'hôpital *Royal Ottawa Health Care Group* a en effet développé un cours de premiers secours, destiné aux non-professionnels, pour identifier les personnes qui souffrent de troubles mentaux, les aider en cas de crise et les encourager à aller consulter. Les organisateurs, qui ont mis le cours en place il y a un an, ont été surpris par la popularité de ce dernier.

Source : site d'information *CBC News*, 28/06/12
<http://www.cbc.ca/news/health/story/2012/06/28/ottawa-first-aid-for-mental-health.html>

 **62.** En **Israël**, des statistiques sur les taux de suicide ont été publiées en vue d'élaborer un nouveau plan de prévention contre le suicide. Le suicide est la seconde cause de décès parmi les jeunes garçons âgés de 15 à 24 ans et la troisième pour les filles du même âge. Selon ces chiffres, le taux de suicide aurait légèrement diminué ces cinq dernières années, après une relative stabilité la décennie précédente. La prévalence la plus forte s'observe chez les plus de 75 ans ; elle est également forte parmi les adolescents et jeunes adultes. En outre les populations immigrées sont particulièrement affectées. Depuis 2000, un tiers des suicides ont touché des immigrés récemment arrivés et un quart des immigrés arrivés depuis les années 1990.

Source : quotidien *The Jerusalem post*, 06/12 /11
<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=248283>

 **63.** La réserve amérindienne de Pikangikum au **Canada** a remporté un bien triste prix : celle de la capitale mondiale du suicide. Ainsi, dans cette réserve du nord-ouest de l'Ontario d'environ 2 400 habitants, le taux de suicide était en 2011 équivalent à 250 pour 100 000 habitants, taux vingt fois plus élevé que la moyenne du pays. La plupart des personnes qui ont décidé de se donner la mort étaient des adolescents ou de jeunes adultes. Or ce taux est relativement stable depuis vingt ans. Dans la communauté de Pikangikum, où la situation est comparable à celle de nombreuses réserves, 80 % des foyers n'ont par exemple pas d'eau courante ; en 2011, seuls deux étudiants ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires ; le chômage est chronique ; on dénombre de nombreux cas de maltraitance infantile ; de nombreux jeunes sont dépendants aux drogues (dont l'inhalation d'essence), etc.

Source : quotidien *MaCleans*, 30/03/12
<http://www2.macleans.ca/2012/03/30/canada-home-to-the-suicide-capital-of-the-world/>

 **64.** Alors que, selon Santé **Canada**, le taux de suicide chez les agriculteurs est deux fois plus élevé que celui de la population masculine dans son ensemble, certaines régions du Québec s'organisent pour proposer des services de soutien psychologique. En Mauricie, les agriculteurs pourront ainsi compter, dès 2013, sur de nouvelles ressources en prévention du suicide et pour préserver leur santé mentale. Des « cafés-causeries » seront notamment mis en place. Des visites à domicile seront aussi organisées par le Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS). L'organisme *Au Cœur des Familles Agricoles* intensifiera aussi sa présence en Mauricie, espérant pouvoir former un travailleur social en milieu agricole (« travailleur de rang »). L'organisme fera par ailleurs l'acquisition d'une « maison de répit » dont tous les agriculteurs de la province pourront bénéficier en cas de détresse psychologique. Ils pourront y être suivis 7 jours sur 7 par des psychologues et un médecin, en plus de voir leur production assurée par d'autres agriculteurs pendant leur absence.

Sources : quotidien *Le Nouvelliste* et site Internet de *La Presse*, 16/08/12

 **65.** Le taux élevé de suicide au sein de l'armée **américaine** alarme les autorités, qui cherchent par différents moyens à le diminuer. Il aurait en effet augmenté de près de 20 % entre 2011 et 2012. Quelque trois millions de dollars ont été versés à une faculté de médecine qui a mis au point un spray nasal diffusant dans l'organisme une hormone (la thyrostimuline ou TSH) - par ailleurs produite à l'état naturel par le cerveau - qui agit comme un antidépresseur, et ce, dans un délai très court. D'aucuns avancent que, à l'instar d'autres innovations technologiques, les applications civiles de ce produit pourraient se développer à terme, ce qui génère espoirs mais aussi inquiétudes dans la communauté médicale américaine.

Source : quotidien *Le Monde*, 21/08/12

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/08/21/pschit-larmee-americaine-developpe-un-spray-nasal-anti-suicide/>

 **66.** La Flandre en **Belgique** ayant un des taux de suicide parmi les plus élevés en Europe, le gouvernement flamand a approuvé un programme visant à réduire de 20 % le nombre de suicides d'ici 2020. Le plan d'actions de prévention du suicide qui en découle prévoit quelques nouveautés comme une plate-forme web et téléphonique centralisant les diverses formes d'aide, afin d'éviter des renvois multiples. La nouveauté la plus originale consiste en un jeu vidéo thérapeutique destiné à aider les adolescents à surmonter la dépression. Dans le monde imaginaire présenté par ce logiciel, le joueur entre dans la peau d'un avatar qui détruit les pensées négatives avec des boules de feu pour sauver le monde du désespoir et du pessimisme. Développé sur la base d'une méthode dite cognitivo-comportementale, ce jeu a déjà suscité l'intérêt des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Grande-Bretagne qui veulent le traduire.

Source : site d'information *Sudinfo*, 07/09/12

<http://www.sudinfo.be/516896/article/actualite/belgique/2012-09-07/baisser-le-taux-de-suicide-grace-a-un-jeu-video>

 **67.** Le gouvernement fédéral **canadien** a annoncé la mise en place d'une nouvelle prestation : les parents dont l'enfant a disparu ou est décédé suite à un acte criminel (ou considéré comme tel) pourront recevoir un soutien financier s'ils veulent arrêter de travailler. L'aide, d'un montant de 350 dollars canadiens par semaine (270 euros environ) sera versée pendant 35 semaines au maximum. Elle devrait bénéficier à environ 1 000 personnes par an. Un remboursement est prévu dans le cas où des parents seraient finalement jugés responsables du décès de leur enfant.

Source : site d'information *CBC News*, 20/04/12

<http://www.cbc.ca/news/politics/story/2012/04/20/pol-benefit-for-parents-of-missing-murderd-children-harper.html>

I.2. La famille

Catherine collombet, chargée de mission
département Questions sociales

Soutien à la natalité et aux revenus des familles, conciliation de la vie familiale et professionnelle et protection des enfants et des adolescents sont désormais des préoccupations communes, non seulement aux pays développés mais aussi de manière croissante aux pays émergents.

En 2012, développer l'offre d'accueil des jeunes enfants fait l'actualité de nombreux pays : en Allemagne où un droit opposable doit entrer en vigueur en 2013 et qui soutient l'essor des crèches d'entreprises, en France qui s'interroge sur les inégalités territoriales, en Israël qui vient d'ouvrir le droit à la scolarisation gratuite à partir de trois ans, etc. Outre les modes d'accueil collectifs, la garde individuelle fait l'objet d'interrogations : dérive des tarifs au Québec, risques d'exploitation en Norvège.

Les aides financières aux familles connaissent des évolutions contrastées. Le Royaume-Uni met fin à l'universalité des allocations familiales, tandis qu'en Allemagne, la revalorisation décidée il y a plusieurs années fait l'objet d'évaluations favorables. Le départ en congé des pères (dans le cadre du congé paternité ou du congé parental) se développe en Finlande et en Allemagne ; toutefois, celle-ci semble depuis peu infléchir sa politique, en réduisant le montant d'allocation de congé parental, ce qui risque de dissuader les pères, et en créant une allocation de garde d'enfant dont beaucoup craignent qu'elle n'incite les mères à rester au foyer.

Accidents domestiques, de vélo, obésité, usage excessif de la télévision, harcèlement sur Internet ou brimades à l'école : la liste des menaces pesant sur les enfants et adolescents d'aujourd'hui et suscitant des réactions politiques est longue et variée. Mais c'est le sujet de la sexualité des adolescents qui fait l'objet de l'actualité la plus dense, avec deux tendances : la volonté de protection (lutte contre « l'hypersexualisation » de l'espace public, contrôle parental sur les téléphones portables, filtrage de l'accès à Internet au lycée) et la nécessité de s'adapter à la plus grande précocité des comportements adolescents, avec par exemple l'initiative de la ville de New York de distribution de la pilule du lendemain dans les établissements scolaires.

► Modes d'accueil des jeunes enfants

 **68.** En Israël, l'accès à l'éducation gratuite a été ouvert à tous les enfants d'âge préscolaire (à partir de trois ans) depuis la rentrée scolaire 2012. Le plan prévoit de construire progressivement 2000 jardins d'enfants qui pourront recevoir 30 000 enfants supplémentaires. En outre, les familles reçoivent une allocation de 800 shekels par enfant de plus de trois ans leur permettant d'accéder à moindre coût aux systèmes de garde privés. Toutefois, les professeurs protestent contre l'insuffisance de moyens mis à disposition pour permettre de produire un service public de qualité. Cette préscolarisation des jeunes enfants pose notamment la question du mode de prise en charge des enfants qui ne sont pas encore propres. La propreté n'étant pas un pré-requis légal, les professeurs réclament des aides plus nombreuses pour changer les enfants pendant les heures de classe.

Sources : quotidien *The Jerusalem Post*, 18/01/12 et 09/10/12
<http://www.jpost.com/DiplomacyAndPolitics/Article.aspx?id=252717>
<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=287063>

 **69.** Alors qu'à partir de 2013, le droit à une place en crèche sera opposable en Allemagne, la ministre de la Famille a lancé un nouveau programme de crèches d'entreprises qui vient compléter les efforts déployés en matière de création de places sur le territoire fédéral. Les entreprises sont incitées par des subventions à créer des places en crèche afin de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs salariés. Ce programme s'adresse non seulement aux entreprises de toutes les branches et quelle que soit leur taille, mais aussi aux administrations, aux fondations ou aux autres organisations susceptibles, elles aussi, de se voir attribuer des aides. L'aide s'élève à 400 euros par mois et par place de crèche créée, pour une période maximale de deux ans (soit au maximum 9 600 euros par place).

Source : ministère allemand de la Famille, des Seniors, des Femmes et de la Jeunesse, 30/11/12
<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/familie,did=193674.html>

Publication
département Questions sociales

« Quel avenir pour l'accueil des jeunes enfants ? »

En 2008, 43 % des enfants de moins de trois ans fréquentaient en France un service d'accueil à « temps plein », la moyenne étant d'environ 30 % dans les pays de l'OCDE. Cette même année, on estimait toutefois qu'il manquait encore entre 300 000 et 500 000 places d'accueil pour satisfaire pleinement le besoin des parents d'enfants de moins de trois ans. La *Note d'analyse* n°257 (janvier 2012) s'intéresse ainsi à la rationalisation de l'offre d'accueil placée sous la responsabilité de multiples acteurs, à l'information des parents, à la prise en compte de la diversité des territoires, au maintien du développement de l'offre dans la situation actuelle des finances publiques, à la cohérence avec la politique de scolarisation à deux ans, aux nouvelles aspirations des assistants maternels, ou encore au rôle croissant joué par le secteur privé. En résumé, la question est bien de savoir quelle stratégie permettra d'assurer sur le long terme, dans un contexte de tension sur les finances sociales, la réponse aux besoins des parents, garante non seulement de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, mais aussi du meilleur développement de l'enfant.

 **70.** Une crèche privée d'un nouveau genre a ouvert ses portes à Pfäffikon, en **Suisse** : les enfants s'y prêtent à des activités telles que le piano, le golf ou le yoga. Les nouveaux inscrits, dès l'âge de trois mois, sont testés sur leurs talents potentiels. Par exemple, un enfant qui réagit particulièrement à une symphonie sera intégré dans le groupe des « petits Beethoven », alors que celui qui se montre habile avec un ballon sera placé dans le groupe des « petits Pelé ». Dix-sept enfants sont déjà inscrits, la clientèle visée étant les parents « cadres supérieurs ». Le concept est appelé à se développer puisque la création de 49 crèches de ce type est prévue d'ici à cinq ans.

Source : quotidien *Tages Anzeiger*, 04/01/12

<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/region/Kita-bietet-Fruehfoerderung-fuer-Saeuglinge/story/18701161>

 **71.** En **Chine**, l'association « Aide et action » s'est engagée à construire, dans les trois prochaines années, des centres préscolaires pour 300 enfants de moins de six ans dans la région de Tiandong. Les écoles maternelles sont encore peu développées dans les zones les plus reculées du pays. Souvent d'ethnies différentes, les enfants ne peuvent suivre l'école primaire s'ils n'ont pas eu d'apprentissage préalable de la langue chinoise. De plus, dans la région de Tiandong, la pauvreté des terres oblige les parents à aller travailler en ville en laissant leurs enfants sans surveillance : l'école maternelle peut alors leur sauver la vie.

Source : site de l'association « Aide et action »

http://www.aide-et-action.org/ewb_pages/a/actu5273.php

 **72.** En **Belgique**, une application baptisée « *BB Bookings* » permet désormais la gestion et la planification de l'occupation des places de crèches et de « pré-gardiennats » de la ville de Bruxelles. Jusqu'alors, les parents, soucieux d'obtenir une place, tentaient leur chance simultanément dans différents lieux d'accueil, ce qui engendrait une perte de temps pour eux, une charge administrative supplémentaire pour les personnels et une perception difficile du besoin réel.

Source : site d'information *Le Vif*, 12/09/12

<http://www.levif.be/info/belga-generique/une-application-informatique-gere-les-flux-d-enfants-dans-les-creeches-a-bruxelles/article-4000176454375.htm>

 **73.** En **Allemagne**, les enfants de moins de trois ans qui ont des « origines migratoires » (*Migrationshintergrund*) sont moins souvent pris en charge par une structure collective : ils sont 14 % à l'être, contre 30 % des enfants de moins de trois ans qui n'ont pas d'« origines migratoires ». Sont considérés comme ayant des origines migratoires les enfants dont au moins un des parents est d'origine étrangère (notons que la nationalité des parents ou des enfants n'est pas prise en considération dans l'étude). Le constat est le même pour les enfants entre trois et cinq ans, même si l'écart se resserre (85 % contre 97 %). Les dernières données montrent que, de façon générale, la proportion d'enfants de moins de trois ans pris en charge par des structures d'accueil a augmenté au cours des deux dernières années (que les enfants aient ou non des origines migratoires) tandis que celle des enfants entre trois et cinq ans est restée constante.

Source : site d'information *Statistisches Bundesamt Deutschland*, 02/02/12

www.destatis.de

 **74.** En **Belgique**, la Ligue des familles a mené une vaste enquête sur l'accueil extrascolaire auprès de plus de 5 000 parents d'enfants âgés de trois à douze ans. Il en ressort que plus d'un parent sur trois a besoin au moins trois fois par semaine de faire garder ses enfants en dehors des heures de classe. Les principaux critères de choix des parents sont : un accueil au sein de l'école (50 %), un prix abordable (45 %) et la confiance portée aux professionnels (43 %). Qu'en est-il pendant les congés scolaires ? Six parents sur dix envoient leurs enfants dans des stages et des camps de jeunesse. Des occupations parfois coûteuses, que près d'un quart des parents ne peuvent pas se permettre. À la lumière de cette enquête, la Ligue avance quelques pistes : organiser l'articulation et la collaboration entre l'école et l'extrascolaire ; revoir les rythmes scolaires ; favoriser le travail en équipe dans l'école.

Source : quotidien *La Libre Belgique*, 16/03/12

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/726233/trouver-une-creche-la-galere.html>

 **75.** L'initiative privée « *Play* », née du constat que l'**Italie** manque d'endroits et d'événements publics conciliant intérêts des parents et intérêts des enfants, souffle sa première bougie. L'agence, spécialisée dans la communication et la création d'« espaces pour les enfants dans les lieux des grands », a notamment créé, en plus d'un trimestriel distribué sous forme papier, un portail Internet. Actualisé toutes les semaines, *play-italy.com* permet à chacun de trouver, selon sa situation géographique, des activités pour adultes et enfants, des espaces accueillant les enfants pendant que les adultes vaquent à leurs occupations, divers conseils, des exemples de bonnes pratiques en Italie et à l'étranger, ainsi qu'un forum. Le site devrait bientôt « s'expatrier » et s'enrichir d'une version en anglais.

Source : site d'information *affaritaliani.it*, 19/05/12

<http://affaritaliani.libero.it/sociale/free-press-play-per-spai-integrati-bambini-e-adulti180512.html>

 **76.** Au **Québec**, la hausse des tarifs pratiqués par les *baby-sitters* inquiète. On constate en effet que les parents qui souhaitent faire garder leurs enfants pour quelques heures, principalement en soirée, doivent déboursier parfois jusqu'à 20\$ de l'heure. Plusieurs facteurs expliqueraient cette hausse de tarifs. Alors que ces fonctions étaient souvent assurées par de jeunes adolescentes, des entreprises privées proposent maintenant de mettre en contact les parents avec des gardiennes professionnelles plus âgées et qualifiées. Les *baby-sitters*, pourtant plus jeunes et moins qualifiées, ont aligné leur tarif sur ces dernières. Il devient donc difficile pour certaines familles moins aisées de trouver des gardiennes. *À quand un tarif social pour les baby-sitters ?*

Source : quotidien *La Presse*, 11/01/12

http://www.cyberpresse.ca/vivre/famille/201201/11/01-4484679-place-a-la-gardienne-de-luxe.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_meme_auteur_4486131_article_POS3*

 **77.** En **Norvège**, devant un risque d'exploitation de la misère humaine, des députés souhaitent rendre plus strictes les règles permettant aux femmes étrangères d'être embauchées comme filles au pair. Ces députés proposent que les femmes déjà mères ne puissent pas être embauchées. Même si la proposition est jugée motivée par de nobles sentiments, elle a fait l'objet de vives critiques de la part de certaines de filles au pair, qui estiment qu'elle est discriminatoire. On compte 3000 filles au pair en Norvège, principalement philippines.

Source : site d'information *The foreigner*, 23/12/11

<http://theforeigner.no/pages/news/officials-propose-stricter-foreign-au-pair-legislation/>

► **Congés parentaux et allocations familiales**

 **78.** Un projet de loi adopté par le gouvernement fédéral **allemand** en juin 2012 crée une allocation de garde d'enfants destinée aux parents ne sollicitant pas de place en crèche. Son objectif est d'offrir à tous les parents une véritable liberté de choix dans l'organisation de leur vie, dans le cadre des politiques visant à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Cette allocation pourrait s'élever à 100 euros pour les enfants âgés d'un à deux ans, puis concerner l'année suivante les familles ayant des enfants de deux à trois ans (allocation de 150 euros). Cette mesure vient compléter la création, à partir de 2013, d'un droit universel à bénéficier d'un mode de garde pour tous les enfants de moins de trois ans. Tandis que l'opposition dénonce la création d'une « prime d'éloignement » de la crèche, voire d'une « prime au fourneau », ce projet de loi devrait entrer en vigueur en 2013.

Source : site d'information *Cidal*, 11/06/12

http://www.cidal.diplo.de/Vertretung/cidal/fr/___pr/actualites/nq/Dossier__Soziales/2012-06-11-aides-pm.html?archive=2069408

 **79.** Au **Royaume-Uni**, certains conservateurs s'inquiètent des conséquences de la réduction de la réforme des allocations familiales qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Aujourd'hui, les allocations familiales sont versées dès le premier enfant, à toutes les familles, sans condition de ressources, ni de cotisations préalables. Leur montant est de 20,30 livres par semaine pour le premier enfant et de 13,40 livres par semaine pour chacun des enfants suivant. Dès 2013, les allocations familiales auront leur montant progressivement réduit si l'un des parents paie des impôts dans la tranche fiscale la plus élevée (à partir de 50 000 livres par an). La réduction sera ainsi de 1 % du montant de la prestation pour chaque tranche de 100 livres de revenus supplémentaires. L'allocation sera entièrement supprimée si l'un des parents gagne plus de 60 000 livres. Pour le Trésor, les économies attendues sont évaluées à 1,5 milliard de livres (affectant 1,2 million de foyers, dont 70 % avec un revenu supérieur à 60 000 livres). Il souligne que 85 % des familles seront épargnées.

Sources : quotidien *The Guardian*, 25/10/12 et site de l'université de Cambridge, 25/10/12

<http://www.guardian.co.uk/politics/2012/oct/25/ian-duncan-smith-benefit-cuts>

<http://www.cpp.csap.cam.ac.uk/events/cambridge-public-policy-lecture-rt-hon-ian-duncan/>

 **80.** Selon une étude réalisée par l'Institut **allemand** de recherche économique (*Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung*), l'introduction d'allocations familiales a produit les effets escomptés. Cinq ans après, les revenus des familles après la naissance d'un enfant se sont élevés (en moyenne de 400 euros par mois au cours de la première année de l'enfant), les congés des mères se sont raccourcis et les pères s'investissent davantage dans l'éducation de l'enfant. Si les mères ayant un niveau d'éducation et des revenus plus élevés en profitent davantage, celles qui ont de modestes revenus en tirent également parti. Les allocations familiales sont attribuées pendant les quatorze mois qui suivent la naissance et s'élèvent entre 300 et 1800 euros par mois. Il reste nécessaire de développer des places dans les structures d'accueil pour les enfants de moins de trois ans pour que les mères puissent effectivement retourner travailler.

Source : quotidien *Die Zeit*, 16/02/12

<http://www.zeit.de/karriere/beruf/2012-02/studie-elterngeld>

 **81.** En **Finlande**, la durée légale du congé paternité devrait bientôt approcher les deux mois. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé a rédigé un amendement qui étendrait en effet ce congé à cinquante-quatre jours ouvrables, sans que cela influence le droit à l'allocation parentale. Une telle décision vise à encourager les pères à accompagner pleinement les premiers pas de leur progéniture, au même titre que les mères. En 2010, le gouvernement avait déjà étendu ce congé à trente-six jours ouvrables, une mesure dont les effets se sont trouvés concluants, puisque le nombre de pères s'accordant ce privilège a augmenté de 35 % en 2011.

Source : quotidien *Helsinki Times*, 24/07/12

<http://www.helsinkitimes.fi/news/index.php/finland/finland-news/domestic/2974-fathers-encouraged-to-extend-paternal-leaves>

 **82.** Selon une étude publiée par l'Institut Böckler, de plus en plus de pères en **Allemagne** prennent leur congé parental : aujourd'hui, près d'un quart de ceux qui touchent l'allocation afférente sont des pères, contre moins de 4 % en 2006. Cependant, la durée du congé pris par les pères (en moyenne 3,2 mois) est largement inférieure à celle du congé des mères (en moyenne 11,6 mois). Pour autant, toutes les familles ne peuvent se le permettre : cela tient à des raisons financières, ou encore à des difficultés en termes de réduction du temps de travail. Ainsi, un engagement plus important des pères dans l'éducation des enfants et un partage plus égalitaire des tâches avec les mères supposent souvent d'avoir des revenus suffisants. Les auteurs de l'étude se montrent très critiques à l'égard des restrictions budgétaires entrées en vigueur en janvier 2011 et réduisant le montant d'allocation prévu, ce qui devrait encore renforcer les contraintes financières pour certaines familles au moment du choix pour les pères.

Source : article de Schutter S. et Zerle-Elsässer C. (2012), « Das Eltern : Wahlfreiheit und Existenzsicherung für (alle) Eltern ? », Institut Böckler, WSI-Mitteilungen

http://boeckler.de/39820_39841.htm

► Protection des enfants et des adolescents

 **83.** Une boîte à bébé a été installée à l'hôpital de Davos en **Suisse** afin que les parents qui ne peuvent assumer leur enfant puissent y déposer anonymement leur nouveau-né. Le projet a été proposé par l'Aide suisse pour la mère et l'enfant (ASME) à l'équipe hospitalière, qui l'a majoritairement reçu positivement. Les autorités de tutelle davosiennes assument la responsabilité juridique des nourrissons abandonnés, l'hôpital se charge des soins et l'ASME de tous les coûts. Avec les boîtes à bébé, l'ASME veut prévenir les infanticides. Elle voit aussi l'installation comme une alternative à l'interruption volontaire de grossesse. Il s'agit de la deuxième du genre en Suisse après celle aménagée en 2001 à Einsiedeln et qui a recueilli en mars 2012 son septième nourrisson.

Source : quotidien *Le Temps*, 23/02/12

 **84.** Après Amy Chua et son best-seller « *Tiger Mom* », la **Chine** a trouvé avec « *Wolf Dad* », un nouveau porte-drapeau de la sévérité au foyer. « *De nos jours, les parents chinois sont trop mous ; ils ont abandonné la méthode traditionnelle chinoise de bonne éducation* », déclare Xiao Baiyu, homme âgé de quarante-sept ans ayant fait fortune dans l'immobilier chinois. Quelques-uns de ses préceptes sont de battre son enfant à coups de canne en rotin, de lui interdire les amis avant dix-huit ans et de le faire vivre sans clim en été. Son ouvrage « *So, Brothers and Sisters of Peking University* » alimente un vif débat en Chine. Au pays de l'enfant unique, les ouvrages sur l'éducation rencontrent souvent un grand succès. Selon Zhu Qiang, professeur associé à l'université de Nanjin, « *Appeler les châtiments corporels « l'essence de l'éducation traditionnelle chinoise » est tout simplement une distorsion de la vérité* ».

Source : site d'information *Aujourd'hui la Chine*, 09/12/11

<http://chine.aujourduilemonde.com/%C2%AB-wolf-dad%C2%A0%C2%BB-un-nouveau-modele-pour-la-chine>

 **85.** En **Australie**, l'obésité (non génétique) peut désormais entraîner le placement d'enfants sous protection de l'État. En 2012 en effet, dans l'État de Victoria, deux enfants souffrant d'obésité morbide ont été retirés à leurs familles afin que leur pathologie soit prise en charge auprès d'une institution. Les services sociaux ont indiqué que l'obésité peut-être le symptôme de problèmes sociaux et familiaux.

Source : quotidien *Le Monde*, 12/07/12

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/07/12/regime-sec-en-australie-lobesite-peut-contraindre-au-placement-des-enfants/>

 **86.** L'*Office for Standards in Education, Children's Services and Skills (Ofsted)* a rendu un rapport sur la prise en charge des enfants handicapés au **Royaume-Uni**. Fondé sur des études de cas dans douze collectivités locales, il pointe les négligences auxquelles sont exposés certains enfants, dont les besoins spécifiques ne sont pas pris en compte de façon adaptée (absences à l'école, alimentation défectueuse, mauvaises conditions d'hébergement, etc.). C'est en particulier l'insuffisance de l'aide parentale qui est au cœur du rapport. Ce dernier cite le cas d'un enfant ayant des difficultés auditives et visuelles mais dont les parents étaient réticents à lui laisser porter des lunettes et une prothèse. Dans un autre cas, une mère a reconnu que le fait que son enfant bénéficie d'un plan de protection l'avait aidée à réaliser la gravité du handicap et la nécessité de lui apporter une aide adéquate. Elle a expliqué aux enquêteurs qu'elle n'avait jamais souhaité faire de demande d'aide et que cela avait sans doute été la raison principale de l'accumulation des problèmes de son enfant. L'Ofsted recommande aux services sociaux locaux de faire preuve de davantage de vigilance vis-à-vis des enfants en situation de handicap, afin de s'assurer qu'ils bénéficient tous d'une aide appropriée. Pour les autres, l'Ofsted indique que des mesures de protection doivent être prises en complément d'actions de soutien à la parentalité.

Sources : quotidien *The Guardian*, 22/08/12 et site de l'Ofsted

www.guardian.co.uk/society/2012/aug/22/disabled-children-abuse-neglect-ofsted
www.ofsted.gov.uk/news/protecting-disabled-children-0

 **87.** Aux **États-Unis**, le programme (d'initiative privée et financé en partie sur des fonds publics) *Nurse-Family Partnership (NFP)* regroupe des infirmières agréées qui rendent régulièrement visite aux mères unipares et défavorisées ou vulnérables. Ces visites débutent pendant leur grossesse et durent jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de deux ans. Le programme vise à améliorer la santé de la mère et de l'enfant, à apporter un soutien à la parentalité, à préparer l'enfant à son entrée à l'école, à prévenir la violence juvénile, etc. Néanmoins, le programme ne semble pas très efficace sur certains plans comme celui des abus sexuels au sein de la famille. De l'avis des observateurs, il faut donc que ces programmes soient élaborés et évalués d'une façon plus standardisée et plus précise qu'ils ne le sont actuellement.

Source : quotidien *The New York Times*, 16/05/12
<http://opinionator.blogs.nytimes.com/2012/05/16/the-power-of-nursing/>

Publication
département Questions sociales

**« Aider les parents à être parents.
Le soutien à la parentalité, une perspective internationale »**

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE se développent des services destinés à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, en complément de services permettant de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, et de prestations monétaires familiales. Il y a ainsi trois objectifs : promouvoir le bien-être des enfants, des parents et la relation parents/enfants. Alors qu'en France cette politique publique se structure progressivement, comme l'illustre la création récente d'un Comité national de soutien à la parentalité, l'ambition du rapport coordonné par le CAS (septembre 2012, n°50) est double : d'un côté, éclairer la réflexion française par une approche historique et internationale ; de l'autre, en présentant plus de cinquante actions de soutien, mettre en valeur des expériences et des pratiques prometteuses. Leur analyse montre l'intérêt, pour les pouvoirs publics, de créer des services à destination de tous les parents, quelle que soit la configuration familiale et à toutes les étapes du développement de l'enfant. Dans cette perspective, l'attention portée aux conditions facilitant l'accès à ces services se révèle déterminante.

 **88.** Chaque année près de 120 000 enfants sont admis aux urgences en **Israël** pour des blessures occasionnés par divers accidents se produisant dans l'environnement immédiat de la maison ou de l'école : empoisonnement, accident de voiture, chute, brûlure, etc. 24 000 sont hospitalisés et 144 sont tués. Un plan de prévention des accidents des enfants va être adopté. Le plan a été préparé en collaboration avec l'OMS et l'Union européenne. Il devrait bénéficier d'un budget de 1,9 millions de NIS³. Le but est de diminuer de 35 % le taux d'accident des enfants afin de s'aligner sur les meilleurs taux d'accident des pays européens (Pays-Bas). En Suède un plan similaire a permis de réduire de 80 % le taux d'accident. Le plan visera une large palette d'acteurs et de lieux, en particulier les écoles.

Source : quotidien *The Jerusalem post*, 15/02/12
<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=258016>

³ Nouveau Shekel israélien.

 **89.** Le *Cesvi (Cooperazione e sviluppo)*, une des plus grandes organisations humanitaires italiennes, avait lancé en novembre 2011 un concours qui s'inscrivait dans la campagne « *Stop Child Labour - School is the best place to work* » (SCL), promue par l'Union européenne et visant à dénoncer l'exploitation des enfants. Le concours, ouvert aux jeunes, s'est clos en avril 2012 après le vote du public organisé à partir d'une présélection établie par le jury (www.stoplaborominorile.it). Les participants (seuls ou en groupes dans les écoles notamment) devaient réaliser un film de trente secondes pour dénoncer le travail des enfants. Selon l'Institut de la statistique, 31 500 enfants (entre sept et quatorze ans) seraient exploités en Italie.

Source : site d'information *affaritaliani.it*, 24/03/12

http://affaritaliani.libero.it/sociale/concorso-web-stop-lavoro-minorile230312.html?refresh_ce

 **90.** Un projet de loi visant à relever, de seize à dix-huit ans, l'âge de la majorité sexuelle fait l'objet de vives contestations en Inde. Celui-ci stipule en effet qu'en deçà de dix-huit ans, toute relation sexuelle serait considérée comme un viol ou une infraction passible d'une peine de trois ans de prison. Dans un contexte de libéralisation des mœurs, un certain nombre de juristes et de militants des droits de l'enfant considèrent ce projet comme très rétrograde. Le représentant du Centre pour les droits des enfants l'a qualifié de "ridicule", déclarant : "Nous ne parlons jamais de sexualité avec nos enfants et lorsqu'ils veulent l'explorer, nous les mettons derrière les barreaux. Il s'agit non seulement d'un projet qui sera détourné par la police, mais aussi d'un mauvais signal adressé aux enfants".

Source : quotidien *Times of India*, 27/04/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/india/Regressive-bill-on-legal-age-for-sex-gets-Cabinet-nod/articleshow/12887934.cms>

 **91.** Une décision de justice de la plus haute instance pénale a provoqué un tollé au Brésil. Selon cette décision, un homme qui avait eu des rapports sexuels avec trois jeunes filles de douze ans en 2002 n'avait commis aucun crime. Pourtant, depuis 2009, la majorité sexuelle est de quatorze ans au Brésil. Cependant, les trois enfants travaillant comme prostituées, cela montrerait, selon les juges, que les filles étaient « loin d'être innocentes, naïves, ignorantes ou mal informées sur les questions sexuelles », et qu'elles étaient donc suffisamment mûres pour que le consentement soit avéré. *Amnesty International* s'inquiète de ce que ce jugement puisse affaiblir la protection juridique des enfants, d'autant que la prostitution des mineurs est très courante au Brésil.

Source : hebdomadaire *The Economist*, 07/04/12

<http://world.topnewstoday.org/Latin%20America/article/1952531/>

 **92.** En Inde, selon une étude menée en 2010 par l'ONG *Plan India*, qui œuvre à la protection infantile, seuls 12 % des 355 millions de femmes en âge d'avoir leurs règles en Inde utilisent des protections hygiéniques, les autres utilisant de la boue ou du sable ou subissant un inconfort régulier et des infections à répétition. Environ 23 % des filles de douze à dix-huit ans arrêteraient d'aller à l'école en raison du manque de produits d'hygiène adaptés. Pour pallier cette carence, l'entrepreneur Arunachalam Muruganatham a conçu des serviettes hygiéniques *low-cost* (0,15 euro le paquet, soit un prix trois fois inférieur à celui des protections vendues en Inde par les multinationales). Après avoir reçu en 2009 un prix de l'innovation et avoir fait breveter son invention, Arunachalam Muruganatham pourrait exporter son produit à l'étranger, notamment dans des pays africains.

Source : quotidien *Le Monde*, 03/07/12

http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/07/02/un-indien-cree-des-serviettes-low-cost-pour-ses-concitoyennes_1728091_3234.html

Publication
département Questions sociales

« Le rôle des entreprises dans la lutte contre la pauvreté. L'intérêt des démarches 'bas de la pyramide' en question »

Certaines grandes entreprises développent des programmes originaux de lutte contre la pauvreté conciliant un objectif de rentabilité économique avec une finalité d'inclusion sociale des populations démunies. Le « bas de la pyramide » (traduction de *Base of the Pyramid* ou « *BoP* ») est ainsi vu comme un marché à conquérir, solvable et rentable dès lors que les entreprises adaptent leur production aux caractéristiques et demandes spécifiques des clients pauvres. À la différence des approches low cost, les démarches BoP, élaborées à l'origine dans le cadre de l'aide au développement, entendent proposer les mêmes biens et le même niveau de services que dans le circuit classique. La *Note d'analyse*, (n°307, novembre 2012) propose un état des lieux des démarches menées et soulève un certain nombre de questions sur la complémentarité des démarches BoP avec les politiques sociales.

 **93.** À l'heure où les débats sont vifs aux **États-Unis** sur le contrôle des naissances, la Ville de New York a mis en place un système de distribution de la pilule du lendemain dans cinquante de ses établissements scolaires. Les bénéficiaires sont l'ensemble des adolescentes dès l'âge de quatorze ans, qu'elles aient ou non démarré leur vie sexuelle. Le médicament est distribué par les médecins ou les infirmiers scolaires - les parents pouvant s'y opposer par écrit. Les adversaires du dispositif mettent en avant l'argument de la déresponsabilisation des jeunes face à la sexualité, voire celui, classique, de l'incitation à la débauche. Les partisans du programme estiment, quant à eux, que la lutte contre les grossesses adolescentes non désirées doit être une priorité des services publics, en particulier après un viol ou un inceste.

Source : site d'information *Radio Canada*, 25/09/12

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2012/09/26/001-pillule-lendemain-ville-new-york-ecoles-secondaires.shtml>

 **94.** La Fédération **italienne** des pédiatres tente de sensibiliser le grand public et les autorités à la « sexualisation précoce des enfants », qui sont devenus les cibles d'un important marketing, soit *via* leurs parents, soit, le plus souvent, directement. Au delà des problèmes éthiques et sociaux, ces médecins s'inquiètent notamment des conséquences pour la santé des enfants de l'usage de maquillage dès l'âge de six ou sept ans. En effet, ils ont constaté une augmentation des allergies et problèmes dermatologiques chez les huit-douze ans dus à cette diffusion de l'usage de maquillage chez les très jeunes. Les pédiatres mettent également en garde contre les tatouages temporaires qui deviennent de plus en plus courants. La fédération garde un œil attentif sur les sites Internet qui conseillent les enfants sur les vêtements à porter ou le maquillage à utiliser, et invite à une prise de conscience de ce phénomène grandissant.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 26/09/12

http://www.corriere.it/salute/dermatologia/12_settembre_25/trucco-bambini-dermatiti_37cda8be-071c-11e2-8daa-75c6fff9e45c.shtml

Publication
département Questions sociales

« Hypersexualisation de l'espace public : comment protéger les enfants ? »

La place croissante occupée par la sexualité dans l'espace public et ses conséquences potentielles sur les enfants préoccupent un nombre grandissant de spécialistes et de parents. Ce phénomène, qualifié d'« hypersexualisation », concerne les enfants dans trois domaines : l'utilisation de l'image sexualisée de ces derniers dans les médias, la vente de biens et services destinés aux plus jeunes qui utilisent les ressorts de la sexualité adulte et l'exposition des enfants aux images érotiques ou pornographiques. La *Note d'analyse* (n° 267, mars 2012) dresse un état des lieux des mesures débattues ou mises en place à l'étranger depuis le début des années 2000, et met en évidence deux modèles. Le premier mise sur l'information et l'éducation ; le second, sur l'encadrement des pratiques jugées abusives. Au-delà du positionnement moral que l'on peut adopter, la réflexion se situe sur le terrain de la protection de l'enfance et de la lutte contre certains stéréotypes hommes-femmes.

 **95.** En **Allemagne**, plus de quatre enfants sur cinq regardent quotidiennement la télévision. Or les pédiatres et psychologues soulignent que, pour se développer, les enfants ont besoin de jouer, de bouger et d'avoir des interactions avec des humains plutôt qu'avec des écrans. Face à ce constat, les professionnels de la petite enfance incitent ainsi à ne pas laisser les enfants de moins de deux ans devant un poste de télévision, à contrôler de façon étroite la consommation des enfants, et notamment, de limiter à trente minutes le temps passé devant l'écran pour les enfants en âge préscolaire. Les écrans de télévision doivent être absents des chambres des enfants et ne pas être allumés le matin avant l'école ou la crèche.

Source : site d'information *Weltonline*, 30/10/11

<http://www.welt.de/gesundheit/psychologie/article13685511/Wenn-Eltern-Krabbelkinder-vor-die-Glotz-setzen.html>

 **96.** L'Autorité **italienne** de protection des données a publié un guide à destination des professeurs, des élèves et de leurs parents, afin de rappeler les règles en matière de vie privée s'appliquant au sein d'un établissement scolaire. Est ainsi rappelé qu'un professeur peut demander à ses élèves des rédactions concernant leur « monde personnel ». Toutefois, il doit être vigilant si une lecture à voix haute en est faite en classe. Concernant les photographies prises lors de voyages scolaires, elles ne sont pas considérées comme problématiques tant qu'elles demeurent réservées à un usage privé. Pour ce qui touche aux retards de paiement ou à l'usage gratuit de la cantine par les enfants boursiers, aucun nom ne doit apparaître sur le site de l'école. Les communications administratives ne doivent transiter que par des moyens de communication à caractère individuel. Quant aux caméras de surveillance, elles peuvent être installées à l'intérieur de l'établissement, mais ne doivent être activées qu'en dehors des heures d'ouverture.

Source : quotidien *L'Unità*, 06/09/12

<http://www.unita.it/scuola/temi-tablet-gite-e-cellulari-br-le-regole-del-garante-per-la-scuola-1.443728>

 **97.** En **Suisse**, grâce à un nouveau service proposé par un opérateur téléphonique, les parents pourront savoir quels usages leurs enfants font de leur téléphone portable. Cette offre, qui vise les neuf-douze ans, comprend une carte SIM, des appels illimités vers quatre numéros prédéfinis, ainsi qu'un accès à une plate-forme de contrôle. Ce système permet aux parents de bloquer ou de limiter l'accès à Internet ou aux services tels que les SMS et les MMS. Ils peuvent également verrouiller le web à certaines heures de la journée. L'offre peut être adaptée à tout moment en fonction de l'âge et de la maturité estimée des jeunes.

Source : quotidien *Le Matin*, 19/03/12

<http://www.lematin.ch/suisse/abonnement-vise-enfants-9-ans/story/27641499>

 **98.** Aux **États-Unis**, un lycée du Missouri a été attaqué en justice par la puissante association *American Civil Liberties Union* pour n'avoir pas revu sa politique de filtrage d'accès des adolescents à Internet. En effet, ceux-ci ne pouvaient consulter les sites d'information ou de culture dédiés aux homosexuels et à la défense de leurs droits ; en revanche, la consultation des sites ouvertement anti-gays et homophobes - comme celui au titre évocateur, « *People Can Change* », qui fournit des « conseils » pour devenir hétérosexuel - était techniquement possible. De même, l'accès aux décisions de la Cour suprême validant les lois interdisant la sodomie (en Géorgie en 1986) était possible, mais pas celui aux décisions de la haute juridiction déclarant inconstitutionnelles de telles lois (au Texas en 2003). En cause : l'outil technique de filtrage, controversé parce que probablement biaisé. En effet, un certain nombre d'entreprises qui commercialisent ces outils appartiennent à des organisations religieuses. Depuis 2000, en vertu de la *Children's Internet Protection Act*, les écoles publiques américaines sont tenues de filtrer les sites web des contenus « obscènes » et pornographiques. Un indice, encore, que ce n'est pas la technique mais l'utilisation qu'on en fait qui est en cause.

Source : quotidien *The New York Times*, 26/03/12

<http://www.nytimes.com/2012/03/26/education/missouri-school-district-questioned-over-anti-gay-web-filter.html?scp=1&sq=school%20district&st=cse>

 **99.** Une enquête nationale montre que plus des deux tiers des **Suisses** ne savent pas où trouver de l'aide en cas de harcèlement sur Internet (ou « cyber-harcèlement »). Un jeune sur dix aurait pourtant déjà vécu une telle situation. La fondation Pro Juventute se rend dans les écoles suisses depuis le début de l'année scolaire pour organiser des ateliers médiatiques et sensibiliser les jeunes aux moyens de se protéger contre le harcèlement sur le web. La fondation a aussi lancé la première campagne à l'échelle nationale sur ce thème. Des spots télévisés, des affiches, et des campagnes sur les réseaux sociaux sensibilisent les jeunes et leur entourage au problème du cyber-harcèlement et rappellent l'existence d'un numéro d'urgence où des spécialistes se tiennent à disposition pour une écoute et des conseils.

Source : quotidien *Le Matin*, 22/10/12

<http://www.lematin.ch/suisse/reagir-face-cybermobbing/story/16196271>

 **100.** Le ministère **japonais** de l'Éducation recensait 75 000 cas de brimades pour l'année 2010, dont certains peuvent entraîner le suicide des victimes. Et les suicides d'adolescents, un sujet pourtant tabou, sont beaucoup plus nombreux au Japon que dans le reste des pays de l'OCDE. Suite au suicide du petit Hiroki, treize ans, en 2011, le ministère de l'Éducation a annoncé que la présence de conseillers dans tous les collèges serait obligatoire et la direction des écoles devrait impérativement signaler les cas sérieux de brimades.

Source : quotidien *La Croix*, 06/11/12

http://www.la-croix.com/Archives/2012-11-07/Le-Japon-essaie-d-enrayer-le-fleau-des-brimades-a-l-ecole-_NP_-2012-11-07-873342

 **101.** Un projet pilote de lutte contre la discrimination et la violence en milieu scolaire a été étendu à douze écoles du **Québec** en 2012, s'ajoutant aux quatre écoles qui ont entamé la démarche en 2011. Il s'agit principalement de désigner une personne chargée du dossier, sept à huit heures par semaine, dans chaque établissement. Celle-ci doit trouver des outils de sensibilisation, de prévention et d'intervention. Selon les responsables, le taux d'intimidation a été réduit de 50 % depuis la mise en place du projet.

Source : site Internet de *Radio-Canada.ca*, 23/09/12

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/09/23/001-fondation-jasmin-roy-projet-contre-intimidation-succes.shtml>

 **102.** Alors que plusieurs provinces du **Canada** développent des réglementations pour lutter contre l'intimidation scolaire (*bullying*), divers établissements prennent eux-mêmes des initiatives, jugeant que ces réglementations ne sont pas les seules solutions. Ces initiatives visent principalement à sensibiliser et à éduquer les élèves. Une école de l'Ontario propose ainsi un atelier aux étudiants : un animateur leur demande de traverser une ligne dans un gymnase s'ils sont concernés par certains phénomènes : un décès dans la famille, un proche en prison, un problème alimentaire, un acte illégal, le fait d'être insulté. Les élèves parlent ensuite de leurs difficultés personnelles et de ce qu'ils ressentent. L'objectif est que les autres élèves comprennent mieux leurs difficultés et éprouvent de la compassion et de l'empathie. Dans une autre école, les élèves écrivent et jouent une pièce de théâtre sur l'intimidation scolaire.

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 25/04/12

<http://www.theglobeandmail.com/news/national/schools-teach-empathy-as-a-way-to-combat-bullying/article2414450/>

 **103.** En **Norvège**, les programmes de lutte contre l'intimidation à l'école ne semblent pas fonctionner. C'est en tout cas la conclusion d'un rapport de l'Institut d'éducation nordique (NIFU). Selon lui, la lutte contre l'intimidation doit se faire établissement par établissement. Les conclusions de ce rapport sont néanmoins discutées, et le gouvernement norvégien a décidé de poursuivre le financement de ces programmes.

Source : site d'information *NRK*, 27/03/12

<http://www.nrk.no/nyheter/norge/1.8051465>

I.3. L'éducation

Pierre-Yves Cusset, chargé de mission
Département Questions sociales

Le classement des pays selon les résultats de leurs élèves aux grands exercices d'évaluation internationaux, au premier rang desquels le programme international PISA (*Programme for International Student Assessment*) de l'OCDE, permet à chacun de se faire une idée des forces et des faiblesses de son système d'éducation. En dépit de leurs limites, ces outils de *benchmark* invitent les gouvernements à se poser la question du bien-fondé des réformes qu'ils mettent en œuvre, en même temps qu'ils les orientent dans une mesure croissante.

C'est dire qu'en matière d'éducation, chacun est à la recherche de modèles de réussite venus d'ailleurs, même si l'excellence des uns (par exemple la Finlande) et des autres (la Chine ou la Corée) ne procède visiblement pas des mêmes recettes.

Pour autant, si les réponses ne sont pas les mêmes, les questions que l'on se pose ici et là sont souvent identiques : quel degré d'autonomie faut-il accorder aux établissements ? Quels rythmes scolaires sont les plus adaptés à l'épanouissement des élèves et à leurs résultats ? Existe-t-il des méthodes d'enseignement plus efficaces que d'autres et comment les évaluer ? Comment prendre en compte les besoins spécifiques des élèves, qu'ils soient filles ou garçons, issus de milieux favorisés ou défavorisés, en bonne santé ou en situation de handicap, particulièrement à l'aise avec les matières enseignées ou au contraire plus en difficulté, autochtones ou d'origine immigrée, etc. ? Comment former les enseignants, comment les sélectionner et les évaluer ?

Du fait de la diversité des réponses apportées à ces questions, il est bien délicat d'identifier des grandes tendances qui seraient valables partout. Néanmoins, faisant face à une hétérogénéité croissante des publics scolaires et à une compétition interne et internationale accrue, tous les systèmes scolaires semblent vouloir s'inspirer des autres et expérimenter, localement ou au niveau national, des solutions qu'ils évaluent avec de plus en plus de rigueur.

► **Innovations pédagogiques**

 **104.** Le lycée Orestad de Copenhague au **Danemark** est un lycée ultra-moderne bâti autour d'un vaste open-space, entouré d'une poignée de salles de classe aux murs transparents. Cette architecture impose à presque la totalité des 1150 élèves de travailler dans le même espace. Si les enseignants devaient tenir des cours magistraux dans cette configuration, ce serait très vite totalement ingérable. Il leur faut donc inventer de nouvelles façons d'enseigner, en s'adressant à des petits groupes voire aux élèves de façon individuelle. Les élèves de leur côté prennent vite l'habitude de parler à voix basse. Pour que l'ensemble fonctionne, les technologies de l'information sont mises à contribution, avec un recours intensif à l'ordinateur, sur lequel les élèves trouvent l'ensemble des ressources dont ils ont besoin. Il semble qu'enseignants et élèves apprécient cette nouvelle façon d'enseigner et d'apprendre.

Source : quotidien *The Wall Street Journal*, 18/01/12

http://online.wsj.com/article/SB10001424052970204555904577168592091278750.html?mod=googlenews_wsj

 **105.** Des chercheurs de l'université de Berne en **Suisse** ont démontré que l'on peut utiliser le cours de sport pour valoriser les performances individuelles des élèves, plutôt que la compétition et la comparaison avec leurs camarades. Sur vingt-trois classes-tests, seize enseignants ont reçu des consignes pédagogiques nouvelles : ils devaient fournir à chaque élève un compte rendu individuel et personnalisé sur ses performances, d'une semaine à l'autre, et l'engager à réfléchir à leur amélioration. Un autre exercice visait à renforcer la gestion des émotions en exhortant les élèves à entreprendre des exercices demandant du courage ou pouvant susciter une certaine peur. En une vingtaine de semaines, les élèves ayant suivi les cours avec la nouvelle méthode pédagogique ont présenté une amélioration significative de l'image qu'ils avaient d'eux-mêmes. Leurs performances sportives se sont aussi révélées globalement meilleures que celles des classes contrôle.

Source : article de Conzelmann A., Schmidt M. et Valkanover, S. (2012), « Persönlichkeitsentwicklung durch Schul-sport. Theorie, Empirie und Praxisbausteine der Berner Interventionsstudie Schulsport (BISS) », Bern: Huber.

 **106.** Une famille **suédoise** qui éduquait ses trois enfants à la maison depuis quelques années s'est vue notifier par la municipalité qu'elle n'en avait plus le droit. Elle a donc pris contact avec la *Homes School Legal Defense Association* américaine pour lui demander de faire pression sur le gouvernement suédois. Le « homeschooling » semble aujourd'hui assez peu développé en Suède, puisqu'une centaine d'enfants seulement seraient dans cette situation.

Source : site d'information *Christian News Wire*, 14/02/12

<http://www.christiannewswire.com/news/239618943.html>

 **107.** En **Finlande**, la durée des cours va s'allonger dans un nombre grandissant d'écoles finlandaises, passant de 45 à 75 minutes. Cet allongement doit permettre aux élèves de travailler plus longtemps sur un nombre limité de sujets par jour. Les élèves se montrent favorables à cette mesure qui leur permet de rentrer un peu plus tôt à la maison. Certains s'inquiètent cependant : cet allongement pourrait davantage bénéficier aux filles qu'aux garçons, les premières parvenant à rester concentrées plus longtemps que les seconds. Un proviseur explique en tout cas que cette mesure va obliger les enseignants à être créatifs, car ils ne pourront conserver l'attention de leurs élèves aussi longtemps s'ils ne leur proposent qu'un simple monologue.

Source : site d'information YLE, 24/02/12

http://www.yle.fi/uutiset/news/2012/02/finnish_pupils_sit_for_longer_lessons_3284945.html

 **108.** Parce qu'un nombre suffisant d'élèves se sont inscrits, le Conseil des écoles de la ville de Toronto au **Canada** a annoncé que de nouvelles écoles proposant des « spécialités » vont pouvoir voir le jour cet automne. Ces écoles viennent s'ajouter à l'offre d'enseignement diversifiée proposée par la ville depuis quelques années. Ces nouvelles écoles proposeront aux élèves du primaire un environnement réservé aux filles (*Girls' Leadership Academy*), aux garçons (*Boys' Leadership Academy*), deux écoles offrant une formation de base en musique (*Vocal Music Academies*), et des écoles axées sur le sport et le bien-être (*Sport and Wellness, Health and Wellness*). Face à l'exode de plus en plus d'étudiants vers le secteur privé, il s'agit pour la ville à la fois d'attirer ces élèves et de proposer à des élèves démotivés ou en difficulté une offre plus adaptée à leurs intérêts. Précisons que dans toutes ces écoles, le programme scolaire normal est respecté, même s'il peut être adapté aux spécialités.

Source : quotidien *The Star*, 14/02/12

 **109.** Le sénat **brésilien** a approuvé le projet de lois inscrivant deux nouvelles matières obligatoires à l'école : citoyenneté morale, et éthique sociale et politique. Pour le sénateur Sergio Souza, ces deux nouvelles matières sont indispensables pour renforcer les valeurs morales et éthiques des futurs citoyens. Les partisans de cette loi avancent que la société brésilienne connaît actuellement une grave crise d'intégration sociale et des valeurs humaines. Cette mesure doit permettre d'y remédier.

Source : quotidien O Globo, 14/11/12

<http://oglobo.globo.com/educacao/senado-aprova-exigencia-de-aulas-de-moral-etica-nas-escolas-6738466>

 **110.** Le ministère de l'Éducation **britannique** a mis en place un nouveau système de subventions aux établissements privés d'enseignement qui vise à supprimer le soutien financier de l'État dès lors que l'enseignement irait manifestement à l'encontre de principes scientifiquement prouvés. Cette décision devrait porter un sérieux coup à ce qui est vu comme une offensive créationniste dans l'enseignement britannique. En effet, plusieurs associations défendant la théorie créationniste ont ouvert des *free schools* (c'est-à-dire des établissements dirigés par des personnes ou des organisations privées qui n'ont pas d'obligation en ce qui concerne le respect du programme). L'association *Trust in science* a même envoyé des outils pédagogiques à toutes les écoles secondaires du pays, pour promouvoir sa vision créationniste de l'univers.

Source : quotidien The Guardian, 15/01/12

www.guardian.co.uk/education/2012/jan/15/free-schools-creationism-intelligent-design

 **111.** *Internationella Engelska Skolen* (IES) est la première entreprise étrangère à ouvrir une « *free school* » en Grande-Bretagne. L'entreprise gère déjà dix-sept établissements en **Suède**, qui scolarisent en tout 11 000 élèves (la liste d'attentes est riche de 62 000 candidats). Elle propose une instruction fondée sur la discipline et les bonnes manières. Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans un de ces établissements doivent ainsi signer un contrat dans lequel ils acceptent les règles de vie de l'établissement, parmi lesquelles l'interdiction pour les enfants de venir avec un téléphone portable. On attend de tous les élèves qu'ils disent « *Bonjour Monsieur* » et « *Bonjour Madame* » à leurs professeurs, qu'ils nettoient leur table après le déjeuner ou bien encore qu'ils attendent en rang avant d'entrer en classe. Malgré un ratio d'élèves par enseignant plus élevé que dans les écoles publiques traditionnelles, IES affiche d'excellents résultats aux examens.

Source : site d'information BBC, 18/02/12
<http://www.bbc.co.uk/news/uk-england-suffolk-17079704>

 **112.** La société **danoise** Lego utilise ses jouets comme outil pédagogique. L'initiative, baptisée « *edutainment* », est venue d'un jeune entrepreneur israélien, Amir Asor, qui a développé un programme extrascolaire, « *Young Engineers* », centré sur l'apprentissage de la mécanique par le biais des jouets Lego. Fondée en 2007, *Young Engineers* propose des modules d'apprentissage de la mécanique à destination des enfants, qui y trouvent une démonstration de différents principes scientifiques et mécaniques, assortis de kits lego qui leur permettent d'assembler les pièces selon ces principes. Amir Asor souhaite étendre son programme à l'étranger, puisqu'il est prévu qu'il soit traduit en espagnol et en anglais cette année.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 01/07/12
<http://www.cphpost.dk/business/how-children-are-learning-well-using-lego-bricks>

 **113.** « La musique classique pour tous » pourrait être le nouveau slogan du théâtre royal de Madrid en **Espagne**. Un dimanche par mois, le théâtre ouvre désormais les portes de la salle Gayarre aux enfants. L'objectif de ce programme est de faire découvrir aux enfants la musique classique et l'opéra à travers divers ateliers comme l'histoire des instruments de musique ou les marionnettes. Lors de la première session en octobre 2012, plus de 200 enfants ont été conquis par cette expérience.

Source : quotidien *El País*, 23/11/12
http://ccaa.elpais.com/ccaa/2012/11/22/madrid/1353614747_271632.html

 **114.** Au **Canada**, certains s'intéressent aux effets des programmes de participation à des activités bénévoles mis en place par plusieurs provinces pour les étudiants des lycées (*High schools*). Pour obtenir leur diplôme, ils doivent en effet justifier de leur implication, pour un nombre minimum d'heures, dans des activités bénévoles. Dans certaines provinces, la participation n'est pas obligatoire mais peut être créditée. Alors que certaines associations étudiantes qualifient ces initiatives de « travail forcé », des recherches en sciences sociales tendent à démontrer les effets positifs de ces initiatives : tendance accrue à voter aux élections, amélioration des résultats scolaires, moindre occurrence de comportements antisociaux, etc. Des responsables du secteur bénévole craignent cependant que le caractère obligatoire de certains programmes n'ait un effet négatif sur le désir des individus de participer à de telles activités plus tard dans leur vie. Pour les chercheurs, le seul aspect négatif est que certains étudiants ne s'impliquent pas vraiment dans ces activités, n'y voyant qu'une obligation scolaire supplémentaire.

Source : quotidien *Macleans*, 04/09/12
<http://www2.macleans.ca/2012/09/04/even-when-its-mandatory-volunteering-is-good-for-kids/>

 **115.** Depuis que le ministère **québécois** de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis fin, en 2009, au cours obligatoire d'éducation économique qui était donné en cinquième secondaire (au lycée), des initiatives privées se multiplient pour informer les jeunes sur leurs finances personnelles. L'Académie du Trésor, une organisation sans but lucratif, a par exemple conclu des accords avec plusieurs écoles pour offrir de façon optionnelle ce type de formation. Il s'agit d'expliquer aux élèves comment économiser pour leur retraite, comment fonctionnent les cartes de crédit à la consommation, quels sont les différents types de placement, etc. Face à la baisse des pensions de retraite offertes par les employeurs ou encore face aux problèmes croissants de surendettement des ménages, plusieurs acteurs plaident pour le retour de ces cours d'éducation économique dans les programmes scolaires. Le MELS plancherait d'ailleurs sur un cours optionnel de 50 heures, qui serait testé à partir de l'automne 2013.

Source : hebdomadaire *L'Actualité*, 16/09/12

<http://www.lactualite.com/economie/nos-jeunes-sont-ils-illettres-de-la-finance?page=0,1>

 **116.** La publication d'un nouveau manuel scolaire de technologie pour les collégiens fait débat en **Italie**. En effet, les divers chapitres sont illustrés par de nombreuses images ou photos de marques – souvent produites en Italie. Les logos d'une entreprise de pâtes et d'un *fast food*, illustrant la partie du chapitre sur l'alimentaire, ou encore celui d'une célèbre marque de *smartphone* pour le chapitre concernant la téléphonie sont bien visibles. S'il est interdit de faire de la publicité dans les manuels scolaires en Italie, le directeur de la maison d'édition se défend et explique qu'il ne s'agit ici que d'illustrations visant à rendre concrets les différents secteurs productifs, rien de plus.

Source : site d'information *Il Fatto Quotidiano*, 06/10/12

<http://www.ilfattoquotidiano.it/2012/10/06/barilla-tods-apple-e-mcdonalds-pubblicita-nel-libro-delle-medic/374227/>

 **117.** Une licence permettant de faire fonctionner une école indépendante en Suède a été mise en vente sur l'Ebay **suédois**, pour un prix de départ de 500 000 couronnes suédoises, suscitant un véritable tollé. La licence permettrait à son acquéreur de faire fonctionner une école primaire de 180 élèves dans la commune de Malmö. Le ministre de l'éducation suédoise a jugé que cette mise en vente était totalement inacceptable. Mais l'inspection a indiqué qu'elle ne pouvait pas empêcher ceux qui ont obtenu une licence de la vendre et que les détenteurs de parts dans une école n'avaient pas à reporter la vente de leurs parts à l'inspection ou au ministère. Le ministre de l'Éducation a lancé une enquête parlementaire sur les règles régissant les écoles indépendantes, de façon à renforcer le pouvoir du gouvernement central sur les associations ou entreprises qui gèrent ces écoles. Le ministre a indiqué que ce n'était pas aux intermédiaires de marché, ni aux détenteurs de licences, de décider qui pouvait faire fonctionner une école.

Source : quotidien *The Guardian*, 17/01/12

<http://www.guardian.co.uk/world/2012/jan/17/free-school-sweden-permit-sale?newsfeed=true>

 **118.** En **Grande-Bretagne**, depuis 1998, il est impossible dans les écoles élémentaires que les classes dépassent les trente élèves. Mais cette disposition est aujourd'hui de plus en plus critiquée. Une lettre publique émanant des conseils de quartier de Londres a été adressée au ministère de l'Éducation. Elle demande que le « plafond de verre » du nombre maximal d'élèves par classe soit revu à la hausse pour les enfants entre cinq et sept ans. L'augmentation de la natalité et l'arrivée d'enfants d'immigrés seraient les deux raisons principales de la mobilisation. Il devrait y avoir 550 000 élèves de plus dans les écoles élémentaires d'ici 2018, ce qui équivaut à 2000 écoles supplémentaires (qui n'existent pas pour l'heure). Mais la coalition Libérale-Démocrate n'est pas convaincue par l'idée d'augmenter la taille des classes, cette mesure étant assez impopulaire parmi les parents.

Source : quotidien *The Telegraph*, 05/01/12

<http://www.telegraph.co.uk/education/educationnews/8995780/Rules-on-infant-class-sizes-should-be-axed.html>

 **119.** Les **Britanniques** recourent de plus en plus aux services d'entreprises spécialisées en cours d'élocution. Les raisons peuvent être diverses : le manque de confiance dans la façon de poser sa voix, la peur de parler en public ou encore le souhait de changer d'accent. C'est ce que révèlent une étude menée auprès de cinq cents personnes ayant pris des leçons d'élocution en 2011 auprès du *leader* du secteur, thetutorpages.com. On trouve des chefs d'entreprise, des médecins, des avocats, des enseignants ou des pasteurs. Les cours d'élocution connaissent aussi une certaine fortune auprès des demandeurs d'emploi et de ceux qui veulent tirer leur épingle du jeu lors d'un recrutement. Parce qu'ils permettent de se débarrasser d'un accent régional trop marqué ou d'apprendre à exposer ses idées de façon claire et intelligible, ces cours d'élocution semblent plébiscités, à tel point que le ministre de l'Éducation réfléchirait à la possibilité de réintroduire dans les programmes des enseignements de ce type.

Source : quotidien *The Independent*, 19/01/12

www.independent.co.uk/news/education/further/elocution-lessons-who-wants-to-speak-the-queens-english-6291537.html?printService=print

 **120.** Après le succès de la première édition, qui a fait augmenter le nombre d'élèves choisissant d'étudier l'allemand en **Italie**, l'Institut Goethe relance la tournée « *Deutschwagen* » dans les écoles italiennes. Trois véhicules vont ainsi sillonner l'Italie et faire halte dans les deux cents écoles primaires et collèges partenaires. Des professeurs dont la langue maternelle est l'allemand y dispenseront des cours d'initiation linguistique. Mais ces enseignements aborderont aussi la culture, l'économie... Chaque élève se verra par ailleurs remettre une bande-dessinée pour apprendre l'allemand.

Source : quotidien *L'Unità*, 17/09/12

<http://www.unita.it/scuola/deutschwagen-lezioni-di-tedesco-nelle-scuole-1.446891>

 **121.** En **Belgique**, le nouveau règlement linguistique dont s'est doté une école primaire flamande de Jette, près de Bruxelles, crée des remous : les élèves surpris à trois reprises en train de parler français dans la cour de récréation seront collés. Ils devront assister à un cours de néerlandais. La direction de l'école a indiqué qu'il ne s'agit pas d'une punition, mais plutôt d'une façon de stimuler les quelque 40 % d'élèves qui n'ont pas le néerlandais comme langue maternelle.

Source : quotidien *Le Soir*, 14/02/12

<http://www.lesoir.be/archives?url=/actualite/belgique/2012-02-14/le-reglement-linguistique-d-une-ecole-de-jette-derange-897205.php>

 **122.** En **Suisse**, la direction de l'Enseignement zurichoise et l'association des Enseignants du canton ont pris conjointement la décision suivante : les élèves qui ont des lacunes en mathématiques et en allemand doivent être dispensés de cours de langues secondaires, principalement le français. Le temps ainsi dégagé pourra être mis à profit pour des leçons de calcul, de lecture et d'écriture. Un élève sur dix devrait être concerné. La décision est motivée par les piètres résultats des Zurichois lors de la dernière étude Pisa.

Source : quotidien *Le Matin*, 25/03/12

► Évaluations

 **123.** En **Finlande**, la sélection des étudiants candidats aux métiers d'enseignant est drastique, puisque à l'université d'Helsinki, seuls 6,7 % des candidats au cursus menant à l'enseignement primaire ont été acceptés en 2011, contre 10 % pour les cursus pourtant très sélectifs de droit et médecine. Les candidats sont sélectionnés sur la base des notes qu'ils ont reçues durant leur scolarité, mais également de leurs résultats à un examen d'entrée et d'un entretien de motivation.

Source : site d'information *Milwaukee Journal Sentinel Online*, 26/11/11

<http://www.jsonline.com/news/education/finland-puts-bar-high-for-teachers-kids-wellbeing-qa2tbfr-134546548.html>

 **124.** Depuis 2011, les enseignants peu performants peuvent être renvoyés des écoles **britanniques** avant même la fin de leur contrat. En parallèle, il n'y a plus de période d'inspection très clairement définie : les enseignants peuvent être observés en classe à n'importe quel moment. Ils seront par ailleurs évalués chaque année au regard des *Teachers' Standards*, c'est-à-dire l'ensemble des compétences jugées nécessaires pour être un bon enseignant. Le ministère de l'Éducation réfléchit également à la possibilité d'autoriser le partage d'informations sur les enseignants entre les écoles. S'exprimant à la BBC, le ministre, Michael Gove, a annoncé qu'il souhaite que les chefs d'établissement interviennent plus souvent et plus rapidement quand les enseignants font preuve d'incompétence. M. Gove incite les parents à se rendre dans les classes de leurs enfants pour juger de la qualité de l'enseignement. Les syndicats d'enseignants font preuve de la plus vive opposition à l'égard de ce qu'ils considèrent comme une attaque en règle contre leur métier.

Source : quotidien *The Guardian*, 13/01/12

www.guardian.co.uk/education/2012/jan/13/schools-power-remove-teachers-term?newsfeed=true

 **125.** Comment être bien évalué par ses inspecteurs, quand on est enseignant ? La réponse est peut-être à chercher en **Grande-Bretagne**, où les inspecteurs de l'Ofsted (l'équivalent des inspections académiques) ont mis au jour un système de corruption des élèves perturbateurs visant à les éloigner des classes le jour des inspections. Certains élèves pouvaient ainsi recevoir jusqu'à 100 livres en billets, tandis que d'autres bénéficiaient d'excursions plus ou moins touristiques loin de l'école.

Source : quotidien *The Telegraph*, 06/01/12

<http://www.telegraph.co.uk/education/educationnews/8995377/Schools-bribing-pupils-to-cheat-Ofsted-inspections.html>

 **126.** Le modèle éducatif **finlandais** met l'accent sur l'équité plutôt que sur l'excellence, sur la coopération plutôt que sur la compétition. Il n'existe en effet guère d'école privée en Finlande, et celles qui existent sont financées par la puissance publique et n'ont pas le droit d'exiger de frais de scolarité de la part des parents. Il n'existe pas non plus de test standardisé, sauf en toute fin d'école obligatoire. Lorsque le gouvernement souhaite connaître l'évolution du niveau des élèves, il fait passer des tests à un échantillon aléatoire d'élèves issus de différentes écoles du pays. Selon cet article, la clé de la réussite réside avant tout dans l'indépendance de professeurs hautement qualifiés, sévèrement sélectionnés et bénéficiant d'une formation professionnelle de grande qualité. Mais elle s'explique aussi par l'attention portée aux élèves, qui bénéficient tous d'un repas gratuit, d'un accès aisé aux soins, de la présence de conseillers psychologues et d'un suivi individualisé.

Source : quotidien *The Atlantic*, 29/12/11

<http://www.theatlantic.com/national/archive/2011/12/what-americans-keep-ignoring-about-finlands-school-success/250564/>

 **127.** Les écoles indépendantes **suédoises** ont un impact positif sur le niveau des élèves, selon une étude de l'*Institute for Evaluation of Labour Market of Education Policy (IFAU)*. Les chercheurs ont ainsi comparé la façon dont les résultats des élèves avaient progressé entre 1992 et 2009 dans les municipalités, selon la proportion d'élèves inscrits dans ces écoles privées financées sur fonds publics. Il ressort que, pour une municipalité, plus la proportion d'élèves inscrits dans ces écoles est élevée, plus les résultats des élèves ont progressé sur la période considérée. L'effet pourrait être attribué à une compétition entre écoles municipales et écoles indépendantes, à une meilleure adéquation entre besoins des élèves et offre scolaire ou encore à une diffusion d'innovations pédagogiques émanant des écoles indépendantes. De fait, les élèves qui sont restés dans les écoles municipales progressent d'autant plus que la proportion d'élèves scolarisés dans une école indépendante est importante.

Source : article de Böhlmark A. et Lindahl M. (2012), « Independent Schools and Long-run Educational Outcomes. Evidence from Sweden's Large Scale Voucher Reform », *Institute for Evaluation of Labour Market, working paper* n° 2012/19

<http://www.ifau.se/Uplod/pdf/se/2012/wp12-19-Independent-schools-and-long-run-educational-outcomes.pdf>

 **128.** Selon une étude **norvégienne**, il est possible, même lorsqu'on est déjà adolescent, d'améliorer son quotient intellectuel. Pour mettre en évidence ce résultat, les chercheurs de l'université d'Oslo se sont appuyés sur le fait qu'entre 1955 et 1972 l'âge de fin de scolarité obligatoire a été repoussé de quatorze à seize ans, de façon progressive et à un rythme différent selon les régions du pays. Par ailleurs, tous les hommes de dix-neuf ans subissent un test de QI lors des journées d'appel pour le service militaire. Ainsi, il a été possible de comparer les jeunes gens des différentes régions qui avaient été ou non bénéficiaires de l'allongement de la scolarité obligatoire et, par conséquent, de contourner les problèmes de causalité inversée ou d'auto-sélection (est-ce parce qu'une personne a fait des études plus longues que son QI est plus élevé ou bien est-ce parce que son QI était plus élevé qu'elle a fait des études plus longues ?). Résultat : une année d'étude supplémentaire augmenterait, toutes choses égales par ailleurs, de 3,7 points le QI des hommes jeunes âgés de dix-neuf ans (le QI moyen étant de 100).

Sources : quotidien *Los Angeles Times*, 28/12/11 et *Proceedings of the National Academy of Sciences*.

<http://www.latimes.com/health/boostershots/la-heb-iq-education-teens-20111228,0,6697449.story>

<http://www.pnas.org/content/early/2011/12/19/1106077109>

 **129.** Un professeur de physique de l'Ontario au **Canada** a été suspendu de ses fonctions et risque d'être congédié car il a insisté pour donner la note de zéro à un élève pour un travail qui n'avait pas été rendu. En raison d'un manque de clarté dans les directives pédagogiques (datant de 1999), plusieurs établissements appliquent en effet une politique qui interdit d'attribuer la note « zéro » à un élève. On considère que la notation doit faire la différence entre le travail réalisé par l'élève, d'un côté, et son attitude et son comportement, de l'autre. Selon cette logique, un professeur, en connaissant bien ses élèves, doit savoir ce que l'enfant a appris, même si un travail n'a pas été rendu. Il s'agit aussi de ne pas décourager les élèves et de leur donner un retour positif et constructif, ce qui est perçu comme incompatible avec la note « zéro ».

Source : quotidien *The National Post*, 04/06/12

<http://fullcomment.nationalpost.com/2012/06/04/marni-soupcoff-giving-a-student-a-zero-shows-you-care/>

 **130.** En matière de notation des élèves, est-ce la fin de l'exception scandinave ? Jusqu'à récemment, les élèves **suédois** n'étaient pas notés avant l'âge de quatorze ans. Depuis cette année, ils le sont dès douze ans, et le ministre suédois de l'Éducation, Jan Björklund, souhaite que la notation des élèves commence plus tôt, dès l'âge de dix ans. C'est ce qu'il a proposé lors de la présentation du programme de son parti, le parti libéral (*Folkpartiet*), en octobre 2012. Des représentants du parti modéré et du parti du centre se sont montrés plus réservés, et aimeraient déjà connaître l'impact de la notation à douze ans des élèves. La porte-parole du syndicat des enseignants, dubitative, a proposé une métaphore agricole pour exprimer ses doutes : « Ce n'est pas parce qu'on pèse un porc tous les jours qu'il prend plus de poids ».

Source : site d'information *The Local, Sweden's news in English*, 29/10/12

<http://www.thelocal.se/44114/20121029/>

► Inégalités et lutte contre les inégalités

 **131.** Entre 2010 et 2011, près de 250 000 enfants **britanniques** n'ont pas réussi à satisfaire aux différents tests de développement mis en place dans les écoles. Ces tests cherchent notamment à déterminer si l'enfant est capable de se vêtir, de parler, de reconnaître les mots ou de se concentrer. Les inégalités s'accroissent entre les enfants des familles pauvres et ceux qui sont issus de familles riches. Les comparaisons internationales montrent que le Royaume-Uni fait beaucoup moins bien que les pays du Nord de l'Europe.

Source : *The Guardian*, 15/02/12

www.guardian.co.uk/society/2012/feb/15/cuts-childrens-services-social-inequality

 **132.** Depuis cinq ans, le ministère **israélien** de l'Éducation expérimente une nouvelle méthode d'apprentissage de la lecture, visant à améliorer les résultats dans les zones défavorisées, et cherchant à réduire les écarts de niveau intra-population. Cette méthode, inventée il y a une vingtaine d'année à l'université de Columbia, et initialement développée sur des sites dans le quartier de Harlem, a ainsi été testée en Israël avec le soutien du Centre israélien pour l'innovation en éducation (ICEI) dans dix-huit écoles à forte concentration d'immigration éthiopienne. Elle repose sur une focalisation sur les compétences complémentaires du lecteur, non réduit à un déchiffreur de mots : selon un découpage structuré de la classe, les enfants sont invités à choisir des livres (repérés par des codes couleurs), à les lire, à les commenter en petits groupes et à écrire sur ou en lien avec ces textes. Outre la mobilisation conjointe du déchiffrage, de la compréhension et de l'expression, à partir de la littérature, cette méthode aurait l'avantage d'améliorer l'autonomie des écoliers, et de dégager du temps de travail régulier en petits groupes pour l'enseignant. Les résultats semblent satisfaisants et pourraient conduire à généraliser cette méthode dans les zones les plus défavorisées et à l'étendre au-delà.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 13/11/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=291665#>

 **133.** En **Allemagne**, une étude montre que les étudiants des nouveaux *Länder* évaluent plus positivement leur formation que ceux des anciens *Länder*. Cela est vrai sur tous les aspects (accompagnement, infrastructure, préparation à la vie professionnelle, etc.). Les professeurs sont considérés comme plus motivés, même si on leur reconnaît une moindre compétence internationale. Les différences entre l'Est et l'Ouest tiennent aussi aux conditions d'accueil : tandis que les amphithéâtres sont surpeuplés à l'Ouest, le nombre d'étudiants diminue dans les universités à l'Est, rendant les conditions d'accueil plus favorables. Si, dans certaines universités de l'Est, on observe que 40 % des étudiants ont un baccalauréat obtenu à l'Ouest, il n'en demeure pas moins que les universités de l'Est perdent chaque année en nombre d'étudiants.

Source : quotidien *Süddeutsche Zeitung*, 25/01/12
<http://www.sueddeutsche.de/bildung/studium-in-den-neuen-bundeslaendern-ost-studenten-sind-zufriedener-1.1266397>

 **134.** Une vaste étude, publiée en janvier 2012 aux **États-Unis** et portant sur 2,5 millions d'étudiants sur une période de vingt ans, établit que les enseignants dont le rôle est démontré dans l'amélioration des résultats scolaires des élèves jouent également un rôle social important auprès de ces derniers : diminution du nombre de grossesses précoces, augmentation des inscriptions à l'université, salaire élevé perçu une fois adultes... Les bons enseignants auraient ainsi un rôle élargi et seraient finalement des acteurs sociaux à part entière. Certains indicateurs utilisés notamment dans cette étude commencent à être utilisés par les établissements dans leurs procédures de recrutement (et de licenciement) des enseignants.

Source : quotidien *The New York Times*, 06/01/12
<http://www.nytimes.com/2012/01/06/education/big-study-links-good-teachers-to-lasting-gain.html?scp=1&sq=big%20study%20links%20good%20teachers%20to%20lasting%20gain&st=cse>

 **135.** Des critiques émergent au **Québec** quant à la stratégie du gouvernement pour lutter contre le décrochage scolaire. Ainsi, selon la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) du Québec, le décrochage doit être combattu aussi sérieusement chez les filles que chez les garçons. Le regroupement de syndicats d'enseignants lance un avertissement : la lutte contre le décrochage scolaire entreprise par le gouvernement et différents groupes depuis une dizaine d'années cible davantage les garçons. « On ajoute des équipes sportives, on réforme certains programmes pour qu'on soit moins dans un cadre théorique et plus dans la manipulation d'objets, et dans les programmes de rattrapage on présente davantage les métiers susceptibles d'intéresser les garçon », explique Pierre Saint-Germain, président de la FAE et enseignant. Les filles ne se retrouvant pas nécessairement dans ces solutions, juge-t-il, le gouvernement devra adapter sa politique.

Source : quotidien *Le Devoir*, 07/03/12

<http://www.ledevoir.com/societe/education/344464/dcrochage-scolaire-quebec-doit-en-faire-plus-pour-les-filles>

 **136.** Au **Danemark**, le conseil municipal de Frederiksberg, commune de Copenhague, a décidé de mettre en place le système de « réveil » pour combattre l'absentéisme scolaire testé depuis 2011 dans la ville de Nyborg. La « mission-réveil » sera confiée à une personne qui devra s'assurer que les enfants viennent en cours régulièrement et à l'heure. L' « agent-réveil » pourra, si besoin est, se rendre au domicile des parents pour inviter l'enfant à obéir à ses obligations scolaires. Il jouera aussi un rôle de médiateur familial, en assistant les parents dans leur mission éducative. N'en déplaise à ses détracteurs, pour qui une telle mesure revient à remettre en cause la liberté éducative des parents, ce « wake-up system » semble porter ses fruits, au regard de la forte réduction de l'absentéisme scolaire à Nyborg depuis 2011.

Source : site d'information *The Copenhagen Post*, 17/04/12

<http://www.cphpost.dk/news/local/frederiksberg-council-wake-school-children>

 **137.** En **Inde**, la loi sur le droit à l'éducation (dite loi RTE), entrée en vigueur en avril 2010, rend gratuite et obligatoire la scolarité des enfants de six à quatorze ans dans l'ensemble des régions de l'Inde. Néanmoins, un certain nombre de difficultés se posent dans la mise en œuvre. En effet, pour accéder à ce droit, les enfants doivent présenter de nombreuses pièces administratives, notamment le certificat de caste, le certificat de domicile, le certificat de revenus des parents, le certificat BPL (*Below Poverty Level*), ou encore leur acte de naissance. Or, le recours semble particulièrement complexe pour les orphelins, l'administration indienne ne leur produisant aucun document équivalent à l'acte de naissance. Dans ces conditions, ces derniers sont toujours exclus des écoles. Interrogé sur cette question, le ministre de l'Éducation a confirmé qu'il était obligatoire de soumettre l'ensemble des documents listés dans la loi pour obtenir l'admission dans une école.

Source : quotidien *Times of India*, 25/04/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/home/education/news/School-education-Strict-rules-bar-orphans-from-RTE-benefits/articleshow/12860724.cms>

 **138.** En **Finlande**, les garçons affichent une maîtrise de l'anglais supérieure à celle des filles, comme le montrent les résultats annuels de l'« examen d'immatriculation », équivalent du baccalauréat. Cette tendance, observée depuis le début des années 1990, serait imputable à la pratique des jeux vidéo, bien plus répandue chez les garçons que chez les filles, selon le responsable de l'examen d'immatriculation en langues.

Source : site d'information *Whatsupfinland*, 18/06/12

<http://whatsupfinland.org/english/boys-in-finland-better-at-english-because-of-computer-games/>

 **139.** D'après une étude réalisée par le groupe **britannique** Pearson (édition dans l'enseignement des langues), les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons dans un certain nombre de disciplines traditionnellement considérées comme « masculines », telles les disciplines techniques (ingénierie, bâtiment et construction) menant à des filières professionnelles où les hommes sont surreprésentés. Les filles âgées de quatorze à seize ans réussissent deux fois mieux aux examens professionnels que leurs camarades masculins et leurs notes sont d'environ un tiers supérieures. L'étude montre également que cette différence apparaît très tôt, dès l'âge de cinq ans, et qu'elle ne fait qu'augmenter pendant le temps de scolarisation obligatoire. Ces résultats ont été rendus publics quelques jours seulement après qu'un groupe de parlementaires appartenant à la commission de réflexion sur l'alphabétisation ait appelé à réduire les écarts de réussite entre filles et garçons (*gender gap*). Les parlementaires estimaient en particulier que les garçons ne développaient pas le goût pour la lecture faute d'être encadrés par des professeurs hommes. Ils proposaient également que les bibliothèques des écoles soient mieux fournies en livres d'action et d'aventure, pour coller davantage aux prétendus goûts des garçons.

Sources : quotidien *The Telegraph*, 29/06/12 et 05/07/12

www.telegraph.co.uk/education/educationnews/9364381/Young-boys-turned-off-books-by-lack-of-male-teachers.html

www.telegraph.co.uk/education/educationnews/9376466/Girls-outperforming-boys-in-masculine-subjects.html

 **140.** Il existe en **Chine** une « loterie du bien-être social », dont les gains servent à financer des programmes sociaux. En 2011, 1,4 milliard de yuans (soit 226,4 millions de dollars) ont été collectés grâce à la loterie, soit une hausse de 32 %. 885 millions ont été alloués aux soins et à la rééducation des personnes âgées et handicapées. Un plan quinquennal prévoit par ailleurs de financer la construction de 8 000 centres ruraux pour la jeunesse entre 2011 et 2015, grâce à 2,45 milliards de yuans issus de la loterie. Ces centres permettront notamment aux jeunes dans les zones rurales d'avoir accès à des programmes parascolaires gratuits.

Source : site d'information *Chine Informations*, 07/03/12

http://www.chine-informations.com/actualite/les-fonds-collectes-grace-a-la-loterie-beneficient-aux-plus-demunis_40175.html

 **141.** Les fermetures d'écoles en milieu rural se multiplient de manière désordonnée en **Chine**. Plus de 300 000 écoles primaires de zones rurales ont été fermées pendant la période 1997-2010, ce qui représente 81 % du total. Le nombre de ces écoles est passé de 440 000 en 2000 à 211 000 en 2010, soit une diminution de 52 %. Les gouvernements territoriaux décident de ces fermetures pour réduire leurs coûts opérationnels, mais en retour, les agriculteurs doivent dépenser davantage pour envoyer leurs enfants à l'école, et les trajets de ces derniers s'en trouvent allongés, ce qui augmente les risques d'accident. Le ministère de l'Éducation a annoncé que les agriculteurs et les parents devraient être consultés avant les fermetures ou les fusions d'écoles.

Source : site d'information *Chine Informations*, 25/05/12

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-envisage-enrayer-la-fermeture-desordonnee-ecoles-dans-les_42886.html

 **142.** Jusqu'à présent, les **Brésiliens** étudient peu à l'étranger. Les États-Unis sont la destination la plus populaire ; néanmoins, en 2011, il y avait seulement 9 000 Brésiliens sur les campus américains (hors étudiants en langue). « *Science Without Borders* », tel est le nom de la nouvelle bourse d'étude présentée au printemps 2012 par la présidente Dilma Rousseff. Moyennant 1,65 milliard de dollars (payé par le contribuable et certaines entreprises), 100 000 Brésiliens vont passer, à l'horizon 2015, un ou deux ans à l'étranger dans les meilleures universités pour étudier la biotechnologie, l'ingénierie pétrolière ou encore la science océanique. Aujourd'hui, le taux de croissance du pays est à la traîne par rapport à celui des autres BRICS. Les responsables politiques espèrent que les étudiants qui reviendront pleins de nouvelles idées cueillies à l'étranger relèveront le niveau dans leurs universités d'origine, et que l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre aura un impact sur la croissance. En effet, les entreprises se plaignent de la difficulté à trouver du personnel qualifié.

Source : hebdomadaire *The Economist*, 17/03/12

 **143.** La transition de l'économie **chinoise** vers des activités à plus forte valeur ajoutée exige un effort important de qualification de la main-d'œuvre. Cependant, d'après le ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, la moitié seulement des 140 millions des salariés des entreprises urbaines peuvent être considérés comme des travailleurs qualifiés. La Chine investit donc de manière importante dans son système d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). On dénombre 1 184 établissements au niveau tertiaire et 14 767 au niveau secondaire, qui accueillent 11 millions d'élèves par an. La Banque mondiale soutient le développement de l'enseignement professionnel en Chine depuis vingt ans. De 1990 à 2005, de nombreux Chinois ont ainsi bénéficié de trois projets financés par des prêts de la Banque, pour un montant total de 110 millions de dollars. La qualité de l'enseignement professionnel demeurant très inégale, les nouveaux projets financés par la Banque mondiale sont axés sur le soutien aux réformes et notamment le renforcement des liens avec le monde de l'entreprise.

Source : site de la Banque mondiale

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:23133986~menuPK:51200699~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:1074931,00.html>

 **144.** Au **Royaume-Uni**, la réforme du système de scolarisation des enfants aux « besoins éducatifs particuliers » est vivement décriée par les organisations caritatives spécialisées (*charities*) et les syndicats d'enseignants. Intervenant après la publication d'un *Livre vert* sur la question en mars 2011, le projet de réforme a fait l'objet d'une annonce officielle par la Reine, le mettant donc à l'agenda gouvernemental. Des dispositions légales devaient entrer en vigueur dès 2014. Une phase d'expérimentation avait été décidée en septembre 2011 dans trente et une collectivités locales mais, parmi ces dernières, onze n'avaient pas réussi à inciter suffisamment de familles à entrer dans le dispositif. Or les professionnels – enseignants et personnels du champ médico-social – craignent que le gouvernement ne maintienne son calendrier de réforme initial. Parmi les points à retenir de cette réforme : l'introduction d'une politique de « budget personnel » pour les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers (il leur serait alloué une prestation monétaire correspondant à la compensation de leur handicap et qu'ils auraient toute latitude d'utiliser dans l'établissement de leur choix). Environ 1,7 million d'enfants et leurs familles sont concernés.

Source : quotidien *The Guardian*, 05/06/12

www.guardian.co.uk/education/2012/jun/04/special-educational-needs-changes-time-campaigners



Partie II

Comment adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux ?

On peut rassembler l'évolution des besoins sociaux en quatre catégories principales.

En premier lieu, le vieillissement de la population. Il appelle de nombreux ajustements dans l'ensemble des politiques sociales : évolution de l'offre de soins, adaptation des infrastructures et des services, ou encore développement des métiers du *care*. L'allongement de l'espérance de vie fait aussi écho à l'accroissement de la solitude lorsque les proches disparaissent ou sont éloignés géographiquement, ou encore aux abus dont peuvent être victimes les personnes vulnérables.

En deuxième lieu, les transformations des structures familiales. L'augmentation significative du nombre de divorces, l'accroissement du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées appellent des ajustements tant sur le plan des droits que sur celui des prestations et des services. Faut-il chercher à prévenir ces séparations ? Quels droits accorder aux beaux-parents ? Alors que de nouveaux couples se forment tardivement, comment aider ces « nouvelles » familles à avoir des enfants ? Comment accompagner la nouvelle génération de grands-parents, dont le rôle et la place ont beaucoup évolué ?

En troisième lieu, les préoccupations liées à l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Ces demandes concernent des domaines aussi divers que la préservation des ressources environnementales et l'accès à des logements adaptés à prix abordable. Alors que de plus en plus de citoyens habitent en ville, par choix ou par contraintes professionnelles, comment les aider à se loger ? Comment faire en sorte que ces solutions d'habitat prennent en compte le respect de l'environnement ? Comment veiller à ce que la qualité de vie et la tranquillité de chacun soient respectées ? Comment préserver une certaine mixité sociale ?

Enfin, la lutte contre l'exclusion sociale et la précarité. Cet enjeu soulève inévitablement la question de l'hétérogénéité du public sur lequel on veut agir (les étudiants, les chômeurs, les détenus, les SDF, etc.) et donc de l'hétérogénéité des modes de prise en charge. Penser les types de réponses adaptées impose aussi de réfléchir en termes de finalité. Faut-il prioritairement réparer les manques et les souffrances de ces populations ou bien peser sur les déterminants économiques, sociaux, culturels qui ont conduit à ces situations ?

II.1. Vieillesse, handicap et dépendance

Guillaume Malochet, chargé de mission
département Questions sociales

Tous les pays de l'OCDE sont concernés par la perspective d'un vieillissement démographique continu. La part des personnes âgées de 80 ans et plus devrait ainsi passer de 4 % en 2010 à près de 10 % en 2050 . L'année 2012 a d'ailleurs été l'occasion pour l'Union européenne d'engager de nombreux échanges sur les notions de vieillissement actif et de solidarité intergénérationnelle.

Il ressort des brèves collectées ici une double tendance dans l'ensemble des pays : d'une part, la recherche d'une meilleure adaptation aux besoins particuliers d'une population vieillissante et, d'autre part, l'orientation des solutions axées sur la prévention, la qualité des services et la dimension intergénérationnelle.

Ainsi, la prévention de la perte d'autonomie doit intervenir le plus en amont possible, sans être nécessairement réduite à la seule dimension médicale, ni être cantonnée à la période antérieure à l'entrée en établissement, et les brèves font état de dispositifs très précoces.

Par ailleurs, la prise en charge du vieillissement ne peut se réduire à l'alternative classique entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif dans des structures médicalisées. De nombreux pays inventent des modalités de prise en charge à la fois respectueuses de la volonté des personnes (rester chez soi le plus longtemps possible) et garantes de leur bien-être (avec la fourniture de services dédiés). L'exemple de la Belgique est à cet égard riche d'enseignements.

Enfin, le pari de l'adaptation de la société au vieillissement repose sur la mobilisation de tous, dans une logique de solidarité intergénérationnelle. Cette dimension intervient dans de nombreux projets liés au logement, à l'accès aux soins ou à la redistribution économique.

Les brèves insistent par ailleurs sur les difficultés persistantes auxquelles sont confrontées aussi bien les personnes âgées que celles en situation de handicap. Rappelons à ce propos que la frontière institutionnelle entre ces deux populations n'existe pas dans l'ensemble des pays. Parmi les thèmes communs : l'inquiétude sur le niveau de vie dans un contexte de crise économique, les interrogations sur la fin de vie, mais aussi l'adaptation de l'environnement physique aux besoins particuliers de ces deux populations.

 **145.** Selon Ma Jiantang, directeur du Bureau d'État des statistiques (BES) de **Chine**, le vieillissement et la détérioration de l'environnement pèseront à l'avenir sur la croissance chinoise. Le « dividende démographique » qui a alimenté la croissance de la Chine au cours des dernières décennies va disparaître du fait du vieillissement rapide de la population. Par ailleurs, la consommation de ressources a été énorme alors que les ressources naturelles de la Chine sont limitées.

Source : site d'information *Chine Informations*, 17/03/12

http://www.chine-informations.com/actualite/chine-le-vieillissement-de-la-population-frenera-la-croissance_40548.html

 **146.** Une étude publiée le 1^{er} octobre 2012 par le *United Nations Population Fund* et *HelpAge India*, à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, suggère que le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour l'**Inde** : ainsi, en 2011, on comptait quatre-vingt-dix millions de personnes âgées, parmi lesquelles trente millions vivaient seules, et dont 90 % travaillaient. Le rapport indique par ailleurs que le nombre de femmes âgées serait supérieur à celui des hommes ; que près des trois cinquièmes des femmes seules seraient très pauvres ; et que deux tiers des femmes vivant en zone rurale seraient complètement dépendantes. L'Inde a encore beaucoup de mal à prendre en compte les personnes âgées dans son système de soins qui, à ce jour, cible essentiellement les familles. Le programme gouvernemental le plus récent, le *National Programme for Healthcare of Elderly*, date de 2010 et vise à améliorer la dispensation de soins de santé aux personnes âgées par la mise en place de districts pilotes, de cliniques gériatriques et de services de lits dédiés. Toutefois, une récente étude menée par le ministère de la Santé a montré que les quatre-vingt-douze districts pilotes sont très peu engagés : seuls vingt-deux auraient mis en place une clinique gériatrique et une dizaine, un service de lits dédiés aux personnes âgées.

Source : site d'information *The Hindu*, 07/10/12

<http://www.thehindu.com/news/national/concerns-over-an-aging-india/article3972671.ece>

 **147.** Des recherches anciennes avaient mis en évidence une diminution des performances cognitives (mémoire, raisonnement, compréhension) après soixante ans. Mais une étude menée sur des fonctionnaires travaillant à Whitehall (le centre administratif de **Londres**) suggère que notre déclin est encore plus précoce. Cette étude menée pendant dix ans s'est appuyée sur une batterie de tests. Les compétences de raisonnement ont été testées au moyen de soixante-cinq questions (calcul mental, sélection du mot approprié dans un contexte précis, etc.), auxquelles les participants devaient répondre en dix minutes. Les compétences verbales ont été testées en demandant de donner la liste de tous les animaux auxquels les personnes pensaient en une minute et, de la même façon, tous les mots commençant par la lettre « s ». Pour ceux qui voudraient faire eux-mêmes le test, le record à battre est de trente-six animaux et trente-deux mots commençant par « s ». Les tests de mémoire portaient sur une liste de vingt mots qui étaient lus aux personnes, lesquelles devaient ensuite en livrer le maximum en une minute. Pour la responsable de l'étude, celle-ci montre l'importance de la prévention dès quarante-cinq ans. Le régime alimentaire, le fait de ne pas fumer et de faire de l'exercice sont des éléments importants : ce qui est bon pour le cœur est aussi bon pour le cerveau... Les activités de loisir sont elles aussi centrales dans la prévention.

Source : quotidien *The Telegraph*, 06/01/12

<http://www.independent.co.uk/life-style/health-and-families/health-news/life-ends-at-45-study-reveals-when-our-mental-powers-start-to-diminish-6285644.html?printService=print>

 **148.** Parler deux langues atténue les symptômes des maladies neuro-dégénératives. C'est la conclusion d'une étude publiée dans le journal **suédois** *Trends in Cognitive Sciences*. Le fait de jongler entre deux langues réorganiserait certains réseaux neuronaux et rendrait le cerveau plus résilient aux dommages du temps. L'étude repose sur la comparaison de patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Les patients qui, durant leur vie, ont parlé deux langues couramment peuvent avoir, toutes choses égales par ailleurs, des symptômes de démence moins importants que les patients qui ne maîtrisaient que leur langue maternelle, même dans les cas où leurs cerveaux ont subi des dommages physiques plus importants.

Source : quotidien *The Local*, 30/03/12
<http://www.thelocal.se/40004/20120330/>

 **149.** Le gouvernement **britannique** envisage la publication d'un « *white paper* » sur la réforme du système de soins et d'aide aux personnes âgées. Cette publication, prévue initialement en décembre 2011, est attendue par l'ensemble des acteurs du système, en particulier les associations et les collectivités locales. S'agissant des premières, on peut noter une prise de position de la directrice exécutive de *Carers UK* en faveur de dispositifs de soutien aux aidants. Elle rappelle que le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans va doubler d'ici 2020 ; que celui des centenaires va augmenter fortement (11 millions de personnes aujourd'hui pourraient atteindre ce cap) ; et que le nombre d'aidants va s'accroître de 50 % dans les 25 prochaines années, pour atteindre 9 millions. La contribution bénévole des aidants sera essentielle au maintien de l'équilibre de la prise en charge. *Carers UK* insiste donc sur la nécessité de services adaptés : davantage d'informations et de conseils et une plus grande lisibilité des coûts de prise en charge sur l'ensemble du cycle de vie. Financièrement étranglées, les collectivités locales font valoir que le maintien d'un *statu quo* entraînerait à terme un moindre investissement dans d'autres types de services publics (culture, loisirs, espaces verts...).

Sources : quotidiens *The Guardian*, 19/04/12 et *The Daily Telegraph*, 26/04/12
www.guardian.co.uk/social-care-network/2012/apr/19/support-carers-social-care-white-paper
www.telegraph.co.uk/health/elderhealth/9229868/Elderly-care-funding-will-force-closure-of-libraries-councils-warn.html

 **150.** En **Suisse**, à Wiedlisbach, un entrepreneur a obtenu l'autorisation de créer un village-hospice pour les malades d'Alzheimer ou d'autres troubles neurodégénératifs. Le projet consiste à construire un village façon années 1950 afin que ces patients, qui conservent en général des souvenirs précis du passé, évoluent dans un environnement rassurant. Logements et soins médicaux sont prévus pour 150 personnes, qui seront réparties dans 23 bâtiments conçus pour recréer l'atmosphère d'antan. Les portes ne seront pas fermées et les résidents seront libres de leurs mouvements, néanmoins sans avoir le droit de quitter le village. Pour renforcer l'atmosphère de « normalité », les personnels soignants se déguiseront en jardiniers, coiffeurs ou commerçants. Une démarche similaire a déjà été entreprise aux Pays-Bas en 2009, non sans susciter des controverses dans le milieu de la psychogériatrie. Les pensionnaires paient 5 000 euros par mois pour vivre dans un monde d'illusions.

Source : *Courrier International*, 03/02/12

 **151.** Les hôpitaux **britanniques** manqueraient d'environ 400 000 infirmières, en particulier dans les services accueillant des personnes âgées. Le syndicat des infirmières, le *Royal College of Nursing (RCN)*, estime que chaque infirmière s'occupe actuellement en moyenne de 9 patients âgés. Le chiffre maximal devrait être d'une infirmière pour 7, voire 5 patients de ce type, si l'on considère que les tâches des personnels soignants englobent les fonctions médicales, l'alimentation, l'aide à la mobilité et le maintien de relations de qualité avec les patients (parler avec eux, les aider psychologiquement). Cette dernière fonction est bien souvent négligée, faute de temps. D'après une étude du *RCN* menée auprès de 1 700 infirmières, 78 % de celles qui travaillent avec des personnes âgées se concentrent sur les tâches médicales au détriment de l'aide psychologique.

Source : quotidien *The Guardian*, 20/03/12

www.guardian.co.uk/society/2012/mar/20/older-patients-shortage-nurses-rcn

 **152.** À l'occasion de l'année européenne pour le vieillissement actif et la solidarité entre les générations, le ministère **allemand** de la Famille développe une stratégie démographique, à partir du constat selon lequel les Allemands seront moins nombreux, plus vieux et d'origines plus diverses. Quatre objectifs sont retenus : reconnaître et utiliser les chances liées à une vie plus longue ; maintenir une croissance et un bien-être social ; garantir une justice et une cohésion sociales et, enfin, conserver la capacité d'intervention de l'État. En particulier, le programme « maisons de plusieurs générations », lancé en 2006, entre dans une nouvelle phase depuis janvier 2012, avec des priorités supplémentaires comme « âge et soins », « intégration et éducation », « services de proximité », « engagement volontaire ». Près de 450 maisons sont soutenues chaque année par une subvention de 40 000 euros : 30 000 euros sont pris en charge par le niveau fédéral, *via* le fonds social européen, les 10 000 restants sont financés par le *Land* ou la municipalité. Les maisons ne sont pas habitées, mais les enfants et les seniors s'y croisent toute la journée autour d'activités diverses, fondées sur l'échange entre générations.

Source : site du ministère allemand de la Famille, du Vieillissement, des droits des Femmes et de la Jeunesse, 02/02/12

 **153.** Initiative conjointe de la « branche balnéaire » de la Confédération générale **italienne** du commerce, du tourisme, des services, des professionnels et des PME, des villes de Pise et Cascina, de la Société de la santé et de l'Assistance publique du littoral pisan : les seniors (plus de soixante-cinq ans) dont le revenu du foyer est inférieur à 20 000 euros annuels pourront bénéficier, ainsi que trois membres de leur famille, de l'accès et du parasol gratuits pendant toute la saison estivale, cinq jours par semaine, sur trente-quatre plages privées de la région. Il faudra réserver sa place et, toutes les semaines, l'Assistance publique s'assurera que chaque parasol accueille des familles différentes.

Source : site d'information *affaritaliani.it*, 13/06/12

<http://affaritaliani.libero.it/sociale/ombrelloni-anziani130612.html>

 **154.** Le Premier ministre **chinois**, Wen Jiabao, a déclaré, lors d'une conférence nationale sur le système d'assurance retraite urbain et rural, qu'il était nécessaire d'injecter des fonds publics supplémentaires pour garantir la pérennité du système de pensions. Celui-ci s'est développé très rapidement au cours des dernières années et couvre aujourd'hui plus de 700 millions d'habitants, 124 millions de personnes âgées percevant une pension de retraite de base de l'État. M. Wen a souligné l'importance du système de sécurité sociale pour la stabilité du pays et a estimé que le gouvernement devait garantir la pérennité du système de retraites, même s'il faut pour cela diminuer les investissements dans certains projets.

Source : site d'information *Chine-informations*, 12/10/12

http://www.chine-informations.com/actualite/le-pm-chinois-appelle-a-une-plus-grande-injection-de-fonds-publics_47893.html

 **155.** Les retraités **japonais** sont de plus en plus souvent auteurs de crimes et de délits. Il s'agit le plus souvent de vols. Mais les crimes violents sont aussi en augmentation. Le nombre d'assauts perpétrés par des personnes retraitées a été multiplié par cinquante entre 1992 et 2011, celui des agressions ayant entraîné des blessures étant multiplié par 8,7. Certes, la population âgée est en augmentation. Néanmoins, les seules tendances démographiques ne sauraient expliquer cette évolution, qui intervient dans un contexte de baisse générale de la criminalité. En 2011, le nombre total de crimes et délits a en effet diminué de 5,8 %. C'est la dixième année de baisse consécutive.

Source : quotidien *The Herald Sun*, 16/11/12

<http://www.heraldsun.com.au/news/world/crime-on-the-rise-among-japanese-elderly/story-fnd134gw-1226518475960>

 **156.** En **Belgique**, les résidences-services connaissent un essor majeur. Ces structures sont des logements particuliers adaptés aux personnes âgées et dotés de services auxquels elles peuvent librement faire appel. Or, les prix d'hébergement les réservent aux classes moyennes, sinon aisées. C'est dans ce contexte que la récente réforme du code wallon du logement a officiellement initié le concept de « résidences-services sociales » (RSS). Elles répondront à toutes les caractéristiques d'une résidence-services classique, tout en étant destinées aux seniors se trouvant en situation modeste ou précaire et qui sont d'anciens locataires d'un logement social. Il est prévu un prix d'hébergement en RSS d'environ 350 euros par mois, services obligatoires inclus (à savoir une permanence sur place, l'entretien des communs, les dépenses énergétiques). Un établissement pilote va voir le jour à Namur afin de formaliser et de pérenniser le dispositif, diverses questions restant à résoudre à son sujet, dont celles du financement et des règles d'attribution.

Source : quotidien *La Libre*, 10/04/12

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/731332/des-residences-services-a-caractere-social.html>

 **157.** En **Italie**, face à la conjoncture économique, l'association des propriétaires d'immeubles à Bologne, *Confabitare Bologna*, a lancé deux types d'initiatives de solidarité en temps de crise. Tout d'abord, dans certains immeubles, ont été mis en place des achats groupés de fruits et légumes en gros. Chaque semaine, un volontaire ou membre de l'association va ainsi faire les courses pour l'ensemble des personnes intéressées. Les économies réalisées par cette mise en commun peuvent atteindre 50 %. Par ailleurs, concernant les habitants les plus âgés, la mutualisation concerne aussi l'assistance sanitaire et sociale. Une personne en charge de l'aide et de la surveillance des personnes âgées peut ainsi être employée pour tout l'immeuble, ce qui met en commun les dépenses et permet d'assurer une présence constante.

Source : site d'information *Affaritaliani*, 21/08/12
<http://affaritaliani.libero.it/sociale/badante-collettiva210812.html>

 **158.** L'association **britannique** *UK Homecare (UKHCA)*, qui rassemble les organismes de soins et de services à domicile pour les personnes âgées, a lancé une vaste enquête auprès de ses adhérents sur la qualité du service rendu aux usagers. Les résultats se fondent sur les réponses de 739 organismes qui délivrent 90 % des soins à domicile dans les 211 collectivités locales anglaises. Dans l'ensemble, les résultats soulignent le faible temps consacré aux visites à domicile. Un tiers des répondants estiment que les demandes des collectivités locales sur le temps de visite sont incompatibles avec le respect de la dignité de la personne. Les trois quarts des visites durent moins de trente minutes ; une sur dix dure à peine quinze minutes.

Source : quotidien *The Guardian*, 05/07/12
www.guardian.co.uk/society/2012/jul/05/short-care-visits-elderly-at-risk

 **159.** Au **Royaume-Uni**, une étude menée auprès d'établissements privés pour personnes âgées gérant 35 000 lits (soit 10 % du total national) parle d'une évolution inquiétante du système de prise en charge, avec une polarisation accrue : d'un côté, des pensionnaires suffisamment aisés pour s'offrir des places dans des institutions haut de gamme et, de l'autre, des personnes bénéficiant de l'équivalent de l'aide sociale, en l'occurrence des places d'hébergement financées par la collectivité. Six établissements interrogés sur dix expliquent qu'ils vont sans doute, faute de financements suffisants, réduire le nombre de places subventionnées pour rejoindre un segment de marché plus qualitatif, avec des prestations plus coûteuses pour un public en meilleure santé et plus riche. Neuf établissements sur dix prédisent une polarisation de plus en plus intense entre les publics, ce qui entraînera de fortes inégalités régionales dans l'offre de soins en institution. Avec une diminution d'un milliard de livres dans le budget alloué aux services sociaux par les collectivités locales, on peut envisager un ciblage accru de l'intervention publique vers les personnes qui en ont le plus besoin, ce qui aurait pour effet d'accroître le niveau de dépenses de toutes les autres.

Source : quotidien *The Guardian*, 08/06/12
www.guardian.co.uk/society/2012/jun/08/care-rich-pensioners-survey

 **160.** En **Suisse**, les prestations complémentaires (PC) sont des prestations versées à ceux dont le montant des rentes d'assurance-vieillesse n'est pas assez élevé par rapport au minimum vital défini par l'État. Les dépenses liées aux PC ont crû de 40 % au cours de ces cinq dernières années. Cette hausse s'explique certes par le vieillissement de la population, mais pas uniquement. Un nouveau phénomène est à l'origine de cette dégradation : celui des seniors « plus cigales que fourmis ». En effet, près de la moitié des rentiers préfèrent toucher leur prévoyance professionnelle en capital plutôt que sous forme de rente régulière. Le risque est alors que les intéressés investissent ou dépensent leur argent sans discernement et se tournent à terme vers l'État pour solliciter des PC. Pour limiter cela, les Caisses cantonales de compensation demandent que l'on fasse évoluer les modes de retrait du capital vieillesse.

Source : quotidien *Le Matin*, 23/05/12

<http://www.lematin.ch/suisse/Les-seniors-claquent-leur-pension-puis-sollicitent-l-Etat/story/20437357>

 **161.** Vers une reconnaissance des métiers dans le champ des services à la personne au **Royaume-Uni** ? C'est en tout cas un pas qui vient d'être franchi dans cette direction avec la création de l'*Academy of Care Practitioners*, la première association professionnelle de ce type dans tout le pays. L'ambition de cette organisation consiste à promouvoir les métiers dans ce champ souvent dévalorisé que sont les services à la personne, en insistant sur la revalorisation du niveau de formation et la professionnalisation de la prise en charge des usagers. L'organisation a été officiellement créée lors d'une réunion à Cardiff, en présence du ministre de la Santé et de la ministre déléguée à l'Enfance et aux Services sociaux.

Source : quotidien *The Guardian*, 23/05/12

www.guardian.co.uk/social-care-network/2012/may/24/voice-social-care-workers-wales

 **162.** Un projet de loi adopté par le gouvernement **allemand** le 6 juin 2012 vise à mieux financer la prise en charge de la dépendance en créant une subvention d'État pour favoriser la souscription d'une assurance dépendance complémentaire privée. Cette subvention devrait s'élever à soixante euros par an (soit cinq euros par mois), quel que soit le niveau de revenu. Les compagnies d'assurance devront proposer ces contrats subventionnés à tous, sans examen de santé préalable ni prime de risque. Seuls les mineurs et les personnes déjà en situation de perte d'autonomie sont exclus du dispositif. Ce projet de loi est critiqué par l'opposition qui y voit une mesure en faveur des compagnies d'assurance. Le texte doit entrer en vigueur en 2013.

Source : site d'information *Cidal*, 11/06/12

http://www.cidal.diplo.de/Vertretung/cidal/fr/__pr/actualites/nq/Dossier__Soziales/2012-06-11-aides-pm.html?archive=2069408

 **163.** Comment compléter son testament biologique en ligne ? En **Italie**, l'association « *Luca Coscioni* » a créé un formulaire-modèle de bio-testament à remplir en ligne. L'idée est d'éviter toute « erreur de procédure » qui pourrait rendre le document inutilisable. Ainsi, on peut remplir sa déclaration de volonté anticipée sur le site Internet de l'association, l'imprimer et la confier à son notaire. L'association soutient que ce document aurait une valeur juridique car aucune loi n'interdit la rédaction d'un document précisant des volontés individuelles en cas d'incapacité à décider ou à communiquer en matière de lancement ou d'arrêt de traitements, de réanimation..., mais aussi la nomination d'une personne de confiance ou le choix d'une assistance religieuse et des renseignements concernant les funérailles, religieuses ou laïques. En 2011, de nombreuses communes et offices notariaux, en présence d'un vide juridique, avaient déjà décidé de certifier et de conserver des testaments biologiques. Plus d'une centaine de personnes ont rempli leur document en ligne le matin même de l'ouverture de la page Internet.

Source : site d'information *affaritaliani.it*, 15/05/12

<http://affaritaliani.libero.it/sociale/biotestamento-su-sito-associazione-coscioni-modulo-per-compilarlo-online.html>

 **164.** D'après une étude menée par le ministère **britannique** de la Santé auprès de 22 292 personnes ayant perdu un proche à l'hôpital, 75 % des Anglais considèrent que les soins prodigués dans les trois mois précédant le décès de leur proche ont été bons, excellents, voire remarquables. Néanmoins, les conclusions apparaissent plus nuancées quand on leur demande dans quel hôpital, institution ou maison de retraite médicalisée les professionnels de santé ont le plus fait preuve de respect à l'égard des patients en fin de vie. Plus de 80 % des personnes interviewées considèrent que les infirmières et les médecins des maisons de retraite ont montré du respect pour leurs patients ; à l'hôpital, les chiffres tombent à environ 50 %.

Source : site d'information *Press Association*, 04/07/12

www.ageuk.org.uk/latest-news/hospitals-let-down-dying-patients/

 **165.** En **Belgique**, plus de 1 100 euthanasies ont été déclarées en 2011, soit trois par jour. C'est 19 % de plus que durant l'année 2010 qui constituait déjà un record. Dans ce contexte, une députée a déposé un projet pour étendre le champ d'application de la loi de dépénalisation partielle. Alors qu'il faut être majeur ou mineur émancipé pour pouvoir y recourir aujourd'hui, ce projet entend donner ce droit à tout enfant capable de discernement et autoriser les parents des autres enfants, sans limite d'âge, à en faire la demande. La parlementaire propose également de prolonger indéfiniment la validité de la déclaration anticipée qui permet de définir les conditions dans lesquelles on souhaite bénéficier d'une euthanasie. En 2011, seules vingt-cinq euthanasies ont été pratiquées sur la base d'une déclaration anticipée, cette dernière devant jusqu'à présent être établie ou confirmée moins de cinq ans avant le début de l'impossibilité pour le patient de manifester sa volonté.

Source : quotidien *Le Soir*, 09/05/12

<http://www.lesoir.be/archives?url=/actualite/belgique/2012-05-09/1133-euthanasies-pratiquées-un-2011-un-record-914561.php>

 **166.** Au **Royaume-Uni**, la *Commission on Assisted Dying*, composée de médecins et de parlementaires reconnus, propose que les médecins généralistes soient autorisés à prescrire des doses de médicament mortelles à des personnes en fin de vie. Dans un rapport publié en janvier 2012, la Commission considère que la loi actuelle est inadaptée. Aider une personne à mourir est punissable d'une peine pouvant aller jusqu'à quatorze ans d'emprisonnement. Les services de police ont plusieurs affaires de ce type en cours. Mais jusqu'à présent, aucune poursuite n'a été engagée. Le rapport estime à un millier le nombre de personnes aidées chaque année à mourir en Angleterre et au Pays de Galles. Il propose que la décision d'assistance médicale au décès soit précédée d'un avis médical indépendant et que les patients concernés aient une période de quinze jours de réflexion. Le gouvernement n'a, pour l'instant, pas fait connaître sa position sur la question. Du côté des médecins, les avis sont également partagés. Ces professionnels craignent en effet que les propositions de la Commission faussent la relation de confiance qu'ils doivent avoir avec leurs patients. Certaines associations, comme *Care Not Killing*, soulignent que de telles dispositions sur la mort médicalement assistée placeraient un poids considérable sur les épaules des personnes les plus vulnérables, qui pourraient se sentir en quelque sorte obligées de mourir pour alléger les contraintes que leur état ferait vivre à leurs proches et aux équipes médicales.

Source : quotidien *The Telegraph*, 05/01/12

<http://www.telegraph.co.uk/health/healthnews/8992593/Allow-assisted-suicide-for-those-with-less-than-a-year-to-live.html>

 **167.** La justice **britannique** devra bientôt se prononcer sur le cas d'un homme atteint du « *locked-in syndrome* » (syndrome d'enfermement) et qui demande que son médecin traitant soit autorisé à l'aider à mourir. Cet homme, qui considère que sa vie, depuis l'accident qui l'a handicapé en 2005, n'a plus de sens, souhaite faire en sorte que la justice ne s'interpose pas dans cette décision qu'il a prise en conscience. Voilà qui devrait faire rebondir les débats sur le droit de mourir dans la dignité.

Source : site d'information *Huffington Post*, 12/03/12

www.huffingtonpost.co.uk/2012/03/12/right-to-die-case-judge-tony-nicklinson_n_1338333.html

 **168.** Début novembre 2012 est sorti en **Italie** un long métrage intitulé « Sexe, amour, et handicap », né de la collaboration du Centre documentaire sur le handicap et de la Bibliothèque vivante de Bologne, d'un metteur en scène et d'une psychologue. Ce film raconte l'expérience de trente-six protagonistes (personnes à mobilité réduite, parents, médecins...) rencontrées à travers tout le pays. Il aborde les besoins sentimentaux et sexuels, souvent voilés. De nombreux sujets tabous sont traités, comme le recours à des aidants sexuels et des prostituées. Le film est distribué gratuitement dans les écoles, les universités et aux associations et concourt également dans divers festivals.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 29/10/12

http://www.corriere.it/salute/disabilita/12_ottobre_29/sexo-amore-disabili_135a9b76-da4a-11e1-aea0-c8fd44fac0da.shtml

 **169.** En **Chine**, un tiers des personnes handicapées en zone rurale vivent sous le seuil de pauvreté. Pour rattraper le retard du pays dans ce domaine, le gouvernement engage un plan d'aide en deux étapes, ciblé sur les personnes handicapées vivant en zone rurale, qui représentent 60 % des quatre-vingt millions de Chinois handicapés. D'ici 2015, les conditions de vies des personnes handicapées des régions rurales doivent rejoindre celles de la moyenne nationale. L'objectif pour 2020 est que la population handicapée concernée dispose d'un accès égal aux soins médicaux, à l'éducation et aux logements publics, mais aussi d'un revenu familial qui atteigne le niveau moyen local. Le plan décennal prévoit également l'adoption de mesures favorables à l'embauche de travailleurs handicapés et la création d'emplois adaptés.

Source : *Guide de la sécurité sociale*, 23/01/12
<http://www.guide-securite-sociale.com/tag/handicapes-ruraux>

 **170.** La Fédération des handicapés de **Chine** (FHC) a indiqué que 2,12 millions de handicapés financièrement démunis ont bénéficié en 2011 de divers programmes de lutte contre la pauvreté. Parmi eux, 4 000 centres de soutien ont permis à 87 000 personnes de trouver un emploi, et une politique de prêts avec des réductions de taux d'intérêt dans les zones rurales. En outre, un programme de reconstruction de logements, financé par les gouvernements locaux pour un coût de 950 millions de yuans (151 millions de dollars), a permis de rénover 94 000 maisons endommagées pour les familles rurales comprenant des handicapés. Selon la FHC, treize millions de handicapés démunis des régions rurales du pays ont atteint un niveau de vie de base au cours de la période 2001-2010. En tout, la population handicapée touchée par la pauvreté dans les régions rurales de la Chine est estimée à environ vingt-cinq millions de personnes.

Source : site d'information *Chine Informations*, 03/04/12
http://www.chine-informations.com/actualite/chine-les-programmes-de-lutte-contre-la-pauvrete-beneficient-a-plus_41150.html

 **171.** Une étude menée, au **Royaume-Uni**, par l'association « *Contact a Family* » auprès de 2 300 parents d'enfants handicapés montre qu'un tiers d'entre eux ont dû contracter des emprunts en 2011 pour subvenir aux besoins matériels de leurs enfants. Près de six familles sur dix craignaient que leur situation financière ne se dégrade en 2012, et 73 % affirmaient que les réformes du système de protection sociale engagées par l'actuel gouvernement auraient pour effet de les appauvrir. Une autre association, « *Counting the Costs* », fait le point sur l'ensemble des contraintes qui pèsent sur ces familles : plus de 40 % ont eu des problèmes de paiement de factures, d'impôts locaux, de loyer ou de remboursement de prêts. Elles sont 86 % à déclarer avoir renoncé à leurs activités de loisir en raison du coût afférent. Parmi les familles qui ont contracté des emprunts, une sur cinq a eu recours à des crédits à la consommation. Le rapport établit par ailleurs la liste des coûts additionnels liés à l'accueil d'un enfant handicapé, hors dépenses de soin et de santé : un vélo adapté coûte environ 800 livres sterling, et une souris d'ordinateur spécialement conçue pour des déficients moteurs, 220 livres.

Source : quotidien *The Guardian*, 24/05/12
www.guardian.co.uk/society/2012/may/24/families-disabled-children-loans-basics

 **172.** En **Italie**, le Centre de documentation handicap de Bologne a ouvert un portail Internet baptisé « *Siblings* », à destination des frères et sœurs d'enfants handicapés. Malgré leur rôle important au sein de la famille nucléaire, ils sont en effet régulièrement oubliés et ne reçoivent ainsi pas toujours le soutien fourni aux parents. Ils trouveront sur ce site des témoignages et de multiples informations (articles, films, listes de manifestations et rencontres sur ce thème).

Source : site d'information *affaritaliani.it*, 13/01/12
http://affaritaliani.libero.it/sociale/nasce-siblings-il-portale-dedicato-ai-fratelli-dei-disabili130112.html?refresh_ce

 **173.** Le **Danemark** se lance dans les soins robotiques. Face au coût grandissant de son système de sécurité sociale, le pays a trouvé une alternative prometteuse : les soins aux personnes âgées et aux handicapés pourront bientôt être assurés par des robots, une solution baptisée « technologie du bien-être ». C'est aussi une manière de remédier à la pénurie d'employés dans le secteur de la dépendance, en raison du nombre croissant de départs à la retraite, alors que le vieillissement de la population suscite des besoins humains de plus en plus importants. C'est en 2006 que le Danemark s'est lancé dans la technologie robotique, en axant ses recherches sur les services publics. Dès lors, les hôpitaux danois ont expérimenté plusieurs prototypes comme les « robots-phoques » dotés de capteurs sensoriels qui ont vocation à reconforter les patients. Le Danemark est d'ailleurs devenu un véritable laboratoire d'expérimentation, plusieurs firmes ayant prévu de tester leurs nouvelles technologies dans le pays : la dernière en date, *Tmusk*, est une entreprise robotique qui cherche à développer *Roberior*, un robot spécialisé dans les soins gériatriques.

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 12/06/12
<http://m.theglobeandmail.com/report-on-business/international-business/more-useful-than-a-cat-how-robots-could-help-the-elderly/article4250275/?service=mobile>

 **174.** En **Italie**, Pise a inauguré sa première plage entièrement accessible et dédiée aux personnes handicapées – les personnes âgées et les enfants, sous certaines conditions, peuvent aussi y avoir accès. Le critère : être au-dessus du seuil de 74 % d'invalidité. Outre des accès et des douches adaptés, les personnes handicapées trouveront sur la plage des fauteuils spéciaux, leur permettant de se baigner en toute sécurité.

Source : quotidien *La Nazione*, 15/06/12
http://www.lanazione.it/pisa/cronaca/2012/06/15/729385-rossore_spiaggia.shtml

 **175.** Après un an d'expérimentation, le projet **italien** « *Enjoy the difference* » a officiellement été lancé à Turin à la rentrée universitaire 2012. Ce programme vise à créer des lieux d'habitation dédiés à des étudiants inscrits dans les universités de la ville et à des jeunes en situation de handicap, afin que ces derniers sortent de l'isolement social dans lequel ils sont souvent plongés. Les colocataires seront sélectionnés selon leurs motivations et capacités qui pourraient faciliter la cohabitation (par exemple la connaissance de la langue des signes). Les étudiants devront s'engager à dîner en groupe trois soirs par semaine, à effectuer dix heures d'activités hebdomadaires avec les colocataires handicapés et éventuellement à prendre en charge de petites courses.

Source : site d'information *Affaritaliani*, 24/07/12
<http://affaritaliani.libero.it/sociale/enjoy-the-difference-coabitazione-tra-studenti-e-disabili240712.html>

 **176.** S'inspirant d'une expérience locale conduite en France par l'association « Les papillons blancs », membre de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei), l'**Italie** mène actuellement le projet *SUPER-MAN* (*Supermarkets Meet Accessibility Needs*). Dans ce cadre, les équipes de supermarchés volontaires sont formées pour accueillir et orienter les personnes atteintes de troubles cognitifs (handicap, Alzheimer...). Cette formation est validée par un intervenant extérieur. À la fin du programme, les supermarchés peuvent se voir décerner un « label accessibilité ». Certains supermarchés allemands sont aussi associés à cette initiative parrainée par l'Union européenne.

Source : site d'information *affaritalini.it*, 18/04/12

http://affaritaliani.libero.it/sociale/progetto-accessibilita-supermercati180412.html?refresh_ce

 **177.** En **Suisse**, cinq jeunes handicapés mentaux d'une école spécialisée se sont vu refuser l'entrée aux bains thermaux. En guise d'explication, la direction de l'établissement a indiqué que la présence de ces enfants aurait risqué d'importuner la clientèle « en causant du bruit ou d'autres désagréments », ajoutant qu'« au vu de la situation économique, les bains ne pouvaient pas se permettre de perdre des clients ». Deux associations ont décidé de porter l'affaire devant les tribunaux.

Source : site d'information *Blick am Sonntag*, 26/03/12

II.2. Les transformations des structures familiales

Marine Boisson-Cohen, chargée de mission
département Questions sociales

Les observations collectées au fil de l'année 2012 en matière de transformation des structures familiales confirment quelques tendances structurantes déjà identifiées lors de la première édition annuelle du Panorama.

Le modèle individualiste de famille s'étend désormais bien au-delà des frontières des sociétés occidentales contemporaines. Là où la perte de centralité de l'institution matrimoniale et l'instabilité des unions étaient déjà avérées, en Europe et en Amérique du Nord, ces phénomènes se renforcent. Là où le modèle traditionnel semblait perdurer, la rapidité des changements est en tout point remarquable. Parmi les pays émergents, la Chine se distingue notamment par une progression accélérée des relations pré-maritales comme des divorces.

Serait-ce à dire que la modernité aurait vocation à balayer les vestiges de la famille conjugale dans un avenir plus ou moins proche ? La perspective apparaît par trop simplificatrice. Plusieurs brèves indiquent moins une pluralité qu'une polarisation des formes familiales entre un modèle standardisé et un modèle éclaté ou des formes d'individualisme négatif, en lien avec les inégalités socio-économiques. Aux États-Unis, la « famille dans le mariage » devient l'apanage des classes les plus favorisées ; en Belgique, une étude associe clairement la persistance dans le célibat et un faible niveau d'instruction.

Par ailleurs, l'importance prise par les séparations et les divorces, de plus en plus fréquemment en présence d'enfants jeunes, débouche sur l'élaboration d'un nouvel idéal de coparentalité. Cet horizon est inséparable d'une recherche de pacification des conflits conjugaux et de préservation de la relation père-enfant, le cas échéant dans le cadre d'une résidence alternée ou garde partagée. Il place les systèmes socio-judiciaires nationaux – en Inde, Israël, Japon, Suède, Royaume-Uni, Allemagne – devant un impératif de réforme du droit civil et de développement de nouveaux services (traitement judiciaire simplifié, médiation familiale). Les organisations de travail sont également concernées – une entreprise flamande a ainsi initié un contrat de travail « coparentalité » permettant au salarié de moduler ses horaires de travail en fonction de ses semaines de garde.

Enfin, la démocratisation des techniques d'assistance médicale à la procréation (à l'exemple de l'entrée en vigueur de la gratuité de la PMA au Québec) et la libération du désir d'enfant chez des catégories jusqu'ici marginalisées du point de vue de la filiation – couples homosexuels, célibataires – croisent leurs effets. Ces dynamiques génèrent des configurations et revendications nouvelles, dont certaines tendent à être satisfaites : plusieurs États fédérés ont reconnu des droits à un « troisième parent » aux États-Unis, un comité d'expert mandaté par le gouvernement israélien n'écarte plus le recours à la gestation pour autrui.

 **178.** La famille a-t-elle été affectée par la réunification **allemande** qui a eu lieu en 1989 ? Un document de travail publié à l'issue d'une recherche tente de répondre à cette question en examinant la « standardisation » (ou le degré de similitude entre les formations familiales) et la « diversification » de la famille (ou le développement de nouveaux schèmes familiaux). Cette étude des trajectoires des familles avant et après 1989 montre en particulier une « dé-standardisation » des familles de l'Est juste après la réunification : avec l'effondrement du communisme, les femmes se sont détournées du modèle traditionnel du mariage précoce. Les formations de familles à l'Ouest se sont au contraire plus « standardisées » et polarisées soit sur un modèle traditionnel, soit sur un modèle éclaté. Ainsi, les structurations familiales sont, au cours des décennies qui suivent la réunification, aussi différentes qu'elles l'ont été du temps de l'Allemagne divisée.

Source : « Institutional Change and Family Formation: The Reunification of East and West Germany in 1989 », University of Yale, CIQLE, *Working Paper*, n° 2012-1.

 **179.** Aux **États-Unis**, la plupart des femmes de moins de trente ans mettent au monde des enfants hors mariage. Alors que ce phénomène se limitait jusqu'ici aux groupes défavorisés et aux minorités (qui souvent sont les mêmes), il concerne désormais l'ensemble des classes moyennes. Il s'est notamment développé chez les femmes blanches diplômées du premier cycle universitaire. Aujourd'hui, ce sont surtout les plus diplômé(e)s qui continuent à se marier avant d'avoir des enfants. Le mariage est-il devenu un « bien de luxe », comme le suggèrent certains sociologues ? Des études tendraient à montrer que les enfants nés hors mariage courent un plus grand risque de tomber dans la pauvreté et l'échec scolaire, et de souffrir de problèmes psychologiques ou comportementaux. Toujours est-il que la famille, institution largement vantée et défendue en Amérique, se transforme plus vite (surtout chez les jeunes générations) que les représentations politiques et religieuses à son égard. Les politiques publiques vont sans nul doute devoir s'y adapter.

Source : quotidien *The New York Times*, 17/02/12
<http://www.nytimes.com/2012/02/18/us/for-women-under-30-most-births-occur-outside-marriage.html?scp=1&sq=for%20women%20under%2030&st=cse>

 **180.** « Un infâme produit culturel occidental ». C'est ainsi qu'un juge de Delhi – Surinder S. Rathi – a qualifié la vie en concubinage, alors qu'il condamnait une femme **indienne** de vingt-huit ans à sept ans de prison pour le meurtre, trois ans plus tôt, de son compagnon nigérian avec qui elle vivait dans la capitale indienne. Les propos du juge ont suscité la polémique dans les médias. En Inde, il est en effet légal pour un couple non marié de vivre sous le même toit depuis 2010, année au cours de laquelle la Cour suprême a tranché en faveur de la vie en couple hors mariage. Le juge Rathi vient toutefois d'attaquer cette décision, affirmant que « malgré le niveau de légitimité légale dont bénéficie le concubinage, cette pratique reste largement perçue comme immorale » dans la société indienne. Dans un pays où la population est largement conservatrice, le mariage est considéré comme une institution sacrée et les couples non mariés vivant sous le même toit se font rares, même dans les grandes villes. Jusque dans la période récente, il était d'ailleurs interdit de se tenir la main en public. Les « amoureux » sont régulièrement la cible de la « police morale » ou même de la police tout court, surtout en zone rurale.

Source : site d'information *Aujourd'hui l'Inde*, 19/01/12
<http://inde.aujourdhuiemonde.com/un-juge-indien-denonce-l%E2%80%99immoralite-du-concubinage>

 **181.** En **Chine**, selon un sondage publié par le magazine *Insight China*, 71 % des personnes interrogées ont déclaré avoir eu des relations sexuelles avant le mariage. Ceci constitue une véritable explosion des relations pré-maritales : en 1989, seuls 15 % des sondés avaient fait une réponse positive à cette question. Seul un quart des Chinois considère ces relations comme « inacceptables et immorales ». Les dizaines de milliers de commentaires laissés sur *Weibo*, le *Twitter* chinois, en réaction à l'annonce d'une femme cherchant un mari âgé de quarante ans encore vierge, montrent que les tabous tombent. L'éducation sexuelle demeure cependant très limitée : seuls 9 % des sondés ont reçu des éléments d'information à l'école et seulement 1,5 % dans le cercle familial. Internet est le premier support d'information des Chinois, suivi par la pornographie, en dépit de la censure.

Source : site d'information *Aujourd'hui la Chine*, 11/04/12

<http://chine.aujourdhuilemonde.com/l%E2%80%99abstinence-avant-le-mariage-en-net-recul-en-chine>

 **182.** En **Chine**, la tradition est que la famille du marié engage des dépenses importantes pour la cérémonie du mariage et pour l'achat d'un appartement pour le couple. Mais depuis quelques années, de plus en plus de couples optent pour un mariage sans faste et sans l'achat d'un appartement. Le terme de « mariage nu » pour qualifier ces unions a été popularisé par une série télévisée, « Le temps du mariage nu », diffusée en 2011 et qui a connu un grand succès. La hausse des prix de l'immobilier n'est pas étrangère à cette pratique. Le coût d'un appartement représente désormais plusieurs dizaines de fois le salaire annuel moyen perçu dans les grandes villes et, en 2010, l'Académie chinoise des sciences sociales estimait que 85 % des familles chinoises n'avaient pas les moyens de se payer un logement.

Source : quotidien *La Croix*, 13/03/12

http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/De-plus-en-plus-de-jeunes-Chinois-optent-pour-un-mariage-sans-faste-_EP_-2012-03-13-777976

 **183.** Suite à la requête d'un conseiller national, le Conseil fédéral **suisse** a décidé d'étudier la possibilité de faire évoluer les désignations d'état civil : il s'agirait de supprimer les mentions « célibataire », « divorcé » et « veuf », pour restreindre l'état civil à « marié/en partenariat » et « non marié/sans partenariat ». En effet, plusieurs mentions d'état-civil révèlent une partie de la vie privée des citoyens sans qu'il y ait un intérêt public prépondérant. Seul le fait d'être lié par un mariage ou un partenariat implique une série de droits et de devoirs importants qui s'étendent notamment au droit du travail, du bail ou des assurances.

Source : quotidien *Le Matin*, 26/04/12

<http://www.lematin.ch/suisse/mentions-celibataire-divorce-veuf-pourraient-disparaitre/story/11941221>

 **184.** Un universitaire **canadien** publie un livre sur le « statut » des célibataires dans nos sociétés contemporaines. Sa réflexion porte sur la difficulté à envisager le célibat comme un choix de vie à part entière. Selon lui, il est en effet plutôt perçu comme une période de transition, comme une difficulté à trouver l'amour, comme une souffrance, etc. Malgré le fait que le nombre de personnes célibataires au Canada dépasse maintenant le nombre de couples mariés, cette catégorie ne serait pas vraiment reconnue en tant que telle. Notre culture serait entièrement tournée vers une célébration de l'amour et de la vie de couple, rendant ce mode de vie suspect ou défaillant.

Source : quotidien *MaCleans*, 20/06/12

<http://www2.macleans.ca/2012/06/20/the-stigma-of-being-single-the-lack-of-role-models-and-how-coupled-om-shrinks-the-world/>

 **185.** 5,3 % des **Belges** de 40-70 ans n'ont jamais connu de relation stable, selon une étude menée par la Direction générale de la statistique et de l'information économique (DGSIE) sur plus de 7 000 citoyens. Notons qu'une relation stable se définit comme celle qui a duré pendant au moins trois mois consécutifs, que l'on ait vécu ou non sous le même toit que son partenaire. La proportion de ces célibataires endurcis ou de ces amateurs d'aventures sans lendemain augmente sensiblement dans la Région de Bruxelles-Capitale, avec 9,4 %, alors qu'elle est de 6,5 % en Wallonie et de 3,7 % en Flandre. Le taux varie fortement en fonction du niveau d'instruction : ainsi, 7,3 % des personnes ayant un faible niveau d'instruction n'ont jamais connu le grand amour, contre seulement 3,9 % pour les personnes d'un niveau d'instruction élevé.

Source : site d'information *Sudinfo.be*, 14/02/12

<http://www.sudinfo.be/288262/article/fun/tendances/2012-02-14/cinq-belges-sur-100-ages-entre-40-et-70-ans-n%E2%80%99ont-jamais-eu-de-relation-amoureux>

 **186.** D'après le rapport « Crise : vivre ensemble, vivre mieux » de Coldiretti-Censis, paru en 2012, un **Italien** sur trois vit avec ses parents. Ce chiffre varie selon les tranches d'âge : chez les 18-29 ans, plus de 60 % vivent avec leur mère, contre 25 % des 30-45 ans, et plus de 11 % des 45-60 ans. Par ailleurs, plus de 40 % des Italiens demeurent à moins de trente minutes à pied d'au moins un de leurs parents.

Source : site d'information *Il Fatto Quotidiano*, 19/09/12

<http://www.ilfattoquotidiano.it/2012/09/19/censis-crisi-ricompatta-tribu-e-fa-aumentare-bamboccioni/356863/>

 **187.** En **Chine**, la nouvelle génération de pères souhaitant s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants semble encore assez minoritaire : selon une étude récente, trois enfants sur dix déclarent que leur père ne participe pas à leur éducation et cinq sur dix qu'il ne joue qu'un rôle de support.

Source : site d'information *Chine Plus*, 25/06/12

 **188.** La **Chine** connaît une progression spectaculaire des divorces. Le taux moyen, qui était de 4 % pour l'ensemble de la population en 1979, s'est envolé à 39 % en 2009 à Pékin, et augmente chaque année de 10 %. Les cas de « divorces éclair », quelques semaines, voire quelques jours après le mariage, ne sont pas rares. Les motifs invoqués devant le juge sont parfois futiles : le conjoint ronflait, il a refusé de faire un cadeau... Or beaucoup d'observateurs font le lien avec la politique de l'enfant unique : la génération des « petits empereurs et princesses » nés depuis 1980, date de l'entrée en vigueur de cette politique, et parvenue aujourd'hui à l'âge adulte, serait particulièrement intransigente et incapable de faire des compromis. Lorsqu'un enfant est en jeu, ce comportement peut devenir grave car les deux parents souhaitent retrouver leur vie de célibataire et aucun ne souhaite la garde, ce qui rompt avec l'attitude chinoise traditionnelle vis-à-vis de la famille. Toutefois, certains sociologues refusent cette vision négative. Selon l'un d'entre eux, « la véritable explication, c'est la transformation de la société et des mœurs », et la hausse du nombre de divorces serait « un progrès social, le signe de l'émancipation de l'individu dans la société ». La Chine ne ferait que suivre la tendance des pays occidentaux.

Source : quotidien *Le Figaro*, 02/09/10

<http://www.lefigaro.fr/international/2010/09/01/01003-20100901ARTFIG00673-chine-de-l-enfant-unique-au-mariage-eclair.php>

 **189.** Le gouvernement **indien** vient d'adopter des mesures pour accélérer les procédures de divorce. Suite à la recommandation d'une commission parlementaire, le gouvernement a aussi décidé qu'en cas de divorce, les femmes pourraient obtenir une part des biens acquis par leur époux pendant le mariage (part déterminée par le tribunal). Jusqu'alors, aucune disposition ne protégeait les femmes en cas de divorce, et les lois sur le mariage contraignaient les couples à attendre plusieurs mois avant de pouvoir divorcer, les obligeant donc à cohabiter pendant cette difficile période de transition.

Source : quotidien *Times of India*, 24/03/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/india/Cabinet-gives-nod-to-quick-divorces/articleshow/12386677.cms?intenttarget=no>

 **190.** Le ministère **israélien** de la Justice souhaite retenir les recommandations d'un rapport d'experts préconisant un droit de la famille plus neutre en matière d'attribution du droit de garde lors des séparations et divorces. Aujourd'hui, la loi israélienne accorde en effet systématiquement la résidence unilatérale à la mère quand les enfants ont moins de six ans. Cette loi est fortement dénoncée par les associations de pères. Les associations féministes mettent en garde contre une réforme qui s'en tiendrait à un arbitrage judiciaire sans *a priori*, ce qui risquerait de désavantager les femmes souvent moins dotées financièrement et dont les intérêts seraient donc moins bien représentés dans un divorce conflictuel où le rôle des avocats sera prédominant. Elles soulignent que les risques d'un système qui serait fondé sur une stricte égalité formelle, et ce, d'autant plus que la société israélienne reste habitée par des assignations de genre importantes.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 23/01/12

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=254326>

 **191.** Trop peu de parents séparés ont pu bénéficier du programme de médiation familiale mis en place par le gouvernement **japonais**, en raison d'un ciblage trop précis sur les ménages modestes. Au Japon, de plus en plus de parents séparés souhaitent pouvoir conserver un lien avec leur enfant. Cela nécessite souvent une médiation afin que la parent « non gardien » puisse décider, avec le parent « gardien », d'un *modus vivendi*. En dix ans, le nombre de demandes de médiation adressées au juge aux affaires familiales a triplé. Des entreprises privées proposent des services de médiation, mais ils restent chers : 10 000 yens par rencontre. Experts et usagers plaident pour une élévation du plafond de ressources de l'aide à la médiation.

Source : site d'information *Yomiuri Shimbun*, 20/11/12

<http://www.yomiuri.co.jp/dy/national/T121119003667.htm>

Publication
département Questions sociales

« Désunion et paternité »

Soutenir l'implication des pères est un enjeu de réformes pour une majorité de pays de l'OCDE, dans le cadre d'un profond remaniement des normes de la paternité. Tout d'abord, la notion contemporaine de parentalité valorise plus le père impliqué au quotidien que le pourvoyeur de revenu ou le *pater familias* investi de l'autorité. De plus, contrepoint à l'instabilité conjugale, c'est désormais un idéal de coparentalité qui s'est affirmé en droit dans la majorité des pays européens et d'Amérique du Nord. Pourtant, le maintien de rôles sociaux différenciés entre une majorité de pères et de mères contraste encore avec la refondation du droit de la famille en un droit asexué, fondé sur le maintien des liens unissant l'enfant à ses deux parents, qu'ils soient mariés, partenaires civils ou concubins, divorcés ou séparés. La *Note d'analyse* n° 294 (octobre 2012) souligne toutefois les difficultés de mise en œuvre de ces nouvelles valeurs. Elle formule des propositions pour favoriser une implication précoce des pères et une coparentalité effective et souligne qu'il convient de traiter davantage ensemble les aspects relationnels et financiers de la séparation et du divorce.

 **192.** En **Israël**, « *Mavoi Satum* », une ONG dédiée à la lutte contre la violence, physique et psychique, entourant les procédures de divorce, fait la promotion d'un contrat pré- et post-nuptial de respect mutuel au sein des couples. Vingt-cinq couples ont ainsi signé un contrat dans lequel ils s'engagent à veiller aux intérêts de leur conjoint, y compris en cas de séparation. Le contrat a été rédigé par des avocats et rabbins des Cours rabbiniques (régulant les questions de droit civil familial en Israël). Cela permettrait en particulier de faciliter les procédures de divorce sans consentement mutuel, sujet épineux aujourd'hui compte tenu de la prégnance du droit civil religieux dans le pays. L'ONG promeut par ailleurs l'élaboration d'une loi rendant obligatoire une telle pratique. Toutefois, les partis orthodoxes s'y opposent.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 09/12/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=284747#>

 **193.** En **Finlande**, les vacances sont dévastatrices pour les couples, les chiffres montrant un pic de divorces à la fin de la saison estivale : 15 % de plus, comparé au reste de l'année, d'après les données du tribunal d'instance d'Helsinki. Selon les observateurs, l'emploi du temps moyen des Finlandais est tellement rempli qu'ils n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à leur conjoint, et seules les vacances leur permettent de réaliser qu'ils ne sont pas faits l'un pour l'autre.

Source : site d'information *Yle*, 18/07/12
http://yle.fi/uutiset/summer_vacation_kills_marriage/6220964

 **194.** Une grande enquête nationale va être lancée en **Suède** pour en savoir plus sur les conflits liés au partage de la garde des enfants après une séparation. Un millier de cas devraient être suivis, sur les 10 000 recensés chaque année. Ce type de contentieux a en effet augmenté de 60 % depuis 2006. Les chercheurs de l'université de Lund souhaitent en savoir un peu plus sur les profils des requérants et sur la nature exacte de ces conflits, qui pourraient être aggravés lorsque les parents ont déjà des problèmes avec la justice, lorsqu'ils sont issus de cultures différentes ou bien lorsque des problèmes d'addiction touchent l'un des parents, voire les deux.

Source : site d'information *The Local*, 03/11/12
<http://www.thelocal.se/44214/20121103/>

 **195.** Selon les chiffres de l'*Office for National Statistics*, au **Royaume-Uni** un enfant sur trois vit sans son père au quotidien. La majorité conservatrice, quand elle était dans l'opposition, avait promis d'introduire une réforme sur la garde des enfants en cas de divorce. Il semblerait que cette promesse voit bientôt sa concrétisation. Le ministre chargé de l'Enfance a indiqué qu'il entendait promouvoir la garde partagée. Le *Children's Act* de 1989 pourrait être revu pour mentionner la garde partagée comme principe de base. Une autre option pourrait être que les décisions de justice respectent le droit des enfants à grandir en connaissant et en fréquentant leurs deux parents. Les associations de défense des pères, comme *Fathers4Justice*, défendent cette réforme. Néanmoins, en novembre 2011, une commission sur la justice familiale dirigée par l'homme d'affaires David Norgrove a rendu un rapport dans lequel l'hypothèse d'une garde partagée à 50/50 entre les deux parents a été jugée trop difficile à mettre en œuvre pour les juges.

Source : quotidien *The Telegraph*, 05/01/12

<http://www.telegraph.co.uk/family/8995395/Divorced-mums-and-dads-could-get-legal-right-to-see-their-children.html>

 **196.** « *Familiehulp* », une entreprise qui emploie plus de 12 000 aides à domicile et soignants en **Flandre**, va lancer un contrat de travail « co-parentalité » pour ses salariés divorcés avec enfants. Concrètement, ils pourront choisir de travailler moins d'heures la semaine où les enfants sont chez eux et plus d'heures la semaine où ils sont chez l'autre parent. Ce contrat prévoit aussi des arrangements concernant les vacances des enfants. *Familiehulp* travaille également à deux autres types de contrat : le contrat « journée d'école », qui règle les heures de travail sur les heures d'école, et le contrat « année scolaire », qui stipule à l'avance que l'employé travaillera moins durant les congés scolaires. L'objectif est d'attirer plus de candidats à l'embauche, la société cherchant deux cents employés supplémentaires.

Source : quotidien *Le Soir*, 19/07/12

<http://www.lesoir.be/actualite/belgique/2012-07-19/des-horaires-sur-mesure-pour-les-parents-divorces-927557.php>

 **197.** Le gouvernement **allemand** souhaite renforcer les droits des pères biologiques qui n'ont pas de relations étroites avec leur enfant. Jusqu'ici, le père biologique ne peut avoir de contact avec son enfant contre la volonté de la mère et du beau-père qu'à la condition d'avoir déjà établi une relation personnelle et étroite avec lui. À l'avenir, le fait qu'il souhaite endosser une responsabilité dans son éducation devrait, à lui seul, être décisif. En effet, la cour européenne de Justice avait mis en évidence, par deux jugements successifs en 2010 et 2011, qu'il était quasiment impossible pour le père biologique d'établir une relation étroite avec son enfant en cas de séparation des deux parents.

Source : site d'information, *Spiegelonline*, 17/10/12

 **198.** Les **Pays-Bas** ont récemment connu une modification des décisions de justice concernant les prestations compensatoires. En 2011, une prestation compensatoire a été versée dans 16 % des cas de divorce. C'est un peu moins qu'en 2001 (18 %) mais les montants en jeu sont plus élevés aujourd'hui : en 2011, le montant médian était de 450 euros ; il est aujourd'hui de 650 euros (ce qui correspond à une augmentation deux fois plus importante que l'inflation). Cela serait dû au fait que les divorces interviennent désormais un peu plus tard dans la vie, et donc que les revenus des personnes impliquées sont alors plus élevés. De grandes disparités existent entre les montants payés : dans un tiers des cas, la prestation était de moins de 400 euros par mois en 2011 et, dans un cas sur six, de plus de 1 600 euros. Le paiement d'une pension par une femme concerne 1 % seulement des divorces. Les pensions alimentaires ont, quant à elles, progressé au rythme de l'inflation.

Source : site d'information *dutchdailynews.com*, 31/11/12
<http://www.dutchdailynews.com/partner-alimony-less-common-in-the-netherlands/>

 **199.** Interrogé sur les solutions à apporter pour résorber l'explosion démographique que connaît la Région Bruxelles-Capitale (en dix ans, sa population a crû de 16,6 %), le maire de **Bruxelles** a suscité une vive polémique en déclarant que « le thème de la limitation des naissances devait pouvoir être abordé ». Parmi les personnes ayant réagi à ces propos, le chef du Mouvement réformateur (principal parti de la droite francophone) a estimé cette proposition non recevable car « attentatoire aux libertés publiques ». Néanmoins, il a suggéré certaines pistes, telles que la dégressivité des allocations familiales, ou l'assouplissement de la législation régionale prévoyant que le nombre d'enfants soit un critère de priorité pour l'octroi d'un logement social. Ces propositions n'ont pas manqué de provoquer à leur tour des remous, les populations étrangères se sentant stigmatisées.

Source : quotidien *Le Soir*, 01/10/12
<http://www.lesoir.be/91101/article/actualite/belgique/2012-10-01/thielemans-%C2%AB-pas-question-d%E2%80%99une-loi-pour-limiter-naissances-%C2%BB>

 **200.** En **Chine**, la politique de l'enfant unique, mise en place par Deng Xiaoping en 1980, suscite aujourd'hui de vives controverses, malgré les assouplissements adoptés par les autorités (possibilité pour un couple d'enfants uniques d'avoir deux enfants, non-application pour les minorités, etc.). Certains militants, comme le dissident Chen Guangcheng qui a récemment fui aux États-Unis, dénoncent les abus (stérilisations ou avortements forcés par exemple) commis au nom de cette politique au niveau local. Deux universitaires chinois de l'université de Stanford (Californie) et de l'université de Pékin ont formulé récemment une critique plus radicale. Selon eux, « le temps est venu pour la Chine d'encourager la procréation ». Le taux de fécondité est devenu largement inférieur au seuil de renouvellement des générations et il est parmi les plus bas du monde à Pékin ou à Shanghai. La baisse de la natalité pourrait avoir un impact rapide sur la main-d'œuvre et la capacité de la Chine à produire bon marché.

Source : site d'information *Chine Plus*, 20/05/12
<http://www.chine-plus.com/society/2012/0520/332.shtml>

 **201.** Depuis l'entrée en vigueur de la gratuité des traitements de procréation assistée, de nombreuses questions sur les règles encadrant la sélection des futurs parents se posent au **Québec**. Pour le moment, dans la plupart des hôpitaux, les couples ou les femmes célibataires ayant recours au don de sperme ou d'ovules doivent rencontrer un psychologue avant d'entreprendre un traitement de fertilité. Le but est avant tout d'aider les patients à se pencher sur les aspects émotionnel, psychosocial et relationnel de l'infertilité et de son traitement, et d'aborder la question des implications éthiques et familiales liées au fait d'avoir un enfant conçu par un donneur. Le rôle du psychologue n'est donc pas de présélectionner les patients dans le but de déterminer s'ils vont faire de bons parents. Dans certains cas – abus d'alcool ou de drogues, certaines psychopathologies –, les établissements peuvent retarder le traitement ou se retirer du dossier. Alors que la gratuité des traitements de procréation a fait bondir la demande, on se demande si l'on doit empêcher certaines personnes de procréer de façon plus systématique, par exemple dans le cas de personnes présentant des troubles de la personnalité. Le nouveau ministre de la Santé a fait savoir qu'il analyserait la situation.

Source : quotidien *La Presse*, 01/10/12

http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201210/01/01-4579044-procreation-assistee-debat-sur-les-regles-de-selection-des-meres.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_sante_562_section_POS1

 **202.** En **Suède**, les partis de gauche et du centre souhaitent modifier la législation sur l'insémination artificielle pour permettre aux femmes célibataires d'y avoir accès. L'insémination artificielle est déjà permise pour les couples de lesbiennes depuis 2005 et les couples gays peuvent déjà adopter des enfants. Les promoteurs de ce changement de législation avancent qu'on ne doit pas faire de différence entre les familles composées d'un ou de deux parents. Les opposants à cette réforme font, quant à eux, valoir que les enfants ont droit à leurs deux parents.

Source : quotidien *The Local*, 28/02/12

<http://www.thelocal.se/39372/20120228/>

 **203.** En **Californie**, une loi était en discussion en 2012 pour reconnaître à plus de deux personnes (en l'occurrence trois, voire quatre) le statut de parent d'un enfant. Les autorités se sont rendu compte que, dans les faits, de nombreux enfants étaient élevés par deux couples homosexuels et vivaient alternativement chez l'un et chez l'autre. Les défenseurs d'une telle mesure avancent que la loi doit refléter l'évolution de la société et que le bien-être de l'enfant doit être la priorité. Dans les années précédentes, plusieurs États fédérés ont reconnu par la loi des droits à un « troisième parent », qui correspondent à ceux d'un parent adoptif (un beau parent). Les conservateurs dénoncent une porte ouverte à la reconnaissance d'un nombre illimité de parents, ce qui, selon eux, enlèverait tout repère stable à l'enfant et menacerait le modèle de la famille traditionnelle (un père et une mère vivant ensemble).

Source : quotidien *The New York Times*, 13/08/12

<http://www.nytimes.com/2012/07/14/us/a-california-bill-would-legalize-third-and-fourth-parent-adoptions.html?pagewanted=all>

II.3. Le cadre de vie

Julien Damon, conseiller scientifique
département Questions sociales

La moisson 2012 des innovations et observations sociales faite par le Centre d'analyse stratégique est copieuse. Sur le plan du cadre et de la qualité de vie, elle permet de distinguer les préoccupations et réalisations d'une part des pays développés et, d'autre part, de ceux qui sont toujours en développement. Si des tendances à la convergence sont repérables, les fossés sont encore très larges.

Du côté des pays riches, l'urbanisme est un terrain toujours fécond pour l'imagination et l'innovation. Préoccupations écologiques et nouvelles technologies permettent d'avancer pour une durabilité renforcée des villes, avec une agriculture qui s'urbanise (en Israël par exemple). De nouvelles modalités et de nouveaux espaces d'animation peuvent transformer la vie en ville (jusque dans les cimetières genevois...). La promotion du déplacement en vélo, par aménagements simples ou réalisation d'infrastructures, s'installe comme politique urbaine de premier plan (ici aux États-Unis ou en Italie). Les données sur la gestion d'une ville autorisent une quête d'optimum, entre autres pour les horaires des bars (en Norvège). Si les préoccupations de qualité de l'air se retrouvent un peu partout, c'est à Rome que la lutte contre la pollution visuelle (les panneaux publicitaires qui défigurent l'architecture) est prise à bras le corps. En matière de mobilisation, d'« empowerment » lit-on dans les papiers spécialisés, Naples cherche à mobiliser ses habitants pour lutter à la fois contre la mafia et la saleté des rues. Dans le contexte de renouveau des centres villes, l'introduction d'une sorte de *drive* de supermarché dans une gare allemande incarne un mouvement de nouveau développement de ces grandes infrastructures au cœur de vies modernes toujours plus mobiles.

Les pays riches sont, néanmoins, inquiets. Il en va ainsi des risques d'éclatement d'une bulle immobilière au Danemark, du constat du poids croissant du logement dans le budget des ménages allemands pauvres, du souci bruxellois de lutter contre la vacance par une amende qui fait débat. Au titre de l'adéquation entre l'offre et la demande, au moins dans le secteur du logement social, les New Yorkais constatent une sous-occupation de leur parc social, sous-occupation que les Anglais veulent combattre avec une « bedroom tax » (un impôt sur la chambre d'amis) sur les familles vivant dans des logements sociaux trop spacieux par rapport au nombre de personnes du ménage. Une idée à reprendre en France ? En tout état de cause, ce repérage international ne manque pas de surprises et d'orientations qui peuvent parfois étonner. Il en va ainsi de nouveaux critères d'éligibilité (favorisant les militaires et anciens militaires) pour accéder au logement social en Israël.

En contrepoint des soucis d'amélioration de la qualité de la vie dans les pays riches, les sujets d'inquiétude et d'investissement dans les pays en difficulté relèvent de l'accès aux commodités de base. Rénover et viabiliser des bidonvilles en Inde rappellent que, dans le monde, l'urbanisation en cours est avant tout une « bidonvillisation » et qu'il importe d'abord de soutenir l'innovation afin d'aménager au mieux ces gigantesques espaces urbains. Sur un plan plus fondamental encore, le soutien de la fondation Gates pour la création et l'implantation de toilettes souligne que le cadre de vie des plus pauvres sur la planète (de un à deux milliards d'individus) est dépourvu du plus simple nécessaire.

► **Urbanisme**

 **204.** Le gouvernement **israélien** vient d'approuver un projet finançant la création d'une ferme écologique dans le désert du Néguev, qui mêle nouvelles technologies énergétiques et agricoles et respect des valeurs traditionnelles des Bédouins. Le gouvernement financera ce projet de vingt-deux millions de dollars à hauteur de dix millions. Des financements additionnels seront apportés par l'autorité de régulation des campements bédouins et diverses contributions locales et privées. Cette ferme écologique fabriquera des produits laitiers et carnés bio. Les Bédouins contribueront en outre à la protection des végétaux locaux. Au niveau énergétique, des techniques d'énergie renouvelables (photovoltaïque), de recyclage des déchets et de conservation des sols seront mobilisées et développées afin d'atteindre une autonomie de fonctionnement. Le projet repose sur l'implication des communautés bédouines de la région. Il est organisé sous forme coopérative, auxquels participent aussi bien des hommes que des femmes, ce qu'il faut souligner dans une aire culturelle où l'égalité entre les femmes et les hommes est insuffisamment développée.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 8/12/11
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=248603>

 **205.** Le maire adjoint de **Rome** a inauguré au début du mois de janvier 2012 le « jardin des anges », un espace de 600 m² à l'intérieur du cimetière Laurentino, destiné à accueillir les corps des « enfants n'ayant jamais vu le jour suite à une interruption de grossesse, volontaire ou thérapeutique ». Le maire a précisé qu'il ne s'agit pas de porter atteinte à la loi sur l'avortement mais de permettre aux parents qui le désirent de pouvoir enterrer le fœtus (qui, sinon, est considéré comme un « déchet hospitalier »). Les parents pourront ainsi avertir les agences sanitaires locales de leur souhait d'appeler les services funéraires. Les pierres tombales seront toutes les mêmes, représentant un livre sur l'arrière, avec la possibilité d'inscrire un nom fantaisie. Un tel cimetière existe déjà à Milan.

Source : quotidien *La Repubblica*, 04/01/12
<http://roma.repubblica.it/cronaca/2012/01/04/news/bimbi-27589429/?ref=HREC1-11>

 **206.** La ville de **Genève** souhaite faire de ses cimetières des « lieux de vie ». En effet, partant du constat que les cimetières sont de moins en moins fréquentés, les services municipaux comptent y organiser des événements novateurs pour inviter les gens à poser un autre regard sur ces espaces et à réfléchir à la séparation et à la symbolique des rites. Pour ce faire, la ville étudie la configuration et l'acoustique des chapelles des crématoriums et des espaces extérieurs, afin d'y organiser des concerts dès ce printemps. Seront également au programme des visites guidées pour découvrir le patrimoine architectural ou la flore (l'ancienneté et la variété des arbres seraient particulièrement intéressantes). Enfin, les enfants seront conviés à des lectures de contes sur le thème de la mort.

Source : quotidien *Le Temps*, 23/01/12

 **207.** Tous les dix ans, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages (OFEV) scrute les poubelles **suisses**. Cinq cents kilos d'ordures provenant de trente-trois communes censées représenter le pays vont ainsi être prochainement triés en vue d'une analyse approfondie. La démarche permet de mieux cerner ce que jettent les Suisses, et donc ce qu'ils consomment. L'objectif est aussi d'évaluer l'efficacité des collectes sélectives et des taxes poubelles.

Source : quotidien *Le Temps*, 30/10/12

 **208.** Né sur le web, le mouvement **italien** « *salvaiciclisti* » (« sauver les cyclistes ») prend de plus en plus d'ampleur. Après avoir récolté plus de 12 000 adhésions en ligne sur *Facebook*, reçu l'appui de personnalités du spectacle et d'une soixantaine de députés (portant désormais une proposition de loi), ainsi que l'adhésion de grandes villes comme Milan ou Bologne (qui se sont engagées à adapter la ville aux vélos), le mouvement est passé du virtuel à la réalité le 28 mars 2012 lors d'une manifestation organisée à Rome. Ce rassemblement s'est achevé par la manifestation d'une délégation de cyclistes allant symboliquement demander asile à l'ambassade du Royaume-Uni (pays dans lequel la mortalité des cyclistes est deux fois moins importante). L'Italie est le troisième pays européen en termes de mortalité des cyclistes sur ses routes.

Source : quotidien *La Repubblica*, 20/03/12

http://www.repubblica.it/ambiente/2012/03/07/news/sindaci_e_citt_bicicletta-31052528/?ref=HREC2-9

 **209.** Une étude **américaine** menée par deux politistes vient de démontrer que l'incitation la plus efficace pour que les citoyens utilisent davantage une bicyclette dans leurs trajets quotidiens est l'existence d'un vaste réseau de pistes cyclables. Ce critère semble bien plus déterminant que le climat, la densité et la composition démographiques ou encore le prix de l'essence. Ainsi, les municipalités auraient un véritable pouvoir d'action sur l'usage régulier des deux-roues par leurs administrés.

Sources : quotidien *The Washington Post*, 16/04/12, et revue *Transportation* (2012), n° 39, p. 409-432

http://www.washingtonpost.com/blogs/ezra-klein/post/want-more-bikers-build-more-bike-lanes/2012/04/16/gIQAcVQQLT_blog.html

 **210.** Aux **États-Unis**, Los Angeles est connue pour être une agglomération où posséder une voiture est indispensable. Néanmoins, la bicyclette est en train de s'y populariser : pour la quatrième fois, le secteur de *downtown* (l'un des quartiers d'affaires et administratifs) a été fermé aux voitures pendant cinq heures, le temps d'un rassemblement de 100 000 cyclistes. Des « *midnight bike rides* » sont également organisés. En un an et demi, près de quarante miles de pistes cyclables ont été aménagés à L.A. Après s'être longtemps réduit à une quasi subculture, se déplacer en vélo deviendrait « tendance », puisque cela se développe chez les « *hipsters* » (cadres urbains « branchés ») et dans la classe moyenne qui aime bien flâner en vélo à Venice Beach et à Santa Monica. Le maire de la ville est lui-même un partisan de la bicyclette. De plus, les embouteillages empoisonnent la vie des habitants. Il faut aussi compter sur un effet d'entraînement : après New York et Portland, L.A. veut encourager les déplacements à vélo, d'autant que son climat y est propice tout au long de l'année.

Source : quotidien *The New York Times*, 20/05/12

http://www.nytimes.com/2012/05/20/us/in-los-angeles-drivers-and-bicyclists-learn-to-co-exist.html?_r=1&pagewanted=all

 **211.** À Pise, en **Italie**, les femmes enceintes et les parents d'un enfant de moins d'un an pourront avoir un accès et se garer gratuitement dans la zone à trafic limité du centre-ville. Il leur suffira pour cela de déposer une demande accompagnée d'un certificat de grossesse ou de parentalité.

Source : site d'information *affaritaliani.libero.it*, 26/06/12
<http://affaritaliani.libero.it/sociale/parcheggi-gratis-donne-incinta260612.html>

 **212.** À **New York**, il existe un parc public de jeux de plein air destinés aux adultes. Le but est d'encourager l'activité physique de tous. Plus ludique, varié et coloré qu'un traditionnel parcours de santé, il permet de faire différents exercices (muscultation, équilibre, endurance...) de manière gratuite et libre. La municipalité envisage, si l'essai est concluant, de créer douze autres parcs de jeux du même type d'ici fin 2013. Il en existe déjà une trentaine à Los Angeles et San Antonio, à l'instar d'autres grandes villes du pays.

Source : quotidien *The New York Times*, 29/06/12
<http://www.nytimes.com/2012/07/01/nyregion/new-york-introduces-its-first-adult-playground.html?pagewanted=all>

 **213.** Ouvertes 24 heures sur 24, les zones dédiées aux couples désireux de pouvoir faire l'amour en voiture en toute tranquillité se développent à travers l'**Italie**. Le principe et les installations sont assez similaires quel que soit l'endroit : « entrez dans un parking payant avec votre partenaire et allez garer votre voiture dans un des box à ciel ouvert puis refermez le rideau ». Jeunes, jeunes parents, couples officieux... L'idée fait recette. Certains cherchent à économiser (ces parkings coûtent moins cher que l'hôtel), d'autres à varier les plaisirs tout en ayant distributeurs de boissons et de préservatifs à portée de main. Le concept séduit même certaines communes, comme Naples. La ville compte en effet déjà une dizaine de ces parkings. Toutefois, et malgré de nombreuses contestations, un nouveau « love parking », sponsorisé par la municipalité, devrait bientôt voir le jour, notamment afin de fournir aux jeunes un lieu sécurisé et financièrement abordable pour accueillir leurs ébats. Cette initiative devrait se doubler d'une campagne pour la contraception.

Source : quotidien *L'espresso*, 26/03/12
<http://espresso.repubblica.it/dettaglio/parcheggi-dellamore-e-boom/2176892/13>

 **214.** Aux **États-Unis**, l'entrepreneur Bill Gates a, dans le cadre de ses activités philanthropiques à destination des pays en développement, récompensé plusieurs initiatives en faveur de la création de toilettes innovantes. Estimant que « les toilettes avec chasse d'eau de nos pays riches sont inaccessibles pour 40 % de la population mondiale », il a notamment primé un système fonctionnant à l'énergie solaire, et un autre qui transforme les déchets humains en charbon, en minéraux et en eau. Pour Bill Gates, outre la question de l'hygiène publique et de la santé, se pose celle de la dignité humaine.

Source : hebdomadaire *Le Point*, 15/08/12
http://www.lepoint.fr/societe/bill-gates-veut-promouvoir-les-toilettes-du-futur-15-08-2012-1496095_23.php

 **215.** Aux **États-Unis**, une ville (sans habitant) de 15 km² va être créée de toutes pièces à des fins d'expérience scientifique : imaginer le monde de demain, qui, sans nul doute, sera très majoritairement urbain. Située dans le Nouveau-Mexique, elle sera une copie conforme de Rock Hill, une cité de 66 000 habitants de Caroline du Sud. Ce projet, de près d'un milliard de dollars, sera financé par l'État du Nouveau-Mexique et par une grande entreprise spécialisée dans les TIC. Cette ville nouvelle, nommée « *Cite* » (*Center for Innovation, Tests and Evaluation*), vise l'expérimentation de certaines innovations technologiques dans des conditions réelles (développement d'énergies renouvelables comme la distribution d'électricité dans les logements en fonction des besoins, ou voitures sans chauffeur). 3 500 emplois pourraient être créés. Deux projets semblables de « *smart cities* », *PlanIT Valley* au Portugal, ou *Songdo*, en Corée du Sud, devraient bientôt voir le jour.

Source : hebdomadaire *Le Point*, 11/05/12

► Logement

 **216.** Le rapport statistique « *Datenreport 2011* », qui rassemble tous les deux ans des données statistiques sur la qualité et les conditions de vie des **Allemands**, souligne que les coûts du logement deviennent une véritable charge pour de plus en plus d'individus, tandis que les personnes les plus « menacés par la pauvreté » économisent également sur leurs dépenses en chauffage. Le quotidien allemand résume le propos en un titre éloquent : « Quand se chauffer et manger chaud deviennent un luxe ». En effet, près de 16 % des plus pauvres ne chauffent pas leur logement correctement et, parmi elles, près d'une sur trois n'est pas en mesure de s'assurer d'au moins un repas chaud tous les deux jours. Pour les Allemands dont les ressources représentent moins d'un cinquième du revenu moyen, le risque de rester pauvres s'est nettement accru depuis une vingtaine d'années. Par ailleurs, le rapport souligne que le taux d'activité des femmes a augmenté au cours de la dernière décennie. Des différences persistent entre l'Est et l'Ouest en termes de représentations sociales de l'activité professionnelle des femmes : celle-ci est perçue positivement à 92 % pour les Allemands de l'Est, et à 66 % pour leurs homologues de l'Ouest.

Source : quotidien *Die Welt*, 11/10/11

<http://www.welt.de/wirtschaft/article13654041/Wenn-Heizung-und-warmes-Essen-zum-Luxus-werden.html>

 **217.** Au **Danemark**, l'éclatement de la bulle immobilière incite l'industrie bancaire à regarder du côté du modèle allemand. Le Danemark constitue le premier émetteur d'obligations adossées à des prêts hypothécaires. Pour éviter que ne se reconstitue une bulle immobilière, Realkredit Danmark A/S, le second fournisseur de prêts immobiliers du pays, souhaite que les demandes de prêt soient refusées si la valeur des biens immobiliers pour lesquels ces demandes sont formulées excède ce que les banques allemandes appellent la « *mortgage lending value* », soit la valeur de long terme du bien, corrigé des fluctuations conjoncturelles. Selon Klaus Kristiansen, l'un des dirigeants du groupe, le fait pour les banques de refuser ces prêts constituerait un signal puissant adressé au marché, indiquant qu'une bulle est en train de se constituer. D'autres acteurs du secteur bancaire danois ne sont pas de cet avis, faisant valoir qu'on ne saurait restreindre ainsi l'accès à la propriété, et qu'il est bien difficile de définir la valeur du bien en dehors de son prix de marché.

Source : hebdomadaire *Business Week*, 13/12/11

<http://www.businessweek.com/news/2011-12-13/danish-housing-bubble-leads-industry-to-look-to-german-model.html>

 **218.** En **Chine**, le prix de l'immobilier chute de plus en plus. Selon les chiffres publiés par le Bureau national des statistiques (NBS), cinquante-deux des soixante-dix plus grandes agglomérations chinoises ont connu une chute des prix de l'immobilier en décembre 2011. Les prix des appartements neufs à Pékin auraient chuté de 35 % pendant le seul mois de novembre 2011. Face à la flambée des prix en 2010, le gouvernement chinois avait pris une série de mesures pour obtenir ce résultat : des restrictions dans l'octroi du crédit, des taxes spécifiques dans certaines villes hautement spéculatives, ou encore l'interdiction d'acquérir plus de deux logements. Mais la baisse est redoutée par les collectivités locales, qui se sont endettées dans de grands projets d'infrastructure et qui dépendent fortement des ventes de terrains pour leurs ressources.

Sources : site d'information *La Vie Immo*, 18/01/12, et hebdomadaire *L'Express*, 13/01/12
<http://www.lavieimmo.com/immobilier-international/chine-les-prix-de-l-immobilier-en-baisse-en-decembre-13836.html>
http://www.lexpress.fr/actualite/indiscrets/le-logement-chinois-coute-moins-cher_1071199.html

 **219.** Les prix des logements neufs ont baissé dans quarante-six des soixante-dix premières métropoles **chinoises** entre février et mars 2012, selon les chiffres publiés par le Bureau national des statistiques (BNS). On assiste donc à une extension des baisses observées pendant les six mois précédents dans des villes comme Shanghai, Pékin, Guangzhou ou Shenzhen. Le BNS y voit un « signe de l'efficacité des mesures de régulation de l'immobilier » prises par le gouvernement chinois. La crainte de l'apparition d'une bulle immobilière avait poussé les autorités à prendre des mesures destinées à contrôler le marché, telles que des restrictions sur les prêts immobiliers ou sur le nombre de propriétés pour un même acquéreur.

Source : site d'information *lavieimmo.com*, 12/04/12
<http://www.lavieimmo.com/immobilier-international/chine-baisse-des-prix-des-logements-neufs-14539.html>

 **220.** À première vue, Dharavi n'est qu'un interminable alignement anarchique de petites maisons aux toits en tôle. Les ruelles étroites de ce bidonville **indien** n'en regorgent pas moins d'une activité débordante : depuis la confection textile ou de poterie en passant par le recyclage du plastique de Bombay, le décor vivant du film *Slumdog Millionnaire* est une gigantesque usine informelle, qui génère une activité d'environ 500 millions d'euros par an. Mais cette cité économique est en train d'être rongée par les appétits de Bombay. En effet, Dharavi, fondé au début du XX^e siècle en périphérie de la ville, se trouve aujourd'hui au cœur du nouveau centre d'affaires de la capitale économique indienne. Les deux hectares sur lesquels sont installés, sans réels titres de propriété, ces 750 000 personnes, valent donc de l'or. Depuis 2002, le gouvernement fédéral a décidé de rénover tout le bidonville, et de mettre à profit ce terrain. Ceci a débouché sur un plan ambitieux, qui prévoit de raser toutes les maisons insalubres, et de reloger, gratuitement, leurs habitants dans des immeubles, grâce à la vente d'une partie du terrain libéré.

Source : quotidien *Times of India*, 29/12/11
<http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20111230-inde-bombay-dharavi-bidonville-slumdog-millionnaire-asi-biha-bandra-kurla-complex>
http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2011-12-29/india/30568068_1_mumbai-s-dharavi-informal-sector-economic-power

 **221.** Le Plan **chinois** d'action nationale pour les droits de l'Homme (2012-2015) prévoit que d'ici 2015, la couverture des logements sociaux sera de l'ordre de 20 % sur l'ensemble du pays. La Chine vise ainsi à résoudre les difficultés des familles urbaines à faibles et moyens revenus, à limiter les difficultés de logement auxquelles font face les nouveaux employés, et à améliorer les conditions de logement des travailleurs migrants. Le plan s'engage à accélérer la transformation des bidonvilles dans les zones forestières, dans les zones réhabilitées ou dans les régions houillères.

Source : site d'information *Chine Informations*, 11/06/12
http://www.chine-informations.com/actualite/les-logements-sociaux-couvriront-de-la-chine-ici-plan_43584.html

 **222.** Un plan logement à prix modéré présenté par le gouvernement **israélien** a été approuvé par le Haut Conseil au logement d'Israël. 45 % des logements seront attribués aux familles avec des enfants de plus de trois ans, 35 % aux familles avec jeunes enfants et le reste aux personnes de plus de trente-cinq ans ou aux ménages sans enfants. En outre, la moitié du parc sera réservée à certains publics-cibles, favorisés selon un système de points : les hommes ayant servi dans l'armée recevront vingt points, les femmes ayant accompli leur service militaire ou civil dix points, et les couples mariés obtiendront soixante-dix points.

Ces critères d'éligibilité ont été critiqués, au nom d'un manque de soutien spécifique aux familles à couples bi-actifs, qu'ils soient mariés ou non.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 30/01/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=255755>

Publication
département Questions sociales

« Les aides au logement des ménages modestes »

Malgré l'importance des aides au logement, le parc financièrement accessible aux ménages modestes s'est réduit depuis la fin des années 1980, particulièrement entre 1988 et 1996. La puissance publique dispose de trop peu d'outils permettant de connaître le retour sur investissement réel des politiques qu'elle finance, faute d'indicateur adéquat, notamment parce que les critères d'éligibilité, les plafonds de loyers et autres paramètres sont définis trop largement, sans prise en compte suffisante de la diversité des marchés locaux du logement. Il en résulte une allocation imparfaite du parc et des bénéficiaires. La *Note d'analyse* n° 264, publiée en février 2012, formule des propositions concrètes visant à renforcer l'efficacité des politiques du logement tout en les rendant plus justes.

 **223.** Le gouvernement **israélien** a adopté en mars 2012 un plan logement, reprenant les recommandations de la commission Trajtenberg, avec quelques amendements. Le plan prévoit de construire 187 000 logements sur cinq ans. 60 % de ces nouveaux logements seront construits dans les zones où le marché résidentiel est sous tension avec de fortes demandes non satisfaites (Tel Aviv, Jérusalem, Région centre). 40 000 seront dédiés au logement social. En outre, les logements non occupés plus de six mois par an verront leur taxe foncière doubler. Ceux qui sont à l'abandon et insalubres bénéficieront d'une exemption de neuf mois, pour faciliter la mise aux normes, avant d'être assujettis à cette taxe. Une pénalité de 10 % sera appliquée aux promoteurs qui sont en retard sur un programme de construction remporté lors d'un appel d'offres. Enfin, le plan prévoit un volet de soutien aux nouveaux immigrants (statut accordé pendant quinze ans au lieu de dix), comprenant une aide à la location et une augmentation de l'aide aux immigrants pauvres.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 18/03/12

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=262294>

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=262388#>

 **224.** Le gouvernement **britannique** a annoncé en mars 2012 un nouveau plan pour favoriser l'accès à la propriété des ménages modestes. Il se décline en deux grandes mesures. La première consiste à proposer aux locataires de logements sociaux d'acheter l'appartement ou la maison qu'ils occupent avec une réduction importante. Celle-ci sera de 35 % du prix pour les personnes locataires d'une maison depuis cinq ans (1 % supplémentaire par année au-delà des cinq ans), dans la limite de 75 000 livres. Pour les locataires d'appartement, la réduction consentie dans les mêmes conditions se monte à 50 %. La seconde mesure est la mise sur pied d'un nouveau système de garantie de crédit pour les primo-accédants disposant de faibles revenus et d'un apport personnel de 5 %. Trois institutions de crédit et sept promoteurs ont souscrit à ce nouveau dispositif.

Source : quotidien *The Guardian*, 12/03/12

www.guardian.co.uk/society/2012/mar/12/council-tenants-discount-right-buy

 **225.** En **Chine**, les « appartements-capsules », dortoirs de nouvelle génération, ne proposent que le strict nécessaire et un espace tout juste suffisant pour s'allonger. D'abord apparus au Japon où le manque d'espace est particulièrement aigu, ils se développent en Chine dans un contexte d'augmentation très forte des prix du mètre carré. Se louant à l'heure, à la journée ou au mois à un prix compris entre douze et treize euros par jour, les appartements-capsules ciblent les étudiants, les salariés de la classe moyenne et même les personnes sans domicile fixe. Chaque compartiment mesure environ quatre-vingt centimètres de haut sur deux mètres de long. Dans le kit de base, on trouve : couverture, ventilation, lumière ajustable, horloge, téléviseur LCD, prises électriques et même des jeux sur Internet. À ce jour, ils sont exclusivement destinés à un public masculin.

Source : site d'information *lessentiel.lu*, 02/05/12

<http://www.lessentiel.lu/fr/lifestyle/story/24676071>

 **226.** Lors des votations du 11 mars 2012, les **Suisses** n'ont pas seulement refusé d'avoir plus de vacances. Ils ont aussi décidé, à 50,6 % des voix, de plafonner à 20 % du parc le nombre de résidences secondaires par commune. Concrètement, il s'agit de ne plus accorder de permis de construire pour de nouvelles résidences secondaires dans les communes où leur part atteint déjà 20 % du parc immobilier. Ce texte a pour objectif de diminuer le nombre de « lits froids », de freiner la spéculation immobilière et d'engendrer une baisse des prix du logement. Les stations de montagne du Valais, un canton très touristique, sont directement visées par l'initiative.

Source : site de la Confédération suisse, 11/03/12
<http://www.uvek.admin.ch/themen/02536/02545/03023/index.html?lang=fr>

 **227.** Au **Canada**, un reportage paru en avril 2012 dans le *Globe and Mail* s'intéresse à un problème qui risque de s'accroître : les difficultés, pour les personnes qui souffrent de déficiences intellectuelles à trouver un hébergement adapté (maisons collectives offrant des soins, logements avec surveillance médicale, etc.). Dans la province de l'Ontario, ces personnes doivent en effet souvent attendre plus de dix ans pour obtenir un logement répondant à leurs besoins, suite à la fermeture de nombreux établissements. Elles sont donc souvent prises en charge par leurs parents, dont beaucoup deviennent trop âgés pour s'en occuper de manière adéquate. Pour faire face au problème, le gouvernement fédéral a, en 2008, mis en place un plan d'épargne pour aider ces familles à économiser afin de fournir un logement à leurs enfants. Est par ailleurs envisagée la possibilité de créer un système de « familles d'accueil » chez lesquelles ces personnes pourraient vivre à l'âge adulte.

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 10/04/12
<http://www.theglobeandmail.com/news/national/for-those-with-intellectual-disabilities-a-decades-long-wait-for-a-home-and-care/article2397837/>

 **228.** À **New York**, les occupants d'un appartement du parc public jugé « trop grand » pour eux (au-delà de deux pièces pour une personne seule, par exemple) sont désormais priés de le quitter. La *New York City Housing Authority* est, comme ses homologues dans les autres grandes villes du pays, confrontée à un problème de pénurie : 55 000 logements, autrement dit un tiers du parc public, seraient « sous-occupés » dans la mégapole new yorkaise. De l'autre côté, 160 000 familles sont sur liste d'attente. Le problème est qu'il est difficile de reloger dans le voisinage les personnes « expulsables », lesquelles refusent donc de déménager. Il n'y a pour le moment aucun moyen de les y contraindre.

Source : quotidien *The New York Times*, 11/03/12
<http://www.nytimes.com/2012/03/12/nyregion/housing-authority-also-has-an-undercrowding-problem.html?scp=1&sq=alone%20in%20public%20housing&st=cse>

 **229.** La région **bruxelloise** va se doter de moyens supplémentaires pour lutter contre les logements vides et pour forcer les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif. Une nouvelle cellule d'inspection sera ainsi chargée d'appliquer les nouvelles amendes administratives prévues pour lutter contre les biens à l'abandon, après une plainte émanant des communes ou des associations reconnues. Pour déterminer l'inoccupation éventuelle d'un logement, la cellule d'inspection pourra s'appuyer, notamment, sur les consommations d'énergie et d'eau. Les amendes prévues sont dissuasives : cinq cents euros par mètre de façade, à multiplier par le nombre d'étages et le nombre d'années d'inoccupation. Pas question, toutefois, de sanctionner tout de suite les propriétaires : ils disposent de trois mois pour réagir. Les détracteurs du dispositif soulignent l'atteinte à la vie privée qu'il représente, et le système de délation qu'il organise.

Source : site d'information *RTBFinfo*, 18/06/12

http://www.rtbef.be/info/regions/detail_la-region-bruxelloise-va-serrer-la-vis-contre-les-logements-inoccupes?id=7789104

 **230.** Le gouvernement **britannique** a décidé de réduire les aides au logement pour les locataires de logements sociaux, dès lors qu'ils occupent des locaux manifestement trop grands pour eux et leurs familles. Cette mesure, appelée communément la « *bedroom tax* » entrera en vigueur en avril 2013 et concernera tous les locataires en âge de travailler. La diminution des aides au logement sera proportionnelle au nombre de pièces inoccupées : de 14 % pour une pièce, elle montera à 25 % pour deux pièces inutilisées, et ainsi de suite. Cette mesure est censée permettre d'économiser environ 490 millions de livres. D'après les projections du gouvernement, 670 000 ménages pourraient être touchés par cette mesure, qui déclenche de nombreuses réactions d'hostilité. La solution pour échapper à cette réduction des prestations consiste à déménager dans un logement plus adapté mais c'est là que le bât semble blesser. D'une part, beaucoup de locataires n'entendent pas quitter leur logement. D'autre part, beaucoup d'analystes estiment douteuse la possibilité de faire correspondre les demandes de déménagement avec les capacités du parc de logements sociaux (nombre et disponibilité), sans même parler des contraintes géographiques (rester dans la même ville, voire le même quartier).

Source : site de l'institution *InsideHousing*, 22/08/12

www.insidehousing.co.uk/tenancies/social-tenants-to-accept-bedroom-tax-penalty/6523345.article

 **231.** La **Wallonie** compte près de 30 000 candidats à un logement social, dont 8 000 ont plus de trois enfants. Pourtant, plus de 45 000 logements publics actuellement occupés comprennent des chambres vides. Dans ce contexte, le ministre wallon du Logement a décidé de s'attaquer à la problématique des logements « non-proportionnés », dans le cadre de la réforme du code du logement. Concrètement, les locataires qui sous-occupent un logement public seront incités, à partir du 1^{er} janvier 2013, à déménager vers un autre appartement social situé dans la même commune. Ceux désireux de rester dans leur logement devront payer un surloyer, à savoir vingt-cinq euros pour une chambre inoccupée, soixante euros pour deux et cent euros pour trois.

Source : site d'information *Sudinfo.be*, 28/11/12

<http://www.sudinfo.be/606685/article/actualite/belgique/2012-11-28/logements-sociaux-nollet-a-la-chasse-aux-chambres-inoccupees>

 **232.** Au **Royaume-Uni**, une enquête réalisée par Aviva auprès de 2 000 individus montre qu'environ les trois quarts des personnes interrogées ont continué à vivre au domicile de leurs parents après l'âge de dix-huit ans, certains y retournant même après une période de vie en couple ou en solo. Ce sondage confirme les résultats d'un rapport de l'*Office of National Statistics* selon lequel près de trois millions de personnes âgées de vingt à trente-quatre ans auraient vécu avec leurs parents au cours de l'année 2011, soit une augmentation de 20 % par rapport à 1997. En cause : l'explosion des prix de l'immobilier, à l'achat comme à la location, le chômage des jeunes qui continue d'augmenter et le coût de la prise en charge des personnes âgées. L'enquête avance une économie moyenne de 225 livres par mois quand un membre de la famille retourne au domicile familial, soit pour épargner en vue de projets futurs (en particulier les jeunes qui souhaitent pouvoir accéder à terme à un logement indépendant (33 % des cas)), soit pour prendre en charge soi-même des soins à une personne âgée dépendante (10 % des cas). Dans l'échantillon, parmi les jeunes qui reviennent au domicile parental, 37 % le font dans l'attente d'un emploi stable, 30 % en attendant la reprise des cours à l'université, 18 % pendant leurs études supérieures et 16 % après être sortis du système scolaire.

Sources : quotidien *The Guardian*, 22/08/12 et 29/05/12

www.guardian.co.uk/money/2012/aug/22/economic-pressures-young-adults-home-to-roost

www.guardian.co.uk/money/2012/may/29/3m-young-adults-live-parents

 **233.** En **Israël**, dans un contexte difficile pour l'accès au logement, des groupements de jeunes familles se forment pour acheter et rénover un immeuble entier. Le concept repose sur une économie d'échelle permettant d'accéder à la propriété pour un prix inférieur à celui du marché des particuliers, tout en constituant des communautés solidaires. Une organisation les aide à s'organiser et à répondre aux appels d'offres. Cinq groupes de « jeunes acheteurs » ont ainsi été constitués et ont débouché sur des opérations immobilières viables. Toutefois, le processus immobilise les fonds privés de ces familles à moyens limités pendant la durée de l'appel d'offres, ce qui peut être assez risqué en cas d'échec.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 09/07/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=276631#>

 **234.** Les étudiants **allemands** connaissent des difficultés pour se loger, les prix des locations mensuelles devenant inabordables dans certaines villes, faute d'offre suffisante. Alors que le loyer moyen est de 214 euros par mois sur le territoire allemand, il peut atteindre dans certaines localités jusqu'à deux fois ce niveau. Il manquerait 70 000 logements au niveau national. Le ministre du Logement propose différentes solutions : reconverter des casernes militaires désaffectées, utiliser des bateaux-hôtels, transformer certains biens publics de l'État en résidences étudiantes, ou encore relancer la construction de logements étudiants en s'appuyant sur des investisseurs privés et sur la banque publique KfW. Cependant, ce sont les *Länder* qui ont compétence en matière de logements étudiants, l'État fédéral se bornant à les inciter à agir, en leur versant près de 518 millions d'euros annuels. Or les disparités entre *Länder* sont fortes en matière d'investissement dans ce secteur.

Source : site d'information *Allemagne.diplo.de*, 28/11/12

http://www.allemande.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/__pr/nq/2012-11/2012-11-28-etudiants-habitation-pm.html?archive=3521278

 **235.** Le Premier ministre **britannique** a annoncé fin juin 2012 qu'il entendait mettre fin aux aides au logement des personnes de moins de vingt-cinq ans. Il a ajouté que cette mesure, qui ne devrait pas concerner les jeunes les plus vulnérables (situation familiale difficile, logement en famille d'accueil), permettrait une économie de deux milliards de livres. David Cameron a suggéré que davantage de jeunes pourraient vivre chez leurs parents et permettre ainsi à la collectivité d'économiser sur un poste budgétaire conséquent. Mais les alliés du *LibDem* ont clairement exprimé leur volonté de bloquer cette mesure si elle venait en discussion au Parlement avant les élections de 2015. Un sondage mené pour le quotidien *The Independent* auprès de 1 000 personnes montre que 59 % d'entre elles craignent que cette décision ne mène davantage de jeunes à dormir dans la rue.

Source : quotidien *The Independent*, 05/07/12

www.independent.co.uk/news/uk/politics/housing-benefit-cut-will-see-rise-in-homelessness-7912692.html

 **236.** Le sport à la télévision est dangereux pour la maison, d'après une étude très sérieuse de la compagnie d'assurance **danoise** Codan. Cette dernière a estimé qu'un Danois sur dix dégrade un objet domestique pendant qu'il regarde du sport à la télévision, une estimation particulièrement vérifiée chez les 18-34 ans. L'assurance ne couvre pas les dommages matériels provoqués en toute conscience, comme le fait de jeter violemment sa télécommande contre le mur, par exemple. Si la frénésie destructrice devant un poste de télévision est majoritairement masculine, 3 % des femmes admettent avoir déjà endommagé du mobilier devant un spectacle sportif télévisé.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 10/07/12

<http://www.cphpost.dk/news/national/warning-sport-tv-could-be-hazardous-your-home>

► Nuisances

 **237.** Certains scientifiques s'inquiètent des conséquences sur les performances des athlètes de la pollution atmosphérique à **Londres**. La qualité de l'air dans la capitale britannique est en effet parmi les plus mauvaises en Europe. Mais en dépit des campagnes menées par certaines organisations environnementales auprès des autorités londoniennes (citons *Clean Air in London* par exemple), il n'est pas sûr que ces dernières prennent des mesures aussi radicales que celles du gouvernement chinois pour les J.O. de Pékin : la circulation automobile avait été réduite de moitié et les industries polluantes avaient été obligées de cesser leur activité pendant la durée des Jeux. Ces mesures avaient coûté plus de sept milliards d'euros à l'économie chinoise.

Source : quotidien *Independent*, 16/01/12

www.independent.co.uk/environment/climate-change/polluted-air-puts-olympic-athletes-at-risk-6290216.html

 **238.** En **Belgique**, l'augmentation régulière du trafic a une incidence sur la qualité de la vie et la convivialité des quartiers. La Région de Bruxelles-Capitale a conçu la « *Toolbox Mobilité* » une boîte à outils destinée à accompagner les Bruxellois dans l'élaboration d'un projet de mobilité pour leur quartier. Facilement accessible depuis un site Internet, la *toolbox* contient différents matériels d'information et de communication, pour les aider à concevoir, développer, communiquer et mettre en œuvre leur projet : un guide pratique, des vidéos et *PowerPoint* à projeter, ainsi que des fiches-projets proposant des exemples concrets de réalisations. La Région met aussi à disposition un « *MobilityCoach* » qui a pour mission d'apporter une aide sur mesure aux porteurs de projets.

Source : site de la « *Toolbox Mobilité* »

<https://toolboxmobilite.irisnet.be/>

■ ■ **239.** En **Italie**, dix-huit citoyens ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme le 9 janvier 2009. Le 10 janvier 2012, la décision est tombée : la cour de Strasbourg condamne l'Italie pour sa gestion, ou plutôt son incapacité à gérer la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en Campanie (région de Naples), en vertu de l'article 8 de la convention européenne des Droits de l'Homme concernant le droit au respect de la vie privée et familiale, et du domicile. La crise des déchets (notamment due à la mainmise de la criminalité organisée sur le secteur), qui dure depuis dix-huit ans, avait mené à la déclaration de l'état d'urgence entre 1994 et 2009 (comprenant notamment, de la fin 2007 à mai 2008, l'intervention de l'armée pour évacuer les tonnes d'ordures accumulées dans les rues des villes de la région). Concernant l'action de l'Union européenne, l'Italie risque des sanctions financières pour non-respect d'une décision de la Cour de Justice de l'Union européenne. En effet, celle-ci avait, en mars 2010, enjoint l'Italie à régler le problème, ce qui n'est toujours pas fait à l'heure actuelle.

Sources : hebdomadaire *Challenge*, 10/01/12, et site d'information *rassegna.it*, 10/01/12
<http://www.challenges.fr/monde/20120110.REU6770/strasbourg-condamne-l-incurie-de-rome-dans-la-crise-des-dechets.html>
<http://www.rassegna.it/articoli/2012/01/10/81765/strasburgo-condanna-litalia-per-la-monrezza>

■ ■ **240.** Face aux défaillances des pouvoirs publics, notamment en matière de ramassage des ordures, et à l'emprise d'organisations criminelles sur ce secteur, certains habitants de **Naples** se sont mobilisés pour rendre leur ville « plus propre », à tous les sens du terme. Ainsi, l'association « *CleaNap, piazza pulita* » organise des rassemblements réguliers dans certains quartiers de la ville pour nettoyer les rues et pour sensibiliser citoyens et autorités au problème.

Source : site de l'association *CleaNap*, 23/10/12
<http://cleanap.wordpress.com/about-us/>

■ ■ **241.** En **Italie**, de nombreuses villes, comme Rome, Verone ou Palerme, installent des caméras de surveillance, fixes et mobiles, pour lutter contre les décharges sauvages et l'abandon illégal de déchets. En cas de constat d'un comportement « *incivile* », l'alerte est donnée aux forces de l'ordre et peut donner lieu à des verbalisations. Toutefois, ces caméras ne semblent pas réellement régler le problème. Ainsi, à Palerme, l'installation de ces systèmes de surveillance a transformé les décharges illégales, habituellement situées dans un endroit fixe, en décharges itinérantes allant se loger là où l'œil attentif des caméras ne filme pas encore. La multiplication de ces caméras a d'ailleurs fait débat. L'autorité indépendante en charge de la protection des données personnelles a clarifié la situation en signifiant que la surveillance électronique se limitait normalement à des objectifs de sécurité urbaine. Une autorisation spéciale doit donc être délivrée par l'autorité indépendante en ce qui concerne la surveillance des décharges sauvages.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 04/04/12
http://www.corriere.it/ambiente/12_aprile_05/garante-privacy-rifiuti-tagliacarne_95f562b4-7e51-11e1-b61a-22df94744509.shtml

 **242.** Selon une étude **norvégienne** publiée dans la revue scientifique internationale *Addiction*, de légers changements dans les heures de fermeture des bars et autres *pubs* peuvent avoir un impact significatif sur le nombre d'incidents violents à déplorer les nuits de week-end. Ainsi, des heures de fermeture repoussées d'une heure entraîneraient vingt cas supplémentaires de violence enregistrés pour 100 000 personnes et par an, soit une augmentation des violences de 16 %. L'inverse serait également vrai. L'étude repose sur des données collectées dans dix-huit villes norvégiennes qui ont expérimenté entre 2000 et 2010 un allongement ou au contraire un raccourcissement des heures d'ouverture des débits de boisson.

Source : article « The Impact of Small Changes in Bar Closing Hours on Violence: The Norwegian Experience from 18 Cities », *Addiction*, n° 106, 2011.

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1360-0443.2011.03643.x/abstract>

 **243.** Certaines communes **wallonnes** débattent actuellement d'une éventuelle interdiction d'accès aux cimetières des mineurs non accompagnés. En effet, les autorités communales, qui s'efforcent de transposer en règlement communal un décret wallon sur les sépultures et les funérailles, s'interrogent sur la manière optimale d'assurer la sécurité des plus jeunes (risque d'accidents) et l'intégrité des cimetières (risque de vandalisme). Certaines communes ont déjà voté une telle mesure d'interdiction, à l'image de celle d'Awans. Le bourgmestre explique que l'article refusant l'entrée du cimetière aux mineurs de moins de seize ans n'est pour autant pas figé. La notion de « groupes de mineurs » pourrait être introduite ou encore celle d'un horaire limité.

Source : site d'information *SudPresse*, 31/05/12

http://archives.sudpresse.be/polemique-nouvelle-reglementation-moins-de-16-ans-_t-20120530-H3W601.html?queryand=cimeti%E8re&firstHit=60&by=10&when=-1&sort=datedesc&pos=61&all=34344&nav=1

 **244.** En **Belgique**, les autorités de la Ville de Courtrai ont décidé de diffuser de la musique classique dans le parc public. Partant du principe que les jeunes n'apprécieraient guère ce type de musique, elles espèrent ainsi faire fuir ceux qui y traînent le soir et y causent des désagréments.

Source : quotidien *Le Soir*, 13/07/12

<http://www.lesoir.be/actualite/belgique/2012-07-13/de-la-musique-classique-pour-faire-fuir-les-jeunes-a-courtrai-926555.php>

 **245.** Afin de lutter contre les déjections de pigeons, la station de métro « Roosevelt Island », à **New York**, diffuse plusieurs fois par heure (jusqu'à trente reprises) un enregistrement du chant d'oiseaux connus pour être des prédateurs des pigeons. Le système, acheté à la société Bird-B-Gone, a coûté 375 dollars. Certains s'opposent à ce dispositif, soit parce que le bruit les dérange, soit par souci de protection des oiseaux des villes.

Source : quotidien *The New York Times*, 18/04/12

<http://www.nytimes.com/2012/03/19/nyregion/mta-uses-bird-recordings-to-scare-pigeons-from-roosevelt-island-station.html>

■ ■ 246. « *Abusivo ? Non ti voto* » (« Non autorisé ? Tu n'auras pas mon vote »). En **Italie**, un blog bipartisan est né à l'initiative de jeunes représentants du *Pd* (*Partito democratico* – gauche) et du *Pdl* (*Popolo della libertà* – droite) pour dénoncer l'affichage illégal pratiqué par les partis politiques. Ils soulignent notamment qu'en plus d'être hors la loi, ces affiches contribuent entre autres à un climat politique tendu et à un débat de piètre qualité, qu'elles sont anti-écologiques, qu'elles enlaidissent les villes et qu'elles nuisent aux commerces en recouvrant leurs panneaux publicitaires. Puisque les amendes ne sont pas payées et que l'affichage sauvage fleurit impunément à chaque coin de rue, tous les citoyens, quelle que soit leur obédience politique, sont donc appelés à envoyer aux auteurs du blog les photos de toutes les affiches collées hors des emplacements dédiés qu'ils pourront rencontrer sur leur chemin. Ce mouvement appelle notamment les maires à faire appliquer les sanctions et à augmenter les amendes. L'hebdomadaire *L'Espresso*, associé à cette initiative, publiera la photo et le nom des responsables politiques en cause.

Source : hebdomadaire *L'Espresso*, 16/04/12

<http://espresso.reubblica.it/dettaglio/manifesti-abusivi-non-ti-voto/2178571>

■ ■ 247. La capitale **italienne** est recouverte de 50 000 panneaux publicitaires, dont la moitié installés illégalement, comme l'a rappelé un documentaire diffusé par France 2, « La pub qui tue ». La mobilisation monte alors que les plaintes déposées contre des annonceurs s'accumulent. « L'Affaire des panneaux publicitaires » a été renforcée suite à la mort de deux jeunes motocyclistes. En effet, en plus de l'aspect « pollution visuelle », de très nombreux panneaux, implantés près des carrefours, (voire au milieu des routes !) sont à l'origine d'accidents. Face à cette situation, certains habitants de Rome se sont regroupés au sein de l'association « Basta Cartelloni a Roma » et viennent parfois la nuit boucher les trous dans l'asphalte, qui sont les signes de l'implantation imminente d'un nouveau panneau.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 12/01/12

http://roma.corriere.it/roma/notizie/cronaca/12_gennaio_6/cartelloni-tv-francese-su-roma-1902762627745.shtml

■ ■ 248. Opération-éclair dans les rues de **Rome** : la chasse au chewing-gum est déclarée. Chaque jour, selon l'Ama (le service de nettoyage de la ville), 15 000 chewing-gums (qui mettront cinq ans à se dégrader) sont jetés sur la voie publique de la capitale italienne, soit 5,5 millions par an, y compris dans les sites archéologiques. Or, comme enlever un chewing-gum coûte un euro aux services de nettoyage, le compte est vite fait... Coup d'éclat du maire et de ces services de nettoyage : les 13 et 17 décembre 2011, volontaires et employés municipaux se sont évertués à nettoyer et récuser bitume et marbre, rues et bancs publics de ces gommes à mâcher. Toutefois, la propreté de la capitale demeure un véritable problème, de nombreux espaces verts ne sont plus entretenus et le ramassage des poubelles s'effectue au compte-goutte. Les services de nettoyage, au-delà des actions de communication, ont encore fort à faire pour redorer leur blason.

Source : quotidien *Le Monde*, 19/12/11

http://www.lemonde.fr/europe/article/2011/12/19/rome-declare-la-guerre-aux-15-000-chewing-gums-jetes-dans-ses-rues-chaque-jour_1620459_3214.html

 **249.** Circulez, circulez ! À **Rome**, il ne sera désormais plus autorisé de manger un sandwich dans le centre historique, à moins d'être attablé, sous peine d'une amende allant de 25 à 500 euros. En effet, afin de faciliter la circulation aux abords des monuments célèbres du centre historique, la municipalité a amendé son arrêté anti-vagabondage, qui interdit à présent « de bivouaquer ou de faire des abris de fortune et de s'arrêter pour manger ou boire, de manière à ce que les zones ayant une valeur historique et architecturale particulière soient utilisées exclusivement comme lieu d'où l'on peut jouir d'un panorama ».

Source : quotidien *Le Monde*, 02/10/12

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/10/02/circences-sine-panem-rome-chasse-les-mangeurs-de-sandwich-de-son-centre-ville/>

 **250.** Aux **États-Unis**, certains industriels remettent en cause les résultats d'études scientifiques, selon eux alarmistes, qui font état du caractère cancérigène de produits chimiques utilisés dans les cosmétiques, les tapis ou les produits ménagers. Ils récusent l'idée d'un « consensus » sur le sujet et craignent ce qu'ils appellent une « confusion » et une panique au sein de l'opinion publique. Le lobby de l'industrie chimique espère convaincre le Congrès d'arrêter de financer la rédaction du « Rapport sur les produits cancérigènes », publié tous les deux ans par les *National Institutes of Health*. Ce type d'enjeu était au cœur de la présidentielle américaine : l'État fédéral met-il en place trop de réglementations aux dépens du libre marché ? La surestimation du risque sanitaire met en péril tout un pan de l'industrie américaine et des milliers d'emplois, arguent les membres de l'*American Chemistry Council*. Remettre en question les conclusions du Rapport est une insulte à la science et à la démocratie, rétorquent leurs détracteurs.

Source : quotidien *The New York Times*, 06/10/12

<http://www.nytimes.com/2012/10/07/opinion/sunday/kristof-the-cancer-lobby.html>

 **251.** En **Italie**, un procès entamé en décembre 2009 et comprenant plus de 6 000 parties civiles a pris fin. Le tribunal de Turin a condamné par contumace les dirigeants du groupe Eternit à seize ans de réclusion pour la mort d'environ 3 000 personnes en Italie à cause de l'amiante (travailleurs et habitants des villes où étaient implantées les usines du groupe) et à verser entre 30 000 et 50 000 euros aux proches de victimes, parties civiles au procès. Cette décision, la première au pénal dans le dossier de l'amiante, a ravivé l'espoir de nombreuses victimes et familles dans d'autres pays, comme la France.

Source : site d'information *La Repubblica*, 13/02/12

http://torino.repubblica.it/cronaca/2012/02/13/news/eternit_il_giorno_della_verit_sentenza_attesa_in_mattinat-a-29787774/

II.4. Exclusion sociale et précarité

David Marguerit, chargé de mission
département Questions sociales

Touchant d'abord l'économie financière et boursière, la crise que nous connaissons a progressivement évolué pour finalement atteindre l'économie réelle. Cette mutation a eu de profondes répercussions sur les sociétés, comme l'aggravation de la précarité, de l'exclusion sociale et des inégalités. Face à cette situation, les États sont contraints de repenser les différentes formes de pauvreté et d'exclusion sociales existantes, ainsi que les mesures utilisées pour en rendre compte. En effet, les instruments employés pour évaluer ces aspects étant devenus inadéquats, il semble nécessaire de les réinventer. L'Inde fait figure d'exemple en relançant le débat sur le seuil de pauvreté qu'il faut retenir.

Aucun pays n'est épargné par la crise et ceux souvent idéalisés pour la gestion de cette épreuve sont loin d'être aussi vertueux qu'on aime le prétendre. La Suède est le pays de l'OCDE où les inégalités ont le plus augmenté ces quinze dernières années. Alors que le chômage a diminué en Allemagne, la pauvreté s'est fortement accrue parmi les chômeurs et les personnes occupant un emploi. Au Royaume-Uni, certaines franges de la population sont davantage touchées que d'autres, comme le montre l'évolution du chômage et des licenciements des jeunes.

Toutefois, ce creusement des inégalités et de la précarité ne laisse pas sans réaction. Des pays aussi différents que l'Italie, la Chine ou encore les États-Unis prennent en considération toute l'ampleur du défi. L'année 2012 s'est caractérisée par une forte innovation en matière de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale. Ainsi, de nouvelles formes de financements de microcrédits se sont développées en Chine, des jardins communautaires ont vu leur apparition aux États-Unis, la première ville « d'entreprise sociale » est née en Italie et Israël envisage de créer des supermarchés sous condition de ressources.

 **252.** Selon une étude publiée par l'Institut Böckler, la pauvreté s'est accrue en **Allemagne** parmi les chômeurs, mais aussi parmi les personnes occupant un emploi, de façon plus nette que dans les autres pays. Si le nombre de chômeurs a globalement diminué, le tableau comporte sa zone d'ombre : la croissance du nombre de travailleurs pauvres qui disposent pour vivre de moins de 60 % du revenu net moyen (cela correspond, pour un célibataire, à un revenu inférieur à 940 euros par mois). Depuis 2004, leur nombre a grimpé de 2,2 % et représentait en 2009 près de 7,1 % des actifs. Le nombre de chômeurs pauvres a, quant à lui, augmenté de 29 % depuis 2004, soit un rythme six fois plus élevé que celui de la moyenne des vingt-sept pays de l'Union européenne. En 2009, 70 % des chômeurs en Allemagne se trouvaient ainsi en situation de pauvreté.

Source : article de Seils E. (2012), « Beschäftigungswunder und Armut. Deutschland im internationalen Vergleich, im Erscheinen », Institut Böckler.
http://boeckler.de/39820_39841.htm

 **253.** Une étude menée pour le gouvernement **indien** relance le débat sur le seuil de pauvreté dans le pays et la méthode à adopter pour le mesurer. Alors que la Commission du Plan avait estimé ce seuil à 0,42 euro par jour et par habitant en ville et à 0,32 euro dans les zones rurales, cette étude propose une autre manière de le déterminer : il s'agit de prendre en compte le niveau moyen de dépenses de consommation des ménages qui s'élève à vingt-huit euros par mois et par habitant en ville, et à quinze euros dans les zones rurales. En retenant cette hypothèse, le seuil de pauvreté s'élèverait à 0,95 euro en ville et à 0,50 euro dans les zones rurales. 65 % de la population se situeraient alors en-deçà.

Source : quotidien *Times of India*, 29/04/12
<http://timesofindia.indiatimes.com/india/Govt-study-fixes-poverty-line-at-Rs-66-for-cities-and-Rs-35-for-villages/articleshow/12917525.cms?inttarget=no>

 **254.** La **Suède** est le pays de l'OCDE où les inégalités ont le plus augmenté depuis quinze ans, à un rythme quatre fois plus élevé que celui constaté aux États-Unis par exemple. En effet, si la Suède est encore l'un des pays les plus égalitaires du monde, la social-démocratie suédoise a toutefois beaucoup changé depuis une vingtaine d'année : les dépenses publiques ont baissé, de même que les impôts. C'est ce constat qui a donné l'idée à un petit groupe de militants intitulé « Tout pour tout le monde » d'organiser une visite guidée des quartiers de Stockholm les moins favorisés, puis les plus riches. Le but affiché de cette visite d'un nouveau type est de « cultiver sa haine de classe ». L'initiative a suscité de vives réactions en Suède.

Source : agence de presse *Reuters*, 21/03/12
<http://www.reuters.com/article/2012/03/21/us-sweden-inequality-idUSBRE82K0W320120321>

 **255.** Au **Royaume-Uni**, les jeunes ont plus de difficultés à trouver un emploi que leurs aînés. Au dernier trimestre 2011, selon les chiffres de l'ONS, le taux d'emploi des jeunes a ainsi chuté à 66 %, alors qu'il est de 75 % pour les plus âgés. Le chômage touche plus d'un million de jeunes âgés de moins de vingt-quatre ans. Les chiffres de l'*Office for National Statistics (ONS)* montrent également que les jeunes perçoivent des rémunérations inférieures de 42 % à celles des autres actifs. Une étude menée par l'*Institute for Social and Economic Research (ISER)* auprès de 40 000 ménages conclut que les jeunes actifs sont victimes d'une double pénalité puisqu'ils sont à la fois les premiers licenciés en période de crise et ceux qui peinent le plus à retrouver un emploi.

Source : quotidien *The Guardian*, 29/02/12
www.guardian.co.uk/money/2012/feb/29/young-greater-struggle-work/print

 **256.** La municipalité de Söderhamn, une bourgade **suédoise** d'environ 12 000 habitants située à 250 kilomètres au nord de Stockholm, soutient l'émigration de ses jeunes chômeurs vers la Norvège : alors que le taux de chômage avoisine les 8 % en Suède, il se situe à 2,6 % en Norvège. Les jeunes chômeurs se voient offrir un mois de cours de préparation, le transport pour Oslo et un mois d'hébergement dans la capitale norvégienne. Ce programme d'émigration associe la commune, la branche locale du service national suédois pour l'emploi (l'« administration nationale du travail » (AMV)) et *Nordjobb*, un dispositif d'échange créé en 1985 qui offre aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans des emplois dans les cinq pays nordiques (Suède, Danemark, Norvège, Islande et Finlande). Plus de cent jeunes de Söderhamn ont déjà quitté la ville pour chercher un emploi chez le voisin. Le représentant local d'AMV précise que l'objectif est le retour des jeunes sur le marché du travail suédois, enrichis d'une première expérience, le programme se voulant « un coup de pouce » et non un « coup de pied » vers la sortie.

Source : quotidien *The Local*, 31/10/12

<http://www.thelocal.no/page/view/swedish-town-pays-jobless-to-move-to-norway>

 **257.** Nestlé propose aux employés de son usine de chocolat *Perugina*, qui fabrique les célèbres *Baci* près de Pérouse en **Italie**, une nouvelle forme de « solidarité générationnelle ». L'entreprise met en avant que, dans le contexte de crise économique, le départ à la retraite a été repoussé et que le taux de chômage chez les jeunes est élevé. Les employés de plus de cinquante ans se sont ainsi vus proposer une réduction de leur contrat de travail de quarante à trente heures pour 25 % de salaire en moins contre l'embauche en contrat d'apprentissage d'un de leurs enfants. Reste à savoir si ce nouveau type de contrat trouvera preneurs...

Source : quotidien *L'indipendenza*, 24/07/12

http://www.lindipendenza.com/nestle-perugina-assunzione-per-i-figli-se-i-genitori-lavorano-meno/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=nestle-perugina-assunzione-per-i-figli-se-i-genitori-lavorano-meno

 **258.** La Cour suprême **israélienne** a reconnu comme discriminatoire deux clauses de la loi de soutien des revenus qui déniaient l'accès aux aides pour ceux disposant d'une voiture. Plusieurs pétitions avaient été soumises à la Cour suprême, par des associations représentant notamment des mères célibataires qui utilisaient leur voiture pour conduire leurs enfants en crèche ou à l'école. Le jugement s'est appuyé, entre autres, sur la nécessité pour l'État de sauvegarder la dignité humaine qui est au cœur des droits de l'homme.

Source : quotidien *The Jerusalem post*, 28/02/12

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=259706>

 **259.** Un sondage de l'automne 2012 montre que beaucoup d'**Allemands** ont des préjugés négatifs concernant les bénéficiaires de *Hartz-IV*, c'est-à-dire des prestations sociales versées aux demandeurs d'emploi en fin de droit. Ces derniers seraient considérés, par un tiers des Allemands, comme des paresseux qui ne souhaitent pas retrouver de travail. La moitié de la population pense également que ces individus sont trop exigeants en matière d'emploi tout en les percevant comme peu qualifiés. En miroir, une enquête réalisée par l'Agence fédérale pour l'emploi auprès des bénéficiaires des prestations sociales montre à quel point ces perceptions relèvent pour beaucoup de préjugés. Elle révèle que près de 70 % d'entre eux seraient ainsi prêts à accepter un emploi pour lequel ils sont surqualifiés, tandis que près des deux tiers recherchent activement un travail par leurs propres moyens.

Source : hebdomadaire *Der Spiegel*, 16/10/12

<http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/umfrage-deutsche-haben-vorurteile-gegenueber-hartz-iv-empfaengern-a-861603.html>

 **260.** Aux **États-Unis**, une agence de communication texane propose aux SDF de gagner de l'argent en faisant office de bornes Internet ambulantes. Les volontaires sont équipés d'émetteurs de wifi de quatrième génération (4G) et portent un tee-shirt qui permet de les reconnaître (« *I'm Clarence, a 4G Hotspot* »). Critiquée, l'agence en question a répondu que le principe était le même que lorsque les SDF vendent des journaux dans la rue. De leur côté, les détracteurs de l'initiative dénoncent une instrumentalisation, *via* leur corps, des personnes sans abri, finalement transformés en mobilier urbain et mobile. Personne ne semble en revanche s'inquiéter des effets sur la santé occasionnés par le fait de porter sur soi une borne wifi pendant des heures.

Sources : quotidiens *Le Parisien*, 13/03/12 et *The New York Times*, 12/03/12

<http://www.leparisien.fr/societe/aux-usa-des-sdf-transformes-en-bornes-Internet-ambulantes-13-03-2012-1903359.php>

<http://www.nytimes.com/2012/03/13/technology/homeless-as-wi-fi-transmitters-creates-a-stir-in-austin.html?scp=2&sq=homeless&st=cse>

 **261.** En **Allemagne**, la pauvreté énergétique est au cœur des débats : le tournant énergétique se ferait à l'avantage des plus aisés en capacité d'avoir des logements peu énergivores, tandis que les plus pauvres verraient leurs factures augmenter. Alors que les bénéficiaires des aides sociales s'acquittent de factures d'électricité toujours plus élevées, des initiatives locales visent à contenir ces hausses en diminuant la consommation des ménages. À Berlin, des conseillers viennent au domicile des personnes volontaires pour leur proposer des solutions concrètes (lampes à basse consommation, thermomètre dans le réfrigérateur, pommeau de douche économiseur d'eau, etc.). Cependant, le débat est centré sur le coût de l'électricité, alors que d'autres postes de dépenses gagnent également en importance depuis plusieurs années (notamment le chauffage).

Source : quotidien *Die Zeit*, 05/07/12

<http://www.zeit.de/2012/27/Energiewende-Klimaschutz>

 **262.** En **Suisse**, le nombre d'enfants renonçant à un héritage à cause de dettes contractées par leurs parents défunts est en augmentation. En 2010, ces refus d'héritages ont concerné 7,3 % des dossiers, contre 4,7 % en 2000. L'organisme *Creditreform* a estimé le montant total des pertes provenant de ces factures impayées réclamées par les créanciers à plus de onze milliards de francs suisses par an.

Source : quotidien *Neue Zürcher Zeitung*, 19/03/12

 **263.** En **Belgique**, les sociétés protectrices des animaux sont confrontées à un phénomène croissant : une partie des fonds sert à payer les soins médicaux de base car les maîtres dans le besoin ne parviennent plus à y faire face. Ainsi, la SPA de Charleroi a instauré un véritable service social pour les soins vétérinaires, accessible deux jours par semaine moyennant un rendez-vous. L'accès est réservé aux bénéficiaires de l'aide du Centre public d'action sociale.

Source : site d'information *Sudinfo.be*, 19/06/12

<http://www.sudinfo.be/438205/article/actualite/belgique/2012-06-19/animaux-victimes-de-la-crise-la-spa-doit-aider-financierement-les-maitres>

 **264.** Pour la première fois depuis sa création en 1913, l'organisation caritative « *Save the Children* », qui intervient d'habitude en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, va lancer une campagne de récolte de fonds en **Grande-Bretagne**. L'objectif est de collecter 500 000 livres. Cette campagne se justifie par les résultats d'une étude, publiée par *Save the Children*, indiquant que, parmi les enfants des familles les plus pauvres du pays, un sur huit ne mange pas de repas chaud, et qu'un sur sept ne peut pas revêtir d'habits chauds pendant la période hivernale, ni changer de chaussures lorsque nécessaire. Cette étude, fondée sur une enquête auprès de 1 500 enfants et 5 000 parents vivant en-dessous du seuil de pauvreté, indique également qu'un adulte sur dix a réduit sa consommation de nourriture au profit de ses enfants.

Source : quotidien *The Telegraph*, 07/09/12

www.telegraph.co.uk/education/educationnews/9521238/Save-the-Children-launches-first-poverty-campaign-in-Britain.html

 **265.** Le *Supplemental Assistance Nutrition Program (SNAP)*, qui distribue les bons alimentaires (*food stamps*), compte actuellement quarante-six millions de bénéficiaires aux **États-Unis**, soit un huitième des Américains, ce qui constitue un record. Ces *food stamps* donnent droit à 130 dollars de nourriture par mois. Néanmoins, toutes les personnes éligibles n'en bénéficient pas, soit parce qu'elles n'osent pas les demander, soit parce qu'elles ne savent pas qu'elles y ont droit. On estime que seules 75 % des personnes éligibles en reçoivent. Le taux actuel de pauvreté est estimé à 16 % de la population et l'ensemble des programmes de ce type, publics ou privés, ne permettent pas de combattre la faim dans le pays.

Source : quotidien *The New York Times*, 27/11/12

http://opinionator.blogs.nytimes.com/2012/11/27/hunger-in-plain-sight/?nl=todaysheadlines&emc=edit_th_20121128

Publication
département Questions sociales

**« Fraude, indus, non-recours :
comment faciliter le juste paiement des prestations sociales ? »**

Depuis quelques années, la lutte contre la fraude a pris un nouvel essor dans de nombreux pays. Cet intérêt s'explique sans aucun doute par les contraintes financières qui pèsent sur les États-providence : il s'agit de limiter les dépenses en favorisant le paiement à bon droit des prestations. Selon les dernières estimations, les fraudes aux prestations sociales représentent environ 1 % du montant des prestations, soit quatre milliards d'euros en France. Les erreurs, sources d'indus, représentent par ailleurs des sommes encore plus élevées. En parallèle, la question du bon accès aux prestations sociales est posée avec insistance, et spécialement depuis la création du Revenu de solidarité active (RSA) dont le taux de non-recours, estimé à 68 %, interpelle. Alors que ces problématiques sont la plupart du temps considérées indépendamment les unes des autres, la *Note d'analyse* n°306 (novembre 2012) insiste sur la nécessité de les inscrire dans une politique globale de paiement à bon droit, grâce notamment à une utilisation accrue des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

 **266.** Un nouveau programme de nutrition et santé à destination des pauvres a été mis en place en **Israël**. Il s'agit de réformer les traditionnelles soupes populaires, aujourd'hui accès privilégié aux aides alimentaires. Sur le modèle d'un projet développé à Philadelphie, l'idée est de créer des supermarchés sous conditions de ressources où les populations peuvent s'approvisionner en produits frais, notamment fruits et légumes, et ce afin de réapprendre à « acheter » de la nourriture saine et à la préparer.

Source : quotidien *The Jerusalem post*, 27/02/12
<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=259524>

 **267.** Aux **États-Unis**, les initiatives locales se multiplient, dans la société civile, pour lutter contre les « déserts alimentaires » (absence de tout commerce de bouche à moins de 1,6 kilomètre excepté les *fast-foods*). Dans certains quartiers défavorisés, des jardins communautaires ont été créés : outre la culture de légumes et de fruits, les participants élèvent des animaux de basse-cour dont ils peuvent récolter les œufs. De tels programmes permettent conjointement de lutter en partie contre les mauvaises habitudes alimentaires, de recréer du lien social au sein des populations pauvres, voire de permettre à certains habitants de pratiquer une activité physique régulière *via* le jardinage.

Source : quotidien *Libération*, 04/11/12
<http://www.avvenire.it/Politica/Pagine/si-a-decreto-svuota-carceri.aspx>

Publication
département Questions sociales

« Politique de la ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales »

Aux États-Unis et dans la plupart des pays d'Europe occidentale, des politiques publiques ciblées sur les quartiers dits « défavorisés » ont été menées pour lutter contre les problèmes liés à la ségrégation urbaine. En France, au cours des années 2000, celles-ci ont surtout consisté à transformer l'urbain pour promouvoir la mixité sociale des territoires dits « défavorisés », notamment au travers du Programme national de rénovation urbaine lancé en 2003. Le rapport du CAS (n°52, décembre 2012) présente des stratégies déployées, en France et à l'étranger, depuis la fin des années 1990. Toutes les contributions de cet ouvrage s'enrichissent de perspectives internationales, avec une attention particulière portée à quatre pays – l'Allemagne, les États-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni –. D'un contexte à l'autre, les réponses varient. Aucune n'est exempte d'effets pervers, aucune n'échappe aux difficultés de mise en œuvre. Ce rapport révèle l'intérêt des approches décisionnelles, ascendantes et intégrées, tenant compte non seulement de l'amélioration urbaine mais aussi des aspects économiques et sociaux. S'agissant de l'objectif poursuivi, il propose de mettre davantage l'accent sur la promotion de la mobilité sociale et résidentielle de leurs habitants. Enfin, il propose de faire des quartiers et de leurs habitants un aiguillon pour structurer les politiques de droit commun.

 **268.** En Inde, les « enfants des rues » ont leur propre banque. Ils peuvent y mettre, en sécurité, leurs maigres économies. Initiative d'une ONG indienne, le « coffre au trésor des enfants » dispose de onze agences dans différents quartiers de Delhi, avec près d'un millier de clients âgés de neuf à dix-huit ans. La banque fonctionne comme une coopérative. Les enfants élisent régulièrement, parmi eux, des responsables qui viendront bénévolement tenir les guichets en fin de journée. Un adulte de l'association est toujours présent et récupère chaque soir les dépôts qu'il va placer dans une vraie banque. Les enfants reçoivent 5 % d'intérêt sur leur épargne. Quand ils veulent retirer de l'argent, ils doivent expliquer pourquoi. Ils sont également invités à bâtir des projets : l'ONG encourage l'esprit entrepreneurial. Selon elle, « l'idée est de faire prendre conscience aux enfants qu'ils peuvent agir sur leur avenir ».

Sources : quotidien *Le Figaro*, 10/07/12 et site d'information de la RTBF, 19/07/12
<http://www.lefigaro.fr/international/2012/07/10/01003-20120710ARTFIG00473-les-enfants-des-rues-ont-leur-banque-en-inde.php>
<http://www.rtbef.be/>

 **269.** La ville italienne de Naples envisage de lutter contre la baisse de la consommation par l'émission de coupons baptisés « *napos* ». Ces billets, qui serviraient de bons de réduction, seraient distribués aux commerçants, résidents et touristes dans l'espoir qu'ils dépensent davantage d'argent au niveau local. Cette expérience pourrait aussi englober l'accès à des salles de sport ou même à des consultations d'avocats.

Source : quotidien *Le Monde*, 24/09/12
http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/09/20/en-emettant-des-napos-la-ville-de-naples-espere-relancer-son-economie_1763365_3214.htm

 **270.** Tout l'enjeu du microcrédit créé en 1989 et inspiré par le prix Nobel de la paix, Muhammad Yunus, est de mettre l'économie de marché au service de valeurs altruistes, dépassant la seule quête de la maximisation du profit. Si, grâce à lui, les établissements bancaires sont de plus en plus nombreux à proposer aux épargnants des produits financiers dont la vocation essentielle est de faciliter le démarrage de projets à vocation sociale, en **Inde**, une autre logique se serait toutefois imposée au détriment des plus vulnérables. « Les pauvres ont accès à un crédit facile, à leur porte, résume le ministre du Développement rural. Mais à quel prix ! Avec les charges, les taux d'intérêt frôlent les 60 % (...). Les plus pauvres souscrivent des crédits pour payer des frais médicaux, une dot, un mariage, voire un pèlerinage ». Le microcrédit indien s'apparenterait désormais aux prêts à la consommation et les soixante-six organismes de microcrédit indiens sembleraient principalement guidés par la logique du profit. Pour lutter contre ce commerce de la misère, une récente ordonnance du gouvernement interdit aux collecteurs de se rendre au domicile de leurs débiteurs et conditionne la souscription de nouveaux prêts à l'aval des autorités.

Source : mensuel *Le Monde diplomatique*, avril 2012
<http://www.monde-diplomatique.fr/2012/04/GOUVERNEUR/47569>

 **271.** En **Chine**, l'organisation américaine « Wokai » (« Je commence », en chinois) a lancé en 2008 un site Internet de microfinance, dont la particularité est de mettre directement en relation les prêteurs et les emprunteurs. Le site affiche les profils de centaines d'emprunteurs sélectionnés par les agents locaux de crédit. Les prêteurs du monde entier peuvent consulter ces profils et choisir leur débiteur. Ils reçoivent régulièrement des informations sur lui et peuvent ainsi voir l'impact de leur prêt. Une fois le prêt remboursé, l'argent est redistribué à un autre emprunteur choisi par le donateur. Wokai a distribué à ce jour 5,5 millions de yuans (660 000 euros) à 900 personnes dans les provinces de Mongolie intérieure et du Sichuan. Les emprunteurs sont surtout des agriculteurs ou des commerçants. Wokai a l'ambition de sortir 100 000 personnes de la pauvreté au cours des dix prochaines années. Bien que la Chine soit aujourd'hui la deuxième puissance économique mondiale, elle compte encore 200 millions d'habitants qui vivent avec moins de 1,25 dollar par jour.

Source : hebdomadaire *Le Point*, 23/03/12
http://www.lepoint.fr/societe/chine-pour-les-paysans-pauvres-le-microcredit-passe-par-Internet-23-03-2012-1444324_23.php

 **272.** La première ville « d'entreprise sociale » est née en **Italie**. Déclarée comme telle par le lauréat du prix Nobel de la paix M. Yunus, la ville de Pistoia (Toscane) rejoint ainsi Wiesbaden en Allemagne et Fukuoka au Japon. En effet, au début de l'année 2012, la ville s'est lancée dans un programme devant favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat social en choisissant des entreprises sociales pour « régler les problèmes locaux et les besoins de la communauté, notamment concernant l'emploi des jeunes, l'aide aux personnes âgées ou la protection de l'environnement ». Le programme de l'université de Florence soutenant l'initiative de Pistoia comprend des travaux dirigés pour les étudiants intéressés et des services de consulting et d'assistance pour les entrepreneurs.

Source : quotidien *The Daily Star*, 16/07/12
<http://www.thedailystar.net/newDesign/news-details.php?nid=242308>

Publication
département Questions sociales

« Quelle place pour l'entrepreneuriat social en France ? »

L'entrepreneuriat social, qui vise à conjuguer efficacité économique et impact social, connaît aujourd'hui un essor important. Ces deux dernières années ont été marquées par des initiatives publiques majeures : lancement du Fonds d'innovation sociale aux États-Unis, de la *Big Society* au Royaume-Uni et de la *Social Business Initiative* par la Commission européenne. Si les entreprises sociales sont porteuses d'innovations susceptibles d'apporter des réponses pertinentes à des besoins sociaux peu ou mal couverts, l'enjeu principal réside aujourd'hui dans leur capacité à changer d'échelle. La *Note d'analyse* n° 268 (mars 2012) s'intéresse ainsi au triple défi auquel ces entreprises font face : mieux démontrer leur impact économique et social, diversifier leurs sources de financement et mieux interagir avec l'économie « classique ».

 **273.** Le Parlement **italien** a approuvé le décret-loi « videz les prisons ». Pour faire diminuer la pression pesant sur des prisons surpeuplées et améliorer les conditions de vie déplorables auxquels sont soumis les détenus, 3500 prisonniers seront libérés. Par ailleurs, ce texte prévoit un recours plus fréquent à l'assignation à domicile (qui ne concerne bien évidemment pas les criminels les plus dangereux), notamment pour les peines les plus courtes et dans les douze à dix-huit mois de fin de peine. Par ailleurs, ce décret prévoit la fermeture des hôpitaux psychiatriques judiciaires. Selon des ONG italiennes, en 2011, 186 détenus seraient morts en prison. 66 se seraient donnés la mort à cause des conditions de leur détention.

Source : site d'information *Avvenire*, 09/02/12
<http://www.avvenire.it/Politica/Pagine/si-a-decreto-svuota-carceri.aspx>

 **274.** En **Belgique**, les services informatiques de la Direction générale des établissements pénitentiaires (DGEPI) ont mis au point un programme baptisé *Prison Cloud*. Testé en 2013 dans deux prisons, il permettra aux détenus d'accéder à Internet de manière encadrée. Chaque détenu recevra une clé USB ouvrant droit à un Internet personnalisé, après s'être connecté grâce à ses empreintes digitales. Il pourra alors consulter des informations sur la vie quotidienne de la prison, les activités qui y sont organisées ou commander des denrées alimentaires, cigarettes, boissons *via l'e-shop* de la prison. Il pourra aussi surfer sur le site du Forem (Service public wallon de l'emploi et de la formation), afin de préparer sa réinsertion en suivant des formations à distance par *e-learning* ou en cherchant un emploi.

Source : quotidien *La Libre Belgique*, 29/09/12
<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/763732/bientot-un-Internet-limite-pour-les-detenus.html>

 **275.** Suite aux tremblements de terre qui ont secoué le Nord de l'**Italie**, la ministre de la Justice a émis l'idée de faire appel à des détenus de la région, condamnés pour des petits délits ou en régime de semi-liberté, pour travailler à la reconstruction des villes touchées. Elle a souligné qu'un tel engagement pourrait œuvrer à leur réinsertion.

Source : quotidien *Le Monde*, 04/06/12
http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/06/04/italie-des-detenus-sollicites-pour-la-reconstruction-apres-les-seismes_1712454_3214.html

 **276.** Aux **États-Unis**, la ville de New York est confrontée à une absurdité juridique : alors que les services de santé de la ville distribuent en masse depuis trois ans des préservatifs en ciblant les populations les plus susceptibles de courir un risque de transmission des IST, notamment les prostituées, les services de police se servent desdits préservatifs... comme preuve pour arrêter les travailleuses du sexe (la prostitution étant un délit à New York). Parfois, les « objets du délit » sont détruits dans la rue même... En conséquence, ceux et celles qui se prostituent courent davantage de risques pour leur santé.

Source : quotidien *The New York Times*, 24/04/12

http://www.nytimes.com/2012/04/25/nyregion/in-new-york-city-giving-away-and-taking-away-condoms.html?nl=todayshadlines&emc=edit_th_20120425

 **277.** En **Suisse**, la ville de Zurich a décidé de réglementer plus sévèrement la prostitution. Dès janvier 2013, des automates d'un genre nouveau vont fleurir dans certaines rues. Ils sont destinés aux prostituées, qui devront payer un ticket de cinq francs par nuit pour pouvoir stationner – et travailler – dans les zones qui leur sont réservées. De plus, toutes les travailleuses du sexe, quelle que soit leur nationalité, auront besoin d'une autorisation communale, qui atteste qu'elles sont majeures et qu'elles disposent d'une assurance maladie.

Source : quotidien *Le Temps*, 27/11/12

 **278.** Selon un rapport du Centre officiel d'aide aux prostituées d'Oslo, le *Pro Sentret*, la situation des prostituées **norvégiennes** s'est détériorée. Le rapport dénonce notamment l'inefficacité des politiques de lutte contre la prostitution qui ciblent la demande. Depuis 2009, la loi sur la prostitution punit les clients, mais ne condamne pas la vente de services sexuels en Norvège, ce qui a pour effet d'encourager la clandestinité et corrélativement la violence envers les travailleuses du sexe. Ces dernières reconnaissent que la loi de 2009 a contribué à faire fuir une clientèle fiable, tandis que les clients les plus violents n'ont pas été perturbés par la législation.

Source : quotidien *Le Monde*, 25/06/12

http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/06/25/un-rapport-critique-la-loi-sur-la-penalisation-de-la-prostitution-en-norvege_1724344_3224.html

 **279.** Le gouvernement **danois** de centre-gauche a renoncé à « interdire la prostitution », c'est-à-dire à mettre en œuvre son projet de pénaliser les clients de prostituées. *In fine*, seul le proxénétisme restera interdit. Cette décision résulte notamment de la prise en compte des conclusions d'une étude commandée à la Commission du droit pénal, un organisme permanent rattaché au ministère de la Justice. Selon celle-ci, au vu de l'expérience abolitionniste dans d'autres pays (Suède, Norvège et Islande), le régime d'interdiction « de l'achat de services sexuels » n'aiderait pas les femmes. Au contraire, cela risquerait de les stigmatiser davantage et de les forcer à dissimuler leurs activités avec comme résultats une dégradation de leur situation économique et une dangerosité accrue de l'exercice de leur « métier ». Le Danemark annonce réorienter son action vers l'aide à la sortie de la prostitution : lutte contre l'addiction aux drogues, sortie de l'endettement, accompagnement et soutien psychologiques.

Source : mensuel *Courrier international*, 27/11/12

<http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2012/11/27/copenhague-renonce-a-interdire-la-prostitution>



Partie III

Comment prendre en compte les particularités de chacun ?

Depuis les années 1980, à des rythmes et des degrés divers selon les pays, les politiques publiques de réduction des inégalités dont sont victimes les individus et les groupes en raison de leur origine, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ont été profondément remaniées. Un ensemble de mesures plus ou moins coercitives destinées à lutter contre les violences (physiques, verbales et symboliques) et les discriminations (droit à disposer de son corps et de choisir sa vie privée – sexualité, accès au mariage, au divorce et à la parentalité –) et à garantir l'accès aux ressources (égalité scolaire et professionnelle, accès aux soins, etc.) ont été adoptées.

On peut distinguer trois logiques différentes d'intervention. La première concerne le passage d'une égalité de droits (dans la loi) à une égalité de fait (dans les pratiques). Ces mesures ont ciblé les femmes comme les minorités dites visibles et les minorités sexuelles. La deuxième porte sur la reconnaissance de nouveaux droits, en particulier de droits civils dont ont bénéficié les couples homosexuels (mariage, filiation). S'y ajoute une troisième qui concerne les politiques de reconnaissance des particularismes. Elles visent, sous certaines conditions, à permettre à des groupes (culturels, religieux ou autres) à se sentir mieux ou à s'intégrer plus facilement dans une société dont les normes dominantes leur sont étrangères. Loin d'être exclusifs les uns des autres, ces trois types de mesures se complètent et vont souvent de pair.

Si les mesures mises en œuvre sont diverses et intimement liées aux différentes histoires nationales, elles traduisent pour partie une logique de ciblage dans la conduite des politiques sociales au sein des pays développés ou émergents. Néanmoins, certaines peuvent être perçues comme générant une discrimination à l'envers, un repli communautaire, voire du communautarisme, lorsqu'elles accordent des droits spécifiques. Prendre en compte certains particularismes dans les politiques sociales peut donc parfois faire courir un risque de stigmatisation et d'assignation identitaire. Selon qu'elles ciblent les femmes, les minorités culturelles et religieuses ou les minorités sexuelles, elles obéissent à des logiques spécifiques, mais peuvent également présenter un certain nombre de points communs, tant les fondements et les manifestations des inégalités et des discriminations sont, de leur côté, à certains égards semblables.

III.1. L'égalité femmes/hommes

Vanessa Wisnia-Weill, chargée de mission
département questions sociales

Les politiques d'égalité entre hommes et femmes touchent l'ensemble des pays, avec toutefois des différences de priorités entre, d'une part, les pays dont ceux de l'OCDE où l'indice Institutions Sociales et Égalité homme-femme (SIGI⁴) est faible et, d'autre part, les pays où les droits civil et familial discriminent encore fortement les femmes. Dans les pays de l'OCDE (ou à faibles coefficients de SIGI), cinq axes organisent les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes.

On trouve tout d'abord un volet visant à réduire les inégalités sur le marché du travail, et plus largement de la participation dans les sphères économiques et sociales. Dans ce cadre, les écarts salariaux entre hommes et femmes font régulièrement l'objet de politiques de régulation. Ensuite, le développement de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un axe privilégié qui cherche encore son point d'équilibre entre outils pouvant stigmatiser leurs bénéficiaires mais s'intégrant facilement dans les entreprises, et innovations emportant une transformation des organisations du travail. La problématique conduit à évaluer les différents temps de la vie quotidienne pour mieux les articuler, et tend corrélativement à promouvoir une remise en cause de la division sexuelle du travail de « care ». Sur ces deux aspects, on note une multiplication des initiatives visant les problématiques masculines (pour enrôler les hommes dans les pratiques de conciliation, notamment au travers de l'extension des congés paternité ou parentaux ; pour cibler les hommes/pères dans le travail social comme bénéficiaires ou acteurs).

La mixité des institutions et des espaces refait débat. Des questions sont par exemple posées sur le retour à des plages de non-mixité à l'école. Par ailleurs, la mixité de l'espace public doit être protégée face à des pratiques religieuses ou pour contrer les violences (et harcèlements) faites aux femmes. Il faut souligner le développement de réflexions sur urbanisme et genre.

Les stéréotypes de genre sous-tendent bien souvent les inégalités de résultats sur le marché du travail et en matière d'éducation (trajectoires professionnelles, études supérieures). Toutefois, le sujet est abordé plus directement en matière de socialisation de la petite enfance. Les outils de politiques publiques envisagés donnent chaque fois une certaine réponse au traitement de la différence sexuelle : faut-il l'abolir comme avec la promotion du langage ou des écoles neutres ? Faut-il faire avec, en assouplissant les contenus et en favorisant la plurivocité des identifications comme dans les catalogues de jouets qui inversent les stéréotypes ?

En outre, la diffusion d'une norme de l'allaitement maternel repose à nouveau la question des stéréotypes de genre infiltrant le rapport au corps pour les femmes et s'inscrit dans des problématiques plus générales : quelles assignations induites par l'horizon maternel et procréatif ? Quel imaginaire du corps féminin ? Cela concerne la santé publique (contraception, discriminations chez les acteurs de la santé) ou la protection des droits.

Enfin, de nombreux pays se dotent de quotas pour augmenter la participation des femmes aux postes de pouvoir dans l'entreprise (conseils d'administration) autant que dans les sphères politique et administrative (instances nationales et locales).

⁴ <http://www.genderindex.org/>

 **280.** En Israël, une loi a été adoptée en juillet 2012 pour favoriser la lutte contre la violence faite aux femmes. Désormais, en cas de violence domestique, les audiences au tribunal pourront se dérouler à huis clos, ce qui facilitera la prise de parole des femmes devant la justice. Ces dernières sont aujourd'hui souvent dissuadées de poursuivre leur conjoint en raison de la pénibilité (et de la dangerosité) du témoignage public exposant les détails intimes des violences subies dans l'espace domestique. Cette loi étend ainsi un dispositif déjà offert aux mineures victimes de viol.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 20/07/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=278060#>

 **281.** À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2012, les correspondants de RFI ont dressé un bilan dans certaines parties du monde. Ainsi, en Inde, l'ascension de plusieurs femmes à des postes-clés en politique donnerait une image souvent trompeuse de la condition de la femme dans le pays. De nombreuses Indiennes sont encore régulièrement victimes de violences au sein d'une société qui reste patriarcale. Il n'existe aucune loi protégeant la vie privée et la dignité des femmes, hormis celle de 2010 contre le harcèlement sexuel en milieu professionnel. À cet égard, la Cour suprême vient d'accuser le gouvernement de l'Union indienne de ne pas avoir réussi à freiner les violences faites aux femmes et lui a demandé de déployer des femmes policières en civil dans les lieux publics. À titre indicatif, les chiffres officiels font état d'une Indienne tuée toutes les heures suite à des désaccords à propos de la dot coûteuse qui accompagne le mariage. Les violences faites aux femmes auraient toutefois baissé par rapport à 2011 : par exemple, on recense 3 756 cas d'agressions sexuelles en 2011 contre 2 798 en septembre 2012 (source : *Crime Records*).

Sources : site de RFI, 24/11/12, et quotidien *Deccan Chronicle*, 2/12/12
<http://www.rfi.fr/france/20121124-journee-mondiale-contre-violences-faites-femmes-tour-horizon-correspondants-rfi>
<http://www.deccanchronicle.com/121202/news-current-affairs/article/kerala-no-country-women>

 **282.** En Inde, le *sex-ratio* à la naissance est déséquilibré, avec 112 garçons pour 100 filles (contre 105 garçons pour 100 filles en France). Les avortements sélectifs sont en effet monnaie courante. Le phénomène est tel que les journaux indiens emploient fréquemment l'expression de « *female foeticide* » (foeticide féminin). À cet égard, une étude parue en 2006 dans *The Lancet* révèle que la sélection prénatale est particulièrement redoutable dans le cas où les premiers enfants nés sont de sexe féminin. Ainsi, lorsque le couple a déjà une fille, le *sex-ratio* pour le deuxième bébé ne serait que de 749 filles pour 1 000 garçons ; et si les deux premiers enfants sont des filles, la proportion pour le troisième baisserait à 719 filles pour 1 000 garçons. La même étude estime que, entre 1985 et 2005, environ un demi-million de petites Indiennes auraient disparu chaque année, soit un total de 10 millions d'individus. La raison est à la fois culturelle et technologique. Culturelle en raison d'une préférence marquée pour les hommes, surtout dans une société où la dot doit être payée par la famille de la mariée. Technologique aussi, le phénomène s'étant amplifié avec la généralisation de l'échographie.

Source : quotidien *Le Monde*, 3/06/12
<http://passeurdesciences.blog.lemonde.fr/2012/06/03/y-a-t-il-un-genocide-invisible-des-femmes-en-asie/#xtor=AL-32280270>

 **283.** Saisie pour une affaire de refus de relations sexuelles après le mariage, la Haute Cour de Delhi, en **Inde**, tout en accordant le divorce au mari, a observé que refuser des relations sexuelles constituait une forme de cruauté mentale. La Cour a en effet estimé que « le sexe était le fondement du mariage ». Le plaignant a fait valoir qu'il n'avait eu qu'une dizaine de rapports sexuels dans les cinq derniers mois. La Cour a également pris en compte le refus de la femme à participer à des cérémonies traditionnelles et les querelles avec ses beaux-parents. Il semblerait qu'en Inde, le nombre de divorces pour refus de relations sexuelles se multiplie.

Source : quotidien *Times of India*, 24 et 25/03/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/india/Divorce-epidemic-due-to-sex-starved-marriages/articleshow/12397561.cms?inttarget=no>

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-03-24/india/31233448_1_marriage-first-night-wedding-night

 **284.** La société qui gère le métro de **Shanghai** a mis en garde les jeunes femmes contre les tenues trop légères : « Dans le métro, il serait étrange de ne pas être harcelée avec une telle tenue. Les pervers sont relativement nombreux. Jeunes femmes, pour éviter de crier au loup, un peu de tenue, s'il vous plaît ». En signe de protestation, deux femmes ont publié sur les réseaux sociaux des photos d'elles dans le métro, revêtues de noir et voilées. La vidéo a été vue plus d'un million de fois sur *Youku*, un site de partage.

Source : quotidien *Le Monde*, 02/07/12

<http://weibo.blog.lemonde.fr/2012/07/02/le-metro-de-shanghai-aux-femmes-un-peu-de-tenue-pas-legere/>

 **285.** Révoltée par les réflexions et sifflements dégradants qu'elle recevait au gré de ses trajets dans les rues de **Bruxelles**, une jeune Belge, étudiante en cinéma, a décidé de filmer, pour son projet de fin d'études, le machisme ordinaire dont elle était victime. La jeune femme s'est promenée dans les rues de la capitale belge, munie d'une caméra cachée et a compilé le résultat dans un film intitulé « Femmes de la rue ». Ce témoignage a provoqué un vaste débat national (et international) sur la question du harcèlement des femmes dans la rue, débat à la suite duquel la commune de Bruxelles a annoncé la mise en place d'une mesure prévoyant des amendes pour sanctionner les insultes à caractère sexiste, raciste ou homophobe dans l'espace public.

Sources : quotidiens *Le Monde*, 31/07/12 et *Le Figaro*, 04/09/12

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/07/31/chienne-le-machisme-ordinaire-filme-en-camera-cachee/>

<http://www.lefigaro.fr/international/2012/09/04/01003-20120904ARTFIG00483--bruxelles-l-insulte-n-est-plus-gratuite.php>

 **286.** En **Belgique**, la ministre de l'Intérieur va déposer un projet de loi contre le sexisme. Il s'agit de renforcer la loi de 2007 sur l'égalité des genres qui lutte contre les discriminations entre les hommes et les femmes, en pénalisant dorénavant « tout ce qui relève de l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'encontre des personnes d'un sexe différent ». Le texte s'attachera à donner une définition légale au sexisme, celle proposée étant « tout geste ou comportement, verbal ou autres, qui a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne d'un autre sexe en raison de son appartenance sexuelle ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme une personne réduite essentiellement à sa dimension sexuelle, ce qui conduit à une atteinte grave à sa dignité ». Plusieurs délits ont également été identifiés, comme l'attentat à la pudeur, dont le caractère sexiste entraînerait une sanction plus forte.

Source : quotidien *Le Soir*, 24/11/12

<http://www.lesoir.be/126350/article/actualite/belgique/2012-11-24/harcement-rue-sexisme-bient-inscrit-dans-loi>

 **287.** L'administration Obama a, en janvier 2012, refusé d'accorder aux autorités catholiques **américaines** le « droit » d'exclure de l'accès à la contraception l'ensemble des femmes travaillant dans des établissements supervisés par ces mêmes autorités. Une exception avait en effet été demandée par rapport à la nouvelle règle en vigueur dans le pays depuis août 2011, qui requiert que toutes les assurances-santé comprennent, sans supplément de cotisation, la délivrance de contraceptifs (règle que le Président Obama souhaite étendre aux étudiantes). De fait, a estimé le gouvernement fédéral, les personnels féminins travaillant dans les hôpitaux et autres maisons de santé catholiques (et qui représentent plusieurs millions de personnes) servent l'intérêt général et sont, de surcroît, de confessions différentes. En revanche, l'exception demeure possible pour la petite frange de femmes catholiques travaillant directement pour des églises. En février 2012, le gouvernement fédéral a finalement cédé devant la demande des autorités catholiques.

Sources : quotidien *The New York Times*, 29/01/12, et site d'information *USA Today*, 12/02/12
http://www.nytimes.com/2012/01/30/opinion/birth-control-and-reproductive-rights.html?_r=1&scp=1&sq=birth%20control%20and%20reproductive%20rights&st=cse
<http://www.usatoday.com/news/washington/story/2012-02-12/obama-bishops-contraceptives/53065070/1>

 **288.** Aux **États-Unis**, une femme débourse généralement davantage qu'un homme pour un même contrat d'assurance-santé (jusqu'à 80 % de plus). La réforme du Président Obama prévoit d'interdire ce qui constitue bel et bien une discrimination fondée sur le genre. La lutte contre les discriminations de genre ou liées à l'origine est la plupart du temps laissée au bon vouloir des États fédérés ce qui crée des inégalités. La raison de cette différence de cotisation : les femmes fréquenteraient davantage que les hommes les institutions de santé, prendraient plus de médicaments et seraient plus nombreuses que leurs homologues masculins à souffrir de maladies chroniques. Ironie du sort : elles prendraient aussi plus soin de leur santé, notamment en matière de prévention (*check-up*, etc.). Point important : ce ne sont pas les frais occasionnés par les grossesses qui créent ces différences, ceux-ci étant une option dans les contrats d'assurance.

Source : quotidien *The New York Times*, 19/03/12
http://www.nytimes.com/2012/03/19/health/policy/women-still-pay-more-for-health-insurance-data-shows.html?_r=1

 **289.** La promotion de l'allaitement maternel par les services de santé du **Québec** est en débat : ceux-ci vont-ils trop loin ? Le ministère de la Santé gère ainsi depuis 2008 l'initiative « Hôpitaux amis des bébés », une certification internationale. Pour qu'un établissement soit reconnu « ami des bébés », au moins 75 % des nouveaux-nés doivent être nourris exclusivement au lait maternel pendant leur séjour en maternité (ce taux est actuellement de 52 % dans l'ensemble des lieux de naissance du Québec). Alors que la plupart des professionnels affirment respecter le choix des mères, il apparaît que certaines femmes se sentent négligées, voire méprisées quand elles ont recours au biberon et au lait maternisé. Dans les cours prénataux, on remarque par ailleurs un manque d'information sur le lait en poudre. Une représentante de la Santé publique explique à ce sujet que les deux systèmes (allaitement et biberon) ne sont pas équivalents. La présidente du Conseil du statut de la femme, tout en affirmant qu'inciter les mères à allaiter est une bonne tendance, pense pour sa part que les femmes doivent garder le contrôle de leur corps et que le système de santé va trop loin en valorisant un moyen plutôt qu'un autre.

Source : quotidien *La Presse*, 24/10/12
<http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201210/23/01-4586357-cachez-ce-biberon-que-je-ne-saurais-voir.php>

 **290.** À **New York**, la municipalité a mis en place, en septembre 2012, une politique de restriction de la distribution des laits artificiels dans les maternités. Les hôpitaux publics et privés de la ville sont volontaires pour appliquer, ou non, cette politique. La distribution de lait maternisé y sera donc interdite (de même que la publicité pour celui-ci), sauf pour des raisons médicales (déficit en lait de la mère, etc.) Les femmes ne présentant pas de contre-indication à l'allaitement devront écouter un « discours de sensibilisation » aux bienfaits de ce dernier. Cette mesure obéit à des motivations financières mais peut également être perçue comme une volonté de restreindre la liberté de choix des femmes. Certains craignent qu'elle ne les culpabilise un peu plus en matière d'alimentation infantile et d'éducation. Or l'argument selon lequel les bénéfiques du lait maternel par rapport au lait artificiel seraient plus élevés pour les nourrissons est de plus en plus contesté. Ce débat, qui s'inscrit aux États-Unis dans un contexte très politique sur la question des droits des femmes, est présent dans les autres pays développés où il suscite les mêmes controverses.

Source : quotidien *Le Figaro*, 07/08/12

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2012/08/07/18772-new-york-politique-pro-allaitement-musclee>

 **291.** De nombreuses écoles catholiques **canadiennes** ont pris la décision d'interdire que le vaccin contre le virus du papillome humain (*HPV*), permettant de prévenir le cancer de l'utérus, soit délivré dans leurs établissements, alors que ce vaccin peut normalement être inoculé par les infirmiers scolaires. Pour les représentants de nombreuses écoles catholiques, même si l'efficacité du vaccin est prouvée, le problème est qu'il doit être administré avant qu'une personne n'entre en contact avec le virus, sexuellement transmissible. Ces représentants craignent donc que le fait de délivrer le vaccin dans les écoles envoie aux jeunes le message qu'il est acceptable d'avoir des relations sexuelles à l'adolescence. Alors que le Vatican n'a pourtant pas banni le vaccin, ces écoles rappellent que les adolescentes peuvent se faire vacciner sans difficulté ailleurs qu'à l'école.

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 28/06/12

<http://www.theglobeandmail.com/commentary/we-all-need-the-hpv-vaccine/article4375582/>

 **292.** En **Chine**, la pénurie de toilettes publiques pour les femmes suscite plusieurs mouvements de protestation. Gan Duanrong, conseillère politique de la province du Fujian et chef de file de l'association des femmes de Quanzhou, a déposé une motion à l'assemblée politique locale pour ouvrir les latrines masculines aux deux sexes dans toute la région. À Canton, une vingtaine de femmes ont récemment occupé des WC publics d'hommes, brandissant des pancartes exigeant davantage de toilettes pour les femmes et un temps d'attente équivalent pour les deux sexes. Leur action a suscité un vif intérêt dans les médias et sur Internet. La pénurie s'expliquerait par le fait que les Chinoises n'exercent que depuis peu des activités les conduisant à sortir dans les lieux publics, alors qu'elles restaient traditionnellement à la maison. Certaines villes se sont engagées dans des investissements importants. À l'occasion des Jeux Olympiques, Pékin avait investi 30 millions d'euros pour rénover ses 3 700 toilettes publiques.

Sources : sites d'informations *Chine Aujourd'hui*, 08/02/12, et *RTL Belgique* 24/02/12

<http://chine.aujourdhuilemonde.com/en-chine-des-toilettes-unisexes-pour-lutter-contre-linegalite-sanitaire>

<http://www.rtl.be/loisirs/detente/societe/732991/chine-des-femmes-exigent-l-egalite-d-attente-aux-toilettes-publiques>

 **293.** Championne de la parité hommes/femmes, la **Suède** ne se repose pas sur ses lauriers. Considérant que la séparation des toilettes en fonction du sexe constitue en soi une différenciation condamnable, un élu d'un Conseil général de Sörmland a proposé que les hommes se voient imposer de s'asseoir sur la cuvette des toilettes publiques pour uriner, au même titre que les femmes. La logique paritaire n'a cependant été que peu invoquée : l'élu s'est aussi fondé sur des études médicales prétendant que les hommes soulageraient leur vessie de manière plus efficace en position assise, tout en brandissant les bienfaits, pour la prostate, de cette position.

Source : site d'information *Bakchich*, 30/06/12

<http://www.bakchich.info/international/2012/06/30/suede-la-parite-meme-sur-la-cuvette-des-toilettes-61481>

 **294.** Des ONG ont déposé une requête auprès de la Haute Cour de Justice **israélienne** et demandé que le ministère de l'Éducation soit saisi pour modifier des pratiques discriminatoires contre les jeunes filles dans les écoles religieuses ultra-orthodoxes. Des documents démontreraient qu'un quota officieux de 30 % limiterait le nombre de filles admises dans ces écoles, notamment les plus prestigieuses et ce, bien que ces écoles soient largement financées sur fonds publics. Cette démarche s'inscrit dans un mouvement global de la société civile israélienne qui s'inquiète d'une dérive des mouvements ultra-orthodoxes (« *haredi* »). Ces mouvements minoritaires opèrent une ségrégation accrue des femmes dans l'espace public, que ce soit dans les écoles, dans les bus ou dans les rues.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 08/12/11

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=248690#>

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=251808#>

<http://www.jpost.com/JewishWorld/JewishFeatures/Article.aspx?id=251544>

 **295.** À l'occasion de la journée de la femme, le gouvernement **israélien** a approuvé un plan visant à augmenter la participation des femmes aux gouvernements locaux-régionaux et municipaux. Deux millions de shekels seront attribués pour soutenir des actions de sensibilisation et promouvoir des projets favorisant l'intégration des femmes aux instances locales. Aujourd'hui, seulement 12 % des conseillers régionaux ou municipaux sont des femmes, et seuls 2 % de ces conseils locaux sont dirigés par des femmes. En outre, le gouvernement étudie diverses mesures pour compléter l'arsenal existant en matière de lutte contre la ségrégation des femmes dans la vie civile initiée par les religieux ultra-orthodoxes : en particulier, la mise en place d'une « *hot line* » pour traiter des ségrégations dans les transports publics et une réglementation pour interdire l'exclusion des femmes lors des cérémonies funèbres pour des proches.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 12/03/12

<http://www.jpost.com/DiplomacyAndPolitics/Article.aspx?id=261450>

 **296.** Des membres du conseil municipal de **Jérusalem** souhaitent contrer les projets de séparation de l'espace public entre les hommes et les femmes que les ultra-orthodoxes de *Mea She'arim* pourraient prévoir dans le cadre des préparatifs de *Soukhot*. Pour ce faire, ils réclament une coopération suffisante de la police. En effet, les synagogues et *yeshivas* les plus importantes du quartier s'appêtent à séparer les rues et les trottoirs. En 2011, la Haute Cour de Justice avait été saisie pour mettre fin à ces pratiques et avait conclu à leur illégalité, dès lors qu'elles se déroulaient dans un espace public.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 25/09/12

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=286165>

 **297.** Selon les résultats d'une étude réalisée par Douglas Gosse, professeur au *Nipissing University's Schulich School of Education (Ontario)*, les garçons migrants sont plus susceptibles de réussir académiquement s'ils étudient dans une classe ou une école unisexe. L'étude s'appuie sur des données récoltées auprès des élèves en fin d'école primaire, dans la banlieue de Toronto. La plupart des écoliers étaient d'origine africaine, caribéenne ou asiatique, et venaient de familles vivant sous le seuil de la pauvreté et ne parlant pas l'anglais à la maison. Cette étude a observé pour ces garçons de nombreux avantages à étudier dans des écoles ou des classes unisexes : une implication accrue, une meilleure participation, un sentiment d'appartenance, moins de réprimandes, un taux d'absentéisme moins élevé, etc.

Source : quotidien *Le Journal de Montréal*, 01/09/12
<http://www.journaldemontreal.com/2012/09/01/plus>

 **298.** Dans la Région des Pouilles, en **Italie**, une proposition de loi régionale d'initiative populaire veut encourager la démocratie paritaire. Cette proposition de loi, unique dans le pays, vise à imposer une stricte parité (50 % d'hommes et 50 % de femmes) sur les listes pour l'élection au Conseil régional, sous peine de non-admissibilité de la liste. Une loi un peu similaire en Calabre impose la présence de 30 % de femmes sur les listes. La collecte des signatures (au moins 15 000 pour que le texte soit examiné) s'est faite jusqu'en septembre 2012.

Source : site d'information *affaritaliani.libero.it*, 15/03/12
<http://affaritaliani.libero.it/sociale/in-puglia-una-legge-per-garantire-parita-di-accesso-alle-cariche-elettive150312.html>

 **299.** En **Inde**, au niveau national, un projet de loi visant à réserver aux femmes un tiers des sièges dans les assemblées législatives a été adopté en mars 2010 par la Chambre haute du Parlement indien. Il a toutefois été vivement contesté par la Chambre basse. Dans l'État du Karnataka, le Parti nationaliste hindouiste (*BJP*) au pouvoir a décidé de faire de cette question un enjeu de la prochaine campagne législative. C'est du moins le signe qui a été donné au printemps 2012, lors d'un congrès organisé par le *BJP* à Bangalore, sur le soutien aux femmes. D'une part, le soutien du parti au projet de loi instaurant des quotas de femmes dans les assemblées législatives a été réaffirmé. D'autre part, la porte-parole du *BJP* au niveau national a appelé les femmes du parti à se présenter aux prochaines élections législatives. Quant au ministre au pouvoir dans le Karnataka, il a énoncé les dispositions déjà prises par le *BJP* pour améliorer la protection sociale des femmes socialement et économiquement défavorisées, puis a appelé les femmes du parti à s'emparer du pouvoir.

Source : quotidien *The Hindu*, 01/04/12
<http://www.thehindu.com/news/cities/bangalore/article3269006.ece>

 **300.** En **Belgique** a été adopté un avant-projet de décret relatif à la mixité dans les conseils d'administration des organismes agréés par la Wallonie. Le texte fixe comme condition d'agrément deux tiers maximum d'administrateurs du même sexe. Les organismes visés sont, par exemple, les centres de planning familial, les maisons de repos, les entreprises de formation par le travail, les maisons de tourisme ou encore les institutions d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées. Un délai de trois ans est laissé aux associations pour se conformer à la règle.

Source : quotidien *La Libre*, 09/03/12
<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/724761/breves.html>

 **301.** Une pétition a été déposée auprès de la Haute Cour de Justice **israélienne** pour réclamer une féminisation de la Commission nommant les juges des tribunaux rabbiniques. Cette pétition a été déposée conjointement par le mouvement *Emunah* (des femmes religieuses) et par le Centre pour la justice des femmes. La pétition demande aussi au gouvernement d'envisager des mécanismes obligatoires pour faire respecter une plus grande parité.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 26/11/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=291134#>

 **302.** Le mouvement féministe prend de l'ampleur en **Italie**. En temps de crise économique, la dernière revendication des féministes est le « *pink new deal* ». Reprenant à leur compte le *New Deal* américain des années trente, les associations féministes dressent une liste de propositions visant à construire une économie plus ouverte aux femmes, dans laquelle celles-ci pourraient contribuer davantage et à leur juste valeur. Quelques exemples de pistes avancées : congé paternité obligatoire, plan d'urgence pour les crèches et les services à l'enfance, transformation de la traditionnelle vision du secteur des soins comme poids pour les finances publiques en secteur créateur de valeur, politique fiscale (réforme du quotient familial) plus favorable au travail des femmes, aide universelle à la maternité...

Source : site Internet de la Province de Rome, 23/02/12
<http://www.provincia.roma.it/news/donne-d%E2%80%99elia-%E2%80%9Cuno-sguardo-di-genere-aggre-dire-la-crisi-economica-e-sociale%E2%80%9D>

 **303.** La directrice du Centre **indien** de communication et d'information sur les médias (*MICCI*) a insisté sur les difficultés rencontrées par les femmes journalistes dans l'univers professionnel, dans le cadre d'un séminaire intitulé « Discrimination entre les genres dans les médias : mythe ou réalité? », organisé en février 2012 par le *MICCI* et le *Mahajana College*. Selon elle, de nombreuses femmes journalistes peineraient à occuper des postes-clés dans les organisations et seraient même obligées de quitter leur emploi en raison des phénomènes discriminatoires dont elles seraient victimes (inégalités de traitement, salaires inférieurs, moindres évolutions de carrière, etc.).

Source : quotidien *Times of India*, 06/02/12
http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-02-06/mysore/31029769_1_gender-discrimination-gender-inequality-women-journalists

 **304.** Le 20 mars marque l'*Equal Pay Day* en **Belgique** : il symbolise la date à laquelle, en moyenne et à qualification égale, les femmes ont rattrapé leur retard par rapport aux hommes en matière de salaire sur une année. Elles travaillent donc quatre-vingt jours en plus pour le même salaire. Toutefois, les choses pourraient changer avec l'adoption, en mars 2012, d'une loi visant l'égalité salariale. Cette loi prévoit notamment deux types de mesures. Premièrement, dans les entreprises de plus de cinquante salariés, une radiographie des structures de rémunération sera imposée. En outre, l'établissement d'un bilan social permettra d'étendre la ventilation des salaires par sexe aux avantages en nature (comme les téléphones portables ou les voitures de société). Si un écart salarial est effectivement constaté, l'entreprise devra mettre en place un plan d'action pour le réduire. Deuxièmement, si un salarié en fait la demande, un médiateur sera désigné au sein de l'entreprise afin de régler les différends. Les entreprises qui tenteront d'entraver le travail du médiateur seront condamnées à une amende de plus de 9 000 euros.

Source : quotidien *Le Soir*, 08/03/12
<http://www.lesoir.be/archives?url=/actualite/belgique/2012-03-08/ecart-des-salaires-une-discrimination-flagrante-a-eliminer-901524.php>

 **305.** En **Israël**, les écarts de salaires entre femmes et hommes diplômés augmentent avec l'âge et le nombre d'enfants. Une étude menée par le *COMAS (College of Management Academic Studies)* a permis de suivre pendant treize ans des trajectoires professionnelles d'hommes et de femmes diplômés de l'enseignement supérieur. Elle montre que les écarts de salaires débutent dès le début de la vie professionnelle et témoignent de la persistance des stéréotypes : les hommes gagnent alors environ 59 % de plus que les femmes à travail équivalent. Dix ans plus tard, l'écart peut atteindre presque 100 %. La maternité reste le grand facteur de creusement des inégalités et de fondement des stéréotypes. Les chercheurs en ont mesuré l'impact : une baisse de 1 % du salaire par mois de congé maternité et une baisse additionnelle de 3,5 % pour un enfant supplémentaire, tandis que dans le même temps les hommes voient leurs rémunérations progresser. La maternité se traduit aussi par une réorientation de la carrière vers des emplois à plus faible rémunération mais plus faciles à « concilier » avec une vie familiale. Même dans les situations où une femme gagne davantage que son conjoint, elle fournit les principaux efforts pour les imprévus éducatifs (présence auprès d'un enfant malade, etc.).

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 08/04/12
<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=265225>

 **306.** Aux **États-Unis**, l'égalité hommes-femmes passe aussi par le fait que de plus en plus d'hommes occupent des emplois dits « féminins » (« *pink-collar jobs* ») : assistants dentaires, infirmiers, enseignants en école maternelle, etc. Cela s'explique en partie par l'évolution des mentalités, par un partage plus équitable des tâches domestiques, mais surtout par la crise : les hommes sont moins réticents qu'auparavant à accepter de faire certains jobs, parfois moins payés que des emplois dits « masculins ». Les immigrés non anglophones sont les plus concernés, mais les Blancs non hispaniques seraient de plus en plus nombreux dans cette situation. Au final, un grand nombre d'entre eux trouveraient ces emplois, pour lesquels ils avaient de forts préjugés négatifs, agréables à exercer. Il semblerait toutefois (et sans surprise) que, dans ces métiers « de femmes », les hommes soient payés davantage que leurs homologues féminines.

Source : quotidien *The New York Times*, 21/05/12
<http://www.nytimes.com/2012/05/21/business/increasingly-men-seek-success-in-jobs-dominated-by-women.html?pagewanted=all>

 **307.** L'organisation de nos journées évolue au cours du temps. Selon l'Institut national **italien** de la statistique, comparativement à la situation de 1988, les jeunes consacrent désormais environ dix-neuf minutes de moins par jour à l'éducation et à la formation. Parallèlement, leur temps libre augmente (plus trente-trois minutes), tout comme le temps qu'ils passent dans les transports (vingt-trois minutes en plus). Concernant les actifs, le temps de travail a augmenté de douze minutes et le temps de déplacement de dix-sept minutes, alors que le temps libre demeure stable. L'institut souligne toutefois, sans surprise, que les femmes restent pénalisées, en matière de temps libre, par rapport aux hommes parce qu'elles sont davantage « absorbées » par les tâches domestiques.

Source : site d'information *rassegna.it*, 06/12/11
<http://www.rassegna.it/articoli/2011/12/6/80836/giovani-cala-il-tempo-dedicato-allo-studio>

 **308.** Et si la solution au marasme économique japonais venait des femmes ? Le vieillissement de la population japonaise pose de graves problèmes économiques et fait peser une charge importante sur les finances publiques et l'équilibre des comptes sociaux. Comme les Japonais sont peu enclins à recourir à l'immigration, la solution pourrait venir d'une plus forte participation des femmes au marché du travail. Selon un rapport de Goldman Sachs datant de 2010, une plus grande participation des femmes au marché du travail permettrait au produit intérieur brut du Japon de croître de 15 %. Actuellement, le taux d'emploi des femmes n'est que de 60 %, contre 80 % pour celui des hommes. Sept Japonaises sur dix quittent le marché du travail après la naissance de leur premier enfant. Selon certains commentateurs, c'est un choix assumé. D'autres mettent en avant la différence de salaire importante qui joue en leur défaveur : le salaire moyen des femmes n'atteint en effet que 60 % de celui des hommes, en partie parce que beaucoup de femmes travaillent à temps partiel. Selon le *World Economic Forum*, le Japon se classe à la 101^e place (sur 135) d'après l'indice de disparité homme/femme (*gender gap report*). La Chine, elle, est classée à la 69^e place.

Source : site d'information *NDTV*, 23/11/12

<http://www.ndtv.com/article/world/japan-s-secret-economic-weapon-women-296208>

 **309.** Pour la première fois en Suisse, le canton de Zurich a décidé de nommer un préposé aux questions masculines, subordonné au bureau cantonal de l'égalité. Markus Theunert est un célèbre psychologue et sociologue militant de la cause des hommes et des pères. Il dirige l'organisation *Männer.ch* (« Hommes.ch »), réclamant notamment des congés de paternité pour les hommes. Ce préposé sera chargé de venir en aide aux jeunes garçons qui veulent se lancer dans des métiers considérés comme « féminins ». Par ailleurs, il devra sensibiliser les hommes à d'autres modèles de vie et leur montrer qu'il peut être attrayant de réduire son temps de travail et de s'investir davantage dans des activités familiales. Enfin, il aidera les hommes qui ont des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Source : quotidien *Le Temps*, 07/03/12

 **310.** Au Royaume-Uni, la *Young Foundation*, avec le soutien du *Big Lottery Fund*, a publié un guide pratique à destination des travailleurs sociaux pour impliquer davantage les hommes dans ses projets. Ce rapport part en effet du constat que les hommes sont souvent les grands oubliés des services sociaux, notamment parce qu'ils demandent rarement à être aidés. Pour autant, leurs souffrances matérielles et psychologiques ne doivent pas être sous-estimées. Le rapport rappelle qu'en Angleterre et au Pays de Galles, le suicide est la seconde cause de mortalité chez les hommes âgés de moins de trente-cinq ans.

Source : site de la *Young Foundation*, 07/12

www.youngfoundation.org/publications/reports/invisible-men-engaging-more-men-social-projects-july-2012

 **311.** En décembre 2011, le *Reklamombudsmannen (RO)*, l'équivalent **suédois** de notre Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), a enregistré un beau succès en matière de lutte contre les stéréotypes de genre. À la suite de plaintes et après plusieurs avis défavorables de la *RO* pour « discrimination sexuelle » émis depuis 2008 sur ses catalogues de Noël *Top Toy*, la franchise suédoise de la chaîne américaine de jouets *Toys 'R Us*, par ailleurs premier distributeur dans le pays, a décidé d'appliquer les recommandations de l'autorité en matière de neutralité de genre. Conformément aux formations et conseils délivrés par la *RO*, le catalogue 2012 affiche désormais la mitrailleuse jouet dans les mains d'une pré-adolescente et des poupées dans les bras de petits garçons... Le rose des T-shirt des petites filles a viré au bleu clair. « Depuis plusieurs années, nous avons constaté que le débat sur le genre a pris une telle importance que nous avons dû nous ajuster sur le marché suédois », a déclaré Jan Nyberg, le directeur des ventes de *Top Toy*, pour commenter cette évolution.

Sources : Agence France Presse et quotidien *The Local*, 24/11/12
<http://www.thelocal.se/44628/20121124/>

 **312.** Trois militantes **suédoises** de l'égalité entre les genres ont fait paraître dans le quotidien *Svenska Dagbladet* une tribune dans laquelle elles demandent que la langue suédoise se dote d'un nouveau pronom « neutre ». Ainsi, à côté des pronoms « *han* » (il) et « *hon* » (elle), elles proposent l'introduction du pronom « *hen* ». Ce nouveau pronom serait utile notamment pour désigner certains objets ou animaux dont on ne connaît pas le sexe, désignés aujourd'hui la plupart du temps par le pronom « *han* ». L'initiative permettrait, selon elles, de lutter contre les stéréotypes associés aux genres.

Source : quotidien *The Local*, 08/02/12
<http://www.thelocal.se/38992/20120208/>

 **313.** Un débat sévit actuellement en **Suède** à propos de la neutralité dont devrait faire preuve l'école à l'égard des sexes. Par « neutralité », il faut entendre « indifférence active », c'est-à-dire tout ce qui permet d'éviter que les filles se dirigent plus souvent que les garçons vers tel ou tel type d'activité, et *vice versa*. Il s'agit de combattre le masculin neutre. Certains estiment qu'on est allé trop loin (cf. l'ouverture de l'école « *Egalia* », où un pronom « neutre » a été inventé pour nommer les choses et les gens). D'autres avancent qu'il convient de continuer à lutter pour l'égalité et contre les stéréotypes.

Source : site d'information *The Christian Science Monitor*, 07/04/12
<http://www.csmonitor.com/World/Europe/2012/0407/In-Sweden-a-debate-over-whether-gender-equality-has-gone-too-far>

 **314.** En **Suède**, « Initiative féministe », premier parti politique au monde à consacrer son programme exclusivement aux questions féministes, s'est dernièrement intéressé à une problématique originale : la question des genres dans les transports. Il s'est penché sur les habitudes de transport des individus en fonction de leur sexe, et a constaté que les hommes prenaient bien plus souvent la voiture que les femmes, qui se rabattent sur les transports en commun. Au sein des couples hétérosexuels qui partagent une seule voiture, le rapport de force penche souvent en faveur de l'homme qui se déclare prioritaire sur le véhicule du couple. Un paradoxe pour Initiative féministe, qui argue que les hommes font des trajets bien plus pendulaires que les femmes (de la maison au travail et *vice versa*), tandis que les femmes sont amenées à se déplacer dans une multitude de lieux différents dans la journée. Il serait donc plus logique que les hommes prennent le bus et les femmes la voiture. Initiative féministe préconise ainsi l'amélioration des transports collectifs pour inciter les hommes à les utiliser plus souvent : une proposition aussi féministe qu'écologiste, selon le parti suédois.

Source : site d'information *egalite-infos.fr*, 10/07/12

<http://www.egalite-infos.fr/2012/07/10/suede-les-lunettes-de-genre-dinitiative-feministe-meme-pour-les-transports/>

 **315.** À Triberg, dans la forêt noire **allemande**, le maire a décidé de réserver aux hommes deux places d'un parking souterrain en raison de leur difficulté d'accès (on ne peut s'y garer qu'en marche arrière). « Soucieux » de respecter l'égalité hommes-femmes, le maire a également réservé aux femmes dix places plus larges, mieux éclairées et plus proches de la sortie. Il peut être content de son « *gag marketing* », puisque les touristes affluent dans cette petite ville d'un peu plus de 5 000 âmes pour découvrir ce parking atypique.

Source : site d'information *Weltonline*, 06/07/12

<http://www.welt.de/vermischtes/article107919900/Darum-gibt-es-in-Triberg-Parkplaetze-nur-fuer-Maenner.html>

III.2 La diversité et le multiculturalisme

Marie-Cécile Naves, chargée de mission
département Questions sociales

La diversité culturelle demeure un défi majeur pour un grand nombre de pays, développés ou émergents : de la lutte contre les discriminations à la promotion de la différence, il s'agit, depuis de nombreuses années, de garantir l'égalité dans un nombre de domaines aussi grand que possible. Les sociétés doivent prendre acte des transformations démographiques qui les traversent, en particulier du fait de l'immigration, et des opportunités économiques, linguistiques et culturelles que ces évolutions occasionnent, comme des rejets qu'elles peuvent susciter.

Dès lors, plusieurs questions se posent, que ce soit celle de la représentativité de certains groupes ethniques, « raciaux », religieux ou nationaux, en particulier dans la sphère politique ; celle de l'articulation entre respect des traditions et respect des règles de l'État (lois, laïcité) ou des règlements dans les administrations ou les entreprises, qui reformulent sans cesse la problématique de l'intégration ; et celle de l'octroi d'avantages particuliers pour compenser (en partie) des siècles d'inégalités ou de relégations.

Pour autant, le racisme, qu'il prenne la forme de violences physiques, verbales ou discriminatoires, voire ségrégatives, est loin d'avoir disparu, notamment dans le cadre scolaire, professionnel ou encore sanitaire. Les préjugés, qui en sont l'un des fondements, ont en effet « la vie dure ». De son côté, le repli communautaire, qui manifeste un sentiment d'insécurité vis-à-vis de la modernité, de la crise ou d'une culture dominante, persiste également, que ce soit à l'école, à l'université, dans le monde du travail ou dans le domaine matrimonial, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'une région.

Enfin, il ne faut pas considérer que la lutte contre les discriminations fondées sur l'origine ou la religion a pris le pas sur le combat contre les inégalités socio-économiques : ces deux causes sont au contraire complémentaires, comme l'illustre le débat récurrent, dans certains pays, sur la légalité ou la légitimité de la collecte de données ethniques.

 **316.** Les mariages mixtes (interethniques et inter-« raciaux ») progressent aux **États-Unis** (8 % en 2010, contre 3 % en 1980). Il y a encore cinquante ans, certaines lois locales interdisaient ce type d'union. Les Hispaniques et surtout les Asiatiques sont les plus concernés, en raison de leur fort taux d'immigration. Cette évolution est le signe d'un changement démographique et, inséparablement, d'une évolution progressive des mentalités. Néanmoins, les personnes issues des minorités qui se marient hors de leur groupe ethnique ou « racial » d'origine épouseraient généralement une(e) Blanc(he) : le *melting pot* a ses limites.

Sources : quotidien *The Washington Post*, 15/02/12, et site de l'institut de sondages *Pew Research Center*, 16/02/12

http://www.washingtonpost.com/local/intermarriage-rates-soar-as-stereotypes-fall/2012/02/15/gIQAyByGR_story.html

<http://pewresearch.org/pubs/2197/intermarriage-race-ethnicity-asians-whites-hispanics-blacks>

 **317.** Selon une étude financée par *Google Israël*, les plus grands utilisateurs de la blogosphère et des réseaux sociaux en **Israël** sont les populations arabes et les nouveaux immigrés qui cherchent ainsi à rester connectés à leurs pays d'origine. 28,3 % des blogueurs israéliens parlant arabe mettent régulièrement leur blog à jour contre 12 % des blogueurs Israéliens juifs. En outre, tous les jeunes immigrants âgés entre quinze et dix-sept ans sont fortement investis dans des réseaux sociaux. Globalement, plus de 50 % des Israéliens participent à un réseau social une fois par semaine, les plus jeunes étant généralement impliqués quotidiennement. Par ailleurs, 67,5 % des Israéliens surfent en hébreu en première intention, contre 16,5 % en anglais. Si, dans l'ensemble, 70 % des Israéliens utilisent régulièrement Internet, 58 % des ultra-orthodoxes ne sont pas connectés.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 07/05/12

<http://www.jpost.com/Sci-Tech/Article.aspx?id=269013>

 **318.** Selon les directives électorales, tout portrait ou représentation du chef du gouvernement **indien** doit être retiré des bureaux gouvernementaux pendant les élections, les statues étant susceptibles d'influencer les électeurs. *A priori*, ce règlement ne pose pas de problèmes dans sa mise en œuvre, sauf dans l'Uttar Pradesh où Mayawati Kumari, femme politique « intouchable » qui dirige l'État depuis 1995, a fait ériger d'immenses statues à la gloire de leaders *dalits* (la caste des intouchables), de son parti et surtout d'elle-même. Deux semaines avant les élections régionales, la commission électorale a donné l'ordre de recouvrir ces statues d'un drap. Surnommée la « reine des dalits », Mayawati Kumari a souvent défrayé la chronique en raison de ses dépenses démesurées, contrastant avec la grande pauvreté de l'État qu'elle dirige. Ainsi, en juillet 2009, l'érection de trois statues colossales à son effigie à Noida avait provoqué l'intervention de la Cour suprême qui avait ordonné l'interruption des travaux. L'année suivante, Mayawati était apparue avec une guirlande de billets autour du cou lors d'un rassemblement politique. Toutefois, pour de nombreux *dalits* qui ont largement contribué à la réélire trois fois, elle reste un symbole de réussite, encore trop rare dans la politique et la société indiennes aux yeux des castes inférieures.

Source : site de *BBC News*, 11/01/12

<http://www.bbc.co.uk/news/world-asia-india-16501058>

 **319.** Une école de cuisine **danoise** a été sanctionnée pour avoir obligé un élève musulman à goûter de la viande de porc. Le Conseil danois de l'égalité a condamné l'école à verser 75 000 couronnes danoises à la victime. Le directeur de l'école a critiqué la sanction, jugeant qu'il est difficile de devenir chef ou chef adjoint d'un restaurant si l'on n'est pas en mesure de goûter de la viande de porc.

Source : site d'information *World Bulletin*, 23/03/12
<http://www.worldbulletin.net/?aType=haber&ArticleID=87579>

 **320.** Selon le ministère fédéral **américain** de l'Éducation, les écoliers, collégiens et lycéens noirs (surtout les garçons) font l'objet de plus de sanctions disciplinaires. Bien qu'ils ne représentent que 18 % des effectifs des établissements étudiés dans ce rapport, ils regroupent jusqu'à 46 % des suspensions et 39 % des expulsions. Plus de 70 % des jeunes arrêtés pour des délits liés à l'école sont noirs ou hispaniques. L'étude a porté sur 72 000 écoles dans 7 000 districts, soit sur 85 % de l'ensemble des élèves du pays, de l'école maternelle au lycée. Le risque de *drop-out* (abandon des études) s'accroît avec les exclusions temporaires et définitives. Autre donnée : les écoles où le nombre d'écoliers noirs et hispaniques est élevé ont des professeurs moins expérimentés et moins payés que la moyenne (l'écart atteint 14 000 dollars par an à Philadelphie).

Source : quotidien *The New York Times*, 06/03/12
<http://www.nytimes.com/2012/03/06/education/black-students-face-more-harsh-discipline-data-shows.html?scp=1&sq=black%20students%20face&st=cse>

 **321.** Certains élus et associations républicains, aux **États-Unis**, suggèrent d'empêcher plus drastiquement les femmes noires d'avorter... au nom de l'anti-racisme. Un représentant au Congrès, Trent Franks, a ainsi eu l'idée d'une loi qui s'appellerait « *Prenatal Nondiscrimination Act* ». Selon lui, en effet, « 40 à 50 % des bébés afro-américains sont tués avant leur naissance » (selon la confusion entretenue par les opposants à l'IVG, le mot « bébés » est employé ici au sens de « fœtus », voire d'« embryons »). Il va plus loin : « c'est la première cause de décès chez les Africains-Américains » qui, finalement « se portaient mieux sous l'esclavage ». Pour lui, la démocratie et le droit à l'avortement auraient donc occasionné une nouvelle forme d'eugénisme. Ce sont surtout les femmes noires elles-mêmes qui seraient responsables : horrifiées à l'idée de mettre au monde un bébé noir, elles préféreraient interrompre leur grossesse. Oubliées les diatribes conservatrices contre la paresse et la criminalité supposées des Noirs en raison de leur « nature » et contre leurs habitudes matrimoniales (et sexuelles). Néanmoins, l'engouement soudain de certains Républicains pour des politiques publiques « *color-conscious* » a de quoi faire sourire : racisme et sexisme peuvent donc tout à fait s'alimenter l'un l'autre.

Source : quotidien *The Washington Post*, 07/12/11
http://www.washingtonpost.com/opinions/republicans-color-the-abortion-debate/2011/12/06/gIQAAbNvpaO_story.html

 **322.** Le débat sur le rôle des origines « raciales » dans certaines pathologies refait surface aux **États-Unis**, avec l'arrivée d'une nouvelle génération de médecins et de biologistes issus de la communauté noire. Par exemple, le « *BiDil* », un médicament censé traiter les pathologies cardiaques des Noirs, mis en vente en 2005, n'avait été homologué par la *US Drug and Food Administration* que pour ce groupe de population. Outre la controverse sur l'existence de « preuves intangibles » selon lesquelles il est effectivement plus efficace chez les Noirs, le problème est qu'il suppose que les pouvoirs publics disent qui est Noir et qui ne l'est pas – comme du temps de la ségrégation – et rappelle le racisme biologique. Le débat, finalement, revient à reposer cette question récurrente : qu'est-ce qu'être Noir ? Est-ce une (simple) problématique biologique ? Les Noirs peuvent être afro-américains mais aussi immigrés ; ils peuvent être métis, vivre dans des conditions socio-économiques extrêmement diverses, avoir des comportements (notamment alimentaires) très différents, etc. Certains, y compris des associations communautaires noires, estiment justement que la politique de santé publique doit cibler les Noirs, en raison des inégalités dont ils souffrent (notamment pour l'accès à la santé).

Sources : ouvrage d'Alondra Nelson, *Body and Soul : the Black Panther Party and the Fight Against Medical Discrimination* (University of Minnesota Press, 2011), et quotidien *The New York Times*, 24/06/05

<http://www.nytimes.com/2005/06/24/health/24drugs.html?ref=bidildrug>

 **323.** Face à la protestation gonflant sur le web, la compagnie ferroviaire **italienne** Trenitalia a dû retirer un spot publicitaire pour la nouvelle ligne devant relier prochainement le Sud et le Nord de l'Italie. Ce train comportera quatre classes. Si la vidéo montrait un homme d'affaire absorbé par son travail en première classe, c'est une famille d'immigrés qui était filmée dans la quatrième. Erreur stratégique sans doute, d'autant plus que serait prévue l'impossibilité de circuler entre les wagons de quatrième classe et ceux des classes supérieures.

Sources : blog de Rue89, 13/01/12, et quotidien *Il Corriere della Sera*, 4/01/12

<http://blogs.rue89.com/storitalia/2012/01/13/immigres-la-pub-stigmatisante-de-la-compagnie-ferroviaire-italienne-226240-0>

http://www.corriere.it/cronache/12_gennaio_04/immigrati-quarta-classe-spot-renitalia-fa-discutere-blogger_37da47da-36a8-11e1-9e16-04ae59d99677.shtml

 **324.** La main-d'œuvre étrangère est en hausse sur les chantiers de construction en **Italie**. Deux travailleurs sur dix dans ce secteur sont des immigrants (majoritairement roumains, albanais, maghrébins, polonais et slovaques). Toutefois, ceux-ci gagnent jusqu'à 22 % de moins que leurs collègues italiens, en particulier dans le sud de l'Italie, selon l'Institut de recherche économique et sociale (Ires). Par ailleurs, ils sont 1,6 fois plus placés en temps partiel que les Italiens employés dans le secteur du bâtiment (mi-temps massivement compensé par un travail au noir). Un rapport conjoint de l'Ires et du syndicat du bâtiment (Fillea Cgil) dévoilé le 15 décembre 2011 (<http://www.ires.it/node/1572>) dénonce cet état de fait, ainsi que la corruption et les conditions dans lesquelles les ouvriers travaillent, et tout particulièrement les étrangers, qu'ils soient en situations régulière ou irrégulière.

Source : site d'information *rassegna.it*, 15/12/11

<http://www.rassegna.it/articoli/2011/12/15/81175/edilizia-migranti-sempr-piu-discriminati>

 **325.** L'actualité récente illustre les conditions de vie précaires des premières nations du **Canada**, régulièrement dénoncées dans les médias. La communauté Attawapiskat a ainsi été mise sous tutelle par le gouvernement canadien suite à une demande d'aide. La Croix rouge considère en effet que les conditions de vie dans cette réserve indienne sont comparables à celles du tiers-monde. Cette décision est cependant contestée : la mise sous tutelle perpétuerait une forme de paternalisme à l'égard de ces minorités, alors que, selon certains, un simple soutien aurait été possible.

Source : site de Radio-Canada, 01/12/11

<http://www.radio-canada.ca/regions/Ontario/2011/11/30/008-attawapiskat-gestion-tiers.shtml>

 **326.** La question de la mise en place de quotas pour les minorités musulmanes s'est immiscée dans la campagne électorale de l'Uttar Pradesh, en **Inde**. Dans cet État, le plus peuplé de l'Inde (plus de 160 millions d'habitants), les deux grands partis indiens, le parti du Congrès (héritier de la dynastie Nehru) et le *Bharatiya Janata Party (BJP)*, parti de la droite nationaliste hindoue) sont rivaux. En février 2012, l'organisation des minorités musulmanes indiennes (*AIMMO*) a revendiqué l'allocation de deux millions d'euros pour financer leur développement, la création de quotas dans l'accès au travail (au moins 10 %), et une attention particulière à l'éducation des femmes. Depuis, les principaux partis politiques en course dans l'Uttar Pradesh se sont positionnés sur cette question. De son côté, le *BJP* a lancé une attaque frontale contre ses rivaux politiques, les accusant de remettre en cause les fondements de la Constitution indienne en demandant des quotas qui seraient définis en fonction de critères religieux, dans le seul but de séduire l'électorat musulman. Pour ne pas bouleverser ce dernier, le *BJP* a toutefois insisté sur sa solidarité avec les musulmans, perceptible, selon lui, au travers des systèmes de protection sociale mis en place dans les États qu'il gouverne.

Sources : quotidien *Times of India*, 14/02/12 et 20/02/12

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-02-14/hyderabad/31058434_1_muslims-demand-job-quota-job-reservation

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-02-20/noida/31079234_1_cent-quota-sushma-swaraj-religious-lines

 **327.** Aux **États-Unis**, un certain nombre de tribus indiennes (« *native Americans* ») tirent des revenus substantiels de l'exploitation des casinos qui leur est accordée par les pouvoirs publics. L'argent récolté leur sert en partie à œuvrer à la préservation de leur langue et de leurs traditions : financement de chaires universitaires pour enseigner des langues vernaculaires, embauche de linguistes pour perpétuer la culture orale, etc. Les *Chukchansi Indians*, dans la Sierra Nevada, ont ainsi prévu de verser un million de dollars sur cinq ans à l'université d'État de Californie.

Source : quotidien *The New York Times*, 16/06/12

<http://www.nytimes.com/2012/06/17/us/chukchansi-tribe-in-california-pushes-to-preserve-language.html?pagewanted=all>

 **328.** Ces dernières années, le corps des pompiers **new yorkais** a mis en place une politique de recrutement volontariste vis-à-vis des femmes et des minorités ethniques ou « raciales ». Au printemps 2012, sur les quelque 42 000 candidats au concours, environ 19 000 n'étaient pas « blancs » et près de 2 000 étaient des femmes. Ces chiffres ont doublé en cinq ans. Il y a aujourd'hui à New York approximativement 10 000 pompiers, mais seuls 6 % appartiennent à la minorité latino, 3 % sont des Afro-Américains, et 1 % des Asiatiques ou d'origine asiatique. On compte à peine vingt-huit femmes. Il faut dire que la ville de New York et le *Fire Department* ont, en 2007 (date du dernier concours), été poursuivis pour discrimination à l'embauche : selon le ministère de la Justice, l'épreuve écrite favorisait les Blancs d'origine européenne (plus habitués aux tests de ce type que les autres groupes « raciaux » ou ethniques).

Source : quotidien *The New York Times*, 09/05/12

<http://www.nytimes.com/2012/05/09/nyregion/new-york-fire-department-gains-minority-and-female-applicants.html>

 **329.** Les agents de police en **Norvège** peuvent, depuis 2006, porter des couvre-chefs religieux (turban, voile, kippa). Depuis juillet 2012, cette autorisation concerne aussi les militaires en uniforme.

Source : site d'information *The Local, Norway's news in English*, 29/08/12

<http://www.thelocal.no/page/view/norwegian-army-allows-turbans-hijabs-and-kippahs>

 **330.** La ville-État de **Hambourg** vient de signer un accord avec les associations représentantes des musulmans qui, pour le maire, devrait contribuer à offrir à ces derniers une meilleure place dans la société. Les jours de fête de l'islam sont reconnus : trois jours par an sont ainsi accordés aux musulmans qui pourront, sans avoir à se justifier, chômer ou dispenser leurs enfants d'école. Un droit à l'enseignement de l'islam dans les écoles publiques est également reconnu, même si la mise en œuvre concrète devrait être plus délicate et commencera par une expérimentation étalée sur cinq ans. En contrepartie, l'accord prévoit l'acceptation des règles de l'État de droit allemand, en particulier l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Source^o: quotidien *Le Figaro*, 20/08/12

<http://www.lefigaro.fr/international/2012/08/19/01003-20120819ARTFIG00194-hambourg-reconnait-les-jours-feries-musulmans.php>

 **331.** La Banque du **Canada**, qui voulait faire figurer sur son billet de cent dollars l'image d'une chercheuse asiatique, a renoncé à cette initiative, suite aux critiques d'un panel de citoyens. Lors de l'examen du projet de billet par des groupes de discussion, certains participants ont jugé que la jeune femme « semblait représenter un groupe ethnique particulier », alors que la banque centrale évite, par principe, de représenter un groupe ethnique spécifique. Cette initiative a été perçue positivement par certains membres de l'institution comme un reflet du multiculturalisme, alors que d'autres ont estimé qu'elle renforçait l'image stéréotypée des Asiatiques, bons en mathématique et en science. Le Conseil national des Canadiens chinois a, pour sa part, déploré que la Banque ait « cédé face à une réaction raciste » en retirant les billets.

Source : quotidien *Le Monde*, 20/08/12

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/08/20/image-pas-dasiatique-sur-les-dollars-canadiens/>



332. Plusieurs écoles multiethniques ont été créées en mars 2012 en **Corée du Sud**. Parmi elles, l'école de « *Global Sarrang* » à Séoul est la première école élémentaire privée pour des enfants d'origines ethniques différentes. À la différence des autres écoles élémentaires, les Coréens y sont minoritaires. Le jour de la rentrée, les élèves sont venus, vêtus d'habits traditionnels pour mettre en avant leur héritage culturel. À Séoul, un lycée multiculturel a aussi ouvert ses portes accueillant 48 étudiants en provenance de six pays, notamment le Vietnam et la Mongolie. Des experts ont déploré cette initiative qui, selon eux, risque de renforcer les cloisonnements entre enfants d'origines diverses.

Source : site d'information *Korea Herald*, 04/03/12
<http://view.koreaherald.com/kh/view.php?ud=20120304000099&cpv=0>



333. Aux **États-Unis**, en particulier à New York, les bibliothèques de quartier, y compris publiques (à l'instar des écoles), voient leur catalogue d'ouvrages non anglophones s'accroître en raison de la diversité ethnique et linguistique croissante de la population. Les principaux éditeurs misent eux aussi sur la publication de livres dans plusieurs langues (parmi les plus concernées : l'espagnol, le chinois et le coréen).

Source : quotidien *The New York Times*, 02/01/12
<http://www.nytimes.com/2012/01/03/nyregion/queens-libraries-serve-59-languages.html?scp=1&sq=queens%20libraries%20speak&st=cse>



334. Aux **États-Unis**, les étudiants musulmans étrangers choisissent en priorité les universités catholiques. La peur de la stigmatisation, notamment pour celles qui portent le voile, voire le niqab ; la perspective d'une cohabitation avec d'autres étudiants croyants et pratiquants, même dans une autre religion, censés être plus tolérants ; la souplesse de l'administration pour les fêtes et la pratique religieuses ; la non-mixité des bâtiments regroupant les chambres ; l'absence d'alcool et la rigueur morale sont leurs principales motivations. Leur nombre aurait doublé en dix ans (celui des filles aurait même triplé). De leur côté, les responsables de ces universités disent ne pas particulièrement privilégier le recrutement d'étudiants musulmans. Cette dynamique relative de repli communautaire pose question dans un pays où l'islamophobie monte en puissance depuis quelques années.

Source : quotidien *The New York Times*, 02/09/12
<http://www.nytimes.com/2012/09/03/education/muslims-enroll-at-catholic-colleges-in-growing-numbers.html>

 **335.** Aux **États-Unis**, depuis novembre 2011, les ministères fédéraux de la Justice et de l'Éducation contraignent les universités à faire des efforts en matière de diversité « raciale » et ethnique dans le recrutement de leurs étudiants. Si l'administration Bush – notamment *via* des directives gouvernementales, mais aussi plusieurs décisions de la Cour suprême – avait largement freiné le processus, le volontarisme de l'administration Obama vise à permettre aux minorités défavorisées d'avoir davantage accès aux études supérieures. Ainsi, en remplacement d'un document diffusé en 2008 qui mettait en garde les établissements scolaires contre la prise en considération du critère « racial », le nouveau cahier des charges qui leur a été envoyé insiste notamment sur l'octroi de bourses aux élèves issues de lycées choisis pour leur composition « raciale » et ethnique (comprendre : lycées dotés d'un nombre élevé d'adolescents issus des minorités noire et hispanique). Le nouveau texte comporte par exemple la phrase suivante : « Les établissements d'enseignement supérieur peuvent volontairement prendre en compte le critère racial pour satisfaire à leur obligation de promouvoir la diversité ». Il s'agit, pour le gouvernement fédéral, de faciliter l'interprétation des textes en matière de discrimination positive par les universités : celle-ci était en effet difficile depuis 2008.

Source : quotidien *The New York Times*, 02/12/11

[http://www.nytimes.com/2011/12/03/education/us-urges-campus-creativity-to-gain-diversity.html?sq=creativity by colleges to gain diversity&st=cse&adxnnl=1&scp=1&adxnnlx=1328271595-iILbDK9PqjZNOgLfBx5mw](http://www.nytimes.com/2011/12/03/education/us-urges-campus-creativity-to-gain-diversity.html?sq=creativity%20by%20colleges%20to%20gain%20diversity&st=cse&adxnnl=1&scp=1&adxnnlx=1328271595-iILbDK9PqjZNOgLfBx5mw)

 **336.** Le gouvernement **israélien** pourrait réduire les subventions aux écoles religieuses ultra-orthodoxes (*haredi*) dont les enseignements ne permettent pas de préparer convenablement les élèves aux tests nationaux (*meitzav*), portant sur quatre disciplines-clés (sciences, hébreu, mathématiques et anglais). Cela fait suite à une pétition déposée devant la Haute Cour de Justice en 2007 qui demandait que toutes les écoles délivrent les enseignements fondamentaux et soient dûment inspectées à cet effet. Le ministre de l'Éducation a indiqué être en pourparlers avec les écoles religieuses et discuterait de scénarios où elles seraient évaluées *via* des tests partiels.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 17/07/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=277161#>

 **337.** En **Israël**, de nouvelles propositions ont été faites pour enrôler davantage d'ultra-orthodoxes dans le service militaire et les périodes de réserve qui seraient combinées avec l'étude de la *Torah*. Cela permettrait de dégager des économies substantielles pour l'armée (il est moins coûteux d'enrôler des jeunes gens que des chargés de famille qui reçoivent une compensation). En échange, l'État pourrait allouer davantage de prestations à ces volontaires, telles que des économies d'impôts et de la formation. Il s'agirait de renforcer le pacte républicain à partir d'un meilleur équilibre des droits et des devoirs au sein de la nation. Ces propositions s'inscrivent dans un vif débat sur l'opportunité de contraindre tous les citoyens, y compris les minorités arabes et ultra-orthodoxes juives aujourd'hui exemptées, à s'enrôler soit dans le service militaire, soit dans un service civil, par exemple par le biais de sanctions financières. Certains partis politiques sont partisans d'une telle réforme au nom d'une égalité citoyenne. Le Premier ministre s'y oppose.

Sources : quotidien *The Jerusalem Post*, 11/06/12 et 02/07/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=273387>

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=275919#>

 **338.** Les jeunes gens (ou *olim*) qui font leur *aliya* bénéficient aujourd'hui d'un accès gratuit à l'enseignement supérieur en **Israël**. Entre 6 500 et 7 000 étudiants immigrants voient ainsi leurs études financées chaque année par la *Student Authority*, elle-même financée par le ministère de l'Intégration et la *Jewish Agency*. Or celle-ci souhaite se désengager de cette action pour se concentrer sur les projets à destination de la diaspora venant effectuer de plus courts séjours en Israël. Des négociations sont en cours avec le ministère des Finances, sachant que ce « droit à l'enseignement supérieur » des *olim* était jusqu'ici au cœur de l'intégration des immigrants.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 01/07/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=275903#>

 **339.** La ville de Gatineau vient de publier un guide en seize points pour faciliter l'intégration des nouveaux immigrants. On peut y lire qu'il est interdit de tuer quelqu'un au **Canada**, plus spécifiquement pour des raisons d'honneur. On conseille aussi aux nouveaux arrivants de faire attention aux odeurs parfois « fortes » de ce qu'ils cuisinent, ce qui peut déranger leurs voisins. On insiste également sur le fait qu'il est interdit de maltraiter ses enfants. Ce guide a suscité de vives réactions, plusieurs observateurs le qualifiant d'infantilisant et de stéréotypant.

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 05/12/11
<http://www.theglobeandmail.com/news/politics/gatineaus-values-guide-for-immigrants-stirs-controversy/article2259694/>

 **340.** L'anglais est considéré comme l'une des ressources ayant permis à l'**Inde** de se propulser au rang de superpuissance économique. La classe moyenne et supérieure indienne maîtrise en effet cette langue. Si le hindi est officiellement la langue nationale, utilisée en politique, dans le commerce et la communication, au quotidien c'est pourtant bien la langue anglaise qui joue ce rôle dans un pays qui compte vingt-deux langues officielles. Selon des linguistes, l'anglais pourrait menacer les langues officielles indiennes. Cette situation présente des avantages et des inconvénients : d'un côté, l'anglais permettrait à l'Inde de se distinguer de la Chine dans la compétition internationale, comme le rappelle le rédacteur en chef de *The Economist*, Bill Emmott. De l'autre, l'histoire de l'Inde depuis l'Indépendance, en 1947, révèle que toute ombre portée sur les langues indiennes comporte un risque de divisions et de réactions violentes.

Source : site de la BBC, 29/11/11
<http://www.bbc.co.uk/news/world-asia-15635553>

 **341.** Le ministre **suédois** de l'intégration, Erik Ullenhag, a lancé une enquête pour étudier ce qui fait la citoyenneté suédoise, dans l'espoir de trouver des moyens de renforcer ses valeurs et d'en faire un véritable outil d'intégration. Selon lui, la citoyenneté ne doit pas en effet être seulement synonyme de droits civiques, elle doit également symboliser l'adhésion à un projet commun, à des valeurs communes. Les résultats de l'enquête sont attendus pour avril 2013.

Source : quotidien *The Local*, 16/01/12
<http://www.thelocal.se/38522/20120116/>

 **342.** La **Finlande** fait un pas supplémentaire vers l'intégration des immigrés, en proposant depuis l'automne 2012 des sessions d'apprentissage du processus décisionnel dans les municipalités finlandaises. Une manière d'encourager le civisme des immigrés, qui s'avère jouer un rôle clé dans leur intégration. Le projet, appelé SOLID, vise aussi à augmenter la participation électorale des immigrés, qui reste faible comparée aux nationaux. Moins d'1/5^e des immigrés votent en Finlande, contre 60 % en Suède et en Norvège.

Source : site d'information *Yle*, 31/07/12

http://yle.fi/uutiset/project_aims_to_spark_immigrant_interest_in_local_elections/6237550

 **343.** Suite à une étude publiée en 2010 qui déplore que plusieurs services de police du **Canada** suppriment les données relatives aux caractéristiques « ethniques » des populations avec lesquelles ils sont en contact, lorsqu'ils rendent leur rapport annuel au gouvernement fédéral, certaines municipalités réagissent. Le ministère fédéral de la Justice considère en effet que la collecte de ces données est utile au bon développement de ces services. Pour les chercheurs, ces données sont primordiales, entre autres parce que les policiers doivent délivrer un service équitable et que, sans elles, il est impossible d'évaluer l'atteinte de cet objectif. Les services de police supprimeraient ces références parce qu'ils craignent pour leur image. En conséquence, certaines villes adoptent des législations contraignantes afin d'obtenir ces statistiques.

Sources : article « Revisiting the Collection of Justice Statistics by Race in Canada », *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 25, n° 1, 2010, et quotidien *National Post*, 01/01/12

<http://news.nationalpost.com/2012/02/01/police-routinely-suppress-racial-data-in-canada-study-says/>

 **344.** Un *think tank* **israélien** (*Israel Democracy Institute*) a rendu public un rapport sur l'émergence d'une classe moyenne aspirant à des styles de vie plus diversifiés parmi les ultra-orthodoxes (*haredim*). En particulier, les jeunes générations souhaitent travailler et s'intégrer à la société environnante et pas seulement étudier dans les *yeshiva*. Toutefois, ils travaillent dur pour maintenir une appartenance à ces deux mondes. Le rapport met en garde contre des réformes coercitives qui viseraient à accélérer ce mouvement et seraient, selon les experts, contre-productives, alors qu'un mouvement « naturel » est en marche (augmentation significative du nombre d'ultra-orthodoxes entreprenant des études supérieures...). Pour les auteurs du rapport, le changement en cours tient en partie à Internet et aux réseaux sociaux. L'accès à Internet a en effet ouvert ces communautés à d'autres représentations. Il a également contribué à affaiblir les rapports d'autorité prévalant dans les communautés *haredim*, au moment où le renouvellement des figures dirigeantes se pose.

Source : quotidien *The Jerusalem post* 10/02/12

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=257082>

 **345.** En **Israël**, 65 % des *haredim* (mouvement ultra-orthodoxe) en âge de travailler ne travaillent pas. Ils préfèrent généralement se consacrer à l'étude des textes et vivent des aides sociales ou des revenus de leurs épouses. C'est un problème récent qui ne touchait que 20 % des *haredim* dans les années 1970, qui n'est pas lié à un risque chômage et qui ne concerne pas les ultra-orthodoxes juifs vivant hors d'Israël. Or les *haredim*, autrefois très minoritaires, représentent maintenant 10 % de la population en Israël, ce qui, compte-tenu de leur faible participation au marché du travail, pose un problème économique et social important. Toutefois, les *haredim* s'ouvrent graduellement à un changement de mentalité. L'insertion sur le marché du travail reste néanmoins difficile car ils ont peu reçu d'instruction en sciences ou en anglais. Le Technion, l'université israélienne spécialisée dans les technologies, a mis en place un programme d'éducation rapide en maths, physique et anglais qui leur est destiné. La mise à niveau scolaire et l'apprentissage des codes sociaux « modernes » semblent assez rapides. Cependant, le temps de travail et la mixité demeurent des barrières à l'entrée dans la vie professionnelle.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 17/01/12
<http://www.jpost.com/VideoArticles/Video/Article.aspx?id=254039>

 **346.** À Vantaa, en **Finlande**, les services municipaux organisent des cours de natation pour les musulmans, cours qui se déroulent derrière des rideaux. Le but : faciliter l'intégration. En effet, le fait de savoir nager ferait partie intégrante de l'identité finlandaise. Certains Finlandais font tout de même remarquer qu'en agissant ainsi, on a plutôt tendance à séparer les cultures. Or le rapport à la nudité des musulmans est assez éloigné de celui des Finlandais, inventeurs du sauna.

Source : site d'information *Helsingin Sanomat*, 31/01/12
<http://www.hs.fi/english/article/Muslims+in+Vantaa+to+be+given+swimming+lessons+behind+closed+curtains+/1135270122837>

 **347.** En **Suisse**, les émigrés dont l'intégration est difficile utilisent très peu les crèches et les garderies d'enfants, selon une étude de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). Or, de plus en plus d'experts préconisent une stratégie d'investissement social dans laquelle les crèches joueraient un rôle majeur. Outre qu'elles permettent aux familles d'avoir deux revenus, elles ont en effet l'avantage de réduire les écarts au niveau des compétences cognitives et linguistiques entre les enfants venant de différents milieux sociaux. Face à ces constats, le canton de Bâle-Ville a décidé de rendre obligatoires deux demi-journées de crèche par semaine pour les enfants de trois ans dont les connaissances en allemand sont insuffisantes (l'école maternelle commençant à quatre ans).

Source : quotidien *La Tribune de Genève*, 29/01/12

 **348.** En **Belgique**, le ministre flamand des Affaires intérieures a fait appel à la Fondation Roi Baudouin pour établir un « kit de pré-parcours d'intégration », destiné aux candidats à l'immigration avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine pour rejoindre la Flandre. Ce kit comprend une brochure, un DVD déclinant une série de témoignages d'immigrés, un dictionnaire et une liste des papiers nécessaires à l'immigration. Si l'initiative a été saluée par tous, le contenu de la brochure est sujet à polémique, car jugé caricatural et infantilisant. Il y est notamment précisé que les Flamands aspirent au silence après vingt-deux heures, n'apprécient pas les visites impromptues et accordent beaucoup d'importance à la ponctualité. On apprend aussi que les Flamands ne vivent pas dans la rue mais à la maison, ne cohabitent pas avec leurs enfants adultes et que, dans la majorité des couples, les deux partenaires travaillent pour subvenir à leurs besoins.

Source : quotidien *La Libre*, 11/05/12

Lire la brochure : <http://www.migreren.inburgering.be/sites/default/files/BOEKJE%20FR.pdf>

 **349.** Le ministre fédéral **allemand** de la Défense a signé la Charte de la diversité, souhaitant que la *Bundeswehr* (l'armée) renforce son rôle de moteur d'intégration en s'ouvrant davantage aux personnes issues de l'immigration. En 2009, plus de 12 % des soldats de la *Bundeswehr* étaient issus de l'immigration, selon une étude réalisée par son Institut de sociologie puisque l'administration militaire ne dispose pas elle-même de telles données, auprès d'un échantillon représentatif, la nationalité allemande étant requise pour intégrer l'armée. Cette étude montre également que la diversité a ses limites : les personnes issues de l'immigration restent très rares au sommet de la pyramide, parmi les hauts gradés. Pour que la *Bundeswehr* joue un véritable rôle d'intégration alors que le service militaire obligatoire n'existe plus outre-Rhin, il lui faudrait davantage de « soldats modèles », susceptibles de montrer que faire une carrière dans l'armée est possible pour les jeunes issus de l'immigration.

Source : site d'information *Cidal*, 29/05/12

http://www.cidal.diplo.de/Vertretung/cidal/fr/___pr/actualites/nq/2012-05/2012-05-29-bundeswehr-pm.html?archive=2069408

 **350.** Le gouvernement **suédois** a fait un pas en avant vers les demandeurs d'asile, en leur autorisant désormais de vivre et de travailler en dehors des centres de réfugiés après six mois de séjour, à condition qu'ils acceptent de coopérer avec les autorités et qu'ils ne s'opposent pas à leur retour dans leur pays d'origine dans le cas où leur demande d'asile serait refusée. Cette mesure devrait assurer une meilleure intégration des demandeurs d'asile mais aussi, le cas échéant, améliorer les conditions de leur retour au pays qui s'avère généralement difficile, autant financièrement que diplomatiquement. La mesure prévoit un contrôle des employeurs qui devront s'engager à respecter un minimum de règles quant à l'embauche d'un demandeur d'asile, pour éviter que ce dernier ne soit exploité. Cette avancée reste cependant parcellaire, selon certains, qui considèrent que ces nouvelles mesures devraient s'appliquer à tous les demandeurs d'asile, sans exception. Certains réfugiés ne sont en effet pas en mesure d'accepter un retour dans leur pays.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 14/06/12

<http://www.cphpost.dk/news/national/cooperative-asylum-seekers-be-granted-more-rights>

 **351.** Le parti conservateur **norvégien** souhaite que l'on construise des prisons destinées aux seuls délinquants étrangers. Arguant que les conditions de détention en Norvège sont particulièrement clémentes, le parti souhaite tout d'abord que l'on dépense le moins possible pour des personnes qui ont vocation à quitter le territoire au plus vite, ce qui implique que ces établissements ne proposent pas tous les services, éducatifs notamment, d'ordinaire présents dans les prisons norvégiennes. Il estime également que l'on éviterait ainsi que les délinquants norvégiens soient en contact avec des individus qui peuvent appartenir à des réseaux criminels internationaux.

Source : site d'information *The Local, Norway's news in English*, 18/09/12
<http://www.thelocal.no/page/view/norway-needs-separate-jails-for-foreigners>

 **352.** À **New York**, dans certains quartiers où la population juive est importante, les ascenseurs fonctionnent tout seuls le jour du Shabbat : arrêt automatique à chaque étage, etc. Le problème est que les cohabitants non juifs de ces bâtiments, publics ou privés, sont parfois mécontents parce que le trafic de ces « *Shabbos elevators* » en est ralenti (surtout s'ils sont situés dans un gratte-ciel...). En conséquence, d'autres types de machines ont été installées : comme elles ne s'arrêtent qu'aux étages préalablement programmés, elles sont plus rapides. Certains agents immobiliers ne communiquent pas sur ce type d'ascenseurs, craignant d'être poursuivis en justice pour violation de la loi *Fair Housing Act*, qui interdit la discrimination contre les acheteurs et les locataires d'appartements fondée sur la « race », la religion, le handicap ou le fait d'avoir des enfants.

Source : quotidien *The New York Times*, 05/03/12
<http://www.nytimes.com/2012/03/06/nyregion/on-jewish-sabbath-elevators-that-do-all-the-work.html?scp=1&sq=for%20jewish%20sabbath&st=cse>

 **353.** En **Belgique**, la Constitution stipule que « les écoles supervisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle ». En 2012, le cours de religion catholique était de loin l'enseignement le plus suivi, puisqu'il rassemblait 69 % des élèves, suivi du cours de morale, avec 22 %, et du cours de religion musulmane, avec 7,5 %. Ces différents cours étant compliqués à mettre en œuvre, en raison de l'organisation des horaires qu'ils nécessitent, de leur surcoût financier, mais aussi d'une certaine inadéquation à la réalité contemporaine ; la révision de l'organisation des cours de religion et de morale est à l'agenda politique. Un projet de tronc commun à tous les cours dits philosophiques pourrait voir le jour prochainement.

Source : quotidien *La Libre*, 09/07/12
<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/748614/frequentation-en-baisse-des-cours-de-religion-catholique.html>

 **354.** Le Tribunal fédéral (TF) **suisse** a confirmé des amendes d'un montant total de 1 400 francs infligées à des parents musulmans qui avaient refusé que leurs deux filles suivent les cours obligatoires de natation. Le TF a rappelé qu'il avait modifié sa jurisprudence trois ans auparavant, considérant que l'obligation de participer à des cours de natation mixtes ne constituait pas une atteinte inadmissible à la liberté religieuse. En 1993, le TF avait rendu une jurisprudence totalement différente, en acceptant le recours d'un père de famille qui s'était opposé à ce que sa fille porte un maillot de bain en présence de ses camarades de sexe masculin.

Source : site d'information *Swissinfo.ch*, 26/03/12

 **355.** La Cour suprême du **Canada** a jugé que le cours d'éthique et de religion qui fait partie du programme scolaire des écoles québécoises depuis 2008 ne va pas à l'encontre de la liberté religieuse des étudiants. Des parents demandaient en effet à ce que leurs enfants n'aient pas à suivre ce cours obligatoire. Pour la Cour, il ne s'agit pas « d'endoctrinement », mais d'une simple présentation visant à ce que les élèves comprennent mieux les différentes religions et leur histoire.

Source : quotidien *MaCleans*, 17/02/12

<http://www2.macleans.ca/2012/02/17/quebecs-ethics-and-religion-course-does-not-violate-charter-supreme-court/>

 **356.** Afin de ne pas « heurter les sensibilités » religieuses, une directive diffusée par Service **Canada**, principal point de services du gouvernement fédéral, interdit toutes les décorations de Noël dans ses locaux ouverts au public. Les décorations sont seulement permises dans les sections réservées aux employés.

Source : quotidien *La Presse*, 02/12/11

http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201112/01/01-4473726-pas-de-decorations-de-noel-chez-service-canada.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_manchettes_231_accueil_POS1

 **357.** Une décision a fait du bruit au **Québec** : un professeur de chant dans une école primaire a décidé de censurer la fin d'une chanson d'Edith Piaf dans le cadre de la préparation d'un spectacle de fin d'année. L'enseignant a ainsi supprimé la dernière phrase de *L'Hymne à l'amour*, « Dieu réunit ceux qui s'aiment », au prétexte de préserver un contexte laïque.

Source : quotidien *La Presse*, 15/02/12

http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201202/15/01-4496354-une-chanson-edith-piaf-censuree-dans-une-ecole-de-sorel-tracy.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_manchettes_231_accueil_POS2

 **358.** Les autorités du très protestant canton de Neuchâtel, en **Suisse**, veulent abroger l'interdiction de danser les jours de fêtes religieuses : actuellement, les discothèques doivent rester closes sept jours par an, soit le dimanche des Rameaux, le Vendredi Saint, le dimanche de Pâques, l'Ascension, le dimanche de Pentecôte, celui du Jeûne fédéral et le jour de Noël. Le Conseil d'État vient d'envoyer une lettre aux communes pour les consulter sur le sujet, en stipulant que « les danses publiques ne sauraient être considérées comme irrespectueuses envers les religions. Les interdire lors de toutes les fêtes chrétiennes principales n'a plus de sens ». Le Conseil d'État propose néanmoins de maintenir l'interdiction pour le Vendredi Saint, car ce n'est pas un jour de fête mais de commémoration, ainsi que pour Noël, pour ne pas amplifier la banalisation commerciale de cette fête familiale. Si Neuchâtel reste le dernier canton romand à fermer ses discothèques pour des raisons religieuses, d'autres connaissent aussi des interdits à connotation sacrée. Le Jura (suisse), par exemple, proscrit les manifestations sportives et musicales, les jeux de quilles et les jeux d'argent, les jours de grandes célébrations religieuses.

Source : quotidien *Le Matin*, 29/11/11

III.3. Les droits des homosexuels et des transsexuels

Marie-Cécile Naves, chargée de mission
département Questions sociales

L'homosexualité, féminine et surtout masculine, reste tabou dans certains États ou dans certaines régions. Elle est même encore considérée comme un crime dans bon nombre de parties du monde.

Dans les pays occidentaux et émergents, des discriminations persistent, alimentées par les préjugés, les traditions et la morale religieuse. Les adultes y sont confrontés dans leur vie professionnelle et personnelle, mais il en est de même des enfants et des adolescents dont l'orientation sexuelle – réelle ou supposée –, peut occasionner des rejets, plus ou moins violents, y compris de la part de la famille, de l'institution scolaire ou d'organismes associatifs. Par exemple, la croyance en un processus de « rééducation » à l'hétérosexualité, par le biais notamment de « thérapies », peut être destructrice pour de nombreux jeunes sur le plan psychologique. Par ailleurs, des stéréotypes qui présentent des points communs avec le sexisme ou le racisme sont encore véhiculés par une partie de l'industrie médiatique et du divertissement.

Le cadre légal n'est pas toujours adapté pour y faire face, soit parce qu'il existe des vides juridiques, soit parce que le principe de subsidiarité prévaut dans un même pays entre le niveau national et le niveau local.

Néanmoins, des évolutions ont vu le jour depuis les années 1980 ou beaucoup plus récemment, en matière de tolérance, de dépénalisation et de lutte contre les violences, ou d'octroi de droits civils (droit au mariage civil – voire religieux –) pour aligner les droits des couples homosexuels et hétérosexuels. L'union et la filiation (procréation médicalement assistée, adoption) pour tous ne sont cependant pas sans susciter quelques oppositions.

Par ailleurs, à la question de la liberté, pour chacun, de son orientation sexuelle s'ajoute celle de choisir son genre qui est posée par les transsexuels, ce qui interroge, plus largement, le principe d'assignation de genre par les institutions.

 **359.** En **Belgique**, le viol d'un étudiant de la *Hoogeschool Universiteit Brussel (HUB)*, alors qu'il était déguisé en femme pour un bizutage, a conduit la direction de l'établissement à demander aux étudiants masculins d'éviter de se déguiser en femme. Cette communication a provoqué de vives réactions, notamment de la part du secrétaire d'État bruxellois à l'Égalité des chances. Ce dernier a estimé que, ce faisant, l'université envoyait un mauvais signal car il pouvait être interprété comme une manière implicite de concéder que le viol est lié à une responsabilité de la victime. En outre, une telle initiative constituait à ses yeux une insulte à l'égard des femmes, des transsexuels et des travestis.

Source : quotidien *Le Soir*, 24/11/12

<http://www.lesoir.be/126350/article/actualite/belgique/2012-11-24/harc%C3%A8lement-rue-sexisme-bient%C3%B4t-inscrit-dans-loi>

 **360.** Le débat sur l'homosexualité est relancé en **Inde**. En juillet 2009, la Haute Cour de Delhi avait rendu obsolète une loi datant de l'ère coloniale qui criminalisait les relations homosexuelles entre adultes consentants et prévoyait jusqu'à dix ans de prison pour les personnes reconnues coupables d'actes « contre nature ». Pourtant, en février 2012, les juges de la Cour suprême ont relancé le débat sur l'homosexualité en demandant aux groupes concernés, y compris les organisations politiques et religieuses, de présenter leurs arguments respectifs. Un avocat, membre du ministère indien de l'Intérieur, a déclaré devant la Cour suprême que l'homosexualité est « immorale, contre l'ordre social » et qu'elle constitue la « principale source de transmission de maladies comme le sida ». La Cour suprême a pour mission de trancher sur la décriminalisation des « relations sexuelles homosexuelles ».

Source : site d'information *Aujourd'hui l'Inde*, 23/02/12

<http://inde.aujourdhuilemonde.com/le-debat-sur-l%E2%80%99homosexualite-est-relance-en-inde>

 **361.** Des centaines de défenseurs des droits des homosexuels ont défilé le 25 novembre 2012 dans les rues de New Delhi pour réclamer au gouvernement **indien** le droit de vivre dans la dignité. En effet, trois ans après la décision de la Haute Cour de Delhi de dépénaliser l'homosexualité, les militants estiment que les homosexuels n'ont toujours pas de place dans la société indienne. Les manifestants ont agité des drapeaux arc-en-ciel pour demander au gouvernement d'abolir toute discrimination dans les écoles, sur le lieu de travail et dans les espaces privés comme publics. Beaucoup de manifestants s'étaient couvert la tête ou portaient des masques pour ne pas être reconnus par leur famille ou leurs proches qui ignorent tout de leur orientation sexuelle.

Source : quotidien *Times of India*, 25/11/12

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-11-25/delhi/35347628_1_gay-rights-gay-issues-gay-marriage

 **362.** En **Suisse** comme ailleurs, les homosexuels souffrent de manifestations d'hostilité dès le préau de l'école primaire. L'homophobie s'y traduit par des réactions de rejet, de stigmatisation, d'exclusion ou par des agressions verbales ou physiques à l'encontre des jeunes homosexuels ou des élèves en questionnement sur leur orientation sexuelle. Les conséquences sanitaires de ces actes sont massives : parmi les jeunes homosexuels, on compte deux fois plus de dépressions et quatre à cinq fois plus de tentatives de suicide. Les cantons de Genève et de Vaud ont décidé d'unir leurs ressources pour créer des « réseaux d'alliés » dans les établissements, à savoir des personnes formées pour aider les jeunes victimes d'homophobie. De plus, un site Internet permettant de conseiller jeunes, parents et enseignants (www.mosaic-info.ch) a été développé et une exposition itinérante, composée d'œuvres contre l'homophobie qui a gagné un concours réservé aux jeunes, est à la disposition des établissements du secondaire.

Source : site d'information *Les quotidiennes*, 03/09/12
<http://www.lesquotidiennes.com/node/1639071>

 **363.** À l'initiative d'une association militant en faveur des droits civiques, 2 500 écoles à travers les **États-Unis** participent, le 30 octobre de chaque année, à la journée « *Mix It Up at Lunch Day* ». Son principe est le suivant : les enfants sont invités à passer du temps avec un camarade « auquel ils n'auraient jamais adressé la parole » en temps normal. En 2012, l'*American Family Association*, un organisme évangéliste conservateur qui milite contre la « sécularisation de l'Amérique », a reproché au programme d'encourager l'homosexualité, plus exactement de promouvoir, aux yeux de tous, le « mode de vie homosexuel ». Il serait par ailleurs la manifestation d'une intolérance contre les chrétiens (lesquels refuseraient la banalisation de l'homosexualité). Or le programme « *Mix It Up at Lunch Day* » affiche son souhait de combattre toutes les formes de harcèlement et d'ostracisme scolaires. Cette polémique se joue sur fond de rivalité idéologique et d'influence entre les deux associations, et de cristallisation, outre-Atlantique, d'une partie de l'opinion sur la question homosexuelle et, plus largement, sur la perte des repères traditionnels.

Source : quotidien *The New York Times*, 14/10/12
<http://www.nytimes.com/2012/10/15/us/seeing-a-homosexual-agenda-christian-group-protests-an-anti-bullying-program.html>

 **364.** Le maire de **Londres** vient d'interdire la diffusion d'une campagne publicitaire sur les bus de sa ville. Cette campagne, financée par une association chrétienne prônant les thérapies « réparatrices » pour les chrétiens gays, devait mettre en avant le slogan : « *Not gay! Ex-gay, post-gay and proud. Get over it!* ». L'association avait reçu le soutien d'organisation comme *Anglican Mainstream*, qui compare l'homosexualité à l'alcoolisme. Le maire, Boris Johnson, s'est indigné en rappelant que Londres est parmi les villes les plus tolérantes du monde. Il entend donc être « intolérant vis-à-vis de l'intolérance ». De telles campagnes de publicité sur les bus des villes sont parfois autorisées aux États-Unis ou au Canada, comme à Toronto où l'*Islamic Infocentre* a récemment diffusé le slogan « *There is no God but Allah and Muhammad is His Messenger* ».

Source : site d'information *Globe and Mail Blog*, 12/04/12
www.theglobeandmail.com/life/the-hot-button/bus-warfare-uk-christian-group-uses-ads-to-preach-for-gay-therapy/article2400493/

 **365.** Aux **États-Unis**, une polémique a éclaté en raison du refus récemment réitéré, de la part de *Boy Scouts of America* (BSA), d'accepter au sein de son personnel des homosexuels ayant fait leur *coming out*. En juin 2000, la Cour suprême avait validé ce choix, allant à l'encontre de la décision rendue en 1999 par la Cour suprême du New Jersey, au nom de la loi anti-discrimination de l'État, en faveur d'un employé qui avait été renvoyé. La Haute juridiction avait alors considéré que la question n'était pas que BSA réprouve ou non, par principe l'homosexualité, mais que l'organisation avait le droit de refuser des membres dont le mode de vie affiché allait à l'encontre de l'« *expressive message* » de celle-ci, en vertu du premier amendement de la Constitution américaine. En d'autres termes, avoir un employé ou un dirigeant ouvertement gay signifierait que les boy scouts approuvent publiquement l'homosexualité, qu'ils la reconnaissent comme légitime ; or on ne doit pas pouvoir les y obliger. Les associations de défense des droits des homosexuels dénoncent le message selon eux très négatif envoyé à la jeunesse : « Le harcèlement scolaire n'en sera que favorisé », ont-ils déploré.

Sources : quotidien *The New York Times*, 17/06/12 et 25/06/00

http://www.nytimes.com/2012/07/18/us/boy-scouts-reaffirm-ban-on-gay-members.html?_r=1

<http://www.nytimes.com/2000/06/29/us/supreme-court-new-jersey-case-supreme-court-backs-boy-scouts-ban-gays-membership.html?pagewanted=all&src=pm>

 **366.** En septembre 2012, la **Californie** interdisait, par la loi, les thérapies de « rééducation contre l'homosexualité » visant les mineurs. Celles-ci tentaient notamment de persuader les « patients » qu'ils avaient subi un traumatisme important dans leur enfance (un viol, etc.), qu'ils avaient refoulé. Cette interdiction, qui constitue une première aux États-Unis, est un succès pour les associations gay qui la demandaient depuis longtemps. Selon elles, beaucoup de jeunes tombaient en dépression, voire se suicidaient après avoir suivi de tels programmes sur l'insistance de leur famille. Le texte de loi se veut précis en évoquant à leur sujet une volonté de « changer les comportements ou les manifestations genrées, et d'éliminer ou de réduire l'attraction sexuelle ou les sentiments envers une personne de même sexe ». La loi a reçu le soutien de nombreuses associations de médecins et de psychologues. Les défenseurs de ces « thérapies » estiment pour leur part que les jeunes gays souhaitant être « rééduqués » seront pénalisés et que la loi californienne ne s'appuie pas sur des arguments scientifiques (et pour cause !), mais sur une idéologie.

Source : quotidien *The New York Times*, 30/09/12

<http://www.nytimes.com/2012/10/01/us/california-bans-therapies-to-cure-gay-minors.html?gwh=ECB2D98793EDF8DE2EE856F69FFACCD3>

 **367.** Afin de mieux connaître la situation réelle de l'homophobie, l'organisme « Gai écoute » du **Québec** vient de créer un registre qui répertorie les actes homophobes. Selon lui, pareil outil n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Avec ce registre anonyme et gratuit (accessible par téléphone, courriel, courrier, « clavardage » (*chat*) ou formulaire *web*), les personnes qui sont victimes ou témoins d'actes homophobes pourront les déclarer (violence physique et verbale, intimidation, harcèlement, abus, moquerie, discrimination, etc.). La compilation et l'analyse de ces données doivent permettre de mieux cerner la problématique et d'agir au niveau de la prévention.

Source : site de « Gai écoute », 18/06/12

<http://www.gai-ecoute.qc.ca/default.aspx?scheme=4221>

 **368.** Plusieurs polémiques ont éclaté au printemps 2012, notamment aux **États-Unis**, quant aux stéréotypes sexistes et homophobes contenus dans les jeux vidéo et les dessins animés. Les femmes y sont soumises et/ou très fortement sexualisées. Lorsqu'elles tiennent des rôles habituellement dévolus aux hommes (combattantes plutôt que princesses, par exemple), de nombreux internautes les qualifient de lesbiennes. Quant aux gays, ils sont eux aussi représentés de manière très caricaturale (en rose pour les hommes, etc.). Le sujet est d'autant plus problématique que les premiers spectateurs et prescripteurs sont les enfants et les adolescents, particulièrement influençables.

Sources : site d'information *Les nouvelles news*, 13/06/12, et *Pop Watch*, 24/06/12
<http://www.lesnouvellesnews.fr/index.php/cafouillage/66-sexisme-ordinaire/1961-jeux-video-stereotypes-et-trolls-sexistes>
<http://popwatch.ew.com/2012/06/24/pixar-brave-gay-merida/>

 **369.** En **Italie**, une marque de savons se porte au secours de l'homosexualité. La lutte pour l'égalité et le droit au mariage gay sont aussi l'occasion de promotion commerciale. Le 17 mai 2012 se tenait la journée mondiale contre l'homophobie et le 19 mai, les couples homosexuels et transgenres ont été invités à participer à la journée « Dis-moi oui », organisée conjointement par la marque de savons et cosmétiques *Lush* ainsi que par *FRAME*, l'association pour le droit des mineurs, des familles et la lutte contre les discriminations. L'évènement se déroulait simultanément dans plusieurs grandes villes italiennes. À Milan, le président de l'association *Arcigay* présidait la cérémonie et les couples ont reçu en cadeau de « noces » un paquet de produits *Lush*. Il suffisait pour cela de s'inscrire sur le site de la marque. Une pétition pour l'extension du droit au mariage a été lancée pour être envoyée au Parlement. Il était aussi possible d'acheter de la crème pour lutter contre l'homophobie : le secret ne résidait pas dans sa composition mais l'intégralité du montant de la vente a été reversée au projet « *Bye Bye Bulli* », visant à réduire la maltraitance contre les homosexuels à l'école.

Source : site d'information *affaritaliani.it*, 17/05/12
<http://affaritaliani.libero.it/sociale/campagna-matrimoni-gay170512.html>

 Après avoir été le premier pays à légaliser le mariage civil entre personnes homosexuelles en 1989 et à leur autoriser l'adoption en 2009, le **Danemark** continue sur sa lancée en autorisant désormais les couples de même sexe à se marier à l'église. Présentée au Parlement danois en juin 2012, la nouvelle loi a été adoptée à une large majorité, malgré l'opposition du parti chrétien démocrate qui n'a pas caché son intention de lancer une procédure de recours collectif devant la justice. Les couples homosexuels auront ainsi le loisir de faire bénir leur union par un pasteur de l'Église luthérienne d'État mais aussi d'organiser une véritable cérémonie rituelle religieuse, sous condition d'acceptation par le pasteur.

Source : quotidien *Libération*, 07/06/12
http://www.liberation.fr/monde/2012/06/07/le-danemark-autorise-le-mariage-homosexuel-a-l-eglise-d-etat_824405

 **370.** Le 11 mai 2012, un projet de loi sur l'identité sexuelle autorisant les transsexuels et les travestis à déclarer le sexe de leur choix auprès de l'administration a été adopté par le parlement **argentin**, deux ans après la légalisation du mariage homosexuel. Selon cette loi, sans précédent dans le monde, « toute personne peut demander un changement de sexe, de prénom et d'image, à partir du moment où ils ne correspondent pas au genre de cette personne tel qu'elle le perçoit ».

Source : quotidien *Le Monde*, 11/05/12
http://www.lemonde.fr/ameriques/video/2012/05/11/les-argentins-celebrent-leur-droit-a-changer-de-sexe_1700171_3222.html



371. L'université de Victoria, à l'instar de quelques autres universités **canadiennes**, vient d'installer des toilettes « neutres » en ce qui concerne le sexe de ses utilisateurs, notamment pour mieux répondre aux besoins des élèves transgenres. On explique cette nouvelle initiative par le fait que de nombreux élèves de l'université ne se définissent pas comme de sexe masculin ou féminin, ce qui leur pose un problème au moment d'utiliser les toilettes. Ces élèves sont par exemple victimes de remarques ou de commentaires désobligeants, notamment en raison de leur apparence qui les associe parfois difficilement à une identité d'homme ou de femme.

Source : quotidien *The National Post*, 11/09/12

<http://news.nationalpost.com/2012/09/11/new-gender-neutral-washrooms-at-university-of-victoria-aimed-at-transgendered-students/>



372. La justice **israélienne** a accordé le statut de mères biologiques d'un enfant à deux femmes, à l'issue d'un procès entamé par elles pour discrimination. Ces deux femmes en couple ont toutes deux participé au processus de procréation médicalement assisté : un ovule de l'une a été fécondé et inséminé à l'intérieur du corps de l'autre. Celle qui a donné naissance à l'enfant avait été initialement reconnue comme la mère légale par le ministère de l'Intérieur, tandis que l'autre femme, pourtant porteuse de la moitié du patrimoine génétique de l'enfant, aurait dû procéder à une adoption pour être reconnue comme deuxième mère. Le couple a contesté cette décision au motif que si un donneur de sperme avait réclamé un test de paternité, sa demande de reconnaissance d'une filiation biologique aurait été acceptée. La décision s'inscrit dans une interrogation plus globale sur les fondements de la filiation et de l'adoption au regard des avancées technologiques et du développement des familles homoparentales.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 06/03/12

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=260541>



373. Après dix-huit mois de délibérations, un comité d'experts a, en mai 2012, rendu publiques ses recommandations au gouvernement **israélien** pour amender le cadre législatif en matière de procréation assistée (FIV, donation de sperme et d'ovules, gestation pour autrui, etc.). Plusieurs pistes sont proposées : une banque de donation d'embryons pourrait être créée et ouverte à toutes les femmes, y compris celles qui ne sont pas directement liées aux donneurs ; le matériel génétique (sperme, ovule, etc...) pourrait être utilisé jusqu'à cinq ans après la mort du donateur ; les femmes mariées pourraient désormais se proposer comme mère porteuse – exception faite des situations où la mère porteuse serait de la famille proche de la bénéficiaire (exclusion des mères, filles, grand-mères ou sœurs) – ; les femmes et les hommes pourraient désormais avoir accès à une GPA (Gestation pour autrui), sans avoir à fournir de raison médicale, à condition que la mère porteuse agisse pour des motifs altruistes. Cette dernière piste pourrait notamment s'appliquer aux homosexuels.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 21/05/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=270784>



Partie IV

Comment rendre les politiques publiques plus efficaces et effectives ?

Dans un contexte budgétaire souvent contraint, les États cherchent les leviers d'action les plus adéquats pour remplir leurs missions. Tous semblent explorer trois grandes voies de rationalisation de l'action publique et de l'amélioration des services.

Tout d'abord, de très nombreux pays misent de plus en plus sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Deux secteurs font en l'occurrence l'objet d'attentions particulières, ceux de la santé et de l'éducation.

En outre, la participation des citoyens est encouragée de façon croissante. Il s'agit notamment de les associer à l'élaboration des politiques et aux prises de décisions, à l'échelle locale comme nationale, mais aussi d'encourager leur implication dans la vie de la collectivité.

Enfin, les autorités consolident leurs politiques de lutte contre les fraudes, les abus et la criminalité, afin de renforcer la sécurité et la qualité du service rendu.

IV.1. Utiliser les technologies de l'information et de la communication

Sarah Sauneron, chargée de mission
département Questions sociales

Depuis plus de dix ans, l'utilisation des TIC dans les domaines de la santé et de l'éducation est abordée dans nombre de travaux académiques et institutionnels, tant elle soulève d'importantes attentes : elle permettrait de réaliser de considérables progrès en matière de qualité des soins et de pratiques pédagogiques, tout en engendrant des économies substantielles.

Les terminologies « télémédecine », « e-santé », « e-éducation » ou « TICE » ont ainsi fleuri pour rapidement gagner le langage commun. Pour autant, il est permis de s'interroger sur la réalité des changements de pratiques. Combien de personnes ont déjà bénéficié d'un « télésoin » ? Combien d'élèves n'ont plus de manuel sur leur table de classe ?

L'« e-santé » et l'« e-éducation » demeurent des secteurs largement émergents, malgré les volontés politiques affichées, car ils sont confrontés à de puissants freins. Ceux-ci sont d'abord financiers. Du côté des pouvoirs publics, l'équipement des établissements scolaires et de santé représentent des investissements considérables. Du côté des acteurs, la dématérialisation peut bouleverser les modèles économiques existants. Par exemple, la télémédecine invite à repenser les modes de rémunération des médecins lorsqu'ils reposent majoritairement sur une tarification à l'acte comme en France. Les freins sont aussi de nature culturelle. Les professionnels de santé peuvent redouter une dépersonnalisation de la relation médicale et les enseignants, craindre une perte de leur liberté pédagogique.

Pour emporter leur adhésion, il faudra faire la preuve de l'apport des TIC en termes de réussite éducative et de qualité des soins. Comme le démontrent les brèves qui suivent, les expérimentations foisonnent de par le monde dans cette optique. On voit ainsi se multiplier la distribution des tablettes numériques, des médecins hospitaliers canadiens aux élèves indiens.

► **TIC et santé**

 **374.** Le 6^e sommet national sur les technologies de l'information (« IT-Gipfel ») qui s'est tenu à Munich en **Allemagne** a traité de la télésanté et de la télémédecine. Pour encourager le recours à ces technologies, il a été décidé de mettre en place, d'ici début 2013, un système d'information et de soutien aux professionnels qui permette de partager l'information. L'objectif est de structurer les données disponibles, d'éviter les doubles emplois et d'économiser des ressources. Il est également prévu de travailler à l'intégration des standards techniques et médicaux dans les différents systèmes d'information afin de permettre une interopérabilité de ces dispositifs quel que soit le secteur (ambulatoire ou hospitalier), la région, voire le pays. Ce projet (« ehealth Initiative ») est porté par le ministère de la Santé, mais aussi par l'équivalent allemand des conseils de l'ordre des médecins, les syndicats de pharmaciens, les fédérations hospitalières, l'association des caisses d'assurance maladie, l'association des caisses d'assurance maladie privée, la société allemande pour la télémédecine, l'association fédérale de l'économie de l'information ou encore de la télécommunication et des nouveaux médias.

Source : site du Ministère Fédéral de la Santé, *Pressemitteilung Nr. 62*, 6/12/11

 **375.** Depuis avril 2012, deux-cents pharmacies **suisses** peuvent proposer à leurs clients de consulter un médecin par visioconférence. Le praticien pose un diagnostic à distance et envoie si nécessaire une ordonnance par fax. Le projet, baptisé *netCare*, ambitionne d'intégrer les pharmacies dans les réseaux de soins primaires afin de mieux exploiter le potentiel existant en termes de savoir-faire, d'infrastructures et de disponibilité. Pour ses porteurs (un assureur, la fédération des pharmaciens et une société de téléconseil), ce projet est une solution gagnant-gagnant : les pharmaciens prennent plus de responsabilités et peuvent élargir leur clientèle ; les médecins sont soulagés des cas bénins grâce au tri effectué dans les pharmacies ; les patients ont la possibilité de parler de leurs problèmes de santé avec un professionnel de santé ; les assureurs ont à supporter un coût nettement inférieur à celui d'une consultation médicale ordinaire. Prévu pour deux ans, *netCare* sera évalué à l'issue de cette période par une équipe scientifique.

Source : site d'information *pharmasuisse.org*
<http://www.pharmasuisse.org/fr/dienstleistungen/Themen/Pages/netCare.aspx>

 **376.** En **Israël**, les avancées technologiques ont permis à l'ONG *Yad sarah* de mettre en place un service d'appel à l'aide personnalisé disponible dès l'acquisition d'un téléphone spécial, qui est vendu dans un réseau de magasins couvrant tout le pays. Ce téléphone remplace un équipement plus lourd qui devait auparavant être installé au domicile du souscripteur. Sur simple pression d'une touche, les souscripteurs sont mis en contact avec un conseiller qui dispose automatiquement de leur adresse et des renseignements médicaux les concernant. Selon les cas, une aide médicale urgente ou une simple réassurance sera apportée. Il y a environ 20 000 souscripteurs à ce service dans le pays. L'organisation travaille avec des bénévoles, si bien que les souscriptions ont un coût très faible et couvrent essentiellement les frais d'installation. L'organisation *Yad sarah* estime générer une économie de 380 millions de dollars en matière de frais médicaux et d'hospitalisation pour l'État israélien.

Sources : quotidien *The Jerusalem Post*, 17/07/12 et site de *Yadsarah*
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=277614#>
<http://www.yadsarah.org/index.asp?id=95#135>

 **377.** Au **Canada**, à partir d'un projet pilote qui a démarré fin 2010 à l'hôpital d'Ottawa, près de 2 000 *iPad* ont à ce jour été distribués, surtout à des médecins, des pharmaciens et des infirmières. À terme, 3 000 professionnels en auront un. Avec ces tablettes, les médecins peuvent avoir accès au dossier des patients : résultats d'examens et d'analyses, radiographies, etc. Les professionnels peuvent aussi vérifier en direct si des résultats d'examen sont arrivés, la relation s'en trouvant améliorée car les patients et leurs familles se sentent davantage « dans le coup ». Bientôt, les médecins pourront aussi rédiger et faire exécuter des ordonnances directement sur leur *iPad*.

Source : site d'information *L'Actualité*, 13/03/12
<http://www.lactualite.com/print/science/le-ipad-entre-lhopital>

 **378.** Obtenir un conseil rapide, être soulagé d'un doute ? En **Italie**, le monde du « web santé » s'agrandit. Un ophtalmologiste de Milan a ainsi lancé le « *Tweetsalute* » (Tweetsanté) dans l'optique de rapprocher patients et praticiens. Grâce à l'utilisation de *Twitter*, il est ainsi désormais possible de consulter les spécialistes de l'établissement milanais San Camillio en leur envoyant un message et éventuellement les résultats d'un examen ou d'une radio. Concernant le secret médical et la protection de la vie privée, il est conseillé aux utilisateurs, sur la page d'accueil du site, de se créer un compte ne faisant pas apparaître leurs nom et prénom.

Source : site d'information *Il Fatto Quotidiano*, 20/08/12
<http://www.ilfattoquotidiano.it/2012/08/30/tweet-al-giorno-leva-medico-di-torno/337882/>

 **379.** L'Institut **canadien** de l'information sur la santé a mis en ligne un site Internet permettant aux usagers de comparer les performances de vingt-et-un hôpitaux en ce qui concerne la qualité des soins et les coûts. Il s'agit d'inciter les hôpitaux à améliorer leurs performances en donnant accès à leurs résultats. Le site, lors de sa première journée de mise en œuvre, a cependant connu un tel succès qu'il a été saturé. Les experts soulignent par ailleurs que ce type de site a en réalité peu d'effets sur le choix des usagers, la plupart allant à l'hôpital le plus proche en cas de problème.

Source : site d'information *The Canadian Press*, 5/04/12
<http://www.cbc.ca/news/health/story/2012/04/05/hospital-database-crash.html>

 **380.** En **Italie**, à l'occasion de la fête des mères, une nouvelle application *iPhone* a été lancée : « *iMamma* » est destinée à la fois aux futures mères et à leurs professionnels de santé. Cette application gratuite à télécharger a été inventée par un médecin italien, afin d'apaiser les angoisses des femmes enceintes et de permettre un monitoring à distance des patientes par leur médecin. L'application enregistre les informations sur les différentes semaines de grossesse, la date d'accouchement prévue, les échographies. Elle contient aussi des cartes interactives contenant la listes des hôpitaux et maternités, les numéros de téléphone de médecins, des informations nutritionnelles, voire ludiques et esthétiques. À terme, cette application devrait être enrichie pour permettre une interaction directe entre la patiente et son médecin.

Source : quotidien *La Repubblica*, 14/05/12
http://www.repubblica.it/tecnologia/apps/2012/05/14/news/app_i-mamma-34917074/?ref=HREC2-14

 **381.** En **Espagne**, grâce à un nouveau programme mis en place par l'Institut Catalan de la Santé (ICS), les mères qui viennent de donner naissance peuvent bénéficier d'une aide médicale par Internet, *via* vidéoconférence (Skype), dispensée par des sages-femmes. Aujourd'hui, ce sont près de vingt centres de santé et 20 000 femmes qui sont concernés par ce programme. L'objectif de l'ICS est que fin 2013, tous les centres de santé catalans possèdent un tel service. Avant d'être mis en place, ce programme a été testé auprès de 1 500 femmes et a connu un vif succès. Lors de cette phase, les jeunes mères se sont connectées en moyenne deux fois au service, principalement pour demander des informations concernant l'allaitement maternel, le comportement des bébés et l'inconfort physique qu'elles pouvaient ressentir.

Source : quotidien *El País*, 21/11/12

http://ccaa.elpais.com/ccaa/2012/11/20/catalunya/1353441686_907045.html

 **382.** Des chercheurs de l'université du Massachusetts aux **États-Unis** ont établi que la maladie de Parkinson pourrait, à terme, faire l'objet d'un diagnostic et, pour les cas avérés, d'un traitement par téléphone. La voix des malades présenterait en effet des caractéristiques de cette pathologie : elle tremble ou subit des modifications notables en raison d'une coordination altérée des différents organes qui sont impliqués dans les fonctions vocales (cordes vocales, mais aussi lèvres, pharynx, système nerveux, etc.). L'analyse de cette altération, mesurable par le biais d'indicateurs électroniques sophistiqués, permettrait de suivre l'évolution de la maladie à distance et d'adapter les traitements en conséquence

Sources : site d'information *L'Actualité.com*, 29/08/12 et quotidien *Le Monde*, 08/08/12

<http://www.lactualite.com/sante/diagnostic-telephonique>

 **383.** En **Inde**, les sites Internet *WizzCare*, *CheenyKum* ou *Bookmydoctor* proposent des services de rendez-vous avec un médecin généraliste ou de gestion du dossier médical. Ils commercialisent des services en ligne sous la forme d'offres intégrées autour de thématiques médicales. Par exemple, *WizzCare* propose à ses clients de plus de soixante ans un offre « *Wizz Advanced Plan* » évaluée à 71.988 roupies par an pour disposer de rendez-vous médicaux, d'une consultation médicale par téléphone chaque semaine et de huit visites dans un hôpital. Son concurrent, *CheenyKum*, propose une offre pour le suivi de la grossesse pour une valeur de 3 000 roupies par trimestre incluant des rendez-vous médicaux avec un diététicien, la formation néonatale de la jeune mère et la prise en charge des médicaments.

Sources : site d'information *Hindustan Times*, 22/09/12, et *newsletter* du conseiller aux Affaires sociales de l'ambassade de France en Inde (n° 1, 09/12) *Charaka News*

<http://www.hindustantimes.com/technology/PersonalTech-Updates/Click-fix/Article1-934198.aspx>

 **384.** Selon une récente étude du CENSIS (Centre d'études en investissement social), un million d'**Italiens** ont déjà acheté une « prestation de santé » sur le web (de l'analyse de sang à la mammographie, en passant par le blanchissement des dents). Les services odontalgiques sont loin devant les services de prévention, puis viennent les visites chez le nutritionniste et la chirurgie esthétique. 600 000 personnes n'ont acheté ce type de services en ligne qu'une seule fois, 120 000 plus de cinq fois. 74 % expliquent leur achat en ligne par sa simplicité et sa rapidité ; 26 % par son prix peu élevé. Les syndicats de médecins, notamment les dentistes, soulignent qu'il y a là un risque pour la qualité des soins (certaines offres, par exemple, proposent des forfaits pour le blanchiment des dents plusieurs fois par an alors que cela peut être dangereux) et rappellent que ce type de publicité est une entorse à la déontologie médicale.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 12/06/12
http://www.corriere.it/salute/12_giugno_13/prestazioni-sanitarie-online_83208c70-b562-11e1-817c-8346743ab819.shtml

 **385.** Fujitsu a lancé au **Japon** un service de télésanté à destination de nos amis à quatre pattes. Il s'agit d'un collier qui mesure la température, le nombre de pas effectués et les vibrations (censées refléter le stress), et qui envoie les données ainsi recueillies sur un serveur distant. Tout cela pour s'assurer que son animal de compagnie est au mieux de sa forme et que l'exercice physique quotidien auquel il s'astreint le préserve de l'obésité. Coût du dispositif : 9 800 yens (92 euros), puis 420 yens (environ 4 euros) par mois à partir de la deuxième année.

Source : site d'information *The Japan Times*, 29/11/12
<http://www.japantimes.co.jp/text/nb20121129a1.html>

► TIC et éducation

 **386.** Au **Canada**, un rapport préparé pour le ministre de l'Éducation de l'Ontario qui vise à réduire les coûts du système universitaire, propose que désormais les étudiants prennent chaque semestre trois cours sur cinq en ligne. La fédération des étudiants de la province craint cependant que les élèves ne manquent alors de soutien « individualisé ». Par ailleurs, pour réduire les coûts le rapport propose qu'une session scolaire ait lieu pendant les longues vacances d'été, ce qui permettrait de faire passer de quatre à trois ans la durée d'un programme universitaire standard.

Source : site d'information *CBC News*, 23/02/12
<http://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/story/2012/02/23/ontario-online-post-secondary-classes-report.html>

 **387.** Au-delà des idées reçues, une récente étude de l'université Concordia en arrive à la conclusion que les étudiants du **Québec** semblent davantage valoriser un mode d'éducation classique, reposant entre autres sur des cours magistraux, alors que les enseignants penchent massivement pour une plus grande présence des outils technologiques d'apprentissage, de communication ou de socialisation dans les classes. L'étude souligne au passage que pour ces jeunes, peu importe le canal de diffusion utilisé, l'important serait le contenu et la stimulation intellectuelle qu'il peut induire.

Source : quotidien *Le Devoir*, 10/10/12
<http://www.ledevoir.com/societe/education/360990/technologie-a-l-ecole-les-etudiants-sont-moins-enthousiastes-que-leurs-professeurs>

 **388.** Dans un contexte de pénurie d'enseignants en médecine, la commission nationale des connaissances (NKC) a lancé un projet destiné à augmenter l'interactivité entre les facultés de médecine et à homogénéiser l'enseignement de la médecine en **Inde**. Dans un premier temps, l'objectif est de relier, à travers des salles de classe virtuelles, les principales universités de médecine (Delhi, Chandigarh, Shillong, Pondichéry, Bhopal) ; puis dans un second temps, de relier l'ensemble des écoles de médecine du pays. Dans cette perspective, un seul enseignant devrait pouvoir interagir, en même temps, avec de nombreux étudiants situés dans l'ensemble du pays. De leur côté, les étudiants semblent considérer l'enseignement virtuel comme une piste intéressante, mais préfèrent aujourd'hui préserver l'échange direct avec les enseignants.

Source : quotidien *Times of India*, 23/02/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/home/education/news/Virtual-teaching-new-mantra-to-revolutionise-classroom-study/articleshow/12001285.cms>

 **389.** Selon l'Alliance des professeurs de **Montréal**, une grande partie des tableaux numériques interactifs, qui devaient révolutionner l'enseignement, sont en fait très peu utilisés dans les classes. D'après un sondage réalisé en mai 2012 par l'Alliance, environ 60 % des enseignants affirment ne pas avoir reçu de formation adéquate pour utiliser ces tableaux. Dans d'autres cas, ceux-ci ont été installés sans les composantes nécessaires à leur fonctionnement, comme un périphérique. Un enseignant à l'école secondaire Joseph-François-Perrault à Montréal affirme à ce propos : « On se demande encore aujourd'hui pourquoi le gouvernement a décidé d'imposer ça aux enseignants sans les consulter. Ce sera bientôt une technologie dépassée de toute façon. On pense déjà à l'*iPad* ».

Source : quotidien *Le Journal de Montréal*, 12/09/12

<http://www.journaldemontreal.com/2012/09/12/de-la-poudre-aux-yeux>

 **390.** Une municipalité de la banlieue de Stockholm souhaite que ses écoles abandonnent tout recours aux manuels scolaires d'ici 2013. Cette initiative a été accueillie de façon réservée, notamment par le ministre **suédois** de l'Éducation, Jan Björklund. La municipalité de Sollentuna a d'ores et déjà fourni des ordinateurs à l'ensemble des enseignants et prévoit de doter chaque enfant, à partir de la deuxième année d'école obligatoire, d'une tablette tactile. Cette décision doit permettre de mettre tous les enfants sur un pied d'égalité. Selon la responsable Éducation de la mairie, le travail sur tablette doit aussi faciliter l'apprentissage, en permettant un *feedback* immédiat qui nécessite moins de supervision.

Source : quotidien *The Local*, 01/02/12

<http://www.thelocal.se/38850/20120201/>

 **391.** En **Inde**, le directeur de la *Delhi Public School* encourage les enseignants à utiliser l'*iPad* comme outil éducatif. Ainsi, dans cette école, plus de 600 élèves, de la maternelle au secondaire, utilisent désormais des *iPads*, à titre optionnel. De nombreuses autres écoles indiennes, notamment dans le privé, devraient bientôt faire de même. C'est le cas de la *Canadian School International*, à Bangalore, où tous les élèves des classes 8 à 12 (équivalent de l'école primaire), ou encore des écoles de l'*Universal Education Group* (l'un des plus grands groupes d'écoles privées de l'Inde), où plus de 20 000 étudiants ont d'ores et déjà accès aux *iPads* environ vingt minutes par jour. Dans l'esprit de ceux qui cherchent à introduire ces nouveaux outils, il ne s'agit pas de remplacer l'enseignement traditionnel, mais seulement de diversifier les supports, l'*iPad* s'avérant utile pour apprendre l'algèbre ou développer la créativité des élèves.

Source : quotidien *Times of India*, 11/05/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/tech/careers/education/Indian-schools-introducing-iPads-as-educational-tools/articleshow/13092919.cms>

 **392.** Les manuels scolaires disponibles sur tablette ont fait leur apparition en **Italie**. Depuis la rentrée 2012, la maison d'édition Zanichelli appose sur tous ses manuels l'étiquette « livre téléchargeable ». Dans chaque exemplaire est ainsi imprimé un code permettant d'aller télécharger gratuitement la version électronique du livre. Par ailleurs, cette dernière peut inclure des applications interactives (notamment pour l'apprentissage des langues).

Source : quotidien *La Repubblica*, 15/03/12

http://www.repubblica.it/scuola/2012/03/15/news/scuola_manuali_ipad-31559390/?ref=HREC2-2

Publication
département Questions sociales

« Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique »

Début 2012, le livre numérique représentait déjà 15 % des ventes de livres aux États-Unis et 10 % en Grande-Bretagne. Ces chiffres laissent présumer une montée en puissance qui pourrait bouleverser la chaîne traditionnelle du livre. Par exemple, la transmission directe d'un texte depuis une plate-forme de téléchargement vers une tablette ou une liseuse supprime les étapes d'impression et de distribution du livre. Pour identifier les moyens de développer en France le livre numérique en préservant la chaîne de valeur du livre et la diversité éditoriale de l'édition française, le Centre d'analyse stratégique a réalisé, en partenariat avec le Centre national du livre, une série de trois *Notes d'analyse* n°270-271-272 (mars 2012), centrées chacune sur l'un des acteurs de la chaîne du livre : auteurs et éditeurs, libraires et enfin bibliothécaires.

 **393.** Le gouvernement **indien** a annoncé qu'il allait déployer le service cloud « Live@Edu » de Microsoft dans 10 000 collèges et instituts techniques à travers le pays, touchant sept millions d'étudiants ainsi que 500 000 enseignants et membres du personnel éducatif. Live@Edu comprend une série d'outils de communication (courrier électronique, messagerie instantanée) et de productivité (Office, Web, Apps) et s'accompagne de 10 Go de stockage par étudiant. Le gouvernement indien et Microsoft y trouvent un intérêt réciproque : pour Microsoft, il s'agit du plus important déploiement de son service Live@Edu ; tandis que pour l'Inde, il s'agirait d'une importante avancée pour son système éducatif puisque, d'après le vice-président de Worldwide Education chez Microsoft, « le système informatique actuel ne permet pas aux étudiants, aux professeurs et au personnel de communiquer de n'importe où et à tout moment. Le nuage résout ce problème, et permet une collaboration transparente ».

Source : revue *India Education Review*, 12/04/12

<http://www.indiaeducationreview.com/news/aicte-deploy-microsoft%E2%80%99s-liveedu-service-across-10-000-institutes>

 **394.** Les **Islandais** s'inquiètent de voir la place de leur langue décliner encore un peu plus avec la progression des nouvelles technologies de l'information. Il est vrai que l'islandais n'est pas la langue la plus parlée sur le web. Et avec l'arrivée de logiciels de reconnaissance vocale de plus en plus perfectionnés, permettant une interaction homme/machine toujours plus aisée, il existe bien un enjeu à ce que la langue islandaise ne disparaisse pas totalement du radar des nouvelles technologies de l'information, à travers lesquelles transite une part croissante de nos interactions.

Source : site d'information *Iceland Review*, 25/04/12

http://www.icelandreview.com/icelandreview/daily_news/New_Technology_a_Problem_for_Icelandic_Language_0_389429.news.aspx

■ ■ 395. Au **Danemark**, les lycéens passant l'examen équivalent du bac en France peuvent bénéficier d'un accès à Internet durant leurs épreuves. Mise en place en 2010, cette innovation semble donner pleine satisfaction, même si tous les proviseurs ne sont pas prêts à suivre cette voie. En février 2012, le ministre de l'Éducation a étendu cette autorisation à cinq nouvelles matières, en plus du danois, des mathématiques et des sciences sociales. Cette pratique suit le cheminement pédagogique des autorités éducatives danoises, qui considèrent que la réflexion est plus importante que le « par cœur ». Les lycéens peuvent ainsi utiliser des livres durant les examens depuis une vingtaine d'années. La consultation d'Internet reste toutefois fortement encadrée, puisque les élèves n'ont pas le droit d'utiliser le courriel et les réseaux sociaux, tandis que leurs professeurs ont à disposition des logiciels de contrôle anti-plagiat et de vérification des sources consultées.

Source : quotidien *Le Monde*, 23/06/12

IV.2. Encourager la participation citoyenne

Noémie Houard, chargée de mission
Département Questions sociales

Sous l'influence des associations françaises et de l'Union européenne, plusieurs lois tendent à organiser la participation des usagers, tout particulièrement dans le champ de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ainsi, la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 en souligne l'importance, la loi de 2002 l'impose dans les instances institutionnelles des établissements sociaux et médico-sociaux et la loi de 2010 sur le RSA la rend obligatoire dans celles chargées de se prononcer sur le dossier des bénéficiaires. Parmi les pays occidentaux, la France paraît se distinguer par la récurrence des appels à la participation. En témoignent, dans la période récente, les travaux du Conseil d'État ou du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour autant, les dispositifs participatifs menés en France font l'objet de nombreuses critiques, ceux-ci relevant plus souvent de l'information et de la consultation que de la reconnaissance de la capacité des citoyens à prendre part à la construction de la décision publique.

Au contraire, les experts tendent à ériger en modèle l'« empowerment » à l'anglo-saxonne, processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper. C'est l'esprit du développement communautaire nord-américain initié aux États-Unis dans les années 1960. Sous une autre forme, c'est aussi l'esprit des expériences de budgets participatifs, expérimentés pour la première fois au Brésil, à Porto Alegre, en 1989, diffusés ensuite en Amérique du Sud, aux États-Unis, en Asie, et, plus récemment en Europe.

Si les formes que recouvre la participation semblent étroitement liées aux traditions sociopolitiques dans lesquelles elles s'inscrivent, il semble toutefois possible d'envisager en France un renouveau démocratique dans un contexte marqué par la crise de la représentation traditionnelle et le développement de nouvelles voies d'information et d'expression. Dès lors, comment partager le pouvoir d'expertise et de décision avec les usagers ? Comment mieux articuler participation et représentation ? Internet peut-il revitaliser le fonctionnement des gouvernements représentatifs ?

Comme l'indiquent les brèves qui suivent, dans de nombreux pays, Internet et les réseaux sociaux sont de plus en plus sollicités pour améliorer le fonctionnement démocratique comme instrument de veille, de diffusion et de mobilisation, parfois même comme outil de lutte contre la délinquance. À cet égard, l'exemple le plus frappant est sans doute celui de l'Islande où le gouvernement a décidé de confier aux citoyens le soin de proposer un nouveau projet de constitution, que les islandais ont d'ailleurs massivement accepté lors du référendum du 20 octobre 2012.

 **396.** La banque alimentaire d'**Israël** (Leket) a lancé au début de l'année 2012 une application gratuite sur *smartphone* qui permet à chacun de localiser les associations caritatives les plus proches pour donner un surplus alimentaire. Les associations locales pourront directement être contactées *via* une carte interactive. L'application sera téléchargeable sur *Apple store*.

Source : quotidien *The Jerusalem post* 10/02/12
<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=257258#>

 **397.** Au **Royaume-Uni**, Sony a lancé une application *smartphone* qui permet à toute personne désireuse de s'investir bénévolement de trouver des occasions de le faire à proximité de chez elle. L'application « +U » a été développée par *Open Planet Ideas*, une plateforme créée par Sony pour promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies au service du bien commun. Le réseau *YouthNet*, qui recense de nombreuses opportunités de bénévolat, collabore au projet. *YouthNet* travaille à mobiliser d'autres réseaux d'associations à vocation sociale afin d'élargir la palette d'opportunités offertes aux détenteurs de téléphones mobiles.

Source : site d'information *fundraising.co.uk*, 20/03/12
www.fundraising.co.uk/news/2012/03/20/sony039s-u-app-and-youthnet-bring-microvolunteering-opportunities-mobiles

 **398.** Le gouvernement **suédois** a lancé un projet de web participatif en ouvrant le compte *Twitter* officiel du pays à ses citoyens. L'idée est de confier, chaque semaine, le compte à un citoyen différent, à condition que ce dernier soit impliqué dans le projet, sache utiliser *Twitter* et aime écrire en anglais. Il pourra ainsi partager sa vision du pays à travers sa culture et ses coutumes, et les faire découvrir aux néophytes. Seules les opinions politiques personnelles sont proscrites, ce qui laisse une grande marge de liberté aux internautes quant au contenu. Le projet affiche déjà une belle réussite, puisque le compte rassemble désormais plus de 30 000 abonnés.

Source : radio *Europe 1*, 11/06/12
<http://www.europe1.fr/International/Sweden-c-est-la-Suede-vue-par-les-Suedois-1124309/>

 **399.** Le site web « *StreetPage.be* » est officiellement lancé en **Belgique**, après une période test de deux ans. L'idée est de permettre à des habitants d'une même rue ou d'un même quartier de mieux se connaître, de s'entraider et de partager diverses informations. Si le site rencontre un succès inattendu, de nombreuses questions de sécurité se posent face à la mine d'informations apportée par les utilisateurs. Cependant, le créateur se veut rassurant, chaque page concernant une rue étant réservée aux seuls riverains. De plus, les intrus qui s'inscrivent sous un faux nom ou une fausse adresse sont rapidement repérés. En ce qui concerne son financement, *StreetPage.be* a bénéficié d'aides venant de la Région wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale. Aujourd'hui, le site, dont l'inscription est gratuite, compte sur des revenus publicitaires pour continuer à se développer.

Source : quotidien *La Libre Belgique*, 13/07/12
<http://www.lalibre.be/societe/cyber/article/749601/un-site-pour-rapprocher-les-voisins.html>

 **400.** Le nouveau site Internet « *Decoro urbano* » invite les citoyens italiens à signaler par *smartphone* les endroits dangereux sur la route à travers toute l'**Italie**. Chacun peut ainsi, après s'être créé un compte, participer à l'élaboration progressive d'une carte interactive en ligne. Le but de cette initiative est d'interpeller les pouvoirs publics afin qu'ils remédient aux problèmes répertoriés (afficher une signalétique adaptée, reboucher un trou, etc.).

Source : quotidien *La Repubblica*, 19/07/12

http://www.repubblica.it/cronaca/2012/07/19/news/la_app_che_salvaiciclisti_segnaletta_buche_e_pericoli-39304686/?ref=HREC1-12

 **401.** Le *Vlaams Belang*, parti d'extrême droite flamand, en **Belgique**, a lancé un site Internet sur lequel les citoyens peuvent dénoncer des faits qui seraient liés à la présence d'immigrés illégaux : abus de sécurité sociale, travail au noir ou criminalité. La direction du parti a précisé qu'elle communiquerait à la police les faits mentionnés.

Source : quotidien *Le Soir*, 10/04/12

 **402.** Aux **États-Unis**, un journal local de Pennsylvanie a ouvert un compte à usage très spécifique sur le réseau social Pinterest. Celui-ci permet à tout un chacun, sans qu'il possède nécessairement lui-même de compte, de poster des commentaires sous des images préexistantes. En l'occurrence, dans ce cas-ci, il s'agit de photographies de suspects recherchés par la police. Les habitants se sont approprié cet outil de lutte contre la criminalité et témoignent avoir croisé à tel endroit tel individu recherché, mais font aussi part, le cas échéant, d'informations personnelles sur les suspects (« il a déménagé en Californie chez sa sœur », « il a changé de nom », etc.). Les arrestations auraient augmenté de 58 %. On peut penser que cette forme très particulière de participation des habitants n'est possible que dans certains endroits du pays (zones rurales plutôt qu'urbaines ; lieux où la criminalité est importante, ou dans lesquels l'immigration est perçue comme ayant augmenté, etc.).

Source : hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, 02/10/12

 **403.** Le site *flickr.com* s'est doté d'une nouvelle galerie de photos, à l'initiative du *Her Majesty's Revenues and Customs (HMRC)*, l'administration fiscale **britannique** chargée de traquer les délinquants fiscaux. Le *HMRC* inaugure ainsi une nouvelle manière de lutter contre les fraudes fiscales, en mettant à disposition des internautes une série de dix-neuf photos (dont une seule femme) de délinquants en col blanc. À chaque portrait s'ajoutent des renseignements d'ordre biographique (âge, nationalité) et d'autres informations sur la nature du crime reproché et le pays d'exil présumé. Ces vingt personnes ont toutes fait l'objet d'un mandat d'arrêt, mais certaines n'ont pas encore été condamnées à l'occasion d'un procès. Les crimes reprochés vont de la fraude à la TVA à la contrebande de platine, en passant par le blanchiment d'argent.

Source : quotidien *Le Figaro*, 16/08/12

www.lefigaro.fr/impots/2012/08/16/05003-20120816ARTFIG00400-un-trombinoscope-des-plus-gros-fraudeurs-du-fisc.php

 **404.** Le gouvernement **brésilien** veut profiter de la Coupe du monde 2014 de football pour échanger des places dans les gradins contre des armes à feu détenues illégalement (35 000 personnes ont trouvé la mort par arme à feu en 2011). Contre l'avis de la FIFA et pour la seule capitale Brasilia, on prévoit qu'au moins 300 000 places, sur le million de places destinées à la population locale, bénéficieront aux catégories populaires pour un prix de 27 dollars (20 euros). Outre les détenteurs d'armes repentis, ces tickets seront réservés aux étudiants, à certaines minorités, ainsi qu'aux bénéficiaires d'aides sociales.

Source : site d'information *Infobae*, 19/12/11

<http://america.infobae.com/notas/40425-Tickets-por-pistolas-el-curioso-plan-de-Brasil-2014-contr-la-delincuencia>

 **405.** La direction d'une chaîne **belge** de magasins vient d'ouvrir une ligne téléphonique où les salariés peuvent dénoncer leurs collègues qui se livreraient à des comportements illicites. Les gérants des enseignes ont également été priés par lettre d'afficher la procédure de dénonciation dans un endroit bien visible et de la faire signer par tout le personnel. Les comportements que les salariés peuvent dénoncer y sont explicitement détaillés. Sont ainsi visés « un collègue qui "emprunte" de l'argent de la caisse ou du coffre-fort, un collègue qui accorde une remise à des amis, un collègue qui emporte des marchandises non payées à la maison ou qui les donne à ses amis, un collègue qui n'est pas présent tandis que les heures sont bien enregistrées dans le livre de paye ».

Source : quotidien *Le Soir*, 06/09/12

<http://www.lesoir.be/actualite/belgique/2012-09-06/casa-incite-son-personnel-a-la-delation-936163.php>

 **406.** Au **Brésil**, le dispositif de contrôle populaire du budget municipal consiste à faire participer les citoyens aux assemblées plénières régionales et thématiques au cours desquelles les grandes orientations les concernant sont déterminées. Les délégués élus par les citoyens identifient les besoins précis des quartiers et sont à l'origine des projets pour répondre à ces besoins sociaux. En outre, quatre conseillers par région siègent au conseil du budget participatif (COP). La chambre des représentants valide ensuite le budget. Parmi les habitants, le nombre des participants est passé de 976 en 1990 à 18 583 en 2001 et se situe à environ 15 000 aujourd'hui. Des résultats concrets ont été obtenus : en 1989, 70 % des habitants vivaient dans des quartiers reliés au réseau d'égouts ; en 2004, la proportion atteignait 84,3 %. De 1989 à 2004, environ cinquante-trois-mille familles ont bénéficié de la régularisation des titres de propriété foncière et de nouveaux logements. Aujourd'hui des pratiques clientélistes se sont introduites et un changement réglementaire a limité les possibilités d'accès à l'information et la prise de décision des délégués. Est-ce que l'expérience pionnière de la démocratie participative serait en train de s'enliser ?

Source : mensuel *Le Monde diplomatique*, 10/12

<http://www.monde-diplomatique.fr/2011/10/A/21113>

Publication
département Questions sociales

« La participation des habitants :
trois pistes pour rénover la politique de la ville »

Dans le champ de la politique de la ville, la participation des habitants semble être devenue un mot d'ordre, encore réaffirmé par le ministre délégué chargé de la Ville à l'occasion de la plénière de mi-parcours sur la concertation, le 22 novembre 2012. Celle-ci n'en pose pas moins un certain nombre de difficultés quant à sa mise en œuvre : les élus et les techniciens la considèrent souvent comme un moyen au service de l'acceptation d'une décision, plus rarement comme un moyen d'améliorer le contenu et les effets de l'action, pratiquement jamais comme un moyen d'accroître le pouvoir des habitants sur l'action publique. La *Note d'analyse* n°278 (septembre 2012) propose trois pistes pour rénover la politique de la ville et partager le pouvoir d'expertise et de décision avec les habitants des quartiers ciblés : mettre en place des « budgets participatifs de quartiers » ; garantir la qualité du débat public ; et permettre aux habitants de développer leur pouvoir d'agir.

 **407.** C'est la crise : le gouvernement **italien** se lance dans une quête aux bonnes idées. Engagé dans un effort de réduction des dépenses publiques, il met à « contribution le contribuable ». Il ne s'agit pas ici d'augmenter les impôts mais de s'inspirer des suggestions des Italiens. Sur le site du gouvernement, les citoyens peuvent ainsi désormais signaler les dépenses qu'ils considèrent comme des « gaspillages » d'argent public. Les témoignages étaient reçus jusqu'au 31 mai 2012. 40 000 messages sont arrivés le jour même de la diffusion du formulaire à remplir.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 03/05/12

http://www.corriere.it/economia/12_maggio_03/spending-review-oltre-quarantamila-messaggi-per-le-segnalazioni_0355bd66-9547-11e1-ad93-f55072257a20.shtml

 **408.** En Islande, la crise financière et bancaire d'octobre 2008 avait soulevé dans tout le pays un mouvement de protestation citoyenne d'une telle ampleur que le gouvernement avait dû remettre sa démission en janvier 2009. L'une des revendications les plus fortes portait sur la réécriture de la constitution. Dès son accession au pouvoir, le premier gouvernement de gauche jamais élu dans le pays s'était engagé à répondre à cette attente de la population. Dans un premier temps, mille personnes, sélectionnées de façon aléatoire, de façon à garantir la parité femmes / hommes et la représentation de toutes les régions, ont travaillé en petits groupes pendant une journée pour définir les grandes orientations de ce projet de constitution ; en parallèle, un comité de sept experts a suivi ces groupes afin de produire une synthèse des échanges. C'est sur cette base qu'un projet de constitution a été proposé en 2010 par un Conseil constituant composé de vingt-cinq citoyens ordinaires élus directement par la population parmi plus de cinq-cents volontaires. Ensuite, pendant près de quatre mois, chaque article a été systématiquement débattu *via* les réseaux sociaux (*Facebook, Twitter*). Cette expérience révèle l'intérêt d'articuler participation et représentation : en effet, les deux tiers de la population ont approuvé ce projet lors du référendum du 20 octobre 2012.

Sources : mensuel *Le Monde diplomatique*, 18/10/12 et site d'information RFI, 21/10/12

 **409.** À Casoria, une ville située près de Naples, en **Italie**, le directeur du Musée d'Art contemporain a opté pour un type de protestation plutôt radicale. Afin de dénoncer les coupes dans les budgets alloués à la culture et l'indifférence du gouvernement face à la dégradation du patrimoine italien, trois œuvres de la collection permanente seront brûlées par semaine. Nom de l'opération : « *Art War* ». En Italie, la part du budget national consacrée à la culture est de 0,2 %.

Source : quotidien *Le Monde*, 18/04/12

http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/04/18/un-musee-italien-brule-ses-uvres-pour-protester-contre-les-coupes-budgetaires_1686894_3246.html

 **410.** Un groupe de **Norvégiens** très amoureux de leur pays ont mis en ligne une série de vidéos où on les voit entièrement nus, allongés sur le sol ou collés contre des monuments, simuler un acte d'amour avec le paysage. En fait, l'objet aimé serait plus précisément la ville de Trondheim. La personne à l'origine de cette initiative explique qu'il s'agit de faire prendre conscience aux gens de la beauté des sites historiques de la ville. Une idée originale qui n'a pas fait l'unanimité.

Source : quotidien *The Local*, 22/04/12

<http://www.thelocal.no/page/view/video-hunky-norwegians-have-sex-with-city-landmarks>

 **411.** « Sauve une vie avec tes mains » est le slogan du nouveau projet présenté au Congrès **argentin**, qui défend l'instauration au collège d'un cours d'apprentissage des techniques de réanimation cardiopulmonaire avec les mains. S'il était validé, environ trois millions de collégiens seraient formés chaque année à ces techniques. En Argentine, une personne succombe à une mort subite toutes les quinze minutes et dans 90 % des cas il s'agit d'un arrêt cardiaque. D'après les défenseurs de ce projet, l'application des techniques de réanimation cardiopulmonaire augmente entre deux et trois fois les chances de survie suite à un arrêt cardiaque et près d'une personne sur quatre pourrait être sauvée.

Source : quotidien *Clarín*, 01/11/12

http://www.clarin.com/salud/Impulsan-aprendizaje-tecnicas-reanimacion-colegios_0_802120023.html

 **412.** La Journée des aînés est organisée chaque année en **Chine**, le 23 octobre. En 2012, elle a été l'occasion de souligner la solitude grandissante des personnes âgées. Leurs enfants sont partis travailler dans les grandes villes et ne vivent plus à leurs côtés. Soumis à la forte pression d'un marché du travail très concurrentiel, ils n'osent pas prendre leurs congés ; face au coût de la vie dans les grandes villes, ils disposent également de peu de moyens financiers. Ils ne sont que 54 % à voir leurs parents plus de deux fois par an. La Fondation chinoise pour le bien-être de la population a encouragé les internautes, *via* la plate-forme *Weibo* (le *Twitter* chinois), à relayer l'initiative du « bracelet jaune ». Cet accessoire permet aux personnes âgées de signaler qu'elles ont des troubles de la mémoire et qu'elles sont susceptibles d'avoir besoin d'aide pour regagner leur domicile. La Fondation a promis de donner un bracelet pour chaque internaute relayant son message, et 50 000 « transferts » ont été effectués sur *Weibo* en une seule journée.

Source : site d'information *gerontechnologie.net*, 12/11/12

<http://www.gerontechnologie.net/en-chine-la-journee-des-aines-attire-lattention-sur-la-solitude-des-personnes-agees/312017>

 **413.** Environ 2 000 **Argentins** assistent chaque semaine à l'un des 200 « ateliers de discussion ». Créés il y a vingt-sept ans, ces ateliers libres et gratuits ont pour but de réunir toutes les personnes souhaitant partager leurs problèmes. Tous les sujets peuvent être abordés. On y parle de sexualité, de couple, de violence familiale... Gérés par de simples habitants sans formation particulière, ils ont lieu dans des bars, des clubs ou encore des hôpitaux. Miguel Espeche, coordinateur général des ateliers, argue que ces espaces permettent aux participants de se soulager de leurs problèmes et offrent la possibilité de rencontrer des personnes susceptibles d'aider les gens en souffrance.

Source : quotidien *Clarín*, 18/11/12

http://www.clarin.com/sociedad/mil-personas-asisten-semana-Pirovano_0_812918844.html

 **414.** Un ingénieur et artiste **italien**, qui s'est vu diagnostiquer une tumeur au cerveau, a décidé de rendre accessible à tous son dossier médical afin de recueillir le plus de points de vue possibles sur son cas. Il a ainsi baptisé son initiative « traitement *open source* ». Après avoir demandé son dossier médical numérisé à son hôpital, il s'est rendu compte qu'il était impossible de l'ouvrir et de le partager, car il était en format fermé/propriétaire. Il l'a donc « cracké » et converti en format ouvert pour que chacun puisse y accéder sur son site Internet personnel. À la fin de la première journée de mise en ligne, il comportait déjà deux avis de médecins. Toutes les réponses sont publiées sur son site web. En effet, l'ingénieur explique que d'autres personnes concernées par ce même type de cancer, en ayant accès à ces données, pourront peut-être trouver une solution pour elles-mêmes. Il invite non seulement les professionnels de santé, mais aussi tout un chacun à participer, expliquant qu'une vidéo, une photographie, un texte, une remarque, un jeu pourront faire partie de son traitement.

Source : quotidien *La Repubblica*, 10/09/12

<http://video.repubblica.it/cronaca/cura-open-source-per-un-tumore-appello-digitale-di-salvatore-iaconesi/104767/103147>

 **415.** Deux entrepreneurs **italiens** ont lancé un site Internet pornographique d'un nouveau genre. Leur *start-up*, nommée *come4.org*, cherche actuellement à lever des fonds par « *crowdfunding* », c'est-à-dire en faisant appel à la générosité des internautes. Le principe est simple. Ce site fonctionnerait comme d'autres plateformes d'hébergement de vidéos en ligne. Toutefois, chacun, au moment de poster sa vidéo, choisirait une cause qui lui tient à cœur (protection des réserves d'eau, accès à l'éducation, sauvegarde d'espèces en danger, etc.). Au gré des différents visionnages, les revenus de la publicité iraient ainsi à la cause choisie. Les vidéos seront triées avant leur mise en ligne pour éviter tout problème, ont annoncé les fondateurs. Ce site, qui souhaite allier « éthique et pornographie », a déjà trouvé un partenaire : la fondation Asta Philpot, qui se bat pour le droit des personnes handicapées à avoir une vie sexuelle.

Source : quotidien *Unità*, 24/09/12

<http://www.unita.it/sociale/una-sega-per-aiutare-il-mondo-br-ecco-lo-youporn-per-beneficenza-1.448949>



416. Comment faire face à l'endettement croissant des collectivités territoriales ? Izumisano, une ville d'environ 100 000 habitants située dans la préfecture d'Osaka, au **Japon**, et qui doit faire face à une dette de plus de cent milliards de yens (un milliard d'euros), pensait avoir trouvé la solution : abandonner son nom et adopter celui d'un généreux bienfaiteur. Ce dernier devait s'engager à entretenir une relation économique avec la ville pendant au moins dix ans, par exemple en y installant son siège social. Si l'offre n'a pas rencontré le succès du côté de possibles sponsors, elle a en revanche provoqué l'ire de la population, qui n'est pas prête à brader l'identité de la ville pour renflouer les finances locales.

Source : site d'information *France 24*, 01/11/12

<http://www.france24.com/fr/20121101-japon-une-ville-met-son-nom-vente-regler-dettes>



417. Au **Liban**, un groupe de jeunes habitants de Beyrouth, les « Dihzahyners », ont décidé de se mobiliser pour sauver l'identité de leur ville. Ils ont entrepris de repeindre certains espaces urbains (murs, escaliers, etc.) afin de mettre en valeur une ville qui se transforme très rapidement, qui perd ses espaces verts et construit de nombreux gratte-ciels. Ils souhaitent que leur initiative incite les habitants à participer davantage à la préservation de la ville et les invitent à mieux vivre ensemble dans un univers restauré, plus accueillant et remis en valeur.

Source : hebdomadaire *Courrier international*, 11/10/12

<http://www.courrierinternational.com/article/2012/10/11/colorer-les-marches-de-beyrouth>

IV.3. Lutter contre la fraude, les abus et la criminalité

Marie-Pierre Hamel, chargée de mission
département Questions sociales

Les récentes et importantes avancées en matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC) ne sont pas sans effet sur les pouvoirs publics. Tout en offrant de nombreuses possibilités et de nombreux avantages aux citoyens et aux services de l'État, elles peuvent être sources de problèmes non négligeables. Elles donnent ainsi lieu à de nouvelles formes d'abus et de criminalité qui demandent une intervention. L'informatisation des transactions financières ouvre par exemple la porte à diverses fraudes. Les données personnelles divulguées par les citoyens sur Internet sont aussi source d'abus et d'arnaques : « cyber harcèlement », fraudes à l'identité, « e-réputation », etc.

À l'inverse, ces TIC offrent aussi aux administrations fiscales, sociales, aux services de police ou de défense de nouveaux outils pour mieux lutter contre certains méfaits. Elles permettent par exemple, en croisant les données des administrations sur les bénéficiaires, de détecter les fraudes. L'analyse de données disponibles sur les réseaux sociaux permet par ailleurs de prévenir et de démanteler des projets criminels. La vidéosurveillance aide pour sa part à prévenir et à résoudre de nombreux crimes.

Ces TIC posent enfin aux États diverses questions en termes d'éthique et de respect de la vie privée. Quand et comment l'État doit-il intervenir et réglementer ? Comment assurer le respect de la vie privée tout en profitant des avantages de ces technologies ? Comment mieux informer les citoyens sur les risques encourus ? Comment distinguer les risques réels des craintes fantasmées ?

 **418.** Un projet de loi qui pourrait être adopté par le gouvernement fédéral **canadien** suscite de nombreux débats. La *Lawful Access law* doit en effet donner aux policiers l'accès à l'historique Internet et aux informations personnelles de certains suspects, et leur permettre aussi de placer leurs téléphones cellulaires sur écoute pour de longues périodes. Si la loi est adoptée, les fournisseurs de services Internet et de téléphones cellulaires devraient installer les dispositifs nécessaires pour « suivre » les activités des utilisateurs, de façon à pouvoir fournir les informations aux policiers si nécessaire. Face aux protestations, le ministre de la Sécurité publique a affirmé que quiconque s'opposait à la loi était en faveur du droit des pédophiles et du crime organisé.

Source : quotidien *The Gazette*, 15/02/12

<http://www.montrealgazette.com/news/could+allow+police+view+people+surfing+habits/6139125/story.html>

 **419.** En 2006, le gouvernement **indien** a décidé de doter chaque citoyen d'un numéro d'identification national lié à une *Permanent Account Card (PAN Card)*. Cette carte enregistre également l'ensemble des transactions financières de son propriétaire ainsi que le montant des revenus perçus. Elle permet de calculer directement le montant des prestations sociales auxquelles il peut prétendre. Elle présente donc un intérêt pour les citoyens, surtout ceux situés en-deça du seuil de pauvreté, qui font valoir plus facilement leurs droits sociaux, mais aussi pour le gouvernement qui peut désormais connaître précisément les revenus des citoyens et enrayer les fraudes fiscales, courantes en Inde. Pour lutter plus efficacement contre les infractions fiscales, le gouvernement envisage d'enregistrer sur les cartes *PAN* des données biométriques (empreintes digitales et visage).

Source : quotidien *Deccan Chronicle*, 30/04/12

<http://www.deccanchronicle.com/node/118140>

 **420.** Que deviennent nos données informatisées, nos blogs, nos profils sur les réseaux sociaux, bref notre identité digitale après notre mort ? La commission informatique du Conseil national **italien** des notaires a publié un document regroupant dix points à savoir concernant « l'héritage digitale ». Il existe en la matière, en Italie comme dans la plupart des pays, un vide juridique. Un des conseils suggéré est notamment de rédiger un « testament digital » très simple (pas besoin de recourir à un notaire), contenant les mots de passe et identifiants à donner à une personne de confiance, afin que celle-ci puisse suivre les instructions du défunt sur le web (destruction, stockage de données). Attention aux sites Internet censés gérer votre identité virtuelle après votre mort (changement de profil *Facebook*, envoi aux proches d'un dernier mail préparé à l'avance, fermeture de compte de réseaux sociaux, etc.) car leur durée de vie est parfois courte, met en garde la commission.

Source : quotidien *La Repubblica*, 14/08/12

http://www.repubblica.it/cronaca/2012/08/14/news/testamento_digitale-40915366/?ref=HREC1-10

 **421.** Les autorités **indiennes** sont en train d'enregistrer les données biométriques (empreintes digitales et de l'iris) de toute la population. Lancé en septembre 2010, ce projet a pour but de créer la première carte d'identité du pays. À terme, ce système, appelé « identification unique », devrait même être relié au compte en banque du bénéficiaire et permettre des transferts sécurisés. Certains le voient comme une chance pour les cent-vingt millions d'Indiens qui n'ont encore aucun papier - et donc aucune existence administrative. D'autres y voient un moyen moderne de faciliter la mobilité économique, freinée par une administration tatillonne, archaïque et souvent corrompue ; de tracer la distribution des aides publiques ; et de réduire la fraude qui coûte chaque année des centaines de millions d'euros à l'État. Ce fichage numérique d'une ampleur inédite n'en inquiète pas moins les experts dans la mesure où aucune loi n'a encore été votée en Inde pour garantir le respect de ces données personnelles.

Source : site de *RFI*, 13/09/12

<http://www.rfi.fr/asia-pacifique/20120908-carte-identite-biometrique-indienne-deuxieme-chance-plus-pauvres>

 **422.** En **Allemagne**, une loi autorise, sous certaines conditions, les mairies à vendre à des entreprises ou à des particuliers des informations concernant leurs administrés (nom, prénom, adresse postale, diplômes). Parmi les acheteurs réguliers figurent les avocats, les caisses d'assurance-maladie et les entreprises de bâtiment. D'après une enquête du *Spiegel* qui a eu accès aux comptes de vingt-huit municipalités sur les trois dernières années, ces ventes auraient permis aux grandes villes d'encaisser plus de douze millions d'euros. Certaines municipalités comme Brunswick, Nuremberg et Hambourg ont choisi cependant de limiter cet accès aux données. Tandis que le droit allemand ne permet pas ce type de transaction sans l'accord des intéressés, ce principe ne s'applique pas jusqu'ici aux localités. Depuis l'été, les intéressés peuvent signaler leur refus de toute divulgation de leurs données personnelles, à condition de remplir un formulaire d'opposition.

Source : quotidien *Le Monde*, 22/09/12

 **423.** En **Belgique**, plus précisément en Wallonie et à Bruxelles, les douaniers sont chargés de contrôler le paiement effectif de la taxe de circulation. Depuis avril 2012, ils sont équipés de nouveaux scanners qui permettent de lire les plaques d'immatriculation et de les recouper avec une banque de données, pour n'immobiliser que les conducteurs en défaut de paiement. Selon les chiffres fournis par l'État, 95 % des automobilistes immobilisés suite à l'introduction de ces appareils l'ont été à raison. À l'avenir, ces scanners pourront également être utilisés pour d'autres usages, notamment la vérification de l'assurance obligatoire pour les véhicules, la chasse aux bandes itinérantes de voleurs et le respect des règles nationales et internationales applicables au transport routier.

Source : site d'information *Sudinfo.be*, 20/06/12

<http://www.sudinfo.be/438894/article/actualite/belgique/2012-06-19/lutte-contre-la-fraude-les-scanners-pour-plaques-d%E2%80%99immatriculation-sont-rentabil>

 **424.** En mai 2012, le ministère fédéral **américain** de la Justice, par le biais de sa division Droits civiques, a déclaré que le fait, pour des citoyens ordinaires, de filmer des policiers pendant l'exercice de leurs fonctions dans l'espace public relevait du premier amendement de la Constitution (relatif à la liberté de religion, d'expression, de rassemblement et de la presse) et que la destruction de ces vidéos constituait un délit.

Source : quotidien *The New York Times*, 20/05/12

<http://www.nytimes.com/2012/05/21/opinion/the-right-to-record.html>

 **425.** En **Belgique**, les vols dans les habitations sont en forte hausse, avec une augmentation de 10 % en 2011. Selon le directeur de la Criminalité des biens à la Police fédérale, les bandes de criminels utilisent de plus en plus la fonctionnalité *Street View* de *Google Maps*, afin de connaître la configuration des habitations, ainsi que les entrées et les sorties d'un immeuble et d'un quartier. De plus, en interrogeant les auteurs des méfaits après leur interpellation, on note qu'ils s'appuient souvent sur des informations données sur les réseaux sociaux (comme une annonce de départ en vacances ou celle de l'achat d'un bien précieux). L'agent de la police fédérale invite à la plus grande prudence et rappelle qu'il est possible de demander à *Google* de masquer sa maison.

Source : site d'information *Sudinfo.be*, 12/06/12

<http://www.sudinfo.be/433662/article/actualite/belgique/2012-06-12/les-cambrioleurs-utilisent-google-street-view>

 **426.** En **Suède**, de plus en plus de personnes estiment que l'argent liquide n'a plus d'intérêt. Alors que la Suède a été le premier pays européen à introduire le billet de banque (en 1661), elle est aujourd'hui à la pointe du mouvement de dématérialisation monétaire. Dans de nombreuses villes, les bus n'acceptent plus que les tickets prépayés ou ceux vendus *via* des transactions qui s'effectuent avec le téléphone portable. Un nombre faible mais croissant de commerces n'acceptent plus que les transactions par carte de crédit. Dans certaines églises, des bornes électroniques sont installées pour permettre aux fidèles de faire des dons par carte de crédit. Au total, les billets et pièces ne représentent plus aujourd'hui en Suède que 3 % de la masse monétaire, contre 9 % en moyenne dans la zone euro. Conséquence positive : les braquages de banque sont en chute libre (de 110 en 2008 à 16 en 2011) et le travail au noir est extrêmement peu répandu. En revanche, les « cybercrimes » ont beaucoup augmenté, les cas de fraude de ce type étant passé de 3 304 en 2000 à près de 20 000 en 2011.

Source : site d'information *HeraldNet.com*, *via Associated Press*, 18/03/12

<http://www.heraldnet.com/article/20120318/NEWS02/703189908>

 **427.** Début décembre 2011, le ministre **indien** des Télécommunications a déclaré vouloir prendre des mesures pour retirer les articles "offensants" et "blasphématoires" recensés sur des sites tels que *Google*, *Twitter* et *Facebook*. Kapil Sibal aurait été particulièrement irrité par des sites critiquant Sonia Gandhi, la présidente du Congrès (le parti au pouvoir) et le Premier ministre indien. Il aurait aussi été choqué par des montages photo de cochons courant dans les rues de la Mecque. Le ministre a rencontré les représentants de ces sites et leur aurait demandé de retirer certaines images mais ces derniers auraient refusé d'intervenir. Il s'est défendu d'avoir recours à la censure, arguant que le contenu en question risquait d'exacerber les tensions religieuses et communautaires en Inde. Une explication qui n'a toutefois pas convaincu la majorité des internautes indiens. En 2011, le gouvernement indien aurait fait soixante-huit demandes de retrait de contenu à *Google*, affirmant notamment que *Google Earth* pouvait faciliter les attaques terroristes. En 2010, le gouvernement aurait tenté d'avoir accès aux messages échangés *via* les smartphones BlackBerry, et même menacé d'interdire les services de courrier électronique sur ces téléphones, avant de faire marche arrière.

Source : site d'information *Aujourd'hui l'Inde*, 07/11/11

<http://inde.aujourdhuiemonde.com/quand-un-ministre-indien-veut-censurer-Internet>

 **428.** Ces dernières années, l'**Inde** a mis en place plusieurs politiques de contrôle et de censure du web, visant à la fois les appels à la haine et à la pornographie, et le terrorisme. Dénoncées par les défenseurs de la liberté d'expression, ces décisions ont engagé le gouvernement dans des combats contre *Google* ou *RIM* (BlackBerry). En août 2012, le gouvernement a décrété un plan massif de censure de sites et de réseaux sociaux après la publication de plusieurs appels à la violence contre des musulmans vivant dans le Nord du pays. Pendant quinze jours, deux-cent-cinquante sites ont donc été bloqués, ainsi que l'envoi de SMS groupés. En septembre 2012, le Premier ministre a toutefois déclaré que cette politique de blocage devait être mise en balance avec le respect de la liberté d'expression. « Nous devons élaborer de nouvelles stratégies pour contrecarrer la propagande diffusée sur ces nouveaux moyens de communication », a-t-il indiqué. Il a en outre appelé à l'unité du pays et rappelé sa volonté de faire de la diversité ethnique, religieuse et culturelle une force.

Source : quotidien *Times of India*, 08/09/12

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-09-08/social-media/33696212_1_social-media-communal-incidents-ethnic-tensions

 **429.** La caisse de sécurité sociale **suédoise** a lancé en décembre 2011 une enquête de grande ampleur visant à démasquer la fraude, notamment dans le secteur des soins aux personnes âgées et/ou handicapées. En effet, les cas de fraude semblent s'être multipliés. Selon les premiers résultats de cette enquête, les malversations coûteraient chaque année au contribuable près de 1,5 milliard de couronnes (175 millions d'euros). En particulier, certaines entreprises employant des aides à domicile établiraient des contrats de travail fictifs, et une partie d'entre elles seraient même liées au grand banditisme international.

Source : site d'information *The Local, Sweden's news in English*, 16/10/12

<http://www.thelocal.se/43852/20121016/>

 **430.** En **Norvège**, des salariés de centres d'appel protestent contre la mise en place d'un système de surveillance destiné à contrôler le temps qu'ils passent en pauses toilettes, cigarette ou café. Le système déclenche une alarme si l'employé quitte son poste plus de huit minutes au cours d'une journée. Le principal syndicat du pays a jugé ce dispositif inacceptable. Ce cas ne semble pas isolé puisque des cas similaires ont été rapportés au Défenseur des droits. Une entreprise obligeait ainsi les femmes en période de règles à porter un bracelet rouge justifiant leurs allers et retours plus fréquents aux toilettes. Une autre entreprise obligeait les salariés à signer une feuille d'émargement lors de chaque visite aux petits coins.

Source : quotidien *The Telegraph*, 31/01/12

<http://www.telegraph.co.uk/news/newstopping/howaboutthat/9051774/Norwegian-alarm-system-monitors-length-of-office-lavatory-visits.html>

 **431.** Un mail interne de la direction à ses employés, exposant ses techniques de management, a été publié par le journal **italien** *Il Corriere della Sera*. Une erreur ? Un vêtement mal rangé ? Un accueil un peu trop froid réservé aux clients qui viennent de franchir le seuil du magasin ? C'est abdos-fessiers pour les filles, pompes pour les garçons ! Voici comment la boutique, depuis peu ouverte à Milan, de la marque américaine Abercrombie (célèbre pour ces mannequins relativement dénudés et au physique plutôt avantageux) fait marcher ses employés au pas. Le mail précise qu'il s'agit là « d'apprendre de ses erreurs ».

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 07/03/12

<http://www.ilsalvagente.it/Sezione.jsp?titolo=Abercrombie%2C+il+fashion+store+dove+chi+sbaglia+fa+10+flessioni&idSezione=14926>

 **432.** En **Belgique**, pour aider le consommateur à se défendre face à un abus d'autorité, de monopole ou de position dominante, le ministre fédéral de l'Économie et des Consommateurs souhaite créer un grand service fédéral de médiation qui regrouperait tous les « ombudsmen » actuels. Objectif : régler – à l'amiable ou de manière extrajudiciaire – les litiges entre les consommateurs et les entreprises publiques (télécommunication, gaz, électricité, transport en commun, etc.). Certes, des organes de règlement extrajudiciaire des litiges existent déjà. Mais la diversité des organes, leur spécificité, leur statut différent, leur mode de fonctionnement propre sont autant d'obstacles à un accès aisé du consommateur au règlement des litiges. La proposition est donc de créer un institut qui serait le point de contact unique sur les droits et obligations du consommateur. Devant voir le jour d'ici deux ans, il serait financé par les entreprises concernées. Chacune devrait payer une « cotisation de médiation » établie sur la base du nombre de plaintes introduites au cours de l'année précédente.

Source : quotidien *La Libre Belgique*, 11/05/12

 **433.** En **Israël**, une étude menée sur huit juges et plus de mille demandes de libération conditionnelle sur lesquelles ceux-ci ont eu à statuer montrent que l'heure de la journée a un effet significatif sur les décisions que prennent les juges. Ainsi, le nombre de décisions favorables passe de 65 % au début de la journée à quasiment 0 % avant la pause déjeuner, pour augmenter brutalement après cette pause et diminuer de nouveau au fil de la journée. Selon les chercheurs à l'origine de l'étude, plus les (cerveaux des) juges sont fatigués, plus ils sont susceptibles d'opter pour le choix le plus simple, l'option par défaut, c'est-à-dire le refus de la libération conditionnelle. L'étude ne conclut toutefois pas que les juges prennent des décisions arbitraires, les données montrant une prise en compte de la réhabilitation et de la récidive, mais qu'ils sont, toutes choses égales par ailleurs, victimes de biais psychologiques.

Source : étude « Extraneous factors in judicial decisions. Proceedings of the National Academy of Sciences », 108(17), 6889 –6892, 2011

Publication
département Questions sociales

« Le cerveau et la loi : éthique et pratique du neurodroit »

Le *Document de travail* (n° 2012-07) et la *Note d'analyse* n° 282 (septembre 2012) portent sur les enjeux du « neurodroit », néologisme qui désigne le champ de recherche s'intéressant aux applications juridiques des neurosciences. Deux grands domaines d'intérêt sont identifiés : d'une part, l'utilisation de l'imagerie cérébrale comme preuve dans un procès et, d'autre part, la compréhension des mécanismes délibératifs grâce aux sciences comportementales. En effet, selon certains, le système judiciaire pourrait faire appel à l'imagerie cérébrale fonctionnelle à des fins répressives (confondre un criminel), préventives (déterminer la dangerosité d'un individu) et thérapeutiques (développer des méthodes de remédiation). Toutefois, la possibilité à terme d'une meilleure administration de la justice ne doit pas masquer les limites techniques encore importantes et les enjeux éthiques sous-jacents.

 **434.** Le ministère **chinois** de la santé a confirmé le 7 mars 2012 ce que les autorités avaient jusqu'ici toujours nié : la plupart des organes utilisés pour les transplantations en Chine proviennent de condamnés à mort. L'écart entre le nombre de greffes réalisées (10 000 transplantations d'organes sont effectuées chaque année) et la demande (1,5 million de Chinois sont en attente d'une greffe) est tel que le marché noir est presque impossible à encadrer. Ce marché est la source de profits considérables : un donneur ne reçoit en général que 20 000 yuans alors que la greffe est facturée 200 000 yuans, les médecins, les hôpitaux et les intermédiaires se partageant les bénéfices. En prison, les détenus condamnés à mort n'ont que peu de possibilités de s'opposer au don de leurs organes. Une grande campagne d'appel aux dons a été lancée par le ministère mais il se heurte à une mauvaise acceptation de l'idée de mort cérébrale dans l'opinion, même chez les médecins.

Sources : sites d'informations *Global Voice on Line*, 16/03/12, et *RFI*, 08/03/12

<http://fr.globalvoicesonline.org/2012/03/16/101597/>

<http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20120308-chine-condamnes-mort-executes-principale-source-organes-transplantes>

 **435.** En **Allemagne**, les inspecteurs des douanes et les services anti-criminalité tirent la sonnette d'alarme : plus de la moitié des médicaments achetés par Internet seraient falsifiés. Leur mission de contrôle s'apparente à un travail de Sisyphe. Les falsifications portent sur les dates de péremption, les produits ajoutés ou remplacés, les doses modifiées, etc. Les contrefaisants tirent d'énormes bénéfices (de 100 à 700 %) pour un risque très mince et des sanctions minimales. Ces falsifications portent atteinte aux industries pharmaceutiques qui enregistrent des milliards de pertes chaque année. En Allemagne, les industries pharmaceutiques, les grossistes-répartiteurs et les pharmacies d'officine cherchent à mettre en place un système de sécurité : un projet pilote devrait permettre dès 2013 de tester l'authenticité du médicament en officine (« *securPharm* »).

Source : hebdomadaire *Der Spiegel*, 09/07/12

<http://www.spiegel.de/wissenschaft/medizin/gefaelschte-arzneimittel-lebensgefahr-durch-illegale-onlineapotheken-a-838228.html>

 **436.** L'Administration d'État **chinoise** des produits alimentaires et pharmaceutiques multiplie les actions et les annonces contre la production et la vente de médicaments contrefaits. En deux ans de campagne, plus de 1 800 repaires qui fabriquaient ou vendaient des médicaments contrefaits (représentant un montant total de 3,35 milliards de yuans soient 530 millions de dollars) ont été fermés. Durant cette campagne, treize départements ministériels ont mobilisé plus d'un million d'agents des forces de l'ordre. Toutefois, les publicités illégales et la vente sur Internet de médicaments contrefaits demeurent endémiques. Une nouvelle campagne de quatre mois a été annoncée. L'Administration nationale des produits alimentaires et pharmaceutiques a indiqué qu'elle dénoncerait publiquement les entreprises pharmaceutiques coupables d'avoir produit de faux médicaments et qu'elle retirerait les licences d'exploitation des pharmacies ayant sciemment vendu des médicaments non autorisés.

Source : site d'information *Chine-informations.com*

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-lancera-une-campagne-de-lutte-contre-lacontrefacon-des_39432.html

 **437.** Le journal **canadien** *MacCleans* publiait en janvier une liste intitulée *99 Stupid Thing the Government Spent Your Money On*. Quelques exemples : 486 millions de nouvelles pièces de 1 cents (1 centime d'euro) ont été fabriquées, pour un total de 7,3 millions de dollars, ce qui représente un coût de 1,5 cent par pièces. L'Académie scolaire de Colombie-Britannique a pour sa part dépensé 350 000 dollars pour envoyer par messagerie électronique aux parents d'élèves des bulletins de résultats « vides » que les enseignants avaient refusé de remplir pour cause de conflit avec leur employeur. Autre exemple, le gouvernement fédéral a déboursé 190 000 dollars pour aider une entreprise. Cette dernière est célèbre pour vendre des beignets faits à base de « pure graisse de lard ». En parallèle, la province dans laquelle est localisée l'entreprise finance une campagne pour combattre l'obésité.

Source : quotidien *MacCleans*, 06/01/12

<http://www2.macleans.ca/2012/01/06/99-stupid-things-the-government-spent-your-money-on-2/>

 **438.** Le parc automobile des administrations publiques **italiennes** est sous surveillance après un recensement effectué par le ministère de la Fonction publique. Le nombre de voitures a diminué en 2011 pour atteindre 64 524 véhicules. Toutefois, de nombreuses voitures sont encore inutilisées ou utilisées à mauvais escient. Les disparités entre localités sont impressionnantes. Par ailleurs, le parc automobile, dominé par Fiat, est parfois obsolète et composé de modèles très polluants. De coupes budgétaires et un renouvellement des modèles sont envisagés. La liste des véhicules possédés par les administrations publiques sera par ailleurs mise en ligne pour plus de transparence.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 16/02/12

http://motori.corriere.it/attualita/12_febbraio_16/auto-blu-censimento_8a55dad0-5893-11e1-9269-1668ca0418d4.shtml

 **439.** Au **Texas**, dans un lycée de San Antonio, les élèves sont obligés de porter un badge électronique depuis l'été 2012. Sur le badge sont présents le nom, la photo et l'équivalent américain du numéro de sécurité sociale de l'élève, ainsi qu'une puce RFID. L'école sait donc où se trouvent les adolescents, y compris lorsqu'ils sont dans les transports scolaires et à leur domicile. L'investissement a coûté 400 000 euros la première année et 100 000 pour chaque année suivante. Cet argent, déboursé par le lycée, lui est remboursé par l'État fédéré, à condition que l'assiduité des élèves se trouve renforcée par le dispositif. Les détracteurs du programme dénoncent le fait que le port du badge obéit avant tout à une logique financière et non éducative.

Source : quotidien *Le Figaro*, 23/11/12

 **440.** Les **Pays-Bas** lancent un nouveau système d'alerte pour les situations d'urgence. Désormais, les autorités pourront envoyer des SMS aux personnes se trouvant dans une zone de danger. Tous les téléphones allumés dans la zone d'émission le recevront (si tant est qu'ils soient compatibles avec la technologie utilisée). Ces messages décriront la nature du problème et les consignes à suivre. Les Pays-Bas sont le premier pays au monde à se doter d'un tel système. Un nombre croissant de téléphones mis sur le marché seront compatibles avec le nouveau système d'alerte.

Source : site d'information *Autchdailynews.com*, 11/11/12

<http://www.dutchdailynews.com/netherlands-launches-nationwide-emergency-alert-system-nl-alert/>

 **441.** Aux **États-Unis**, un dispositif électronique placé dans les voitures enregistre, sur la base du volontariat du conducteur, les comportements de ce dernier lorsqu'il est au volant et les transmet à son assureur. On peut ainsi, le cas échéant, obtenir une baisse de sa prime d'assurance. Les modalités d'utilisation varient selon les assureurs mais en règle générale, le système enregistre, pendant plusieurs mois, l'heure des trajets et les distances parcourues, ainsi que la vitesse du véhicule, seconde par seconde. Selon un professionnel, le système est mieux toléré par les conducteurs s'il n'est actif que de manière ponctuelle. En outre, beaucoup de personnes acceptent de l'installer parce qu'ils pensent être de meilleurs conducteurs que la moyenne. À terme, la généralisation du système pourrait pénaliser les automobilistes qui ne l'utilisent pas.

Source : quotidien *The New York Times*, 24/11/12

http://www.nytimes.com/2012/11/25/business/seeking-cheaper-insurance-drivers-accept-monitoring-devices.html?_r=0

IV.4. Une illustration sectorielle : les politiques de santé

Mathilde Reynaudi, chargée de mission
département Questions sociales

Les systèmes de santé doivent relever de très nombreux défis, tant financiers que démographiques, épidémiologiques et technologiques. Aussi les questions qui sous-tendent l'adaptation des modalités de prise en charge sont-elles multiples.

Parmi celles-ci, trois semblent toutefois structurer en profondeur les réflexions menées dans l'ensemble des pays :

- quel panier de soins couvrir et qui protéger ?
- comment soigner au mieux et organiser le système de la manière la plus efficiente ?
- comment mieux garantir l'éthique et les droits du patient ?

Ainsi, concernant le périmètre de la couverture du risque santé, on observe des fluctuations notables en termes de prise en charge et d'inégalités d'accès aux soins. Alors que la Chine et l'Inde tentent d'étendre la couverture maladie de leurs populations, de nombreuses inégalités d'accès aux soins demeurent – voire se creusent – dans la plupart des pays développés, et ce, malgré une importante couverture solidaire. Ces inégalités sont aussi bien géographiques que financières, comme l'illustrent par exemple les difficultés croissantes de souscription à une bonne assurance complémentaire auxquelles sont confrontés les retraités en Allemagne.

Par ailleurs, pour faire face aux contraintes financières grandissantes et répondre aux exigences de plus en plus affirmées des patients, les autorités sanitaires réorganisent les filières de soins et réfléchissent à de nouveaux modes de rémunération des professionnels. Notons que cette régulation est rendue plus ardue par la mobilité internationale croissante des professionnels et des patients. Les pouvoirs publics régulent également davantage les pratiques médicales elles-mêmes, afin de les rendre plus sûres et plus homogènes, le cas de l'utilisation appropriée de la césarienne étant par exemple problématique dans de nombreux pays.

Enfin, les plupart des États tentent d'anticiper et de résoudre les questions de bioéthique qui émergent au rythme des progrès scientifiques. Ainsi, la potentielle naissance d'une médecine prédictive, qui pourrait identifier les risques de santé individuels, nourrit d'importants débats.

► **Accès aux soins**

 **442.** D'après un sondage réalisé en octobre 2012, le coût des assurances santé privées est devenu trop élevé pour de nombreux retraités en **Allemagne**. Près de la moitié d'entre eux ont choisi de diminuer leurs cotisations au cours de ces deux dernières années, en renonçant à un certain nombre de services. En effet, les cotisations pour l'assurance santé ne cessent de s'accroître. Or, en pratique, de nombreux assurés ont de grandes difficultés à changer de formule de contrat d'assurance. Cela tiendrait aux assureurs qui les inciteraient à y renoncer, voire qui leur refuseraient ce droit. Ces assureurs se trouvent confrontés à des difficultés fortes : ils parviennent à attirer de jeunes assurés en bonne santé, mais uniquement dans le cadre des contrats les moins chers. Si les assurés les plus âgés, qui ont les risques les plus élevés, souhaitent opter pour des cotisations moins chères, c'est alors l'ensemble du système des assurances privées qui est menacé.

Source : site d'information *Spiegelonline*, 22/10/12

<http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/aok-vielen-rentnern-ist-private-krankenversicherung-zu-teuer-a-862593.html>

 **443.** Des réflexions sont en cours pour amender le principe de « capitation » qui prévaut dans le système de santé **israélien**. Actuellement, les Israéliens sont assurés par l'un des quatre fonds publics de santé (*Clalit Health Services, Maccabi Health Services, Kupat Holim Meuhedet* et *Kupat Holim Leumit*). La capitation se réfère à un système de paiement au forfait des médecins affiliés qui est calculé à partir du nombre de patients pris en charge (qu'ils soient traités ou non pendant l'année). Ce système est conçu en principe pour inciter les fonds à prendre en charge les patients souffrant potentiellement de pathologies nécessitant un suivi lourd, et à développer des politiques de santé publique, *via* un système de bonus. Toutefois, les effets de sélection induits par les assureurs, à partir de l'âge, du sexe ou des conditions socio-économiques, ne permettent pas de prise en charge suffisamment satisfaisante et égalitaire. Une base de données nationale incluant tous les paramètres de prise en charge des patients devrait être mise en place et servir de base à une refondation du système.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 05/05/12

<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=268807>

 **444.** Aux **États-Unis**, l'espérance de vie des Blancs (non hispaniques) peu diplômés (*i.e.* ceux qui n'ont pas obtenu l'équivalent du bac) serait en train de baisser : entre 1990 et 2008, elle aurait diminué en moyenne de trois ans chez les hommes et de cinq ans chez les femmes. Les raisons à cela seraient la multiplication des overdoses de drogue, le tabagisme (en particulier féminin), l'obésité et l'accroissement du nombre d'individus dépourvus d'assurance de santé. *A contrario*, ce sont les Américains disposant du niveau d'éducation le plus élevé qui auraient le plus gagné en espérance de vie.

Source : quotidien *The New York Times*, 20/09/12

http://www.nytimes.com/2012/09/21/us/life-expectancy-for-less-educated-whites-in-us-is-shrinking.html?pagewanted=all&_moc.semityn.www

 **445.** En 2010, 73 % des **Israéliens** possédaient une assurance complémentaire publique. L'objectif premier est d'accéder à des opérations chirurgicales non comprises dans le panier de base de soin de l'assurance maladie obligatoire. Contrairement aux idées reçues, parmi la population qui n'a pas souscrit d'assurance complémentaire publique, nombreux sont ceux appartenant aux classes à haut revenus. Ces derniers recourent à une couverture privée onéreuse à la place.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 02/01/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=251827>

 **446.** La **Chine** va poursuivre l'amélioration de la couverture santé des citoyens ruraux en 2012. Alors qu'en 2003, la grande majorité des habitants des campagnes ne disposait d'aucune couverture santé, le « nouveau système coopératif en milieu rural » couvre désormais 832 millions de personnes, soit 97 % de la population éligible. Chaque personne qui participe au système verse 50 yuans (7,94 dollars) par an sur son compte et obtient une carte médicale. Le gouvernement verse quant à lui 240 yuans (38,1 dollars) sur chaque compte tous les ans. Avec la carte médicale, le patient peut se rendre dans les hôpitaux de n'importe quel district, village ou ville et bénéficier d'un remboursement de 45 % sur les soins médicaux et d'un remboursement allant jusqu'à 85 % pour une hospitalisation.

Sources : sites d'informations *Global Times*, 28/02/12, et *Chinafrica*, 17/03/12
<http://www.globaltimes.cn/NEWS/tabid/99/ID/697770/China-to-continue-to-improve-rural-medical-services.aspx>
http://www.chinafrica.cn/french/F_China_Report/txt/2012-03/17/content_440664.htm

 **447.** Le gouvernement central a annoncé le lancement d'un projet de couverture maladie universelle, qui devra au préalable faire l'objet d'expérimentations, dans au moins un district de chacune des régions **indiennes**. Il consiste à proposer un panier de services clairement délimités, notamment des soins offerts dans les établissements de santé publique et la fourniture gratuite de médicaments génériques. Si le secteur public est le principal concerné, le privé pourrait aussi être mobilisé dans la phase de mise en œuvre. C'est en novembre 2011, dans un rapport sur la couverture maladie universelle remis par le Groupe d'Experts de Haut niveau (GEHN), que ces recommandations avaient été formulées. Cette expérimentation sera incluse dans la Mission nationale pour la santé en zone rurale et son coût devrait s'élever à six milliards d'euros pour les cinq prochaines années. Dans un premier temps, le gouvernement central devrait demander aux différents États de mettre en place un dispositif transparent, pour fournir gratuitement des médicaments génériques ; en parallèle, il s'agira de réfléchir à la meilleure manière d'étendre le programme à l'ensemble du territoire indien.

Source : quotidien *The Hindu*, 02/04/12
<http://www.thehindu.com/news/national/article3269761.ece>

Publication
département Questions sociales

« La protection sociale dans les BRICS »

Les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud) ont enregistré d'importants développements de leur protection sociale au cours des dernières années, afin de réduire les inégalités engendrées par la croissance économique et de rééquilibrer leur modèle de développement. Comme le démontre la *Note d'analyse* n°300 (novembre 2012), les voies suivies sont variées : système contributif ou semi-contributif en Chine, minima sociaux en Afrique du sud, transferts monétaires conditionnels au Brésil, etc. Les BRICS font cependant face à des défis communs, notamment l'inclusion des travailleurs informels dans la protection sociale, l'accès aux droits et le financement de ce développement. La France et l'Union européenne entendent développer leur coopération technique avec ces pays.

 **448.** Le gouvernement **israélien** a approuvé une levée partielle des remboursements en matière de psychothérapie. Jusqu'ici, les psychothérapies étaient largement prises en charge et les temps d'attente pour y avoir accès étaient longs. Désormais, un système de co-paiement sera mis en place. Il s'appliquera *a priori* aux seules thérapies engagées auprès de thérapeutes installés dans le secteur libéral (en dehors des hôpitaux agréés par les fonds de santé publique). Des associations de patients se sont élevées contre cette mesure, y voyant une attaque contre l'égalité d'accès aux soins, cette mesure risquant de favoriser un système de santé à deux vitesses.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 08/05/12
<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=269096>

 **449.** Le succès de la procréation médicalement assistée (PMA) ne se dément pas en **Belgique**. En 2010, l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (la Sécurité sociale belge) a remboursé près de 20 000 fécondations in vitro et 20 000 inséminations artificielles. Ces chiffres ne tiennent pas compte des patientes étrangères, soit près de 20 % en plus. Les raisons de ce recours élevé à la PMA sont multiples. Un premier facteur est économique, la PMA étant devenue plus accessible financièrement. On constate ensuite que l'âge moyen de la première maternité recule, or la capacité reproductive est liée à l'âge de la mère. Une autre explication est à trouver dans l'augmentation de l'infertilité ou de la stérilité, un problème rencontré par 14 % des couples. Enfin, il ne faut pas négliger l'évolution des mœurs, ni la qualité de la médecine belge dans le domaine. Revers de la médaille, la Belgique manque de donneurs de sperme et doit « s'approvisionner » à l'étranger.

Source : quotidien *Le Soir*, 24/03/12
<http://www.lesoir.be/archives?url=/actualite/belgique/2012-03-24/la-belgique-paradis-de-la-procreation-assistee-904732.php>

 **450.** En **Italie**, le consommateur pourra désormais acheter, à sa charge, deux-cent-vingt médicaments en vente libre en parapharmacies, dans des espaces dédiés en supermarchés et autres commerces, où un pharmacien devra toutefois être présent.

Source : quotidien *La Repubblica*, 18/04/12
http://www.repubblica.it/salute/medicina/2012/04/18/news/in_vendita_nei_centri_commerciali_220_farmaci_di_fascia_c-33545648/?ref=HREC2-2

 **451.** L'Institut supérieur de la santé (ISS) a souligné les fortes disparités inter-régionales en matière de procréation assistée en **Italie**. Les délais pour qu'une femme puisse accéder à un centre de fécondation assistée varient en effet de sept jours à deux ans à travers le pays. Ces délais mènent à des pratiques peu déontologiques, certains médecins se faisant payer grassement par des couples désireux de grimper plus haut dans les listes d'attente, quel qu'en soit le prix. En outre, les écarts entre régions conduisent au développement d'un tourisme de la procréation, de nombreux couples choisissant des centres de traitement hors de leur région de résidence. L'ISS rappelle qu'un fonds national a été mis à disposition des régions afin qu'elles développent leurs centres de procréation assistée. Toutefois, une fois encore, l'utilisation des sommes nationales allouées à ce secteur varie entre régions, certaines les ayant utilisées pour réduire les files d'attente et créer des réseaux de centres, d'autres ne les ayant ni utilisées ni réparties entre acteurs sur leur territoire.

Source : quotidien *Il Corriere della sera*, 11/12/11
http://www.corriere.it/salute/11_dicembre_20/procreazione-assistita-liste-attesa-de-bac_f8d3a1fc-2b2c-11e1-b7ec-2e901a360d49.shtml

 **452.** En **Chine**, des pénuries de médicaments destinés aux enfants sont fréquemment observées. En leur absence, ce sont souvent des médicaments pour adultes qui sont administrés, les notices de ces médicaments conseillant seulement de prendre une « plus faible dose » ou de « suivre les instructions du médecin ». Or les enfants sont particulièrement touchés par les effets secondaires des médicaments. Les enfants âgés de moins de quatorze ans représentaient 11,5 % du total des personnes ayant souffert des effets secondaires des médicaments en 2011. L'administration d'État des produits pharmaceutiques et alimentaires de Chine a annoncé qu'elle envisageait de prendre des mesures pour remédier à cette pénurie : un accès plus facile au marché ou des parts de marché exclusivement attribuées aux fabricants de médicaments pour enfants.

Source : site d'information *Chine-informations.com*, 29/05/12

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-envisage-de-prendre-des-mesures-face-a-la-penurie-de_43149.html

 **453.** Une nouveauté dans le monde médical ontarien : depuis le 22 octobre 2012, les pharmaciens de la province peuvent administrer le vaccin contre la grippe. L'objectif est d'améliorer l'accès aux services de santé, notamment dans les collectivités les plus isolées, tout en réalisant des économies notables. Les pharmaciens, qui devront avoir reçu une formation supplémentaire pour procéder à ces injections, seront rémunérés par le gouvernement pour chaque vaccin administré. Ils pourront également renouveler ou modifier des ordonnances et prescrire des médicaments qui aideront les personnes à cesser de fumer. Trois autres provinces **canadiennes** ont adopté des mesures similaires : l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick.

Source : quotidien *Le Journal de Montréal*, 09/10/12

<http://www.journaldemontreal.com/2012/10/09/les-pharmaciens-ontariens-pourront-administrer-le-vaccin>

 **454.** En **Suisse**, la loi sur les produits thérapeutiques est en cours de révision avec l'objectif d'améliorer l'accès de la population aux médicaments. Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le projet de loi qui renforce les compétences des pharmaciens et des « droguistes » – notons qu'en Suisse, les drogueries sont des commerces de proximité vendant des produits liés aux soins corporels, au bien-être, etc. Si le projet est adopté, les pharmaciens seront autorisés à remettre aux clients certains produits soumis à ordonnance, même sans prescription d'un médecin. Les droguistes pourront, quant à eux, vendre tout médicament non soumis à ordonnance. Enfin, les magasins de détail pourront proposer des produits ne nécessitant pas de conseil spécialisé, comme les pastilles contre la toux ou les pommades de massage. La procédure d'autorisation des médicaments devrait également être simplifiée, notamment pour la médecine complémentaire et la phytothérapie : une simple déclaration devrait suffire pour les remèdes traditionnels utilisés depuis des décennies sans indication spécifique.

Source : quotidien *Le Matin*, 07/11/12

<http://www.lematin.ch/suisse/Competences-elargies-pour-les-pharmaciens-et-les-droguistes/story/27569090>

 **455.** Le **Royaume-Uni** franchit une nouvelle étape dans les responsabilités confiées aux personnels paramédicaux en permettant aux kinésithérapeutes et aux podologues de prescrire des médicaments dans leur champ de compétences. Cette mesure vise à accélérer la délivrance des médicaments aux patients dont l'état de santé le justifie en leur évitant un nouveau rendez-vous chez le généraliste. Les professionnels ayant validé la formation correspondante pourraient prescrire des médicaments comme les anti-inflammatoires dès 2014. Le Royaume-Uni deviendrait alors le premier pays au monde à autoriser les kinésithérapeutes et les podologues à prescrire de façon indépendante.

Source : brève du *Bulletin de veille de la DGOS*, 10/09/12

 **456.** En **Argentine**, les femmes atteintes du VIH vivant dans la province de Buenos Aires peuvent désormais bénéficier gratuitement de la procréation médicalement assistée. Le ministère de la Santé de la Province de Buenos Aires estime que le VIH touche 25 400 femmes en âge de procréer, dont 20 % ont des problèmes de fertilité. Toujours selon le ministère, tout le monde a le droit de fonder une famille et les risques de transmission du virus de la mère à l'enfant peuvent être quasiment inexistantes avec des traitements médicaux. Sans médicament, la mère a 25 % de risque de transmettre le virus à son bébé durant la grossesse ou l'allaitement. Ce pourcentage peut descendre à moins de 2 % en cas de traitement médical.

Source : site du ministère de Santé de la Province de Buenos Aires, 22/11/12
<http://www.ms.gba.gov.ar/sitios/prensa/2012/11/22/pacientes-con-vih-podran-hacerse-tratamientos-de-fertilizacion-asistida-gratuitos-en-hospitales/>

 **457.** Au **Canada**, les conclusions d'un rapport publié dans la province d'Alberta plaident pour qu'à l'avenir, le gouvernement de cette province rembourse, comme dans la province du Québec, les frais médicaux liés aux fécondations *in vitro* (FIV). L'étude affirme que la province pourrait ce faisant économiser environ 78 millions de dollars canadiens dans les cinq prochaines années. Ces économies reposent principalement sur un élément : les familles qui ont recours à une FIV non remboursée, et qui doivent payer des sommes élevées, se font généralement implanter plusieurs embryons pour maximiser leurs chances de succès. En conséquence, le nombre de naissances multiples augmente dans la province, et avec lui le nombre d'enfants nés prématurément, souffrant de handicaps, etc. Lorsque les frais sont remboursés, les médecins sont plus à même de faire face aux pressions des parents qui réclament ces implantations multiples, ce qui limite les coûts pour le système de santé.

Source : quotidien *The National Post*, 23/05/12
<http://news.nationalpost.com/2012/05/23/report-urges-alberta-to-follow-quebecs-lead-in-adopting-government-funded-in-vitro-fertilization/>

 **458.** La *Harvard Business School* a publié un article dans lequel elle rend compte de l'efficacité du *HealthCare Global Enterprises*, situé à Bangalore, pour le traitement du cancer. En effet, cet hôpital **indien** a organisé ses soins selon le principe du *hub-and-spoke* qui prévoit un fonctionnement en étoile autour d'un point central très bien équipé en matériels et en personnels et 20 centres périphériques qui dispensent des soins de première intention aux patients locaux. Ce système, au moyen de la télémédecine, permet de soigner une population rurale plus facilement tout en obtenant des coûts d'exploitation très bas. Cette démarche semble de plus en plus appliquée, d'autant plus que ce marché explose et a besoin de rationalisation. En 2015, il est estimé qu'il atteindra 100 milliards de dollars, selon Fitch.

Source : newsletter du conseiller aux affaires sociales de l'ambassade de France en Inde (n° 2, 10/12)
Charaka News

► **Régulation des systèmes de santé et des pratiques médicales**

 **459.** Le « Réseau **italien** pour le partage des coûts standards » (*NISan*), qui regroupe vingt-trois hôpitaux dans douze des vingt régions du pays, a analysé les coûts hospitaliers par patient (en termes de personnel, de médicaments, d'actes administratifs ...) et les a comparés à la tarification à l'activité (c'est-à-dire à la grille qui prévoit le coût d'hospitalisation de chaque patient selon sa pathologie et donc la rémunération associée pour l'hôpital). Les résultats montrent que les coûts hospitaliers relatifs aux dépenses de gestion ont augmenté de 6 % en trois ans, tandis que ceux liés aux médicaments et aux dépenses de personnel médical faiblissaient légèrement. Par ailleurs, l'étude a souligné certaines faiblesses de la tarification à l'activité : l'inadéquation des tarifs au coût réel supporté par l'établissement entraîne des comportements opportunistes concernant les pathologies les plus rémunératrices (et inversement) et pose notamment des problèmes aux plus grosses structures accueillant les cas les plus complexes, donc les plus coûteux.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 18/10/12

http://www.corriere.it/economia/12_ottobre_18/costi-standard-sanita-spending-review_510b8f08-191e-11e2-b7ea-e60076599502.shtml

 **460.** Dans le cadre d'une série de réformes du système de santé lancées en 2009 pour offrir des services médicaux abordables à l'ensemble de ses habitants, la **Chine** envisage de généraliser la réforme du paiement des frais médicaux dans toutes les zones rurales à l'horizon 2015. Le paiement à l'acte aujourd'hui en vigueur est accusé d'avoir encouragé une prescription excessive de médicaments et d'exams médicaux inutiles. Les nouveaux modèles de paiement comprendront une tarification sur la base de groupes homogènes de malades, un paiement par jour d'hospitalisation et un système de prépaiement pour les consultations externes.

Source : site d'information *Chine-informations.com*, 16/05/12

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-envisage-elargir-la-reforme-des-paiements-des-frais-medicaux_42679.html

 **461.** Selon l'OMS, le taux normal de césariennes devrait avoisiner les 15 %. Or, ce taux atteint environ 38 % en **Italie** (et jusqu'à plus de 50 % en Campanie ou en Sicile). Alors qu'un accouchement par voie basse est préférable sur un plan clinique pour la mère comme pour l'enfant, la tarification des actes pousse plutôt à pratiquer des césariennes. En effet, une césarienne est comptabilisée comme une opération, donc mieux payée qu'un accouchement classique. Par ailleurs, l'augmentation des césariennes est aussi une manifestation concrète de la « médecine défensive » : la césarienne est une façon pour les médecins d'éviter les contentieux liés aux accouchements classiques, parfois plus complexes. Enfin, les césariennes correspondent aussi à une demande des patientes car seulement 16 % des hôpitaux proposent gratuitement une péridurale. Le ministre de la Santé a annoncé une augmentation des contrôles dans les établissements pour usage inapproprié des césariennes.

Source : site d'information *Affaritaliani.it*, 10/02/12

<http://affaritaliani.libero.it/sociale/troppi-cesarei-allarme-in-italia.html>

Publication
département Questions sociales

« Les recommandations médicales : un outil pertinent pour faire évoluer les pratiques des professionnels de santé ? »

Les recommandations médicales se présentent comme des documents écrits destinés à aider le praticien, éventuellement le patient, à choisir la prise en charge la plus appropriée en fonction d'une situation clinique donnée. Outil d'aide à la décision, ces recommandations visent aussi à encadrer les pratiques professionnelles, afin de réduire leur hétérogénéité. Si les effets de ces référentiels sont très difficiles à évaluer, ils dépendent étroitement de leur appropriation par les médecins. Comment rendre ces outils efficaces ? C'est à cette question que propose de répondre la *Note d'analyse* n°291, publiée en octobre 2012.

 **462.** Le nombre d'accouchements à domicile est en hausse en **Italie**, explique l'association nationale « Naître à la maison » (www.nascereacasa.it), créée dans les années 1980. Cette organisation aide les femmes désireuses d'accoucher chez elles à trouver les professionnels de santé et associations à proximité de leur domicile qui pourraient les accompagner dans cette démarche. Réaction contre le nombre grandissant de césariennes pratiquées parfois sans raison à l'hôpital, réaction contre un moment qui « s'hyper-technicise » dans les chambres des établissements de santé, les accouchements à la maison (qui s'annoncent sans complications) pourraient aussi permettre d'alléger les dépenses publiques de santé, selon ses partisans.

Source : site d'information *Affaritaliani.libero.it*, 12/03/12
http://affaritaliani.libero.it/sociale/index.html?refresh_ce

 **463.** En **Israël**, la polémique sur les naissances « naturelles » a été relancée à l'occasion d'une naissance à domicile choisie par les parents, qui a failli coûter la vie à la mère et au nourrisson et qui a finalement été prise en charge d'urgence par le service de médecine néonatale de l'hôpital voisin. L'hôpital Holon va diligenter un rapport pour que le ministère de la Santé puisse enquêter sur le respect des conditions de préparation de la naissance par la famille. Les professionnels de santé dénoncent cette tendance à choisir des naissances à domicile, alors que l'accès à un hôpital est très aisé en Israël, surtout dans le centre du pays, et que les hôpitaux ont conçu des espaces dédiés aux naissances sans soutien médical qui bénéficient toutefois des infrastructures néonatales en cas de besoin. Le ministre de la Santé a pour l'instant retenu une stratégie de dissuasion à destination des familles : une réglementation stricte exige une série de critères (présence d'un(e) sage-femme formé(e), équipement technique, distance de l'hôpital, etc.) pour obtenir l'autorisation d'une naissance à domicile.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 09/11/12
<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=291130>

 **464.** Dans les hôpitaux **chinois**, 46 % des bébés sont nés par césarienne en 2007 et 2008. La progression des césariennes n'est pas l'apanage de la Chine : un bébé américain sur trois naît par césarienne, et l'OMS a trouvé des taux de césarienne culminants à 50 % dans les hôpitaux privés en Équateur, au Mexique et au Paraguay, bien au-dessus des 15 % qu'elle recommande. Mais le taux chinois est le plus élevé au monde. Le phénomène est fortement lié à la politique de l'enfant unique : les futures mères et leur entourage investissent tellement sur la seule naissance qu'ils redoutent toute complication et croient la césarienne plus sûre. D'autres facteurs sont également identifiés : la volonté de contrôle, la recherche d'une date de naissance propice selon les prédictions astrologiques, le développement des assurances privées et l'intérêt financier des hôpitaux, et enfin tout simplement l'imitation, qui est la raison n° 1 avancée par le site Internet chinois Netease. Toutefois, dans un contexte de réflexion sur la remise en cause de la politique de l'enfant unique, le phénomène pourrait poser un problème de santé publique car la césarienne est une source de complications pour les naissances ultérieures.

Source : site d'information *Slate.fr*, 22/01/12
<http://www.slate.fr/story/48749/chine-empire-cesariennes>

 **465.** Il semblerait qu'en dépit des récents scandales, la chirurgie esthétique compte de nombreux adeptes, de plus en plus parmi les jeunes. Ainsi, plus de six adolescents **britanniques** sur dix (de 16 à 24 ans) déclarent qu'ils pourraient avoir recours à la chirurgie esthétique pour se sentir mieux, selon une étude de Mintel publiée en juin 2010. Cette tendance inquiète le *gouvernement's chief medical officer* (conseiller en chef pour la santé). Dans une lettre adressée à tous les médecins généralistes et chirurgiens, celui-ci attire l'attention sur les risques associés à la chirurgie esthétique. Il s'agit là d'un marché qui ne cesse de croître : on estime que les dépenses consacrées à la chirurgie esthétique en 2010 – 2,3 milliards de livres – pourraient augmenter de 3,15 millions de livres d'ici 2015. Les inquiétudes sont vives sur le maintien des standards de qualité dans les cliniques esthétiques. Les perspectives de développement commercial pourraient en effet conduire à un relâchement des normes. Dans un rapport de 2010, la *National Confidential Enquiry into Patient Outcome and Death* (NCEPOD) plaide pour une régulation plus stricte des établissements.

Sources : quotidien *The Guardian*, 15/01/12, et site de la *National Confidential Enquiry into Patient Outcome and Death*
www.guardian.co.uk/lifeandstyle/2012/jan/15/cosmetic-industry-promise-perfection-young
oxygen.mintel.com/sinatra/oxygen/display/id=480789
www.ncepod.org.uk/2010cs.htm

 **466.** Le vice-ministre **chinois** de la Santé, Liu Quian, a annoncé un renforcement de la supervision des fonds intervenant dans les programmes de l'assurance-maladie coopérative rurale, impliquant des contrôles de routine et des audits. Cette annonce intervient dans un contexte de développement rapide de ce dispositif. La subvention gouvernementale annuelle par habitant est passée de 20 yuans (3,16 dollars) en 2003 à 200 yuans en 2011. L'assurance-maladie coopérative couvrira environ 75 % des dépenses d'hospitalisation de ses bénéficiaires.

Source : site d'information *Chine-informations.com*, 25/05/12
http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-resserrera-la-supervision-des-fonds-de-assurance-maladie_43036.html

 **467.** La **Chine** donne un coup d'arrêt aux thérapies cellulaires. Le 10 janvier 2012, elle a ordonné l'arrêt sur son territoire de tous les essais cliniques et de toutes les thérapies par cellules souches n'ayant pas obtenu l'agrément des autorités. De plus, le ministère de la Santé a cessé de délivrer des autorisations pour de tels programmes, et ce jusqu'à mi-juillet. Les autorités ont réagi au fait qu'un nombre croissant d'hôpitaux et de cliniques dans les grandes villes proposaient des thérapies cellulaires pour traiter les cancers, la maladie d'Alzheimer ou encore des problèmes de moelle épinière. Des patients payaient des milliers, voire des dizaines de milliers de dollars, pour bénéficier de ces traitements alors que leur efficacité n'est nullement prouvée. Selon des patients, des médecins ou des proches de patients interrogés par Reuters, ces interventions médicales n'entraînent parfois aucune guérison et se sont même révélées mortelles dans certains cas.

Source : hebdomadaire *Challenges*, 10/01/12

<http://www.challenges.fr/monde/20120110.REU6766/la-chine-s-attaque-aux-therapies-cellulaires-non-autorisees.html>

 **468.** Tandis que le manque de médecins généralistes et spécialistes est de plus en plus criant dans de nombreuses régions **allemandes**, le nombre de jeunes médecins ou d'étudiants en médecine venant de l'étranger et souhaitant poursuivre leurs études (notamment de spécialité) en Allemagne augmente fortement. Pourtant, les démarches et les obstacles administratifs sont souvent nombreux et coûteux en temps pour les structures de soins d'accueil. Le Centre Carl Duisberg à Cologne propose des « packs de service » pour les cliniques, hôpitaux ou employeurs intéressés par l'embauche de médecins étrangers. Il s'occupe des formalités administratives du côté du pays d'origine et de l'Allemagne, et propose également des cours intensifs d'allemand pour les candidats. La maîtrise de l'allemand – et notamment l'allemand utilisé dans l'exercice médical de spécialité – est en effet un des critères décisifs à l'embauche. Un séminaire interculturel intitulé « Vivre et travailler en Allemagne » est également dispensé aux médecins étrangers.

Source : site d'information *Gesundheit-adhoc.de*, 09/02/12

 **469.** Le 22 décembre 2011 a été signé un accord germano-polonais sur la prise en charge des secours qui, de part et d'autre de la frontière entre l'**Allemagne** et la **Pologne**, rend possible l'intervention de sauveteurs allemands ou polonais et améliore considérablement la prise en charge d'accidents. Le principe est que l'équipe la plus proche intervient sur le lieu de l'accident, même s'il s'est produit hors du territoire national. Le patient peut alors être conduit dans la structure de soins la plus pertinente, en Allemagne ou en Pologne.

Source : site du ministère fédéral de la Santé *Bundesministerium für Gesundheit*, 22/12/11

 **470.** En **Belgique**, les études universitaires médicales et paramédicales recueillent un grand succès auprès des étudiants étrangers, essentiellement français, désireux de contourner les concours nationaux. Ainsi, entre 2005 et 2010, le nombre d'étudiants étrangers en Fédération Wallonie-Bruxelles a triplé en médecine et quintuplé en dentisterie, leur proportion atteignant respectivement 26 % et 45 %. L'afflux de ces étudiants ne va pas sans poser problème pour la démographie médicale belge, puisqu'une fois leur diplôme en poche, ils retournent exercer dans leur pays. La Communauté française a donc décidé de mettre en place un décret limitant à 30 % le nombre de non-résidents en médecine et en sciences dentaires (une telle mesure existant déjà depuis 2006 pour les filières kinésithérapie et vétérinaire). Cette disposition, *a priori* contraire à la libre circulation des biens et des personnes promue par la réglementation européenne, « est justifiée au regard de l'objectif de protection de la santé » et des risques avérés de pénurie de professionnels de santé.

Source : quotidien *La Libre Belgique*, 07/06/12

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/742413/quotas-d-etudiants-francais-en-medecine-et-en-dentisterie.html>

 **471.** En **Suisse**, la proportion de professionnels de santé établis en pratique privée et titulaires d'un diplôme étranger est passée de 27 % en 2003 à 43 % en 2012. Or, déplore la Fédération des médecins suisses, les niveaux de formation peuvent considérablement varier d'un pays à l'autre. Faut-il craindre une baisse de la qualité de la pratique médicale ? Pour s'en protéger, l'Association des médecins du canton de Genève a décidé de mettre sur pied une certification de ses membres. L'idée est de mentionner, dans l'annuaire gratuit recensant les praticiens genevois, les médecins dont la formation universitaire et clinique correspond aux standards suisses. La démarche soulève toutefois des questions juridiques, la Confédération s'étant engagée par accord bilatéral avec l'UE à reconnaître mutuellement les qualifications professionnelles listées dans une directive européenne.

Source : quotidien *Le Temps*, 25/09/12

 **472.** Dans le petit hôpital de Tynset, en **Norvège**, dix-huit des vingt médecins sont suédois. La Norvège manque en effet de spécialistes. Le petit hôpital a des arguments solides à faire valoir en termes de conditions de travail : quatre semaines de vacances toutes les deux semaines de travail, pour un salaire à temps complet. La mobilité internationale des personnels de santé n'a donc pas fini de susciter des questions.

Source : site d'information *The Local, Sweden's news in English*, 30/10/12

<http://www.thelocal.se/44120/20121030/>

Publication
département Questions sociales

**« La mobilité internationale des professionnels de santé :
quels enjeux pour le système de soins français ? »**

La mobilité internationale des professionnels de santé s'intensifie. La France, contrairement à d'autres pays, n'a pas opté pour un recrutement actif à l'étranger afin d'alimenter son système de santé en ressources humaines. Ainsi, seuls 7,4 % des médecins exerçant en France sont titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger, contre 30 % au Royaume-Uni. Toutefois, ce nombre augmente, notamment dans les localités peu attractives, rurales ou en périphérie des villes, ainsi que dans des disciplines ou des professions en manque conjoncturel d'effectifs. La mobilité, facilitée dans le cadre de la libre circulation au sein de l'Union européenne, a un impact sur les systèmes de santé des pays receveurs comme des pays d'origine, tant en termes de régulation, de qualité que d'accès aux soins. La *Note d'analyse* n° 308, parue en décembre 2012, souligne qu'il s'agit de mieux encadrer la mobilité des professionnels de santé. Parallèlement, faciliter des temps de formation à l'étranger pour les étudiants et les professionnels pourrait bénéficier à la France et à ses partenaires, et participer à l'édification d'un espace européen de la santé.

 **473.** Pierre-Thomas Léger, professeur en économie de la santé, dénonce, dans un entretien publié en juin 2012, le « cartel des médecins » **québécois** qui maintiennent leurs honoraires élevés de manière artificielle en éliminant toute forme de concurrence. Pour renflouer les caisses du système de santé, il demande au gouvernement de couper dans les honoraires versés aux médecins pour plusieurs actes. Selon lui, des actes spécialisés, qui demandaient certes beaucoup de temps à une époque, peuvent aujourd'hui être réalisés très rapidement alors que les tarifs restent les mêmes. Il dénonce aussi le fait que les médecins ont tendance à privilégier les actes les plus lucratifs. Le système encourage par ailleurs les examens inutiles et le fait de privilégier la quantité d'actes plutôt que l'attention portée aux patients. Il faut donc selon lui changer le mode de rémunération, ouvrir la concurrence, faire rentrer au pays des médecins étrangers et prendre moins au sérieux la menace d'exode brandit par les médecins.

Source : hebdomadaire *L'Actualité*, 15/06/12
<http://www.lactualite.com/sante/halte-aux-cartels-des-medecins>

 **474.** Selon une interview donnée par le ministre **chinois** de la Santé, si la réforme du système de santé a rencontré des succès importants dans l'extension de la couverture aux citoyens ruraux, elle se heurte aujourd'hui à l'hostilité des hôpitaux et de leurs médecins. Les hôpitaux publics, qui sont au cœur du système chinois, réalisent aujourd'hui des bénéfices importants grâce à une sur-prescription de médicaments et d'analyses. Une liste de « médicaments essentiels » à prix fixe a été créée il y a trois ans mais les hôpitaux la contournent en prescrivant des médicaments nouveaux et plus chers. Le gouvernement veut lancer une série d'expérimentations portant sur de nouveaux systèmes de rémunération des hôpitaux, comme un forfait par patient, et sur le recrutement de jeunes médecins bien formés au niveau des cliniques de village et pas seulement des grands hôpitaux.

Source : quotidien *The Wall Street Journal*, 09/03/12
<http://online.wsj.com/article/SB10001424052970203961204577267393585854830.html>

 **475.** En **Allemagne**, les dépenses de médicaments n'ont cessé de croître. Or, pour la première fois en 2011, les caisses d'assurance maladie auraient dépensé moins qu'en 2010. Les deux tiers de cette baisse découleraient de la régulation du prix des médicaments, tandis qu'un tiers s'expliquerait par la baisse des prix proposée par les fabricants. Si cela ne signifie pas forcément un renversement de tendance, cette situation a déclenché un vif débat outre-Rhin. Selon les représentants de l'industrie pharmaceutique, la limite au-delà de laquelle les prix ne permettent plus de financer la recherche sur d'autres médicaments est aujourd'hui atteinte. Certaines caisses d'assurance maladie mettent quant à elles en avant qu'en 2012 la tendance est à l'augmentation des délivrances de médicaments, ce qui devrait largement atténuer celle observée en 2011.

Source : site d'information *Spiegelonline*, 27/08/12

<http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/kassen-geben-weniger-fuer-medikamente-aus-a-852277.html>

 **476.** En **Suisse**, le moratoire sur l'installation de nouveaux praticiens a été levé début 2012, privant les autorités de toute possibilité de réguler l'offre ambulatoire. Aussi, entre janvier et juillet, près de 1 300 demandes de praticiens souhaitant obtenir un numéro de facturation à l'assurance maladie ont été enregistrées. Sur la même période, les coûts totaux des consultations médicales ont augmenté de 4,7 %. Au-delà des coûts, l'inégale répartition territoriale des nouveaux cabinets médicaux soulève des inquiétudes. En outre, les trois quarts des demandes émanent de spécialistes. Ces constats ont poussé le gouvernement à adopter comme mesure d'urgence la réintroduction, dès janvier 2013, du moratoire. Cependant, cette mesure est limitée à trois ans car elle est jugée pénalisante à l'égard des jeunes médecins et inefficace sur la répartition des praticiens. Pour régler à long terme la situation, le ministre de la Santé envisage de mettre en œuvre une régulation par les cantons du nombre de médecins admis à pratiquer, en fonction de leurs besoins. De plus, il pourrait être instauré une obligation, pour les praticiens désireux de s'installer à leur compte, d'avoir suivi au préalable un stage en hôpital d'une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

Source : quotidien *Le Matin Temps*, 24/10/12

<http://www.lematin.ch/suisse/nouveau-moratoire-cabinets-medicaux/story/30003991>

 **477.** Un rapport du centre de recherche et d'information de la Knesset préconise de réguler le tourisme médical. L'enjeu économique est significatif : le tourisme médical représente 11 % des « exportations » de services en **Israël**. En 2009, 23 000 étrangers se sont fait soigner en Israël pour diverses indications : chirurgie plastique, soins dentaires, santé mentale mais aussi des soins urgents tels que la transplantation d'organes ou la thérapie anti-cancéreuse. Le tourisme médical a rapporté environ 50 millions de dollars en 2007, un touriste médical dépensant en moyenne 4 777 dollars contre 1 083 pour un touriste ordinaire. La plupart viennent de l'ex-Union soviétique, mais aussi de Jordanie, de Turquie ou des États-Unis. L'avantage comparatif tient à la qualité des soins et aux tarifs. Or, sur quelle base de tarification faire payer ces touristes ? À Jérusalem, les centres médicaux autorisent une part de soins privés (limités à un cinquième des patients), selon une tarification *ad hoc*. Dans les hôpitaux publics où le soin privé est *a priori* interdit, les patients étrangers accèdent aux soins *via* des subventions versées aux fonds de recherche. Le rapport de la Knesset juge pertinent d'augmenter les revenus des hôpitaux *via* le tourisme médical, mais sans accroître l'inégalité d'accès aux soins. D'où la nécessité d'encadrer les pratiques pour que les retombées soient effectivement positives pour le système de soins. À titre de comparaison, l'Inde, très en pointe en matière de tourisme médical (le coût d'une opération à cœur ouvert en Inde est de 4 000 dollars contre 30 000 aux États-Unis), a mis en place des standards officiels.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 05/10/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=286730>

 **478.** Exporter la « marque » *NHS* (National Health Service) ? C'est bien ce qu'entendent faire le *Department of Health* et le *UK Trade and Investment Department* pour apporter de nouvelles sources de financement au système de santé **britannique**. L'idée consiste à capitaliser sur la bonne image du *NHS* à l'étranger en ouvrant une série de cliniques promouvant le savoir-faire et la compétence britanniques en matière de santé. Des exemples existent déjà, comme le *Moorfields Eye Hospitals* et le *Great Ormond Street Children's Hospital* qui ont ouvert des établissements sous leur nom au Moyen-Orient (en particulier à Dubaï). Cette décision est critiquée par la *Patients Association* qui craint qu'en ces temps de restriction budgétaire, l'ouverture de nouveaux établissements à l'étranger ne vienne plomber les budgets de fonctionnement des hôpitaux et services de santé sur le territoire britannique.

Source : quotidien *The Guardian*, 21/08/12

www.guardian.co.uk/society/2012/aug/21/nhs-brand-sold-overseas-hospitals

 **479.** Les traitements ayurvédiques, qui attirent aujourd'hui de nombreux touristes étrangers en **Inde**, pourraient faire un nouveau saut technologique. En effet, une nouvelle machine rendrait encore plus efficace le « dhara », traitement ayurvédique recommandé pour traiter les insomnies, les troubles mentaux, la neurasthénie, la perte de mémoire ou encore certaines maladies de peau. En permettant de réguler la température et de recycler l'huile utilisée, cette nouvelle machine permettrait d'améliorer la méthode traditionnelle qui consiste à appliquer, chaque jour, un flux continu d'huile légèrement chaude sur la peau, pendant une cure de sept à vingt-et-un jours. Source : quotidien *Times of India*, 12/02/12

<http://timesofindia.indiatimes.com/life-style/health-fitness/health/Ayurveda-treatment-goes-hi-tech/articleshow/11860748.cms>

 **480.** Les produits de santé naturels devraient être soumis aux mêmes exigences que les médicaments d'ordonnance, soutiennent des médecins **canadiens** dans un éditorial du *Journal de l'Association médicale canadienne*. De nombreux consommateurs, notent-ils, sont persuadés que ces produits sont plus sûrs que les médicaments que prescrivent les médecins, alors qu'en réalité les critères auxquels ils sont soumis par le ministère de la Santé du Canada, que ce soit pour prouver leur efficacité ou vérifier leurs effets secondaires, sont beaucoup moins sévères.

Source : mensuel *L'actualité*, 23/02/12

<http://www.lactualite.com/sante/pas-de-passe-droit-pour-les-produits-naturels>

 **481.** Une étude du docteur Michael Bunce, de l'université Murdoch en Australie, a procédé pour la première fois à l'analyse de l'ADN d'échantillons de remèdes traditionnels **chinois**. Vieille de plus de 3 000 ans, la pharmacopée chinoise compte plusieurs milliers de substances, dont environ 300 sont utilisées couramment. La transformation des substances en gélules et en poudres rend difficile leur identification mais le séquençage de l'ADN permet de procéder à un véritable « audit génétique ». Certaines substances sont potentiellement toxiques, notamment les plantes appartenant au genre *Asarum* (les asarets en français) ou *Ephedra*. Elles provoquent des mutations de l'ADN qui peuvent entraîner des cancers. D'autres sont extraites d'animaux protégés car en voie d'extinction, comme l'ours noir asiatique ou l'antilope saïga. L'étude a également mis en évidence le caractère peu fiable des étiquetages. L'un de ces produits, présenté comme étant constitué à 100 % d'antilope saïga, contenait en effet d'importantes quantités de chèvre et de mouton.

Sources : quotidien *Le Figaro*, 13/04/12, et site d'information *Futura Sciences*

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2012/04/13/17977-produits-toxiques-dans-pharmacopee-chinoise>

http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/medecine/d/la-pharmacopee-chinoise-pourrait-parfois-etre-toxique_38121/

 **482.** Un ouvrage israélo-américain, intitulé *Alternative and Bio-médecine in Israël : Boundaries and Bridges*, analyse la place de la médecine alternative, ses articulations avec la médecine dite conventionnelle et ses tendances d'évolution en **Israël**. Des chercheurs soulignent l'importance de l'effet placebo qui devrait être davantage utilisé par les médecins. De plus, si des évaluations scientifiques ont été menées aux États-Unis pour démontrer l'efficacité de certaines médecines alternatives, cela reste insuffisant : les pratiques alternatives sont peu encadrées (sur 20 000 praticiens, seuls 2 800 font partie d'une organisation professionnelle), tout en étant en fort développement. Ainsi, 12 % des israéliens adultes y ont recouru, soit deux fois plus que pendant les années 1990. En outre, les médecins envisagent de plus en plus ces outils comme complément. Une médecine intégrative se dessinerait ainsi. En oncologie, par exemple, les hôpitaux ont intégré des vecteurs alternatifs pour lutter contre la douleur et l'angoisse et favoriser des stratégies coopératives entre patients et médecins. Toutefois, les auteurs insistent sur la nécessité de réguler des pratiques qui n'ont pour l'instant pas vocation à intégrer les médecines remboursées.

Source : quotidien *The Jerusalem Post* 28/04/12

<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=267861>

 **483.** Alors que la médecine traditionnelle et les médecines dites douces ou naturelles sont habituellement présentées comme contradictoires, la médecine « Mind-Body », littéralement de l'esprit et du corps, propose de concilier les deux approches. Cette médecine dite « intégrative » (*Integrative Medizin*) combine les deux afin d'obtenir des résultats plus efficaces. L'objectif est d'obtenir une auto-régulation de l'individu (« mind » doit être compris dans le sens de conscience de son propre corps), de manière à accompagner le mieux possible les traitements médicaux nécessaires. Il s'agit de renforcer les propres forces de l'individu grâce à une attention et à une modification de son style de vie (alimentation, activité physique, relaxation et diminution des stress). Au sein de la clinique de médecines douces et de médecine intégrative de Essen, en **Allemagne**, les traitements conventionnels sont accompagnés par la médecine « Mind-Body » depuis 1999. Le spectre des maladies prises en charge est très large (cas de cancer, de rhumatisme, jusqu'aux traitements de migraines, ou de suite de maladies coronariennes). L'idée est de choisir, parmi l'ensemble des méthodes proposées dans l'institut, les plus adéquates pour soigner le patient.

Source : quotidien *Weltonline*, 26/12/11

<http://www.welt.de/gesundheit/article13782593/Mind-Body-Medizin-zwischen-Geist-und-Koerper.html>

Publication
département Questions sociales

**« Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement
pour les médecines non conventionnelles ? »**

Confrontés aux effets secondaires des traitements, au manque de temps des soignants ou à l'absence de remèdes efficaces aux maux du quotidien, les usagers des systèmes de santé des pays développés se tournent de façon croissante vers les médecines non conventionnelles (comme la médecine traditionnelle chinoise ou l'homéopathie), pourtant peu reconnues par la science ou la communauté médicale. Certains s'en inquiètent, estimant les méthodes non conventionnelles inefficaces ou même dangereuses. D'autres soutiennent au contraire que ces médecines pourraient être utiles dans le champ de la prévention, des maladies chroniques et de la douleur, voire en cas d'échec de la médecine conventionnelle. Face aux risques et aux potentiels associés à l'augmentation conjointe de l'offre et de la demande en médecines non conventionnelles, une action des pouvoirs publics semble nécessaire. La *Note d'analyse* n°290, parue en octobre 2012, propose des pistes d'action afin que les pouvoirs publics puissent mieux encadrer ces pratiques, souvent à la limite du soin et du bien-être.

 **484.** Le gouvernement **américain** a lancé une étude pour évaluer les bénéfices des thérapies alternatives, qui n'auraient pas plus d'effet qu'un placebo. Les *National Institutes of Health*, qui dépendent du ministère fédéral de la Santé, ont même tenté de vérifier (sans succès) si la prière influait sur la guérison du sida ou du cancer du sein. Les médecines alternatives, estime le chercheur Paul Offit, devraient bénéficier de financements publics uniquement si des résultats biologiques étaient constatés sur les patients. Il suggère de se concentrer sur de meilleures utilisations de l'effet placebo.

Source : revue *Journal of American Medical Association*, vol. 17, n° 307, mai 2012

<http://jama.jamanetwork.com/article.aspx?volume=307&issue=17&page=1803>

 **485.** Depuis 1986 et la création du Big Apple Circus-Clown Care Unit à New York, la « Clownthérapie » a fait des émules. Il existe même depuis fin 2011 une Fédération européenne des associations de clowns hospitaliers basée à Bruxelles. Faire rire les enfants hospitalisés, ça s'apprend. L'**Italie** dispose ainsi depuis janvier 2012 d'une école dédiée aux comédiens désireux d'intervenir dans les établissements de santé. L'Ecole Européenne de Haute Etudes pour Clowns Docteurs propose un programme de 640 heures de cours croisant arts du spectacle et enjeux propres à la communauté sanitaire.

Source : site d'information *Affaritalia.it*, 13/01/12
<http://affaritaliani.libero.it/sociale/nasce-la-scuola-per-clow>

 **486.** Une étude **canadienne** récente confirme les résultats de travaux américains publiés depuis de nombreuses années sur les effets protecteurs de la religion sur la santé : les individus qui participent à un office religieux au moins une fois par semaine ont environ 20 % de risque en moins que le reste de la population de souffrir d'hypertension et 40 % de risque en moins de souffrir de diabète. Le lien social inhérent à la participation à une activité religieuse serait en cause, mais pas seulement. Le fait de participer à une activité sociale régulière d'une autre nature aurait aussi un effet protecteur, mais moins important. La croyance religieuse agirait en fait comme une sorte de « super support social » amenant les gens à prendre davantage soin d'eux-mêmes et des autres.

Source : quotidien *The National Post*, 22/05/12
<http://life.nationalpost.com/2012/05/22/attending-religious-services-linked-to-better-health/n-dottori130112.html>

 **487.** D'après une enquête de la Société **italienne** de Pédiatrie (SIP) menée auprès des professionnels exerçant aussi bien en ambulatoire qu'en secteur hospitalier, plus de 20 % des pédiatres italiens utilisent les médecines non conventionnelles. Selon la SIP, ces chiffres pourraient être sous-estimés car les médecins hésitent à dévoiler qu'ils ont recours à ces pratiques. L'enquête montre que la prescription des médecines non conventionnelles vient en appui des traitements classiques et ne s'y substitue pas. La phytothérapie est la pratique non conventionnelle la plus répandue, suivie de l'homéopathie et, de façon plus marginale, de l'acupuncture. Le recours à ces pratiques est parfois demandé par les parents qui perçoivent ces traitements comme plus sûrs. Ils sont souvent conseillés et encouragés par leur famille ou des amis (62 %) et, dans une moindre mesure, par d'autres médecins ou par la lecture d'articles de presse (14 %).

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 12/05/12
http://www.corriere.it/salute/12_maggio_04/pediatri-farmaci-complementari-debac_3c4e19ba-95bf-11e1-b2cf-0f42ed87ec02.shtml

► **Éthique et droits des patients**

 **488.** Faisant suite à la publication de plusieurs rapports alarmistes, dont celui de la Care Quality Commission révélant qu'un hôpital public sur cinq ne remplit pas les conditions minimales de dignité et sécurité pour l'accueil des patients, le Premier ministre **britannique** David Cameron a annoncé des mesures nouvelles concernant le métier d'infirmier. La première a trait à l'obligation de faire des rondes toutes les heures pour s'assurer du confort des patients d'un service, de leur alimentation correcte et de leur niveau d'hydratation. Toutes les unités devront également compter un responsable infirmier pour superviser les tournées des infirmières. Ce professionnel sera responsable du niveau de qualité de la prise en charge.

Source : quotidien *The Telegraph*, 06/01/12

<http://www.telegraph.co.uk/health/healthnews/8996771/Cameron-There-is-a-real-problem-with-nursing-in-our-hospitals.html>

 **489.** En **Allemagne**, une nouvelle loi sur le droit des patients a été adoptée fin novembre 2012. Cette loi clarifie et élargit les droits des patients. Désormais, une "convention de traitement" définira les relations entre patients et professionnels de santé. Les patients devront être mieux informés sur les examens, les diagnostics et les thérapies, mais aussi sur les restes à charge associés. Cependant, les associations de patients restent sceptiques : ils n'ont obtenu ni le renversement de la charge de la preuve en cas d'erreur médicale supposée, ni la création d'un fonds de sécurité pour les erreurs médicales. Quant aux partis d'opposition, ils voient cette loi comme un "programme de protection pour les médecins".

Sources : quotidien *Der Spiegel*, 30/11/12, et site de la diplomatie allemande « missions allemandes en France »

<http://www.spiegel.de/gesundheit/diagnose/patientenrechtgesetz-die-wichtigsten-aenderungen-a-870211.html>

http://www.allemagne.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/___pr/aa/all-jj/2012-11/2012-11-30-jj-pm.html

 **490.** Le **Québec** devrait légaliser l'euthanasie, à condition que l'« aide médicale à mourir » soit encadrée rigoureusement et s'exerce à la suite d'une demande libre et éclairée de la personne malade. Telle est la conclusion de la commission spéciale « Mourir dans la dignité » qui a dévoilé le fruit de ses travaux en mars à l'Assemblée nationale. Cette aide devrait consister en un acte effectué par un médecin, dans un contexte médical, à la suite d'une demande libre et éclairée faite par la personne malade elle-même. Les membres de la Commission, issus de tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, recommandent aussi au ministère de la Santé et des services sociaux, le développement au Québec des soins palliatifs. Ils suggèrent de plus de dispenser une formation en soins palliatifs à tous les intervenants du réseau de la santé et d'investir dans la recherche.

Source : site d'information *TVA nouvelles*, 22/03/12

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2012/03/20120322-115402.html>

 **491.** Un test prénatal de la trisomie 21 vient d'être commercialisé en **Suisse**. Le Praenatest peut être réalisé sur la mère, de manière non invasive, grâce à une simple prise de sang dès la dixième semaine de grossesse. La société affirme qu'il permet d'exclure ou de confirmer à 98 % une trisomie 21. La centrale des caisses maladie SantéSuisse et la Société suisse de gynécologie ont recommandé son remboursement par l'assurance de base. Avant même son arrivée sur le marché, ce test prénatal a soulevé une vive polémique car les organisations de défense des handicapés craignent d'une part, une augmentation des avortements pouvant s'apparenter à une forme d'eugénisme et, d'autre part, une stigmatisation des parents refusant le recours à l'avortement.

Source : quotidien *Le Matin*, 29/07/12

<http://www.lematin.ch/suisse/nouveau-test-detecter-trisomie-peur/story/24629895>

 **492.** Le laboratoire pharmaceutique **suisse** Roche a présenté devant la presse scientifique et économique internationale son programme « Médecine personnalisée ». Le concept consiste à associer un test génétique spécifique à un médicament pour s'assurer de sa potentielle efficacité sur une personne avant de lui prescrire. En effet, selon l'expression d'un gène particulier ou d'une protéine, un médicament peut être efficace chez une personne et pas chez une autre. La compréhension des mécanismes génétiques liés au cancer étant meilleure que celle acquise dans d'autres domaines thérapeutiques, c'est dans ce secteur que la médecine personnalisée est la plus avancée. Désormais, les équipes du groupe suisse recherchent dès les premières phases de développement d'une molécule, les biomarqueurs qui pourront déboucher sur un test diagnostique associé. Les travaux de ce type, qui se limitaient à dix projets en 2005, s'élèvent aujourd'hui à cent-soixante-neuf, dont vingt-deux en phase finale de mise au point de médicaments. Cependant, le développement de la médecine personnalisée ne va pas sans soulever diverses interrogations éthiques : la prise en compte accrue du profil génétique individuel va-t-il conduire à une sélection des « bons » et des « mauvais » risques par les assureurs maladie ? Ou encore, que faire lorsqu'une personne a un profil génétique qui ne semble répondre à aucune des molécules disponibles pour traiter une pathologie ?

Source : quotidien *Le Temps*, 02/12/11

Publication
département Questions sociales

**« Médecine prédictive :
les balbutiements d'un concept aux enjeux considérables »**

La médecine prédictive vise à déterminer chez chacun des prédispositions biologiques à certaines maladies afin d'en retarder, voire d'en éviter, la survenue. Ces ambitions suscitent autant d'espoirs que de craintes. Si certains y voient la trame d'une future « médecine 4P », pour « Prédictive, Préventive, Personnalisée et Participative », d'autres jugent cette quête illusoire, voire risquée. La médecine prédictive pourrait ainsi alimenter d'importants débats en matière de santé publique et de bioéthique dans les années à venir. La *Note d'analyse* n° 289, publiée en octobre 2012, en dresse les grandes lignes afin de dessiner une voie qui permettrait de bénéficier des progrès scientifiques tout en prévenant les dérives potentielles.

 **493.** La société suisse « *Gene Partner* », au slogan sans équivoque « *Love is not a coincidence !* », propose aux couples ou aux personnes ressentant une forte affinité, de faire un test ADN pour vérifier s'ils sont compatibles génétiquement. D'après les deux généticiennes fondatrices du site, un couple ayant des ADN proches augmenterait ses chances de vivre une relation amoureuse durable car leurs systèmes immunitaires seraient en harmonie. Autre avantage, leurs rapports sexuels seraient plus satisfaisants et leur taux de fertilité plus élevé.

Source : quotidien *Le Soir*, 14/02/12

 **494.** Selon l'Association médicale canadienne, les tatouages médicaux gagnent en popularité et peuvent faire la différence entre la vie et la mort. De plus en plus d'individus choisissent en effet de se faire tatouer des indications relatives à leur condition médicale (maladies chroniques, allergies, indications à suivre en cas d'urgence, etc.). Étant donné le manque de protocoles en la matière, l'absence de pratiques standardisées et le fait que les personnels médicaux ne sont pas formés à rechercher ces indications, les experts mettent en garde les citoyens sur le fait que ces tatouages ne peuvent pas encore être considérés comme un substitut fiable aux bracelets médicaux (« *MedicAlert bracelets* »).

Source : quotidien *The National Post*, 14/05/12

<http://news.nationalpost.com/2012/05/14/tattoos-of-serious-medical-conditions-could-mean-the-difference-between-life-and-death/>

 **495.** Qu'est-ce qui peut inciter les gens à « donner leurs organes » après leur mort ? Après que le site *Facebook* a rendu possible, pour le moment seulement aux États-Unis, le fait d'afficher sur son profil personnel que l'on est un donneur d'organes, le quotidien canadien *Mac Cleans* s'intéresse aux effets d'une telle mesure. Selon les auteurs, par imitation, cette nouveauté pourrait inciter d'autres utilisateurs du réseau social à devenir donneurs d'organes. Des stratégies alternatives sont aussi efficaces : alors que les donneurs doivent souvent signer une carte pour affirmer leur choix (*sign-up*), d'autres pays ont choisi une stratégie que l'on peut qualifier d'*opt-out*. Tous les citoyens sont alors considérés comme donateurs à moins qu'ils ne signalent le contraire. Les dons sont dans ce cas souvent plus nombreux, mais cela peut avoir un effet inverse si les citoyens n'y sont pas préparés, comme au Brésil. En Israël, un tout autre système est actuellement expérimenté : les individus qui signent pour être donateurs obtiennent des « points » grâce auxquels ils sont prioritaires s'ils ont eux-mêmes un jour besoin d'organes.

Source : quotidien *MacCleans*, 11/05/12

<http://www2.macleans.ca/2012/05/11/can-facebook-solve-the-organ-donor-crisis/>



496. Au **Japon**, la transplantation d'organes issus de personnes décédées fait l'objet de fortes résistances culturelles. Dans la tradition shintoïste, la mort est impure. Du coup, un organe reçu d'une personne décédée peut être considéré comme souillé. Par ailleurs, tant dans la tradition shintoïste que dans la tradition bouddhiste, le corps doit rester intact après la mort. Résultat : au Japon, on compte un rein à transplanter issu d'un donneur décédé pour un million d'habitants, quand le ratio est de 46,7 en Espagne, de 32,5 en France ou de 29,5 aux États-Unis. Revers positif de la médaille, les techniques de transplantation d'organes de personnes vivantes sont beaucoup plus développées. En ce qui concerne les greffes de foie (ou de parties du foie), les accidents pour les donneurs sont presque inexistantes au Japon alors que le risque est plus élevé en France et aux États-Unis. Les personnes ayant fait un don du foie de leur vivant sont si bien suivies qu'elles jouissent en moyenne d'une santé meilleure que la population générale.

Source : site d'information *The Japan Times*, 11/11/12
<http://www.japantimes.co.jp/text/fe20121111rh.html>



497. Dorénavant, en **Israël**, les donneurs d'organes potentiels seront immédiatement prioritaires pour recevoir un don d'organe pour eux-mêmes ou un proche. Auparavant, ce bénéfice était acquis au bout de trois ans. Cette décision a entraîné une augmentation significative du nombre des donneurs. Le fichier de donneurs potentiels a dépassé les 600 000 individus. Un donneur peut choisir de se retirer du fichier à tout moment, cela entraînant la suppression *de facto* des bénéfices afférents pour lui et ses proches.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 02/01/12
<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=251823>



498. En **Italie**, le nombre de transplantations rapporté à la population est supérieur à la moyenne européenne. Pour capitaliser sur ces résultats, le gouvernement envisage d'étendre l'expérience menée depuis mars 2012 à Pérouse et Terni. Dans ces deux communes, les citoyens majeurs peuvent désormais, à l'occasion des démarches de renouvellement de leur carte d'identité, indiquer s'ils acceptent ou non de donner leurs organes et leurs tissus. Cette déclaration est automatiquement transmise au système informatique des transplantations du ministère de la Santé. En deux mois, 1 318 personnes ont rempli cette déclaration de volonté, 1 241 s'étant déclarées « donneur potentiel ». Ce chiffre doit être comparé aux 3 060 personnes qui s'étaient déclarées donneuses à l'agence sanitaire locale de ces deux villes au cours des dix dernières années.

Source : quotidien *La Repubblica*, 12/06/12
http://www.repubblica.it/solidarieta/volontariato/2012/06/12/news/donatori_di_organ_i_in_aumento_cos_si_moltiplica_la_vita-37026364/?ref=HREC2-3



499. La publicité d'un hôpital de **Chine** continentale pour un « avortement joyeux » a suscité une polémique. L'affiche montre trois jeunes filles sautant de joie parce qu'elles peuvent avorter en échelonnant le paiement. Bien que l'IVG soit une pratique courante en Chine, l'affiche a déclenché un débat éthique à Hong Kong.

Source : site d'information *GlobalVoice*, 20/06/12
<http://fr.globalvoicesonline.org/2012/06/20/113582/>

■ ■ 500. Un usager hospitalisé n'en est pas moins un consommateur. Pourquoi ne pas profiter des murs des hôpitaux pour afficher des publicités et ainsi renflouer les caisses des structures de soins ? L'hôpital de Milan a été parmi les premiers à exploiter ce nouveau filon financier. Aujourd'hui, l'établissement **italien** compte plus de cinquante emplacements publicitaires et encaisse ainsi environ 700 000 euros par an. On retrouve aussi des logos publicitaires sur des magazines médicaux distribués dans l'hôpital, voire sur des enveloppes d'examens. Face au développement de cette tendance, les agences sanitaires régionales ont fixé quelques règles : interdiction d'exposer des publicités érotico-sexuelles, de vente d'armes, de mages et cartomanciens. Pas de publicité pour les pompes funèbres non plus...

Source : quotidien *La Repubblica*, 27/07/12

<http://www.inail.it/repository/ContentManagement/information/N1013445052/1199TL.pdf>

Annexe 1

LES RÉFÉRENTS PAYS

	Danemark	
	Norvège	Marine Boisson-Cohen
	Finlande	Laurent Cousin Pierre-Yves Cusset
	Suède	
	Islande	
	Chine	Catherine Collombet
	Japon	Pierre-Yves Cusset
	Allemagne	Virginie Gimbert
	Canada	Marie-Pierre Hamel
	Inde	Noémie Houard

	Brésil	Caroline Lensing-Hebben David Marguerit
	Royaume-Uni	Guillaume Malochet
	Argentine	David Marguerit
	Espagne	
	États-Unis	Marie-Cécile Naves
	Italie	Mathilde Reynaudi
	Pays Bas	
	Belgique	Sarah Sauneron
	Suisse	
	Israël	Vanessa Wisnia-Weill

Sous la supervision de
Delphine Chauffaut et Pierre-Yves Cusset
Avec le soutien de **Danièle Vidal**
D'après une idée originale de **Sylvain Lemoine**

Le panorama mensuel
des questions sociales
est disponible sur

<http://www.strategie.gouv.fr/le-panorama-questions-sociales>

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  www.strategie.gouv.fr
-  [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  [@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



Le panorama questions sociales
- janvier 2013 est une publication
du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication :
Vincent Chiqui, Directeur général

Directeur de la rédaction :
Hervé Monange,
Directeur général adjoint

Dépôt légal : janvier 2013

Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable
de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre.



www.strategie.gouv.fr